

LES PÈRES
APOSTOLIQUES

I-II
DOCTRINE DES APOTRES
ÉPITRE
DE BARNABÉ

TEXTE GREC, TRADUCTION FRANÇAISE
INTRODUCTION ET INDEX

PAR
HIPPOLYTE HEMMER, GABRIEL OGER
ET
A. LAURENT

PARIS
LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS
82, RUE BONAPARTE, 82
1907

LES PÈRES
APOSTOLIQUES

I-II
DOCTRINE DES APOTRES
ÉPITRE
DE BARNABÉ

TEXTE GREC, TRADUCTION FRANÇAISE
INTRODUCTION ET INDEX

PAR
HIPPOLYTE HEMMER, GABRIEL OGER
ET
A. LAURENT

PARIS
LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS
82, RUE BONAPARTE, 82
1907

211
82/1

TEXTES ET DOCUMENTS

POUR

L'ÉTUDE HISTORIQUE DU CHRISTIANISME

Publiés sous la direction de

HIPPOLYTE HEMMER et PAUL LEJAY

Depuis une vingtaine d'années, l'attention des hommes instruits se porte vers les études religieuses. L'histoire du christianisme, surtout celle des premiers siècles, est l'objet d'une curiosité toujours en éveil et forme la matière de travaux innombrables. Le développement des sciences historiques et des exercices pratiques rend de plus en plus habituel le maniement des textes. Dans les Facultés de l'Etat, à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, dans les séminaires catholiques, on recourt sans cesse, pour éclairer les origines chrétiennes, à l'interprétation des documents de la tradition. Malheureusement les collections patristiques sont difficilement abordables aux étudiants, aux érudits, aux prêtres laborieux, en dehors des grandes villes ; le format des collections n'en permet guère l'usage dans les cours et conférences. Les textes grecs sont souvent difficiles à comprendre, et la traduction latine qui les accompagne d'ordinaire ne les éclaire pas toujours.

Afin d'obvier à ces divers inconvénients, nous entreprenons de publier une collection de *Textes et Documents pour l'étude historique du christianisme*. Elle comprendra les œuvres les plus utiles pour l'histoire proprement dite du christianisme, pour celle de ses institutions et de son dogme. Les ouvrages trop longs seront présentés dans leurs parties essentielles, reliées par des analyses.

La collection a pour but de mettre sous les yeux les textes originaux auxquels il faut toujours revenir quand on veut faire un travail solide. Tous les textes seront accompagnés d'une traduction française.

Des introductions précises fourniront les données indispensables sur la biographie de l'auteur et sur les circonstances où furent

PÈRES APOSTOLIQUES, I

A

composés ses écrits, les renseignements utiles à l'intelligence d'un ouvrage et à l'appréciation de sa valeur historique. Chaque ouvrage sera muni d'un index détaillé des matières, comprenant les noms propres, les ouvrages cités par l'auteur, les faits principaux, les termes philosophiques et théologiques pouvant aider à une recherche ou à une comparaison.

Les directeurs de la collection s'interdisent de faire un travail critique. Ils reproduisent le meilleur texte connu, en l'accompagnant d'indications sur l'état de la science et sur les progrès qui peuvent rester à accomplir. Ils refusent de se mêler à aucune polémique religieuse, voulant se renfermer dans le rôle modeste qu'ils ont défini et ne présenter aux lecteurs que des textes sûrs et des traductions exactes, des faits et des documents.

Nous espérons que MM. les professeurs de Facultés, les directeurs des grands séminaires, les chefs des établissements d'études supérieures accueilleront cette collection avec bienveillance et lui accorderont leur faveur.

Hippolyte HEMMER.

Paul LEJAY.

Les volumes de cette collection paraîtront à intervalle rapproché, trois ou quatre mois environ, dans le format in-12 et seront d'un prix extrêmement modique, les plus gros volumes de 500 pages ne devant pas dépasser 4 francs. Nous désirons ainsi mettre à la portée de tous des textes si importants à connaître.

En préparation :

Apocryphes, du Nouveau Testament par Ch. Michel, professeur à l'Université de Liège, fascicule I. *Les Logia et les Agapha*.

LES PÈRES APOSTOLIQUES, fasc. II, Clément de Rome.
PHILON. — Traité.

GRÉGOIRE DE NAZIANZE. — Discours ; Lettres.

GRÉGOIRE DE NYSSE. — *Discours catéchétique*.

Conciles grecs.

Conciles mérovingiens.

Pour paraître ultérieurement :

ATHÉNAGORE. *Apologie*.

Les Apologistes du II^e siècle autres que S. Justin et Athénagore.

EPIPHANE. *Panarium* ou Hérésies.

S. IRÉNÉE. *Adversus Haereses*.

CLÉMENT d'ALEXANDRIE. *Protreptique*. — *Les Stromates*.

ORIGÈNE. — *Contre Celse*.
Les Constitutions apostoliques.

GRÉGOIRE LE THAUMATURGE. —
Épître canonique.

S. CYPRIEN. — Lettres ; *De catholicae ecclesiae unitate ; De lapsis.*

MINUCIUS FELIX. — *Octavius.*

ARNOBE. — Extraits.

Papes. — Lettres.

Empereurs. — Constitutions et Lettres relatives à l'Eglise.

ATHANASE. — Œuvres historiques ; Extraits des œuvres théologiques.

BASILE DE CÉSARÉE. — Correspondance ; Extraits des œuvres mystiques et théologiques.

GRÉGOIRE DE NYSSE. — Dialogue sur la résurrection, œuvres choisies et extraits.

PALLADIUS. — *Histoire lausique.*

CYRILLE DE JÉRUSALEM. — Catéchèses.

CHRYSOStOME. — Œuvres choisies et extraits.

AMBROISE. — *De mysteriis* (avec extraits du *De sacramentis*). Lettres choisies.

SOCRATE, SOZOMÈNE et THÉODORET. — *Histoire ecclésiastique.*

S. AUGUSTIN. — Lettres choisies ; *Les Rétractations* ; Choix de sermons ; Extraits des principaux ouvrages théologiques.

S. JÉRÔME. — *De viris illustribus* ; Correspondance.

S. LÉON. — Choix de lettres et sermons.

S. GRÉGOIRE LE GRAND. — *Regula pastoralis* ; Choix des *Moralia* et des Lettres.

Conciles africains.

Recueil d'inscriptions chrétiennes.

Textes liturgiques.

AVERTISSEMENT

Par suite de circonstances imprévues, ce petit volume est l'œuvre de plusieurs auteurs. Voici, d'une manière générale, comment le travail s'est trouvé partagé. La traduction est l'œuvre de M. A. LAURENT, curé-doyen de Bourbonne-les-Bains. Elle a été revue par M. Hippolyte HEMMER, qui a écrit l'introduction à la Didachè et rédigé les notes sur ce texte. M. Gabriel OGER a écrit l'introduction et rédigé les notes de l'épître de Barnabé. Les tables sont l'œuvre commune de MM. Hemmer et Laurent pour la Didachè, Oger et Laurent pour l'épître.

424575

INTRODUCTION

§ I. GÉNÉRALITÉS SUR LES PÈRES APOSTOLIQUES. — J.-B. Cotelier publia le premier, en 1672, une édition des saints Pères « qui ont vécu aux temps apostoliques ». L'expression de Pères apostoliques s'applique très exactement aux écrivains de l'antiquité chrétienne qui ont connu les apôtres ou qui auraient pu connaître quelqu'un d'entre eux : tels sont vraisemblablement l'auteur de la Didachè et celui de la lettre dite de Barnabé, et sans aucun doute Clément de Rome, Ignace d'Antioche, Polycarpe de Smyrne. Mais les premiers éditeurs, mal instruits de la chronologie des plus anciens écrits, ont rangé parmi les ouvrages de « l'âge apostolique » le Pasteur d'Hermas. Aucun écrivain de marque n'ayant ramené l'expression de Pères apostoliques à sa signification rigoureuse, elle a conservé un peu d'élasticité. On l'étend aujourd'hui à Hermas, à Papias d'Hiérapolis, à l'auteur de la lettre à Diognète.

On trouvera la liste des éditions des Pères apostoliques dans la patrologie de BARDENHEWER, Geschichte der altkirchlichen Litteratur, t. I, München, 1902, p. 67, et d'une façon encore plus complète dans

l'introduction de la grande édition de F.-X. FUNK, Patres Apostolici, Tubingae, 1901, t. 1, p. III. Les ouvrages qui donnèrent le branle aux études sur les Pères apostoliques furent : au XVII^e siècle l'édition de Cotelier (J.-B. COTELERIUS, Patres aevi apostolici sive SS. Patrum qui temporibus apostolicis floruerunt... opera... Parisiis, 1672, 2 vol.), qui fut réimprimée par Clerc (J. Clericus, Anvers, 1698, Amsterdam, 1724) ; au XIX^e siècle l'édition de C.-J. HÉFÉLÉ (Opera Patrum Apostolicorum, Tubingae, 1839 ; éd. 4, 1855). Parmi les éditions plus récentes, il y a lieu d'en signaler trois : en Angleterre, celle de J.-B. LIGHTFOOT, très estimée, mais incomplète (The Apostolic Fathers, Londini, 1885-90) ; en Allemagne, celle de O. DE GEBHARDT, A. HARNACK, Th. ZAHN (Patrum Apostolicorum Opera, Leipzig, 1875-77) et celle de F.-X. FUNK (Opera Patrum Apostolicorum, Tubingae, 1878 ; 2^e éd. Patres Apostolici, Tubingae, 1901, 2 vol.). — L'editio minor publiée par O. de Gebhardt, A. Harnack, Th. Zahn, Patrum Apostolicorum Opera, Lipsiae, 1877, — réimprimée en 1894, en 1900, et celle de Funk, Die Apostolischen Vaeter, Leipzig, 1901, parue dans la collection de G. Krüger (Sammlung ausgewählter kirchen- und dogmengeschichtlicher Quellen), offrent le texte original sans apparat critique, ni version, ni commentaire.

La bibliographie générale des éditions, traductions, dissertations, commentaires, relatifs aux Pères

Apostoliques, a été entreprise par E.-C. RICHARDSON, Bibliographical Synopsis, Buffalo, 1887, et, pour les ouvrages parus de 1880 à 1900, par A. EHRHARD, Die altchristliche Litteratur und ihre Erforschung seit 1880, Fribourg, 1894, juin 1900.

HIPPOLYTE HEMMER.

LA DOCTRINE DES DOUZE APÔTRES

I

HISTOIRE LITTÉRAIRE

§ II. ANALYSE. — Si l'on ne tient compte que du contenu de la Didachè, ce petit écrit anonyme, dans sa forme présente, se divise nettement en trois parties :

Une catéchèse morale (I-VI) ;

Une instruction liturgique (VII-X) ;

Une ordonnance disciplinaire (XI-XV).

Le chapitre XVI, sur les fins dernières, en fait l'épilogue.

La *catéchèse morale* est donnée sous la forme d'une description des deux voies conduisant l'une à la vie, l'autre à la mort :

I. La *voie de la vie* suppose :

1) La pratique de l'amour de Dieu et du prochain (I, 2) ;

Amour des ennemis (I, 3) ;

Renonciation à son droit strict (I, 4) ;

Libéralité dans l'aumône (I, 5-6).

2) La fuite du mal (II-III, 6). Les préceptes moraux sont distribués en deux séries presque parallèles (II, 1-7 et III, 1-6) où les péchés principaux reviennent à peu près dans le même ordre, mais la seconde fois avec l'indication des suites les plus graves de certains péchés.

3) L'accomplissement des devoirs (III, 7-IV, 14) qui règlent nos rapports :

Avec nous-mêmes (III, 7-10) ;

Avec la communauté, chefs et fidèles (IV, 1-4) ;

Avec les pauvres (iv, 5-8) ;

Avec les membres de la famille, enfants, serviteurs (iv, 9-11).

La description s'achève par une brève exhortation à remplir intégralement la loi divine, à purifier sa conscience par la confession du péché (iv, 12-14).

II. La *voie de la mort* est décrite sommairement par l'énumération de presque toutes les œuvres mauvaises déjà défendues précédemment et mises, à peu de chose près, dans le même ordre (v, 1-2).

Conclusion de la catéchèse morale : viser à la perfection, mais du moins tenir essentiellement à l'abstinence de viande immolée (vi).

L'Instruction liturgique a pour objet :

1) Le baptême : formule, mode d'administration, préparation morale par le jeûne (vii) ;

2) Le jeûne : les jours du jeûne (viii, 1) ;

3) La prière : oraison dominicale trois fois par jour (viii, 2-3) ;

4) L'eucharistie (ix-x) : deux séries de prières (ix, 1-4 et x, 1-7) coupées par une remarque, savoir que l'eucharistie est réservée aux seuls baptisés (ix, 5).

L'Ordonnance disciplinaire règle :

1) La conduite à tenir envers les prédicateurs, qu'il ne faut recevoir que s'ils se tiennent à la doctrine précédemment proposée (xi, 1-2), mais spécialement envers :

Les apôtres ou prédicateurs itinérants (xi, 3-6) ;

Les prophètes, qu'il faut discerner (xi, 7-12) ;

Les frères voyageurs qu'il faut héberger (xii, 1-5) ;

Les prophètes et docteurs éprouvés qu'il faut sustenter en donnant les prémices des produits (xiii, 1-7).

2) Le gouvernement intérieur de la communauté.

Son groupement normal est la réunion eucharistique du dimanche : on y célèbre un sacrifice.

Confession des péchés s'il y a lieu et réconciliation des ennemis (xiv) ;

Les chefs sont les évêques et les diacres (xv, 1-2) ;

Correction fraternelle des membres (xv, 3) ;

Recommandation générale de vivre selon l'Évangile (xv, 4) ;

Epilogue : Invitation énergique à la vigilance, à la persévérance, en vue des derniers jours qui verront fleurir les faux prophètes et se produire le règne du séducteur du monde et la venue du Seigneur (xvi).

Si l'on prend garde à l'enchaînement des parties, l'on remarque que la catéchèse morale est présentée au début de la seconde partie comme une instruction ou exhortation destinée à précéder immédiatement le baptême : ταῦτα πάντα προσιόντες βαπτίζετε... Certains critiques ont pensé qu'il fallait diviser l'ouvrage en deux parties seulement, l'une liturgique, l'autre disciplinaire, la partie liturgique comprenant la catéchèse baptismale avec les formules de baptême et d'eucharistie ; mais la troisième partie se relie aux précédentes de la même façon que la seconde à la première : « Ὅς ἂν οὖν ἑλθὼν διδάξῃ ὑμᾶς ταῦτα πάντα τὰ προειρημένα, δέξασθε αὐτόν. » La liaison à ce qui précède est aussi étroite et peut-être moins artificielle que celle de la première partie à la seconde. Quelque division qu'on adopte, la doctrine n'en contient pas moins trois morceaux offrant des caractères très tranchés.

§ III. LA DOCTRINE DES APÔTRES DANS L'ANTIQUITÉ. — 1. *Vue générale.* — L'écrit publié en 1833 sous le titre de *Doctrine des douze apôtres* a joui d'une grande popularité et d'une

grande autorité dans l'antiquité ecclésiastique. Il offre des rapports si étroits avec une partie de la lettre de Barnabé qu'on a pu se demander lequel des deux auteurs avait utilisé l'autre (voy. plus loin p. xxxiii). Un écrit servant à l'instruction des catéchumènes devait nécessairement être très connu et souvent inspirer les écrivains et leur fournir de ci de là une pensée, une expression, sans qu'on puisse toujours conclure avec certitude à un emprunt. Ainsi l'on a pu relever des points de ressemblance plus ou moins frappants de la *Διδαχή* avec la deuxième lettre de Clément de Rome, avec les épîtres de saint Ignace, avec l'*Apologie* d'Aristide, avec les œuvres de saint Justin, de Tatien, de Théophile d'Antioche, avec l'*Ascension* d'Isaïe, le *Testament* d'Isaac, le *Talmud*, les lettres du pseudo-Clément sur la virginité, le poème du pseudo-Phocylide, le *Livre des Jubilés*, les *Oracles Sibyllins*, le sacramentaire de Sérapion de Thmuis, les *Canons* de Basile, les œuvres de saint Jean Climaque, et d'autres. On a de même signalé des citations plus ou moins évidentes de la *Didachè* dans les écrits d'Optat de Milève, de saint Augustin, de Lactance, etc. Tous les jours apportent de nouvelles preuves de la vogue et du crédit de la *Doctrine des douze apôtres*.

Les références les plus minutieuses aux ouvrages et aux écrivains qui trahissent une connaissance de la *Doctrine des apôtres*, sont à prendre, pour une étude détaillée, soit dans HARNACK, *Apostellehre*, article de la *Real-Encyklopaedie für protestantische Theologie*, 3^e éd., t. I, p. 715-717 et 723-730; — soit dans FUNK, *Doctrina duodecim Apostolorum*, Tübingae, 1887, p. iv-xxv; — soit dans J. Vernon BARTLET, *Didachè*, article du *Dictionary of the Bible* de HASTINGS, dans l'« Extra-volume », 1904, p. 441-443.

PÈRES APOSTOLIQUES, I

B

2. *Citations et mentions formelles.* — La plupart des écrivains qui ont imité ou utilisé ou reproduit la *Διδάχχῃ* semblent n'en avoir connu que la première partie, dite les « deux voies ». Cependant il ne manque pas de témoignages, à la fois très anciens et suffisamment clairs, se rapportant aux différentes parties de la *Doctrine* telle que nous la possédons.

Barnabé, dans ses chapitres xviii-xx, se rencontre avec les premiers chapitres de la *Doctrine* (I, 1-2 ; II, 2-7 ; III, 7 ; IV, 2), mais dans son chapitre iv (verset 9) on retrouve également trace du dernier chapitre de la *Didachè* (xvi, 2-3).

Clément d'Alexandrie a utilisé la première partie de la *Doctrine des apôtres*, II, 2 (*Protrept.*, x, 108 ; *Paedag.*, II, x, 89 et III, xii, 89 ; *Stromates*, III, iv, 36), et III, 5 (*Stromates*, I, xx, 100) ; mais il a aussi employé la seconde partie de la *Didachè*, ix, 2, dans le *Quis dives salvetur*, c. xxix. Il estime le petit écrit de la *Doctrine* à l'égal de l'Écriture sainte, puisque dans les *Stromates* (I, xx, 100) au moment de le citer, il le qualifie d'Écriture, γραφή, absolument : « Οὗτος κλέπτῃς ὑπὸ τῆς γραφῆς εἴρηται· φησὶ γοῦν· οὐκ μὴ γίνου ψεύστης, ὁδηγεῖ γὰρ τὸ ψεῦσμα πρὸς τὴν κλοπὴν. ». Avec les mots « Mon enfant », οὐκ μὴ, c'est la citation de la *Doctrine*, III, 5, qui commence.

Origène emploie de même l'expression *Scriptura Sacra* dans un endroit qui vise la *Doctrine des douze apôtres*, III, 10 (*De principiis*, III, 2-7) ; mais il ne connaît pas uniquement ce morceau de la première partie ; il en connaît un autre de la deuxième partie, ix, 2 sur l'eucharistie : *antequam verae vitis, quae ascendit de radice David, sanguine inebriemur* (*Hom.*, VI, 2, in *Judic.*, dans DE LA RUE, II, 471 ; dans LOMMATZSCH, XI, p. 258).

Enfin l'auteur, quel qu'il soit, du *De Virginitate* (du temps sinon de la plume de saint Athanase), a connu la *Doctrine* et la seconde partie de la *Doctrine*, ix, 3-4, puisqu'il a cité, après quelques retouches, l'action de grâces prononcée sur le pain eucharistique (*De Virg.*, c. xiii, dans MIGNE, *P. G.*, t. XXVIII, 265-266).

Le titre même de la *Doctrine des douze apôtres* est mentionné par d'anciens écrivains. Le premier de tous est l'auteur du traité *Adversus aleatores* (peut-être Victor de Rome) qui dit au chapitre iv : « ...In doctrinis apostolorum est : « Si quis frater delinquit in ecclesia et non « paret (apparet) legi, hic nec colligatur donec paenitentiam agat, et non recipiatur, ne inquinetur et impediatur « oratio vestra. » Ce texte est à rapprocher de la Διδάχη : « Dans l'assemblée, tu feras l'exomologèse de tes péchés et tu n'iras pas à la prière avec une conscience mauvaise » (iv, 14) ; « Celui qui a un différend avec son compagnon ne doit pas se joindre à vous avant de s'être réconcilié, de peur de profaner votre sacrifice » (xiv, 2) ; « Si un homme offense son prochain, que personne ne converse avec lui, qu'il n'entende un mot de personne, avant qu'il ait fait pénitence » (xv, 3). L'écrivain est donc aussi à compter parmi ceux qui lisaient les différentes parties de la *Doctrine*.

Chez les Grecs, le premier qui désigne l'écrit de la *Doctrine* par le titre est Eusèbe, dans son *Histoire ecclésiastique*. Faisant un triage parmi les œuvres de la littérature chrétienne, il distingue les écrits du Nouveau Testament qui jouissent d'une autorité particulière, étant reçus de tous et reconnus pour authentiques ; puis les ouvrages douteux (ἀντιλεγόμενα), qui sont discutés, soit quant à leur attribution à un certain auteur, soit quant à leur valeur

d'Écriture ; enfin les apocryphes ou νόθοι, qui sont à plus forte raison du nombre des ἀντιλεγόμενα, sujets à controverse : « On doit ranger entre les apocryphes : les *Actes de Paul*, le livre qu'on nomme le *Pasteur*, l'*Apocalypse* de Pierre, l'épître attribuée à Barnabé, ce qu'on intitule les *Enseignements des apôtres*... Tous ces livres peuvent être classés parmi ceux qui sont discutés : Ἐν τοῖς νόθοις κατατετάχθω καὶ τῶν Παύλου πράξεων ἡ γραφή, ὃ τε λεγόμενος Ποιμὴν καὶ ἡ ἀποκάλυψις Πέτρου, καὶ πρὸς τοῦτοις ἡ φερομένη Βαρναβᾶ ἐπιστολὴ καὶ τῶν ἀποστόλων αἱ λεγόμεναι διδασκαί..... Ταῦτα δὲ πάντα τῶν ἀντιλεγομένων ἂν εἴη... » (*H. E.*, III, xxv 4-5 ; trad. GRAPIN, I, p. 309). Chez Eusèbe, comme précédemment chez l'écrivain latin, le titre de l'ouvrage est mis au pluriel : c'est un recueil d'enseignements qui peut indifféremment s'appeler la *Doctrine* ou les *Doctrines*. Rufin dans sa traduction d'Eusèbe a employé le mot *Doctrina*.

Environ quarante ans après Eusèbe, un autre témoin de l'Eglise grecque emploie le nom même de la Διδασχὴ au singulier, dans un écrit de grande importance. Dans sa trente-neuvième lettre festale de l'année 367, saint Athanase après avoir énuméré les livres canoniques de la Sainte Écriture, dresse une autre liste d'ouvrages utiles pour instruire les catéchumènes dans la piété. Or, voici ces livres : Σοφία Σαλομῶντος καὶ Σοφία Σιράχ καὶ Ἑσθῆρ καὶ Ἰουδίθ καὶ Τωβίτις καὶ Διδασχὴ καλουμένη τῶν ἀποστόλων καὶ ὁ Ποιμὴν. (MIGNE, *P. G.*, t. XXVI, 1438).

C'était surtout la description des deux voies qui était utile à l'instruction des catéchumènes, et c'est peut-être elle seule que Nicéphore vise dans son catalogue stichométrique puisqu'il n'attribue à la Διδασχὴ τῶν ἀποστόλων qu'une longueur de deux cents stiques (ix^e siècle).

3. *La Doctrine dans la littérature canonique.* — Il con-

vient de grouper à part une série d'écrits, appartenant principalement à la littérature canonique et auxquels la *Doctrine des apôtres* a fourni une matière première, avant de s'y absorber. Ces écrits s'échelonnent du III^e au V^e siècle, et plusieurs d'entre eux ont pour patrie l'Égypte où la *Doctrine des apôtres* eut un très grand crédit.

Vers la fin du III^e siècle, une compilation que les Allemands appellent *Apostolische Kirchenordnung* et les Français *Constitution apostolique égyptienne*, mais qui porte en grec le titre de Κανόνες ἐκκλησιαστικοὶ τῶν ἀγίων ἀποστόλων, s'est incorporé, en les adaptant, les quatre premiers chapitres de la *Doctrine des apôtres*. Ils y ont formé les chapitres III-XV, tandis que les chapitres I-II et XVI à XXX des Κανόνες sont purement disciplinaires. Comme ces canons apostoliques égyptiens ont pénétré dans les grands recueils canoniques des églises orientales, ils y ont aussi servi de véhicule à des fragments de la *Doctrine*. L'auteur connaissait d'ailleurs la *Διδασχὴ* tout entière. Le *Syntagma Doctrinae*, attribué par les uns et dénié par les autres à saint Athanase, en contient des traces évidentes pour les six premiers chapitres de la *Doctrine*, et moins nettes pour les chapitres XII et XIII. L'auteur de la *Fides Nicaena* ou *Didascalie CCCXVIII Patrum*, faussement attribuée à saint Athanase, mais dépendant étroitement du *Syntagma*, s'est librement servi de la *Doctrine des apôtres*.

Dans la première moitié du III^e siècle, la *Doctrine des apôtres* (I, 3 et 5) semble avoir inspiré aussi l'auteur syrien ou palestinien de la *Didascalie* : *Didascalie sive Doctrina XII apostolorum et sanctorum discipulorum nostri Salvatoris*.

Ce qui est certain, c'est que l'assembleur de textes qui, dans la seconde moitié du IV^e siècle ou peut-être dans la

première moitié du v^e, a compilé les huit livres des *Constitutions apostoliques*, en remaniant la *Didascalie* pour les six premiers livres, la *Didachè* pour une partie du septième et divers textes disciplinaires pour le huitième, a bien connu le texte entier de la *Doctrine* telle que nous la possédons. Il en a fait passer la plus grande partie dans les chapitres 1-xxxii du septième livre.

La *Doctrine des apôtres* ainsi fondue dans des compilations plus vastes perdit de sa notoriété. La dernière trace de son existence distincte remonte au manuscrit qui l'a révélée aux modernes (milieu du xi^e siècle). Zonaras, au commencement du xii^e siècle, commentant la lettre pascalle de saint Athanase que nous avons citée plus haut, montre clairement qu'il ne connaît pas la *Διδασκαλία* ; il rapporte sur la foi d'autrui que la *Doctrine* des apôtres n'est autre chose que les *Constitutions* du pseudo-Clément interdites en 692 par le concile in Trullo. Le souvenir même de l'ouvrage allait disparaître.

Sur les canons ecclésiastiques formant la collection dite *Constitution apostolique égyptienne*, et leurs rapports avec la *Διδασκαλία*, voir FUNK, *Doctrina duodecim apostolorum*, 1887, p. 50-73, et HARNACK, *Die Lehre der zwölf Apostel (Texte u. Untersuchungen, II, 1 et 2)*, 1884, p. 193-241. Tous deux reproduisent le texte. — Sur le *Syntagma Doctrinae* et la *Fides Nicaena* (MIGNE, P. G., t. XXVIII, col. 835 et 1635), voir BATIFFOL, *Studia Patristica*, 1890, p. 119 ; *Didascalia CCCXVIII Patrum pseudepigr.*, graecis codd. rec. P. BATIFFOL, copticum contulit H. HYVERNAT, Paris, 1887. — *Didascaliae fragmenta*, éd. HAULER, 1900 ; H. ACHELIS et J. FLEMMING, *Die syrische Didaskalia übersetzt und erklärt (Texte und Untersuchungen, Neue Folge, X, 2)*, Leipzig, 1904. Sur les rapports de la *Didascalie* et de la *Didachè*, cf. FUNK, *Die apostolischen Konstitutionen*, 1891, p. 65-70, et HOLZHEY, *Die Abhängigkeit der syrischen Didaskalia von der Didache* 1898 (dans le *Compte*

rendu du quatrième congrès scient. intern. des catholiques à Fribourg, I, 249-277). — Sur les rapports des *Constitutions apostoliques* avec la *Didachè*, cf. FUNK, *Doctrina duodecim Apostolorum*, 1887, p. 74-97, et HARNACK, *Die Lehre des zwölf Apostel* (*Texte u. Untersuchungen*, II, 1 et 2), 1884, p. 170-192. Tous deux reproduisent le texte. — FUNK, *Die Apostolischen Konstitutionen*, 1891. M. Funk a repris les divers textes apparentés aux *Constitutions apostoliques* et les a reproduits dans sa récente édition, *Didascalia et Constitutiones apost.*, Paderborn, 1906, 2 vol.

4. *Versions anciennes.* — L'histoire de la *Didachè* dans l'antiquité se complète par la connaissance des versions anciennes. On possédait depuis longtemps un court fragment de version latine (*Did.* I, 1-3 ; II, 2-6) extrait par Pez d'un manuscrit appartenant au monastère de Melk en Basse-Autriche, et signalé de nouveau par Oscar de Gebhardt ; mais ce fut J. Schlecht qui découvrit à Munich, dans un manuscrit du XI^e siècle, la version latine intégrale des six premiers chapitres ; malheureusement on ne peut assigner la date ni le lieu d'origine de cette traduction.

On sait du moins qu'il a dû exister une autre version latine très ancienne ; elle devait s'étendre à l'ouvrage entier, puisque l'auteur de l'*Adversus aleatores* en a cité des textes pris ailleurs que dans la partie des *Deux voies* (cf. plus haut, p. xix) ; elle devait aussi moins s'écarter de notre texte grec que la traduction latine publiée par Schlecht, si nous en jugeons par les citations des écrivains d'Afrique. Ainsi Optat de Milève écrit dans le *De schismate Donatistarum*, I, 21 : « Denique inter cetera praecepta etiam haec tria jussio divina prohibuit : *non occides, non ibis post deos alienos, et in capitibus mandatorum : non facies scisma.* » Il est manifeste qu'il n'a pas

entre les mains la version du manuscrit de Munich, qui porte : *non facies dissensiones*, supposant un pluriel *σχίσματα* qui se trouve au reste dans les *Canons ecclésiastiques* et dans les *Constitutions apostoliques* ; sa traduction serre de plus près notre texte de la *Didachè*, iv, 3 : οὐ ποιήσεις σχίσμα.

La version arabe que nous possédons est encore plus fragmentaire que la version latine. Elle est incorporée au récit de la vie de l'archimandrite Schnoudi, mort en 451. Ecrite d'abord en copte entre les années 685 et 690, cette biographie nous est parvenue dans une version arabe. Le fameux abbé Schnoudi, dans une instruction à ses moines, utilise les six premiers chapitres de la *Didachè*, mais c'est une question de savoir s'il a, de notre *Didachè*, simplement pris et remanié ce qui importait à son objet, ou s'il possédait un texte très différent du nôtre.

J. SCHLECHT, *Doctrina XII Apostolorum*, Fribourg, Herder, 1900 ; J. SCHLECHT, *Die Apostellehre in der Liturgie der katholischen Kirche*, Fribourg, Herder, 1901 (contient la reproduction photographique du man. latin *Monacensis* 6264, précédemment à Freising).

Le fragment de version latine retrouvé par Gebhardt se trouve dans l'édition de HARNACK, *Die Lehre der zwölf Apostel*, 1886 (*Texte u. Untersuchungen*), p. 275-286.

La version arabe est éditée et traduite en allemand par J. ISELIN, *Eine bisher unbekannte Version des ersten Teiles der Apostellehre*, 1895 (*Texte und Untersuchungen*, XIII 1 b.). — Sur Schnoudi, voir J. LEIPOLDT, *Schenute von Atripe und die Entstehung des nationalaegyptischen Christentums*, Leipzig, 1903 (*Texte u. Untersuchungen*, N. F. x, 1).

§ IV. DÉCOUVERTE DE LA DIDACHÈ ; ÉDITIONS. — Les critiques du xix^e siècle n'avaient pas manqué de rapprocher les textes des *Constitutions apostoliques* de la *Consti-*

tution apostolique égyptienne, et de se demander si la source commune en était, soit l'épître de Barnabé, soit l'écrit inconnu qu'ils trouvaient mentionné par Eusèbe et Athanase sous le titre de *Doctrine des apôtres*, soit enfin l'écrit mentionné par Rufin et si bizarrement appelé par lui *Duae Viae vel Judicium Petri*. Krawutzcky en comparant les divers textes fut amené à penser qu'il avait existé, dans la primitive Église, un livre d'instruction religieuse, dit des « Deux Voies » ; il en essaya même en 1882 une reconstitution qui est un des chefs-d'œuvre de la divination critique au XIX^e siècle (*Theologische Quartalschrift*, 1882, p. 359-445). Dès la fin de 1883 paraissait, en effet, par les soins de Philothée Bryennios, l'édition princeps de la Διδάχῃ τῶν δώδεκα ἀποστόλων. Le petit écrit était tiré d'un manuscrit exécuté en 1056 par le notaire Léon, conservé à la bibliothèque de l'Hospice du Saint-Sépulcre à Constantinople, et transféré depuis lors à la bibliothèque du patriarcat grec à Jérusalem. De ce précieux monument, Bryennios avait déjà tiré, en 1875, le texte complet des lettres de saint Clément. Les pages du manuscrit (fol. 76 med.-80) qui contiennent la Διδάχῃ ont été reproduites par les procédés photographiques dans la magnifique édition de J. Rendel Harris en 1887. L'opuscule complet a presque les dimensions de l'épître aux Galates de S. Paul (en tout 10.700 lettres) ; il fut aussitôt reproduit en une multitude d'éditions dont il nous suffira de mentionner ci-dessous les principales.

EDITIONS : Edition princeps de BRYENNIOS, Διδάχῃ τῶν δώδεκα ἀποστόλων ἐκ τοῦ ἱεροσολυμιτικοῦ χειρογράφου νυν πρῶτον ἐκδιδομένη μετὰ προλεγομένων καὶ σημειώσεων. Ἐν Κωνσταντινουπόλει, 1883. — A. HARNACK, *Lehre der zwölf Apostel nebst Untersuchungen zur ältesten Geschichte der Kirchenverfassung und des Kirchen-*

rechts (forme le fascicule II, 1 et 2 des *Texte und Untersuchungen* von Gebhardt und Harnack), Leipzig, 1884 ; réédition, 1893, dite grande édition, Grosse Ausgabe : p. 1-70, texte, traduction et commentaire, et p. 1-294, prolégomènes. — J. RENDEL HARRIS, *The Teaching of the Apostles*, Londres, 1887 (reproduction photographique). — F. X. FUNK, *Doctrina duodecim apostolorum*, Tubingae, 1887 (avec trad. latine et commentaires ; texte de la *Constitution apostolique égyptienne*, du livre VII des *Constitutions apostoliques*, des *Deux voies* d'après la lettre de Barnabé) ; *Patres Apostolici*, 2 vol., Tubingue, 1901, p. VI-XX et 2 37 (texte, trad. latine et commentaires). — SCHAFF, *The Teaching of the Twelve Apostles*, New-York, 1885. — TAYLOR, *The Teaching of the Twelve Apostles*, Cambridge, 1886 (insiste sur le rapprochement avec textes juifs). — MINASI, *La Dottrina del Signore pei dodici apostoli bandita alle genti, detta la Dottrina dei dodici apostoli*, Roma, 1891 (version et commentaire).

Parmi les éditions françaises, les plus connues sont celles de SABATIER, *La Didachè ou l'enseignement des douze apôtres*, Paris, 1885. — E. JACQUIER, *La Doctrine des douze apôtres et ses enseignements* (Thèse), Paris, 1891 (texte, version et commentaires).

§ V. AUTHENTICITÉ ET MODE DE COMPOSITION DE LA DIDACHÈ.

— La disposition très cohérente de la *Didachè*, le lien tout intérieur et vivant qui en relie les parties, la chaleur et l'esprit qui y circule et anime l'ouvrage, ne permettent guère de contester qu'elle ait eu pour auteur un écrivain qui en a soigneusement digéré ou du moins assorti les chapitres. Mais cet auteur est anonyme. Aucun écrivain connu de l'antiquité n'en revendique l'attribution. La question d'authenticité se réduit donc à la suivante : l'écrivain qui a composé notre *Didachè*, à une date que nous rechercherons plus loin, a-t-il écrit d'une façon originale ? a-t-il fondu dans son œuvre un écrit ou des fragments d'écrits appartenant à une époque anté-

rieure? dans quelle mesure s'est-il enrichi des dépouilles d'autrui?

Le simple examen de l'ouvrage révèle une différence profonde entre les six premiers chapitres de l'ouvrage et les parties suivantes : ils forment une exhortation d'un caractère purement moral, ils étaient propres à la préparation des catéchumènes qu'il fallait plier à la pratique sérieuse de la vie morale. A première vue, il n'y a rien d'impossible à ce qu'ils aient eu pendant quelque temps une existence séparée et, pour ainsi dire, une individualité propre. Cette conjecture s'autorise de plusieurs particularités qui ressortent de l'histoire de la *Didachè* : tandis que dans l'antiquité les allusions aux deux dernières parties sont rares, faciles à relever, on ne compte plus les rapprochements qu'il y a lieu de faire entre les écrivains chrétiens et tel ou tel endroit des six premiers chapitres de la *Doctrina* ; on en signale de nouveaux à chaque instant. — Autre fait important : tous les ouvrages qui se sont incorporé des fragments un peu notables de la *Didachè* (lettre de Barnabé, *Constitutions apostoliques*, *Constitution apostolique égyptienne*, *Synagma Doctrinae*, *Fides Nicaena*, *Vie de Schnoudi*), les ont empruntés aux six premiers chapitres exclusivement. La seule exception qui peut être signalée, vient d'une citation du chapitre xvi de la *Didachè* qui se trouve dans saint Barnabé et recevra tout à l'heure une explication satisfaisante. — Enfin la traduction latine que nous possédons se limite aux six premiers chapitres. La concordance entre les particularités relevées dans la *Didachè*, par la critique interne de l'ouvrage et les faits historiques qui tiennent à l'emploi et à la diffusion de l'ouvrage, permettent de construire plusieurs hypothèses.

En premier lieu, on peut supposer que la *Didachè* ayant été écrite d'un trait par l'auteur anonyme, la première partie en fut détachée au bout de quelque temps et mise en circulation indépendamment des deux autres parties. A l'appui de cette hypothèse, l'on peut remarquer que la partie liturgique et la partie disciplinaire, qui décrivent un état très primitif du culte et de l'organisation des communautés, ont dû vieillir très vite et perdre de leur utilité pratique, tandis que la catéchèse morale a toujours gardé une valeur éducatrice pour la formation des catéchumènes. Elle se détachait aisément des deux premières parties et a rencontré naturellement une faveur plus persistante et une diffusion beaucoup plus large (Funk).

Une deuxième hypothèse, plus radicale admet, comme la précédente et pour les mêmes raisons, que la première partie a circulé à part des deux autres ; mais de plus elle affirme que cette première partie a été composée par un auteur distinct, et que ce petit écrit portant probablement le titre de *Doctrine des deux voies* a couru sa fortune particulière. Les raisons les plus sérieuses confirment cette supposition : on explique ainsi d'une manière plus naturelle les différences entre la première partie de la *Didachè* et les suivantes ; ce n'est pas seulement par le contenu qu'elles diffèrent, mais par le style, par la langue, par l'emploi fait de l'Écriture-Sainte. De plus on s'explique mieux de la sorte les divergences assez prononcées qui existent entre les premiers chapitres tels que nous les possédons dans la *Didachè* et les mêmes chapitres tels qu'ils se rencontrent soit dans la lettre dite de saint Barnabé, soit dans les *Constitutions apostoliques*, soit surtout dans l'ancienne version latine. Notre *Didachè* ne serait pas nécessairement la source de tous les

textes où elle semble au premier abord avoir été utilisée ou reproduite ou traduite. La *Doctrine des Deux Voies* aurait embrassé nos six premiers chapitres, sauf peut-être le fragment vi, 2-3 qui n'est pas dans la version latine. Elle aurait donc une origine plus ancienne que la *Didachè*, et c'est l'auteur de la *Didachè* intégrale qui, à la suite de remaniements, l'aurait fait entrer avec art dans la trame de son ouvrage. L'un de ces remaniements aurait consisté à introduire dans la *Doctrine des Deux Voies* le passage que nous lisons aujourd'hui dans la *Didachè* (i, 3-11, 1) et qui fait défaut dans les *Constitutions apostoliques*, dans la *Constitution apostolique égyptienne*, dans la version latine, etc. Un autre remaniement pourrait avoir consisté à disjoindre de la *Doctrine des Deux Voies*, pour le rejeter à la fin de la *Didachè*, le chapitre xvi qui en forme aujourd'hui la conclusion et qui semble y faire double emploi avec le chapitre xv lequel offre une conclusion très naturelle de l'ouvrage. Si le chapitre xvi de la *Didachè* s'est rattaché autrefois au chapitre vi (ou à vi, 1) comme la conclusion eschatologique de la *Doctrine des Deux Voies*, on tient l'explication de la singularité signalée à propos de S. Barnabé, lequel a cité le chapitre xvi, alors qu'il semble n'avoir connu que la première partie de la *Didachè*, dite des Deux Voies.

L'hypothèse qui vient d'être émise, et que j'estime pour ma part très vraisemblable, en a suscité une autre que M. Harnack s'est ingénié à défendre et qu'il convient au moins de rapporter. L'écrit primitif des *Deux Voies* ne serait pas d'origine chrétienne, mais bien d'origine juive; il représenterait un manuel de catéchèse morale destiné notamment à l'instruction des païens qui se faisaient recevoir prosélytes. Trois faits servent de support à l'hy-

pothèse : 1) il y a des raisons sérieuses de supposer que le morceau de la $\Delta\iota\delta\alpha\chi\chi\eta$ (I, 3-II, 1) qui lui donne sa physiologie chrétienne, manquait dans l'écrit primitif ; — 2) la langue, la syntaxe, les tournures trahissent le génie de la langue et de la littérature hébraïque ; — 3) il y a des rapports entre la *Didachè* et les écrits juifs, l'Ancien Testament, Philon, les Sibylles, le Pseudo-Phocylide, le *Talmud*, la *Midrasch* (Cf. TAYLOR, *The Teaching of the twelve Apostles*, Cambridge, 1886). On peut donc penser que l'écrit des *Deux Voies* était une catéchèse morale qui servait à l'édification des Juifs, et qui trouvait surtout son emploi dans l'instruction des prosélytes moins familiarisés que les Juifs avec l'ensemble de l'Ancien Testament. L'écrit juif aurait été accepté, comme les livres de l'Ancien Testament, par un écrivain chrétien qui l'aurait retouché en y introduisant une proportion de citations évangéliques. Ainsi naturalisé dans la littérature chrétienne, l'ouvrage a pu circuler sous le nom de *Doctrine des apôtres*. Peut-être aussi n'a-t-il reçu ce titre qu'au moment où il fut complété par les deux parties liturgique et disciplinaire de notre *Didachè*. Ces diverses considérations n'ont rien d'absolument contraignant : 1° il n'est pas absolument certain que le morceau I, 3-II, 1 manquât réellement à l'écrit primitif des *Deux Voies* (cf. *Notes critiques*) ; 2° un ancien auteur chrétien devait naturellement faire un emploi assez large de l'Ancien Testament qui avait formé son esprit religieux ; 3° les sources communes peuvent expliquer bien des ressemblances avec des écrits juifs.

Le mode de composition très probable de la *Didachè* ne permet donc pas d'y voir un écrit entièrement original. Que l'auteur ait retouché ou non un premier écrit juif

pour le teindre de christianisme, il a sans doute utilisé une instruction sur les deux voies, en la remaniant légèrement pour l'adapter à son dessein, et il y a joint des préceptes sur la liturgie et l'organisation des églises, en rejetant à la fin de son nouvel ouvrage le chapitre qui terminait les deux voies.

Sur l'origine juive de l'écrit primitif des *Deux Voies*, cf. TAYLOR, *The Teaching of the twelve Apostles with illustrations from the Talmud*, 1886 ; — HARNACK, *Apostellehre* dans *Real Encyklopaedie für protestantische Theologie*, 3^e éd., t. I (1896), p. 724-725 ; il a même essayé une restitution de l'écrit primitif : A. HARNACK, *Die Apostellehre und die jüdischen zwei Wege*, Leipzig, 1886 ; 2^e éd. 1895 ; — Th. SCHERMANN, *Eine Elfapostelmoral oder die X-recension der « beiden Wege »*, München, Lentner, 1903 (édite le texte du ms. Par. gr. 1555 A, qu'il pense être un écrit juif primitif, source de la *Constitution apostolique égyptienne* ; la lettre de Barnabé et la première partie de la *Didaché* en seraient des remaniements différents). — SEEBERG, *Die beiden Wege und das Aposteldekret*, Leipzig, Deichert, 1905, pense montrer que déjà l'auteur des Actes. les synoptiques, saint Paul ont mis à profit le manuel de morale juive *Les deux chemins*.

De même que l'auteur de la *Didaché* a très vraisemblablement fondu dans sa composition un écrit préexistant, qui a formé la trame de la première partie, il est possible que dans les deux autres parties, il ait fait des emprunts à différents textes. C'est du moins ce que l'on incline à penser, en présence de quelques traits de l'organisation des communautés chrétiennes qui ne sont pas très cohérents ; c'est ainsi que les prophètes apparaissent investis des plus grands pouvoirs, comme au temps du christianisme naissant, et de toutes les prérogatives conférées par les charismes, et cependant ailleurs il est telle pré-

caution prise contre eux qui révèle une époque moins primitive et des groupes de chrétiens ayant l'expérience d'une ou deux générations. Toutefois de ces observations de détail, il est malaisé de rien déduire de précis concernant les dates différentes des textes qui auraient fourni matière à des emprunts.

§ VI. PATRIE DE LA « DIDACHÈ ». — Le petit écrit de la *Doctrine* est certainement originaire de l'Orient, mais il n'y a pas de raisons décisives de se prononcer pour un pays plutôt que pour un autre : Syrie (Antioche, Césarée), ou Palestine (Jérusalem), ou Égypte (Alexandrie). C'est en Égypte que la *Didachè* a été le plus employée, et le plus anciennement citée, il se pourrait donc qu'elle eût été composée à Alexandrie ; beaucoup de critiques se sont ralliés à cette hypothèse.

D'autres savants estiment, d'après les caractères internes de l'ouvrage, que la *Doctrine* a plutôt été écrite par un habitant de la Syrie ou de la Palestine. Les prémisses du pressoir, de l'aire et des troupeaux que les fidèles doivent prélever en faveur des prophètes (*Did.*, XIII, 3) paraissent se rapporter à une population rurale telle que la nourrissait la Syrie ou la Palestine. Le tableau de la vie de l'Église, du ministère itinérant des prophètes et autres ministres de la parole, rappelle des traits que nous connaissons par ailleurs et qui reportent notre pensée vers la Syrie et la Palestine, ou vers les communautés de l'Asie Mineure.

§ VII. DATE DE LA COMPOSITION. — La citation que Clément d'Alexandrie fait de la *Doctrine des apôtres* ne permet pas d'en reculer la date plus tard que l'année 160.

Pour Ad. Harnack, qui estime avoir démontré la dépendance de la *Didachè* à l'égard de la lettre dite de Barnabé,

la date approximative de cette lettre forme une autre limite qu'il ne serait pas possible de franchir. La *Doctrine* aurait donc été rédigée définitivement entre les années 120 ou 130 et 160. On trouvera dans l'édition de Harnack, (*Die Lehre der zwölf Apostel*, 1884, p. 66 et p. 81-87) les éléments d'une comparaison minutieuse entre les deux portions de la *Didachè* (I-VI) et de la Lettre de Barnabé (XVIII-XX) qui se correspondent. Malheureusement pour la thèse de Harnack la preuve n'est pas faite de la dépendance de la *Didachè* à l'égard de la Lettre de Barnabé, et ce serait plutôt la dépendance contraire qui pourrait être tenue pour acquise. Harnack lui-même a donné le coup mortel à sa théorie, en faisant prévaloir parmi les critiques l'hypothèse d'un écrit juif qui aurait servi de source commune et à la *Doctrine des apôtres* et à la Lettre de Barnabé. Il a donc dû admettre que l'auteur de la Lettre de Barnabé avait utilisé l'écrit juif, l'avait dépecé, morcelé de façon à introduire dans les phrases et dans les pensées le plus fâcheux désordre. Même si l'on venait à détruire l'hypothèse de la source commune, les critiques ne seraient plus fondés à soutenir que la Lettre de Barnabé est antérieure à la *Didachè*, en raison du désordre et du morcelage dont témoigne la Lettre en comparaison de la *Doctrine*. En soi, d'ailleurs, il est beaucoup plus naturel de supposer qu'un morceau a d'abord été écrit avec une suite convenable dans les pensées, et qu'il a été gâté dans la suite, surtout sous la plume d'un aussi mauvais écrivain que l'auteur de la Lettre de Barnabé.

On trouvera tous les détails des preuves accumulées par Funk contre la théorie de Harnack, dans F. X. FUNK, *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen*, Paderborn,

PÈRES APOSTOLIQUES, I

C

1899, t. II; *Die Didache, Zeit und Verhältniss zu den verwandten Schriften*, spécialement p. 108-141. — ZAHN, *Forschungen zur Geschichte des neutestamentlichen Kanons*, III (1884), p. 310-314. — Cf. p. LXXXV l'aveu fait de ses emprunts par Barnabé.

Ayant écarté l'hypothèse d'une antériorité de la Lettre de Barnabé par rapport à la *Doctrine des apôtres*, il reste à examiner la *Didachè* sans parti pris et à l'interroger elle-même sur l'époque vraisemblable de sa composition. Les dates assignées par les critiques s'échelonnent depuis l'année 50 jusqu'à l'année 160, selon qu'ils discernent dans le livre les témoignages d'un état de choses contemporain de S. Paul (Sabatier), ou des traces de montanisme (Bonet-Maury et Hilgenfeld). Il est hors de doute que la *Didachè* est un écrit de la plus haute antiquité : elle ne contient aucune trace de symbole, de canon des Écritures ; elle semble citer une lettre de saint Paul, mais ne connaît pas son autorité apostolique ; elle décrit la hiérarchie des apôtres, des docteurs, des prophètes, tous ministres itinérants de la parole, et lui subordonne la hiérarchie sédentaire des évêques et des diacres, sans trace d'épiscopat monarchique ; elle décrit une liturgie très primitive, très simple, très pauvre en rites ; elle ne fait allusion à aucune sorte de gnosticisme ni de persécution ; tout cet ensemble de caractères convient à une époque plus primitive que celle qui nous est dépeinte dans la vie et les œuvres de Clément de Rome, d'Ignace d'Antioche, de Polycarpe de Smyrne, etc. Il semble donc qu'on ne court point risque d'erreur en plaçant la composition de la *Didachè* avant l'an 100 de notre ère.

Une autre série de caractères interdit de remonter trop haut vers les origines : ainsi les précautions prises contre les faux prophètes et contre les apôtres de contrebande ;

le rôle assigné aux évêques et aux diacres dans le service religieux des communautés, même en cas de présence d'un prophète ; le commencement de discipline réglant la célébration du dimanche, les jours de jeûne, le baptême par infusion, et l'offrande des prémices ; l'emploi fait de l'évangile de S. Mathieu et de S. Luc ; la tiédeur relative avec laquelle il est parlé de la venue du Sauveur. Tout cet ensemble de caractères suppose qu'il s'est déjà passé un certain temps depuis la prédication des apôtres ayant connu le Seigneur. L'an 70 et plus probablement l'an 80 serait donc la limite extrême à laquelle on pourrait faire remonter la *Didachè*. On comprend qu'il soit impossible d'empêcher un certain flottement dans la fixation des dates ; nous ne savons pas de quel pays provient la *Didachè*, et le développement des institutions n'a pas marché du même pas dans toutes les portions du monde chrétien. Vers l'an 70 cesse la prédication des apôtres ayant connu le Seigneur, sauf peut-être en Asie-Mineure d'où la *Didachè* n'est sans doute pas originaire. S'il fallait préciser une date pour la rédaction de la *Didachè*, nous la choisirions plus rapprochée de l'an 80 que de l'an 100 de notre ère.

§ VIII. L'ÉCRITURE SAINTE DANS LA « DIDACHÈ ». — Il est extrêmement délicat de dresser une statistique des citations, et spécialement des citations d'Écriture sainte dans la *Didachè*. Il s'y trouve des citations proprement textuelles, vraiment littérales ; outre le Notre Père, il y a bien des versets d'Écriture sainte qui sont rapportés sans déformations. Mais le plus souvent la citation est insérée dans la trame du discours avec toutes les modifications nécessaires pour la conformer à la suite de la pensée. Quelquefois les textes sont mis bout à bout, sans

que rien avertisse qu'ils proviennent de livres différents, ou de chapitres différents d'un même livre. D'autres fois, la citation est à peine reconnaissable, ou plutôt on se demande si l'auteur est inconsciemment inspiré d'un texte, ou s'il a simplement cité de mémoire sans souci des altérations de sens ou de textes auxquelles son procédé l'exposait.

1. L'Ancien Testament est relativement peu utilisé par l'auteur de la *Didachè*, indice peu favorable à l'hypothèse de Harnack cherchant une origine juive à la première partie de la *Didachè*. Aux chapitres II et III, il se réfère, comme il est naturel, au décalogue.

2. Le Nouveau Testament est cité d'une manière qui appelle quelques observations. L'auteur connaît évidemment l'« Évangile » dont le nom même (εὐαγγέλιον, quelquefois avec l'adjonction τοῦ κυρίου) revient quatre fois : VIII, 2 ; XI, 3 ; XV, 3, 4. Il connaît l'évangile de saint Matthieu : sur la liste dressée par M. Harnack de 23 citations évangéliques dans la *Didachè*, il y en a dix qui nous obligent de conclure que l'auteur lisait l'évangile de saint Matthieu dans le même texte que nous. Sept autres citations relevées par M. Harnack, et on en pourrait joindre d'autres, témoignent de préférence en faveur de l'évangile de saint Matthieu, mais la liberté des citations rend impossible les conclusions fermes sur la nature du texte original.

En cinq endroits (I, 3 ; I, 4 ; I, 5 ; IX, 2 ; XVI, 1), l'auteur de la *Didachè* laisse percer une connaissance de l'évangile de saint Luc qui se trouve combiné en proportion variable avec celui de saint Matthieu. On ne saurait dire absolument s'il avait le troisième évangile, ou s'il possédait un texte panaché, différent de notre évangile de Luc.

Bien des éditions critiques, à propos de *Did.*, I, 2, nous renvoient à Marc, XII, 30-31, qui n'est qu'un texte parallèle de Matthieu. En l'absence de tout autre emprunt au deuxième évangile, il y a lieu de conclure que l'auteur de la *Didachè* ne s'est point servi du deuxième évangile. On peut de même rayer de la liste des citations Luc, x, 7 au chap. XIII, 1; car le mot *προφη*, remplacé par *μισθός* dans saint Luc, ne laisse pas de doute que l'auteur n'ait eu sous les yeux le texte de saint Matthieu.

Comme on doit s'y attendre, la *Didachè* ne renferme aucune citation du quatrième évangile; mais il est d'autant plus remarquable d'y rencontrer des prières eucharistiques (ch. IX-X) qui offrent des airs de famille avec les écrits johanniques, spécialement avec les chapitres VI, XV et XVII de l'évangile de saint Jean. Sur la coupe, la *Didachè* ordonne de prononcer l'action de grâces pour la « sainte vigne de David » (IX, 2), laquelle figure évidemment la vraie vigne du quatrième évangile (XV, 1), « c'est-à-dire le Christ avec les siens dont la communion de vie s'entretient par le mystère eucharistique » (Loisy, *Rev. d'hist. et de litt. relig.*, V, 1900, p. 462). La perspective johannique, ouverte par l'expression de vigne de David, se continue par l'invocation du Père céleste (*πάτερ ἄγιε*, *Did.*, x, 2; JEAN, XVII, 11) et par l'emploi du même vocabulaire pour caractériser l'action de Dieu opérée par le ministère de Jésus : l'expression de *γνωρίζειν* est également familière à la *Didachè* (IX, 2, 3, et x, 2) et à saint Jean (XV, 15, XVII, 26) pour représenter la révélation divine apportée par Jésus. Pareillement les fruits qu'elle produit dans les âmes : la foi (*πίστις* : *Did.*, x, 2; JEAN, XX, 31, VI, 70), la connaissance supérieure des choses de Dieu (*γνώσις* : *Did.*, IX, 3, x, 2; JEAN, XVII, 3, VI, 70), spéciale-

ment la connaissance du nom de Dieu que Jésus fait habiter en nous (*Did.*, x, 2 ; JEAN, xvii, 6, 11, 26, et, pour l'expression $\kappa\alpha\tau\epsilon\sigma\kappa\acute{\eta}\nu\omega\sigma\kappa\iota\varsigma$, JEAN, i, 14), la vie éternelle surtout ($\zeta\omega\eta\ \alpha\iota\omega\acute{\nu}\iota\omicron\varsigma$: *Did.*, ix, 3, x, 3 ; JEAN, vi, 69, xvii, 3, xx, 31), reviennent de part et d'autre comme les *leitmotiv* ou les points cardinaux de la pensée. Bien plus que le vocabulaire, la liaison habituelle des mots, l'alliance fréquente des mêmes expressions contribue à rapprocher des écrits johanniques les prières des chapitres ix et x. Ici comme là, c'est une nourriture mystérieuse, spirituelle et réelle, qui nous alimente pour la vie éternelle (*Did.*, x, 3 ; JEAN, vi, 27, 35, 51-58, 63). Le même sentiment de l'unité qui relie le Christ aux siens et qui fait d'eux son église ($\acute{\epsilon}\gamma\acute{\epsilon}\nu\epsilon\tau\omicron\ \acute{\epsilon}\nu$, *Did.*, ix, 4 ; cf. JEAN, xvii, 11, 21, 22, 23) pénètre les deux écrivains, et les incline à demander à Dieu de « délivrer son Eglise de tout mal » (*Did.*, x, 5 ; cf. JEAN, xvii, 15), « de la rendre parfaite dans son amour » (*Did.*, x, 5 ; cf. JEAN, xvii, 23 ; 1 JEAN, ii, 5 ; iv, 12, 17, 18), de « la sanctifier » (*Did.*, x, 5 ; cf. JEAN, xvii, 17, 19). Le mystère eucharistique, jusque dans les éléments par lesquels il s'accomplit, est pour l'auteur de la *Doctrine* une image de l'union des fidèles, sur la terre dans l'Eglise et plus tard dans le royaume. Mais d'ailleurs l'ensemble de la prière se joue dans la même atmosphère de sentiments et de pensées qui circule à travers les écrits johanniques. Il est impossible d'édifier là-dessus aucune théorie sur le rapport des deux textes ; mais toutes les preuves apportées en faveur de l'antiquité de la *Doctrine*, tendent à établir du même coup l'existence d'un courant de tradition, sensible par endroits dans les synoptiques, mais qui recevra dans le quatrième évangile son expression littéraire.

Les lettres de saint Paul ne sont pas formellement citées; il se trouve seulement des rappels de l'épître aux Romains et de la première épître aux Corinthiens. Sont-ce des allusions voulues ou des rencontres curieuses? On ne saurait le dire.

HARNACK, *Die Lehre der zwölf Apostel*, 1884 (*Texte und Untersuchungen*, II, 1 et 2), p. 69-81. — Vincent Henry STANTON, *The Gospels as historical Documents*, I Part : *The early use of the Gospels*, Cambridge, 1903. — *The New Testament in the Apostolic Fathers*, by a committee of the Oxford Society of historical theology, Oxford, 1905.

II

LES INSTITUTIONS

Le principal intérêt de la *Didachè* réside dans le tableau qu'elle nous trace des institutions chrétiennes. Elle nous apporte des renseignements souvent uniques sur la pratique des premières communautés, sur le baptême, les jeûnes, les temps de la prière, l'eucharistie, le ministère de la parole, la hiérarchie, la pénitence. Sur ces points, que nous allons passer en revue, les discussions n'ont pas été moins longues que sur les problèmes littéraires.

§ IX. LE BAPTÊME. — La première institution décrite par l'auteur est naturellement le baptême (vii). Toute la première partie de la *Doctrine* est présentée (Ταῦτα πάντα προσιπόντες) comme une préparation du futur baptisé à la cérémonie du baptême. Beaucoup de critiques

la regardent comme une allocution rituelle, faisant corps avec la liturgie baptismale, et devant par conséquent être prononcée au moment du baptême. Plus tard, cette allocution aurait fait place à l'*abrenuntiatio*. Leurs arguments ne sont pas décisifs. La première partie de la *Doctrine* peut aussi bien être un exemplaire de la catéchèse dans laquelle devaient être instruits les baptisés. Cette catéchèse précède nécessairement la cérémonie rituelle (JUSTIN, I *Apologie*, LXI, 2), et c'est peut-être forcer le sens du mot *προεπιπόντες* que d'en tirer une conclusion en faveur d'une allocution baptismale de pareille étendue et si abondante en répétitions. Catéchèse ou allocution, le caractère surtout moral de l'instruction faite au baptisé, mérite d'être retenu.

Le ministre du baptême n'est pas désigné. — La formule employée est « au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit » (VII, 1). Plus loin (IX, 5), il est question de « ceux qui ont été baptisés au nom de Jésus » lesquels dans la pensée de l'auteur sont évidemment les mêmes dont il a parlé précédemment, et qui ont reçu par le baptême le droit de participer à l'eucharistie (cf. JUSTIN, I *Apologie*, LXV et LXVI). La formule indiquée par Justin (*Ibid.*, LXI, 3, 10-13), est également trinitaire comme celle de la *Doctrine*, mais elle substitue le nom de « Jésus » au mot de « Fils » ; toutefois les variantes des deux formules employées par lui à propos de Jésus (*Ib.*, 3 et 13) ne supposent pas l'intention de donner à son exposition apologétique une rigueur rituelle comme celle de la *Doctrine*.

La matière employée est l'eau ; de préférence l'eau vive qui ne peut être ici que l'eau courante, laquelle est naturellement froide, mais pourrait être thermale, ou sans

doute aussi chauffée en cas de maladie. Aucune indication n'est donnée non plus que par saint Justin d'une consécration spéciale de l'eau servant au baptême. Les premiers témoins de cette pratique sont seulement Clément d'Alexandrie (*Excerpt.* 82) et Tertullien (*De bapt.* , iv).

Le mode normal de l'administration du baptême est l'immersion. C'est du moins ce que laisse supposer l'emploi régulier de l'eau vive. Mais, il est très remarquable, pour un document si ancien, de voir recommander le baptême par triple effusion d'eau sur la tête du baptisé, dans le cas où manquerait l'eau courante. Les mots ἔκχυσον (ὑδὼρ) εἰς τὴν κεφαλὴν, se rapportent très bien au baptême par effusion d'eau sur chaque baptisé, plutôt qu'à l'aspersion générale d'un groupe. L'on a cru autrefois que cette forme de baptême ne s'était introduite que pour le baptême des malades ou dans les cas très rares où le baptisé gardait le lit (*clinici*). En réalité, le baptême, dit *par infusion*, était d'usage fréquent dans la primitive église. C'est aux siècles suivants qu'il devint exceptionnel, des piscines baptismales étant partout annexées aux églises où l'on baptisait par immersion. De là vient que les *Constitutions apostoliques* ont supprimé la prescription de la *Didachè* relative au baptême par infusion (cf. J.-B. DE ROSSI, *Bollettino di archeologia cristiana*, 1886, p. 19-20). La triple effusion d'eau prescrite dans ce mode de baptême confirme l'opinion généralement admise que, dès le début, l'immersion était également triple, correspondant à l'invocation du Père, du Fils, du Saint-Esprit.

La préparation au baptême s'achève par le jeûne (cf. JUSTIN, I *Apol.*, LXI, 2; TERTULLIEN, *De baptismo*, xx).

§ X. LES JOURS DE JEUNE. — Le jeûne avait en soi une valeur d'intercession comme la prière. Il établit l'âme dans une disposition favorable à la prière, spécialement pour obtenir la rémission des péchés (« Εὐχασθαί τε καὶ αἰτεῖν νηστεύοντες παρὰ τοῦ θεοῦ τῶν προημαρτημένων ἁφαισιν διδάσκονται ». JUSTIN, I *Apol.*, LXI, 2). Il était naturel que le baptisé, le ministre du baptême, tous ceux qui prenaient intérêt à l'entrée du catéchumène fussent invités à jeûner (JUSTIN, *ibidem*).

Le jeûne était aussi une institution venue des Juifs à l'Eglise chrétienne; les chrétiens leur avaient emprunté en même temps la coutume du jeûne deux fois la semaine (Luc, XVIII, 12). Les Pères expliquèrent plus tard par l'histoire de la Passion le choix fait du mercredi et du vendredi comme jours de jeûne hebdomadaire. La *Doctrine* ne laisse entrevoir d'autre raison que la volonté de ne rien avoir de commun avec les Juifs, lesquels jeûnaient le lundi et le jeudi.

HERMAS, *Similitudes*, v, 1; TERTULLIEN, *De orat.*, 19; *Ad uxor.*, II, 4; *De jejuniis*, II, 10, 13, 14; CLÉMENT D'ALEX., *Stromates*, VII, 12, 75; ORIGÈNE, *Hom.* X, in *Levit.*; EPIPHANE, *Haer.*, XVI, 1; LXXV, 6; *Expos. fid.* 22. — LINSSEN MAYR, *Entwicklung der kirchlichen Fastendisziplin bis zum Konzil von Nicäa*, 1877; — *Real-Encykl. für prot. Theologie*, 3^e éd., 1898, V, 770-780.

§ XI. LES TEMPS DE LA PRIÈRE (chapitre VIII). — Les chrétiens doivent prier trois fois par jour, et prier le *Pater*. Les Juifs avaient l'habitude de réciter certaines formules, dites *Schmone Esre*, le matin, vers midi et le soir. L'usage s'en était-il peut-être conservé chez les judéo-chrétiens? en ce cas l'auteur de la *Didachè* entreprendrait peut-être

de substituer une formule chrétienne à la prière juive ou prière des hypocrites. Peut-être aussi nous offre-t-il simplement la première trace d'un usage chrétien, connu jusqu'ici par Tertullien (*De oratione*, xxv, et *De jejun.*, x), de prier à la troisième heure, à la sixième et à la neuvième.

§ XII. L'EUCCHARISTIE. — Les baptisés seuls ont le droit de recevoir l'eucharistie (ix, 5. Cf. JUSTIN, I *Apol.*, lxvi, 1). Mais il est question d'eucharistie à deux endroits différents de la *Doctrine* (c. ix-x et c. xiv-xv) et c'est un point délicat de déterminer le sens précis de ce mot dans la pensée de l'écrivain.

Aux chapitres xiv et xv la signification n'est pas douteuse. La *Doctrine* prescrit de tenir le dimanche les assemblées de chrétiens auxquelles saint Justin a consacré une description assez étendue à la fin de sa première apologie (c. lxvii). La réunion s'ouvre, d'après la *Didaché*, par la confession des péchés ; elle a pour objet propre de célébrer la fraction du pain, en rendant grâces ; elle est présidée par des évêques et des diacres dont la fonction semble être de pratiquer eux-mêmes la fraction du pain. Ce dernier point ressort de la liaison des chapitres xiv à xv : *Choisissez-vous donc des évêques*. La fraction du pain ainsi célébrée est qualifiée à trois reprises de sacrifice, θυσία, et une citation de Malachie, tirée d'un passage où le prophète critique les défauts physiques des victimes offertes par les prêtres juifs, implique que ce sacrifice est bien réel, non simplement mystique, encore qu'il doive être pur par les dispositions morales des chrétiens. De même, la réconciliation des ennemis, prescrite par l'Evangile (MATTH, v, 23-24), précède un véritable sacrifice. La fraction du pain est ici très certainement la liturgie eucharistique (JUSTIN,

Dial., 28 ; 116, 117. — IRÉNÉE, *Adv. haer.*, IV, 17, 5 ; 18, 1. — CLÉMENT, *Stromates*, V, 14, 136. — TERTULLIEN, *Adv. Jud.*, 5 ; *Adv. Marc.*, III, 22).

Mais les chapitres xiv et xv de la *Didachè* ne donnent aucune description du rite accompli dans l'assemblée ; il est seulement désigné par l'expression sommaire de « fraction du pain » sans mention du vin ou du calice. La description du rite accompli au cours du service eucharistique ne se trouverait-elle pas aux chapitres ix et x qui contiennent l'énoncé de prières eucharistiques ?

Il convient de remarquer tout d'abord l'analogie de ces prières avec les prières par lesquelles on sanctifiait les repas chez les Juifs. Tout un rituel était employé, en Israël, pour la bénédiction des aliments et du repas : très simple, pour des repas ordinaires sous la présidence du chef de famille ; un peu plus étendu, pour les trois repas du sabbat ou pour le repas du soir la veille des grandes fêtes ; compliqué enfin de chants, de psaumes, de versets et de répons alternants, pour le repas pascal. Mais toujours le noyau de la cérémonie réside dans une bénédiction et une fraction du pain, dans une bénédiction du calice, prononcées sous forme d'action de grâces, avec des termes et des expressions qui rappellent en maints endroits les termes et les expressions des prières eucharistiques :

Bénédiction du pain : Sois loué, ô Seigneur notre Dieu, roi de l'univers, qui fais sortir le pain de la terre.

Bénédiction du vin : Sois loué, ô Seigneur notre Dieu, roi de l'univers, qui as créé le fruit de la vigne.

En général, les prières se bornent à remercier Dieu pour le don matériel de la nourriture. Quelques prières respirent plus d'élévation morale :

Sois loué, ô Eternel, roi de l'univers, qui nourris le monde entier par ta bonté, en toute grâce et miséricorde. Il donne le pain à toute chair. — Répons : Car sa miséricorde est éternelle.

Ou encore :

Nous te remercions, ô Eternel, notre Dieu, de ce que tu as donné à nos pères un pays spacieux, exquis et magnifique.

De ce que, ô Eternel, notre Dieu, tu nous as conduits hors de l'Egypte et délivrés de la maison d'esclavage.

Pour ton alliance que tu as marquée dans notre chair, pour ta Loi que tu nous as enseignée, pour tes commandements que tu nous as annoncés, pour la vie que tu nous as donnée par ta grâce et ta miséricorde.

Il n'y a pas de doute que ces prières ne soient très anciennes, ayant été conservées dans le *Traité des Berakhoth* du *Talmud*. Du moins le sens général, la tonalité des oraisons, le rite fondamental, doivent nous représenter assez bien la signification religieuse des repas chez les Juifs au temps de Jésus-Christ, dès qu'on les entourait d'un peu de solennité. L'on conçoit très bien comme a pu se faire l'insertion de la liturgie eucharistique sur celle des repas juifs. Ces notions préliminaires rendront plus claires les diverses théories auxquelles prêtent les chapitres ix et x de la *Didachè*.

Certains critiques observent que le Christ avait dû souvent pratiquer l'usage juif avec ses disciples, faire la fraction du pain, en y mettant sans doute un ton, un geste, une façon de faire (MATTH., XIV, 19 ; XV, 36) qui avait dû produire une vive impression, puisque c'est à la fraction du pain que les disciples à Emmaüs reconnurent Jésus ressuscité (LUC, XXIV, 35). Les premiers chrétiens,

tous judéo-chrétiens, ont dû transporter l'usage de leurs prières traditionnelles aux repas qu'ils prenaient en commun, en dehors même de la célébration eucharistique. On en trouve les traces, soit dans les repas des premiers chrétiens après la Pentecôte (*Actes*, II, 46-47), soit dans la fraction du pain faite par saint Paul lorsqu'à la fin de la tempête, prêchant le courage aux matelots et aux païens de l'entourage, il prend du pain, rendant grâces à Dieu, le rompt et se met à manger (*Actes*, XXVII, 33-36). Il semble donc qu'il y ait eu chez les premiers chrétiens des repas proprement dits, ayant un caractère religieux, suite et prolongement des usages juifs. L'habitude s'en serait peut-être introduite à Jérusalem, par suite de la communauté des biens pratiquée dans le premier noyau de convertis, et elle se serait étendue et généralisée dans l'Eglise. Suivant les critiques catholiques, comme M. Ladeuze, ces repas auraient subsisté, à côté et en dehors de l'institution eucharistique ; suivant les critiques rationalistes, comme M. Spitta, ces repas, sans rapport avec les cérémonies pascales ni avec la mort de Jésus, auraient constitué la Cène primitive, le point de départ et comme le premier stade d'évolution de l'institution eucharistique. Quoi qu'il en soit des conclusions tirées de l'existence de ces repas semi-liturgiques, nous en posséderions la description rituelle dans les chapitres IX et X. On s'expliquerait ainsi le réalisme de certaines expressions : μετὰ τὸ ἐμπλησθῆναι, *après s'être rassasiés* (X, 1).

Pour séduisante que soit la théorie des repas semi-liturgiques, sans attache avec l'eucharistie, elle ne lève point toutes les difficultés. De même que le baptême est traité en deux endroits différents de la Διδαχὴ (VII et IX, 5),

il est fort possible que l'eucharistie soit abordée en deux endroits de la *Doctrine*, d'abord en sa place naturelle après qu'il a été question du baptême et des choses connexes au baptême (jeûne et prière), puis ultérieurement à l'occasion des assemblées dominicales.

L'analogie des prières de la *Doctrine* avec les prières de bénédiction des repas juifs n'est point un argument décisif contre le caractère eucharistique des prières. Les judéo-chrétiens n'ont point abandonné d'un coup les pratiques de la religion juive, et la connaissance que nous avons de la fraction du pain chez les Juifs, nous empêchera désormais de chercher à toute force une signification eucharistique à des faits comme celui de saint Paul, mangeant avec les matelots après une prière d'action de grâces ou comme la table commune des premiers convertis de Jérusalem. Mais il n'y a aucune raison de penser que, dès le début de la communauté chrétienne, il y ait eu séparation complète entre l'eucharistie et le repas. Il est infiniment probable que les Corinthiens n'avaient pas entièrement innové en apportant de la nourriture aux réunions eucharistiques que saint Paul entend ramener à plus de décence et de rigueur (I *Cor.*, xi, 17-34). Même si l'on admet que le repas et la célébration de la Cène ont cessé presque immédiatement d'être joints, il y a tout lieu de supposer que les prières et les bénédictions rituelles des repas juifs, très particulièrement celles des repas sabbatiques et du souper pascal, ont inspiré les improvisations dont s'accompagnait la célébration de l'eucharistie. Il n'y a rien de surprenant, si les prières de la *Doctrine* sont vraiment eucharistiques, à ce qu'elles trahissent une parenté avec l'ensemble eucologique des repas religieux chez les Juifs.

Reste à vérifier le caractère eucharistique de ces prières. On ne saurait exiger d'y rencontrer une précision de langage qui ne s'obtient qu'au prix d'un long développement et par l'analyse minutieuse des concepts où s'enferme une doctrine. Des trois prières contenues dans les chapitres ix et x, la première à propos du calice, rend grâces à Dieu « pour la sainte vigne de David son serviteur ». L'expression embarrasse beaucoup les commentateurs : désigne-t-elle l'Eglise du Christ (Lipsius), ou le Christ lui-même, ou le Messie (Spitta), ou le sang du Christ (Funk) ? Cette dernière interprétation a pour elle l'autorité de Clément d'Alexandrie (*Quis dives salvetur*, 29) et d'Origène (*Hom. in Jud.*, vi, 2). Clément d'Alexandrie dit à ce sujet : Οὗτος Χριστὸς ὁ τὸν οἶνον τὸ αἷμα τῆς ἀμπέλου τῆς Δαυὶδ, ἐκχέας ἡμῶν ἐπὶ τὰς τετρωμένους ψυχάς. Evidemment inspirée de la prière juive, l'expression a pris un sens messianique par l'adjonction du nom de David, mais peut-être sans revêtir une signification absolument précise et rigoureusement déterminée à l'esprit des chrétiens. Cependant elle contient un rappel d'une perspective johannique (JEAN, xv, 1-10), et elle implique un rapport avec Jésus-Christ très simple et très facile à concevoir dans le cas d'une prière eucharistique, plutôt étrange dans le cas d'un simple prélude à un repas.

L'expression de *nourriture* et de *boisson spirituelle*, employée dans la troisième prière (x, 3, πνευματικὴν τροφὴν, καὶ ποτόν) peut à la rigueur s'entendre des dons spirituels — ζωὴ, γνῶσις — produits chez le chrétien par le pain rompu (ix, 3), mais s'entend plus naturellement de l'eucharistie, de même que saint Paul, ayant parlé de nourriture et de boisson spirituelles données aux Israélites dans le désert, s'empresse de rappeler que le Christ était la roche

de laquelle s'épanchait la source vive (ἡ δὲ πέτρα ἦν ὁ Χριστός, I Cor., x, 3-4).

Il serait d'une critique bien bornée de s'hypnotiser sur le rapport des prières de la *Didachè* avec les prières juives. Nous avons marqué plus haut (p. xxxvii) leur analogie avec plusieurs chapitres du quatrième évangile. Des rapports si étroits supposent une certaine identité de concept chez les auteurs, quant à la manière de concevoir la nourriture et la boisson spirituelle, et il n'y a pas d'hésitation, chez saint Jean, sur la nature franchement eucharistique de cette nourriture.

La signification eucharistique des prières de la *Didachè*, aux chapitres ix et x, ne semble pas avoir fait de doute dans la tradition chrétienne. Les *Constitutions apostoliques* les ont utilisées en les remaniant, et les retouches qu'elles y ont apportées ont toutes pour objet de donner plus de relief à la doctrine eucharistique, laquelle avait pris dans l'intervalle plus de précision ; mais les retouches sont toutes dans la ligne logique des formules originales (*Const. apost.*, vii, ch. 25-26). La nécessité de remanier, dans une compilation du iv^e siècle, des prières du i^{er} siècle, pour les accorder à la tonalité de la liturgie eucharistique, amplifiée et développée au cours de trois siècles n'enlève rien de leur caractère propre aux prières de la *Didachè*.

Les prières des chapitres ix et x, en toute hypothèse, ne donnent pas une description complète du rite suivi dans la célébration de la Cène. L'expression *περὶ τοῦ κλίσματος* semble supposer que le pain est déjà rompu, que le président de l'assemblée chrétienne a déjà prononcé sa propre prière eucharistique. « Les formules que la *Doctrine des apôtres* nous donne n'ont absolument rien

d'officiel. Il n'y avait pas encore de formules eucharistiques au II^e siècle, il n'y avait qu'un thème à peu près uniforme, sur lequel l'officiant improvisait. Des prières toutes rédigées comme celles-ci ne peuvent être que des compositions privées » (DUCHESNE, *Bulletin critique*, 1887, p. 363). Cette liberté d'allures explique la différence de ton, de style et de rituel qui se trouve entre nos morceaux de la *Didachè*, et la longue prière eucharistique reproduite par Clément de Rome (I CLEM., 59-61 ; cf. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, 3^e éd. 1903, p. 50) et qui n'a pas non plus passé dans les liturgies officielles. Cependant ici, comme dans l'épître de saint Paul aux Corinthiens, il y a un souci visible de limiter la liberté des chrétiens dans l'expression publique de leurs sentiments. La *Didachè* tend à l'enfermer dans une formule, et ne concède qu'aux prophètes, bien accrédités comme tels, l'exercice de leurs charismes dans l'assemblée eucharistique (x, 7).

L'obscurité des chapitres ix et x ne permet pas de dire avec assurance à quel moment de la célébration se prononçaient les prières : peut-être avant la prière eucharistique du président, le mot *κλίσμα* pouvant s'entendre du pain considéré comme devant être rompu, mais plus probablement après. La troisième prière (x) serait une action de grâces après la distribution des éléments consacrés. Divers indices montrent que la prière du chapitre x a subi une perturbation et que le verset 4 serait à fondre avec le précédent pour obtenir un parallélisme très satisfaisant avec les prières précédentes (cf. von der GOLTZ, *Das Gebet in der ältesten Christenheit*, p. 211 et suiv., et 331).

Le verset x, 6, contient des exclamations liturgiques

assez mystérieuses. Faut-il y voir des amorces d'hymnes et de psaumes qui étaient chantés ou récités à l'assemblée chrétienne? Sont-elles simplement destinées à être dites à haute voix par le président de la réunion, et comme le résidu de psaumes ou d'hymnes ayant été en usage précédemment (cf. von der GOLTZ, ouvrage cité, et TAYLOR, *The teaching of the twelve Apostles*, p. 77). Peut-être sont-elles simplement des additions tardives, dont la suppression ne cause aucune lacune (Drews).

C'est à dessein que nous avons négligé de faire entrer ici des discussions de détail dont les critiques abusent pour édifier leurs systèmes. Ainsi, par exemple, l'expression μετὰ τὸ ἐμπλησθῆναι (x, 1), prête admirablement soit à la théorie de l'agape jointe à l'eucharistie, soit à la théorie des repas semi-liturgiques sans attache à l'eucharistie. Mais le réalisme de l'expression pourrait très bien s'appliquer à la réception de l'eucharistie, nourriture spirituelle. Les *Constitutions apostoliques* en ont fait la transposition dans l'expression plus fade de μετὰ ὅτι τὴν μετέλυσιν.

La mort du Seigneur n'est point mentionnée, sinon dans l'expression symbolique de vigne de David, tandis que saint Paul établit le rapport le plus étroit entre l'eucharistie et l'annonce de la mort du Seigneur (I *Cor.*, xi, 26).

A remarquer enfin la signification de l'unité ecclésiastique qui se fait jour dans l'allégorie eucharistique. La pensée est déjà dans saint Paul, I *Cor.*, x, 17 : ὅτι εἰς ἄρτος, ἐν σῶμα οἱ πολλοὶ ἐσμεν, οἱ γὰρ πάντες ἐκ τοῦ ἐνὸς ἄρτου μετέχομεν. On peut rapprocher ce texte de nos prières (ix, 4 et x, 5). Dans la *Doctrine*, il s'y ajoute l'idée eschatologique du royaume où se consommera l'unité. L'ἐκκλησία n'est que la préface de la βασιλεία (x, 5).

E. VON DER GOLTZ, *Das Gebet in der aeltesten Christenheit*, Leipzig, 1901 (surtout pages 207-220); *Tischgebete und Abendmahlsgebete in der altchristlichen und in der griechischen Kirche*, Leipzig, 1905 (*Texte u. Unt.*, N. F., XIV, 2 b.) — DREWS, *Untersuchungen zur Didache*, dans *Zeitschrift für neutestamentliche Wissenschaft*, 1904, p. 74 suiv. et article *Eucharistie* dans *Real-Encyklopaedie für protestantische Theologie*, V, p. 563; — K. GOETZ, *Die Abendmahlsfrage in ihrer geschichtlichen Entwicklung*, Leipzig, 1904, p. 124-136. — W. B. FRANKLAND, *The early Eucharist*, Londres, 1902. — LADEUZE, *L'Eucharistie et les Repas communs des fidèles dans la Didachè* (*Revue de l'Orient chrétien*, 1902, p. 339-359). — SPITTA, *Zur Geschichte und Litteratur des Urchristentums*, Göttingue, 1893, I, p. 205. — SCHEIWILER, *Die Elemente der Eucharistie in den ersten drei Jahrhunderten*, Mayence, 1903. — Ad. STRUCKMANN, *Die Gegenwart Christi in der heiligen Eucharistie*, Vienne, Mayer, 1905. — J. F. KEATING, *The Agape and the Eucharist in the early Church*, Londres, 1901. — A. ANDERSEN, *Das Abendmahl in den zwei ersten Jahrhunderten nach Christus*, 1904. — P. BATIFFOL, *L'Eucharistie* (2^e série des *Etudes d'histoire et de théologie positive*), 1906. — P. BATIFFOL, *L'Agape*, dans *Etudes d'histoire et de théologie positive*, Paris, 1902. — FUNK, *L'Agape* dans *Revue d'hist. ecclésiastique*, 1903, p. 5-23. — SABATIER, *La Didachè*, p. 100 et suiv. (à consulter pour les rapports avec les prières juives). — JACQUIER, *La Doctrine des douze apôtres et ses enseignements*, p. 200-215. — Aug. WÜNSCHE, *Der Babylonische Talmud in seinen haggadischen Bestandtheilen*, I, 1886. — M. SCHWAB, *Traité des Berakoth du Talmud de Jérusalem*, I, Paris, 1871. — Mich. SACHS, *Gebetbuch der Israeliten*, Prague, 1898. — G. BODENSCHATZ, *Kirchliche Verfassung der heutigen Juden*, Erlangen, 1748. — LOOFS, article *Abendmahl*, *Real-Encyklopaedie für protest. Theologie*, I, 45; et dans le même recueil, XII, 671, article *Messe*, par KATTENBUSCH.

§ XIII. LE MINISTÈRE DE LA PAROLE. — Déjà au cours de l'instruction morale, dans la première partie, la *Didachè* avait professé une vénération particulière pour ceux qui

portent la parole de Dieu, — λαλοῦντες τὸν λόγον τοῦ θεοῦ (IV, 1), — et qu'il faut honorer comme le Seigneur. Manifester, de tous les services conférant des honneurs dans la communauté chrétienne, celui de l'enseignement jouit du plus grand prestige. Devant exposer, dans la troisième partie, la discipline intérieure des communautés chrétiennes, l'auteur de la *Didachè* commence par énumérer les ministres de la parole.

Il y a, suivant la *Didachè*, trois sortes de ministres de la parole, qui répondent exactement aux catégories si nettement établies par saint Paul : premièrement des apôtres, deuxièmement des prophètes, troisièmement des docteurs (*I Corinthiens*, XII, 28). Saint Paul, dans les versets suivants, énumère encore d'autres dons spirituels, mais qui ne semblent pas avoir conféré dans les communautés chrétiennes une situation privilégiée. En tout cas, la *Doctrina* ne mentionne que les trois catégories de personnages le plus anciennement et le plus universellement connus dans l'Eglise.

La caractéristique générale de ces prédicateurs, c'est qu'ils sont itinérants, presque toujours en voyage. Ils circulent de ville en ville, de groupe en groupe, n'ayant charge d'aucune communauté, mais de l'Eglise entière, ne remplissant nulle part une fonction de gouvernement, apparaissant, puis repartant après un séjour ordinairement assez court. Ils sont parmi les Eglises un lien vivant, qui supplée à ce qu'il peut leur manquer de cohésion en l'absence d'une hiérarchie solidement constituée. Leur autonomie est complète. Aucun supérieur ne les envoie. L'exercice de leurs charismes ou dons spirituels, suffit à les accréditer comme les envoyés de Dieu.

1. Les apôtres tiennent le premier rang parmi les ministres de la parole. Les *Actes des apôtres* (xiii, 1-5) nomment cinq personnages, en résidence à Antioche, tous prophètes et docteurs, et racontent comment, mus par le Saint-Esprit, ils choisirent deux d'entre eux pour l'œuvre spéciale de la prédication (κατήγγελλον τὸν λόγον, xiii, 5). L'« apôtre » est par définition un missionnaire ; il jouit souvent des charismes particuliers des prophètes ou des didascales ; mais ce qui constitue l'apôtre, c'est qu'il possède en propre un don spirituel qui le fait connaître pour un missionnaire autorisé de Dieu. Le nombre des « apôtres » dans l'Eglise primitive est donc illimité ; il comprend les « Douze » et en outre la foule des apôtres-missionnaires, ἀπόστολοι πάντες, qui parcourent les Eglises (*I Cor.*, xv, 5, 7), tels Andronicus et Junias qui sont considérés entre tous les apôtres, — ἐπίσημοι ἐν τοῖς ἀποστόλοις (*Rom.*, xvi, 7).

La *Didachè* ne définit pas l'apôtre à des chrétiens qui le connaissent bien, mais relativement à l'accueil qui doit lui être ménagé, elle systématise, en un petit code assez sec, l'ensemble des pratiques qui ressortent de la vie et des œuvres de saint Paul. L'apôtre doit être reçu comme le Seigneur (*Did.*, xi, 4). Mais, de même que saint Paul a dû se débattre contre des apôtres de contrebande (*II Cor.*, xi), la *Doctrine* est obligée de démasquer les intrus et les charlatans qui envahiraient volontiers le ministère de la parole.

Une présomption de fausseté contre tout prédicateur itinérant, vient de ce qu'il enseigne autrement que ne fait la *Doctrine des douze apôtres* (*Did.*, xi, 1-2. — Cf. *II Cor.*, xi, 3-4 ; II JEAN, 10 ; II PIERRE, ii, 1 ; IGNACE, *Eph.*, ix, 1). On voit poindre ici l'appel à la tradition. La nécessité d'en appeler à la tradition fortifiera de plus en plus

le sentiment de l'autorité spéciale des « Douze » (BARNABÉ, VIII, 3; οἱ ἔδιοι ἀπόστολοι, *ibid.*, v, 9).

L'un des signes favorables à l'apôtre est son désintéressement. On lui applique à la lettre les règles tracées par Jésus dans l'évangile, — κατὰ τὸ δόγμα τοῦ εὐαγγελίου, (MATTH., x, 5-12, 40-42; VII, 15-23) ; de sorte que l'apôtre devra vivre pauvre, s'assujettir à une vie errante, sans demeurer plus d'un jour ou deux dans une communauté, et sans en rien emporter, si ce n'est une ration de pain pour une journée (*Did.*, xi, 5-6). Eusèbe nous est témoin que ce mode d'existence a bien été celui des apôtres qu'il appelle évangélistes (*Hist. Eccl.*, III, 37; cf. V, 10, 2). Le mot de ψευδοπροφήτης revient deux fois dans la *Doctrine* (xi, 5-6), là où l'on s'attendrait à lire, comme dans saint Paul (*II Cor.*, xi, 13), le mot ψευδαπόστολος; il est évident que l'auteur se réfère implicitement à l'évangile auquel il emprunte le mot de ψευδοπροφήτης (MATTH., VII, 15), en même temps que le sentiment général qui inspire les règles imposées aux apôtres.

2. Les *prophètes* sont les plus nombreux parmi les ministres itinérants de la parole. En tout cas, c'est aux prophètes principalement que l'auteur de la *Doctrine* assigne les règles et les limites de leur activité. Les prophètes ont le don de « parler en esprit » (*Did.*, xi, 7), et ce charisme suffit à les investir d'un immense crédit sur les chrétiens. Avec l'apôtre, ils servent de fondement à l'édifice dont Jésus est la pierre angulaire (*Ephésiens*, II, 20). Parler en esprit, c'est parler, sous l'influence de Dieu, une langue intelligible aux hommes, qui les édifie, les exhorte, les console, au besoin leur révèle les mystères. L'effusion de l'Esprit peut jeter le prophète dans l'extase, le transporter d'enthousiasme, le saisir violemment du

besoin de communiquer ses révélations ; mais comme elle ne le rend point ordinairement glossolale, son esprit doit lui demeurer soumis (*I Corinthiens*, xiv tout entier, spécialement versets 3, 5, 19, 30). Ce sont ces manifestations de l'Esprit de Dieu qui font dire à la *Doctrine* qu'on ne doit éprouver ni juger un prophète sous peine de commettre le péché irrémissible (*Did.*, xi, 7).

L'excellence du ministère prophétique est caractérisée d'un mot : les prophètes sont les « grands prêtres » des communautés chrétiennes (*Did.*, xiii, 3). S'ils n'ont point de fonction de gouvernement, ils interviennent dans les fonctions liturgiques du culte : ils célèbrent l'eucharistie, ils improvisent l'action de grâces qui se prononce autour de la fraction du pain (*Did.*, x, 7) ; ils fournissent l'idéal du ministère sur lequel devront se modeler les membres de la hiérarchie sédentaire. A l'occasion, le prophète chrétien est rapproché de l'ancien prophète (sans doute celui de l'Ancien Testament) (*Did.*, xi, 11).

La mission du prophète étant d'édifier les communautés, plutôt que de les fonder, il peut arriver qu'il séjourne assez longtemps ou même qu'il demeure habituellement dans un endroit (*Did.*, xiii, 1). Les fidèles lui doivent de le nourrir et de l'entretenir (*Did.*, xiii, 1-2). La forme des subventions qu'il reçoit est inspirée soit des coutumes régnant chez les païens, soit de l'Ancien Testament, comme peut-être le titre de grand-prêtre : on donne au prophète les prémices de toute sorte (*Did.*, xiii, 3-7), mais non une dîme proprement dite. L'ascétisme du prophète n'est donc pas celui qui est imposé à l'apôtre ; prêchant l'évangile, il vit de l'évangile (*I Cor.*, ix, 13).

Les grands avantages attachés à la profession des prophètes en firent bientôt le point de mire des intrigants.

Saint Paul dit sans ambages qu'il faut éprouver les prophètes (*I Cor.*, xii, 10; xiv, 29). Les indications de la *Didachè* à ce sujet sont un peu incohérentes : on ne doit pas éprouver ni juger un prophète qui parle en esprit (*Did.*, xi, 7) ; cependant comme tout homme qui parle en esprit, ou qui prétend parler en esprit, n'est pas prophète (*Did.*, xi, 8), il faut bien établir des règles de discernement : a) même présomption de fausseté que pour les apôtres, si le prophète enseigne autre chose que la *Doctrine* (xi, 1-2) ; — b) le vrai prophète doit avoir les mœurs du Seigneur, vivre selon les enseignements qu'il donne à autrui (xi, 8, 10) ; — c) il doit pratiquer le désintéressement, quant au bien-être personnel (xi, 9) et quant à l'argent (xi, 12). Comme l'apôtre, quoique avec moins de rigueur, il pratique la simplicité et la pauvreté prescrite par l'évangile du Seigneur, κατὰ τὸ δόγμα τοῦ εὐαγγελίου (*Did.*, xi, 3). Il reste un passage très discuté, xi, 11 ; voy. la note critique.

3. Les *docteurs* (didascales) sont mentionnés deux fois (*Did.*, xiii, 2 et xv, 1 et 2) ; ils remplissent une fonction d'enseignement qui, à certains égards, les rapproche des prophètes, avec lesquels ils sont souvent nommés (*Did.*, xv, 2 ; *Actes*, xiii, 1). Leur don spirituel leur vaut un grand crédit que le pseudo-Barnabé refuse de s'attribuer (BARNABÉ, I, 8 ; iv, 9). Il est assez difficile de caractériser dans le détail leur fonction ; ils n'ont pas les extases ni les transports du prophète ; ils ont le don de science. Les docteurs, étant des professeurs, ont dû sans doute entrer de bonne heure en rapport avec les gens cultivés, mais aussi en conflit avec les chefs des communautés chrétiennes. Ils ont survécu aux apôtres et aux prophètes, leur fonction d'enseignement n'ayant pas

été absorbée comme celles des apôtres et des prophètes par la hiérarchie sédentaire. Ils subsistent du temps de Tertullien (*De praescript.*, III), d'Origène (*Contre Celse*, IV, 72) et en Egypte au milieu du III^e siècle (EUSÈBE, *H. E.*, VII, xxiv, 6). Le docteur, dans la *Didachè*, est très effacé : il peut s'établir à demeure ; en ce cas il reçoit sa nourriture, mais il n'est pas dit qu'il participe aux prémices.

§ XIV. LA HIÉRARCHIE. — La hiérarchie sédentaire et locale est loin de tenir dans la *Didachè* et dans la pensée de l'auteur la place que tiennent les prophètes et les autres ministres de la parole.

A la différence des ministres itinérants, les dignitaires locaux des communautés n'ont point charge de l'Eglise universelle ; ils sont choisis pour une communauté dont ils font partie (ἐκκλητοῖς).

Ils sont choisis par élection (χειροτονήσατε), mode de procéder aux nominations déjà en usage (*II Cor.*, VIII, 19 ; *Actes*, XIV, 23 ; IGNACE, *Philad.*, x, 1 ; *Smyrn.*, XI, 2 ; *Polyc.*, VII, 2). Tout le groupe des fidèles y prend part.

Ils sont subordonnés aux ministres de la parole dont ils semblent être simplement les substituts : d'abord pour la célébration de l'eucharistie, et la présidence des assemblées du dimanche, car c'est pour cela qu'il faut des évêques et des diacres (χειροτονήσατε οὖν) ; mais toutes les autres fonctions des apôtres, prophètes et docteurs, leur reviennent de droit, en l'absence des ministres de la parole, ils en accomplissent les différents ministères auprès des fidèles (xv, 1). C'est pourquoi ils doivent avoir les qualités de douceur, de désintéressement, etc. (xv, 1) ; ils ont droit au respect que l'on accorde aux prophètes et aux docteurs, mais c'est par analogie avec ceux-ci

que l'on déduit leurs obligations et leurs privilèges.

Il est remarquable que le même chapitre qui traite de la hiérarchie locale et sédentaire, reprend un résumé des devoirs essentiels des chrétiens à l'égard des uns des autres (xv, 3-4). C'est que les évêques et diacres exercent une magistrature morale qui suppose la connaissance et la surveillance individuelle des fidèles relevant du groupe.

L'on voit ainsi la hiérarchie locale, prête à exercer et à revendiquer toutes les fonctions que le ministère de la parole, venant à défaillir, laissera en déshérence : le ministère de la consolation, de l'édification, des missions, de l'enseignement.

La *Didachè* ne mentionne pas les presbytres et ne donne aucune indication sur les droits respectifs des évêques et des diacres.

Cf. encore *Apoc.*, II, 2; *Ephésiens*, II, 20 et III, 5; EUSÈBE, *H. E.*, II, 3; III, 1-4; HERMAS, *Mand.*, XI, sur les mœurs du vrai prophète. — LIGHTFOOT, *Epistle to the Galat.*, 4^e éd., p. 92 et suiv., renseignements précieux sur les « apôtres » d'après les idées juives. — Dans Lucien, voir l'histoire du prophète Peregrinus (*Peregrinus Proteus*, XI suiv.) qui exploite les églises. — WEINEL, *Wirkungen des Geistes und der Geister*, 1899; cf. P. DE LABRIOLLE, *La polémique antimontaniste contre la prophétie extatique*, dans la *Revue d'hist. et de littérat. religieuses*, t. XI (1906), p. 97 suiv. — LÖNING, *Die Gemeindeverfassung des Urchristentums*, Halle, 1889. — R. SOHM, *Kirchenrecht*, Leipzig, 1882. — HATCH, *The organisation of the early christian church*, Oxford, 1881. — MICHIELS, *Les origines de l'épiscopat*, 1900. — J. RÉVILLE, *Les origines de l'épiscopat*, 1894. — BATIFFOL, *La hiérarchie primitive*, dans *Etudes d'histoire et de théologie positive*, 1902, p. 225-275. — L. DUCHESNE, *Histoire ancienne de l'Eglise*, I, 1906, p. 84. — BRUDERS, *Die Verfassung der Kirche*, Mayence, 1904.

§ XV. CONFESSION DES PÉCHÉS. — La confession des péchés est mentionnée deux fois dans la *Didachè* iv, 14 et xiv, 1. Il s'agit dans le premier cas, non d'une prière générale, mais d'une confession individuelle faite dans l'assemblée, ἐν ἐκκλησίᾳ, condition nécessaire de la bonne conscience et par suite de la bonne prière ; on peut la rapprocher de ce que dit saint Jacques, v, 16, qui met également en rapport la confession des péchés et la prière.

Cette confession des péchés tient une place dans la réunion des fidèles, où s'offre le dimanche le sacrifice très pur (xiv). Bien que l'auteur des *Constitutions apostoliques* (VII, 30) ait rayé de sa liturgie l'acte de la confession des péchés, elle est de première importance pour celui de la *Didachè* ; mais il ne donne aucune indication spéciale sur la façon de procéder. Aussi ne peut-on édifier sur ces textes aucune théorie sur les formes de la pénitence dans l'antiquité.

E. VON DER GOLTZ, *Das Gebet in der ältesten Christenheit* (Leipzig, 1901), p. 147 et 165.

La présente édition est faite pour le texte grec, d'après l'édition critique de F. X. FUNK (*Patres apostolici*, Tubingue, 1901), et pour l'écrit latin, d'après l'édition de Schlecht, sous réserve des observations faites dans les notes critiques. L'adjonction de cette ancienne version allégera notablement les notes, aussi bien que l'étude d'ensemble sur les institutions décrites dans la *Didachè*.

HIPPOLYTE HEMMER.

LETTRE DE BARNABÉ

INTRODUCTION

§ I. HISTOIRE DU TEXTE. — 1° *Avant la découverte de Mgr Bryennios.* — Dans un manuscrit provenant de l'abbaye de Corbie (aujourd'hui à Saint-Pétersbourg) et datant du ix^e ou x^e siècle, Hugues MÈNARD, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur († 1644), avait trouvé, dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, à la suite de la lettre de Tertullien *De cibis hebraicis*, la version latine d'une lettre inscrite sous le nom de Barnabé. Comme il hésitait à la publier, à cause des nombreuses taches ou lacunes qui s'y trouvaient, J. SIRMOND lui offrit un exemplaire grec pour essayer de remédier au mauvais état de la version. MÈNARD étant mort avant d'avoir publié son travail, Dom LUC D'ACHERY se chargea de l'éditer (Paris, 1645).

L'archevêque anglican d'Armagh, J. USHER, avait pourtant précédé les bénédictins de France ; mais l'incendie d'Oxford de 1644 détruisit son édition. Le seul exemplaire qui échappa aux flammes est très endommagé et très incomplet ; il ne comprend que 1-1X, 1. Cette édition s'appuyait sur un manuscrit de peu de valeur, le Casanatensis (manuscrit de la Casanate, ancienne bibliothèque des Dominicains à Rome). Il avait été copié par le jésuite A. SCHOTT et communiqué à USHER par Isaac Voss.

Ce dernier donna la troisième édition de la lettre de

Barnabé (en même temps que celle des lettres de S. Ignace) : elle utilisait un plus grand nombre de manuscrits (Amsterdam, 1646 ; 2^e éd., Londres, 1680).

Il convient de citer ensuite les éditions de MADER (Helmstadt, 1655), de COTELIER (Paris, 1672 ; Anvers, 1698 ; Amsterdam, 1724) reproduite par GALLAND (1765) et par MIGNE (1857), de FELL (Oxford, 1685), de LE MOYNE (Leyde, 1685 ; 2^e éd., 1694), de CLERICUS (1698), de RUSSEL (1746), de HÉFÉLÉ (Tubingue, 1839 ; 4^e éd., 1855), de REITHMAYR (1844), de GRENFELL (1844), de MURALTO (1847), de DRESSSEL (*Patrum apostolicorum opera*, Leipzig, 1857 ; 2^e éd., 1863). Cette dernière paraît meilleure que les précédentes. L'auteur y a judicieusement profité des conseils et de la découverte de TISCHENDORF. Avant cette découverte, on n'avait point d'exemplaire grec pour les quatre premiers chapitres et pour la moitié du cinquième, mais seulement une version latine. Ce fut le 4 février 1859, que TISCHENDORF découvrit dans un monastère du Sinaï le fameux Codex Sinaïticus, qui remonte au iv^e siècle et qui comprend : l'Ancien et le Nouveau Testament, le *Pasteur d'Hermas*, la lettre complète de Barnabé avec le nom de l'auteur, ἐπιστολὴ Βαρνάβα. Les cinq premiers chapitres de cette dernière furent publiés à part par G. VOLKMAR (Zurich, 1864) comme « un monument inédit du christianisme primitif. »

2^o Depuis la découverte de Mgr Bryennios. — Un autre manuscrit donnant aussi au complet le texte grec de la lettre de Barnabé et daté de 1056 fut découvert en 1875 par Mgr BRYENNIOΣ, alors métropolitain de Sérès en Macédoine. C'est le même manuscrit qui nous a rendu la *Didaché*. Il fut probablement écrit en Palestine. C'est le Codex Hierosolymitanus ou Constantinopolitanus

(cf. p. xxv). Il diffère en beaucoup d'endroits du Codex Sinaïticus.

M. HILGENFELD, qui en eut la primeur, grâce à une copie exacte que Mgr BRYENNIOUS lui fit parvenir des feuillets 33^a à 51^v, se hâta d'en faire profiter sa deuxième édition de la lettre de Barnabé (Leipzig, 1877).

Mgr BRYENNIOUS, à son tour, amenda le travail de M. HILGENFELD en le corrigeant et le complétant et l'inséra dans son édition de la *Didaché* (Constantinople, 1883).

HILGENFELD avait enrichi sa publication de la traduction latine. MM. von GEBHARDT et HARNACK donnèrent dans la deuxième édition des Pères Apostoliques (*Patrum Apostolicorum opera*, Leipzig, 1878), une étude approfondie de la tradition du texte. Leur édition s'appuie sur le Codex Sinaïticus.

Reste à citer les éditions de G. MULLER (Leipzig, 1869), de RENDALL (1877), de SHARPE (Londres, 1880), de LIGHT-FOOT-HARMER (1891).

Nous possédons, en outre des deux principaux manuscrits, huit autres de date plus récente et de valeur très inégale. Ils dérivent tous d'un seul et même codex qui contenait la lettre de Barnabé après celle de saint Polycarpe et qui avait perdu la fin de cette dernière ainsi que le commencement de l'autre. On les répartit en deux familles : la meilleure est représentée par le Vaticanus 859 et trois manuscrits qui en dérivent (Ottobonianus 348, Mediceus 21, Parisinus, B. N. 937); l'autre se compose du Barberinianus 7, du Casanatensis, du Borbonicus et de l'Andrius.

M. FUNK (Tubingue, 1878-1887; *Patres Apostolici*, 1881; 2^e éd., 1901), essaie de tenir un juste milieu entre l'édition de HILGENFELD et celle de von GEBHARDT.

TRAVAUX. — La bibliographie est amplement donnée dans la patrologie de Bardenhewer. Nous nous contentons de signaler quelques ouvrages importants, spécialement ceux qui sont plus récents. BARDENHEWER, *Les Pères de l'Eglise, leur vie et leurs œuvres*, édit. franç., par GODET et VERSCHAFEL, Paris, 1898; BARDENHEWER, *Geschichte der altkirchlichen Litteratur*, Fribg. en Br., t. I, 1902, p. 86-98. — HARNACK, *Geschichte der Altchristlichen Litteratur bis Eusebius*, t. I, Leipzig, 1893-1894, p. 58; t. II (la Chronologie), 1897. — KRUEGER, *Geschichte der altchristlichen Litteratur in den ersten drei Jahrhunderten*, Fribg. en Br. et Leipzig, 2^e éd. 1895. Appendice, 1898. Traduction anglaise de GILLET, New-York, 1897. — EHRHARD, *Die altchristliche Litteratur und ihre Erforschung seit 1880*, Fribg. en Br., 1894. — *Die altchristliche Litteratur und ihre Erforschung von 1884 bis 1903*. (La première partie, seule parue, contient la littérature anténicéenne). Fribg. en Br., 1900. — FUNK, *Die Zeit des Barnabasbriefes*, dans *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen*, Paderborn, t. II, 1899, p. 77-108. — LADEUZE, *L'épître de Barnabé*, Louvain, 1900 (ou *Rev. d'hist. eccl.*, t. I) — WEIZSAECKER, *Zur Kritik des Barnabasbriefes aus dem codex Sinaiticus* (Programme), Tubingue, 1863. — WETZER-WELTE, *Kirchenlexikon oder Enzyklopaedie des katholischen Theologie*, éd. 1882-1901. — HAUCK, *Realenzyklopaedie für protestantische Theologie und Kirche*, 3^e éd. t. II, 1897, p. 410-413. — M. CLINTOCK and STRONG, *Cyclopaedia of biblical, theological and ecclesiastical literature*, New-York, 1874-1887. — W. SMITH and WACE, *Dictionnary of christian biography, litterature, sects and doctrines*, Londres, 1877, p. 260. — VACANT-MANGENOT, *Dictionnaire de théologie catholique*, Paris, en cours depuis 1900, t. II, coll. 416-422.

ÉDITIONS. — MIGNE, *Patrologie grecque* (Paris 1857), t. II, p. 727 (reproduit le texte de HÉFÉLÉ, Tubingue, 1842). — HILGENFELD, *Novum Testamentum extra canonem receptum*, ed. 2^e, Lips., 1876-1884. — GEBHARDT et HARNACK, *Barnabae epistula*, éd. 2. Lips., 1878. — FUNK, *Patres Apostolici*, 2^e éd., Tubingue, 1901, t. I, p. XX-XXXII et 38-97. — HENNECKE, *Neutestamentliche Apokryphen* (traductions seulement et introductions dues à des spécialistes; la lettre de Barnabé est l'œuvre du

D^r H. VEIL, pp. 143-166) ; Tubingue et Leipzig, 1904 ; HENNECKE, *Handbuch zu den Neutestamentlichen Apokryphen*, (le travail du D^r VEIL comprend les pp. 206-238), Tubingue, 1904.

§ II. ANALYSE DE LA LETTRE DE BARNABÉ. — Elle se divise en deux parties très distinctes et d'inégale longueur.

Première partie (I-XVII). Traité apologétique contre les Juifs.

L'auteur de la lettre, après avoir salué ses destinataires et les avoir félicités des dons qu'ils ont reçus de Dieu, se propose de leur écrire, en toute simplicité, « comme l'un d'entre eux », pour rendre leur foi et leur science plus éclairées. Le Maître leur a laissé trois maximes. Il leur a donné des lumières sur le passé, sur le présent et sur l'avenir. De telles grâces obligent d'aspirer à une vie plus parfaite et à une connaissance plus approfondie (Ch. I).

Les temps sont mauvais. Il est nécessaire, pour échapper au malin, de savoir ce que Dieu demande de nous. Les observances de la loi ancienne sont abrogées. Ce qu'il faut c'est glorifier Dieu par le soin minutieux de son salut (Ch. II).

Dieu ne veut pas le jeûne purement corporel, mais l'abstention de toute injustice envers le prochain et la pratique positive des œuvres de charité (Ch. III).

L'heure du scandale prédit par les prophètes a sonné. Il faut se garder d'accumuler péché sur péché, sous le prétexte qu'on est à l'abri derrière le testament nouveau. Ce serait agir comme ont fait les Juifs avec l'ancien et sans plus de raison ; car leurs péchés ont annulé l'alliance dès sa première promulgation. Les fidèles ne doivent jamais se croire justifiés ni s'endormir dans la lutte contre le péché, autrement ils expérimenteraient

comme les Juifs que s'il y a beaucoup d'appelés, il y a par contre peu d'élus (Ch. iv).

Si le Seigneur a souffert, c'est pour que nous soyons purifiés par l'effusion de son sang (Ch. v, 1-4). S'il est venu dans la chair, c'est pour se montrer le maître de la mort et se préparer un peuple nouveau (5-7). S'il a choisi des hommes « coupables des pires péchés », c'est qu'il n'est point venu appeler les justes, mais les pécheurs (8-9). D'ailleurs s'il n'était point venu dans la chair nos yeux mortels n'auraient pu supporter sa présence (10). Enfin il est venu dans la chair pour porter les péchés des Juifs à leur comble (11-12). C'est sur le bois qu'il a voulu répandre son sang pour racheter nos péchés (13-14).

Les souffrances de Jésus ont été prédites d'avance (vi, 1-7). Mais ces souffrances lui ont permis de faire « dans les derniers temps une deuxième création. » Pour qu'elle se réalise pleinement il nous faut devenir parfaits (8-19). Le Seigneur nous a tout révélé d'avance dans sa bonté pour que nous nous rendions compte qu'il n'a souffert que pour nous (vii, 1-2).

Après avoir justifié ainsi sa méthode allégorique, l'auteur de la lettre arrive aux applications. Le bouc émissaire (vii, 3-11) et la vache rousse (viii) sont une double figure du Christ, « obscure pour ceux qui n'ont pas écouté la voix du Seigneur », mais très claire pour les autres. La circoncision des serviteurs d'Abraham nous montre Jésus avec la croix, et cet enseignement par les chiffres constitue « une instruction du meilleur aloi » dont d'ailleurs les destinataires de la lettre étaient dignes (ix).

En interdisant aux Juifs de se nourrir de la chair du porc, de l'aigle, de l'épervier, du corbeau, des poissons sans écailles, de la murène, du polype et de la sèche, du

lièvre, de la hyène et de la belette, Moïse « a parlé au sens spirituel » (x, 1-9). C'est ce que David a compris au psaume premier (10). La manducation permise du ruminant au pied fourchu entraîne à des considérations analogues (11-12).

Dieu nous a également annoncé d'avance le mystère de l'eau (xi) et de la Croix (xii).

Reste à savoir lequel est l'héritier des promesses divines, le peuple chrétien ou le peuple juif (xiii). Sans doute les Juifs ont reçu l'alliance, mais ils n'en étaient point dignes ; par contre cette alliance que Moïse avait reçue à titre de serviteur, c'est le Seigneur en personne qui nous l'a donnée, à nous chrétiens, après avoir souffert pour nous (xiv).

Enfin les Juifs ont mal compris ce qui est dit du sabbat et du temple. Le Seigneur a voulu parler du sabbat qu'il viendrait célébrer à la fin des temps, après une période de six mille ans (xv). Quant au temple, il s'agit de notre cœur où il veut une demeure digne de lui (xvi). La première partie de la lettre se termine sur le sentiment qui a dicté ces considérations à son auteur.

Deuxième partie (xviii-xxi). Les deux voies.

« Passons maintenant à une autre sorte de connaissance et de doctrine. » C'est ainsi que la polémique avec les Juifs est abandonnée sans aucune transition pour faire place à l'exhortation purement morale. Il y a deux voies, celle de la lumière et celle des ténèbres, et ce sont là des voies bien différentes. Les anges de Dieu sont préposés à la première et les anges de Satan à la seconde (xviii).

Le chemin de la lumière (xix) consiste à aimer son Créateur et son Rédempteur et à observer ses commandements 2), à être humble et doux (3), pur (4), résigné,

respectueux du nom du Seigneur et de la vie humaine, soucieux de l'éducation de ses enfants (5), exempt de cupidité, de duplicité et d'aigreur (7), à aimer partager avec les autres (8), à être plein de déférence pour ceux qui vous prêchent (9), à rechercher la société des saints (10), à donner sans délai et sans murmure (11), à fuir le schisme et la division, à confesser ses péchés, à prier avec un cœur pur (12).

Le chemin des ténèbres ou du Noir (xx) offre un spectacle tout contraire et comme une synthèse des vices de l'époque et du milieu auxquels l'écrit se réfère.

La conclusion (xxi) de tout ce qui précède est qu'il faut marcher dans la voie de la lumière si l'on veut être glorifié dans le royaume de Dieu. L'auteur termine en demandant que l'on prie pour lui et que l'on se souvienne de ses conseils. « La chose en vaut la peine. »

Les ouvrages cités précédemment, et spécialement :

VEIL dans les *Neutestamentliche Apokryphen* de HENNECKE, p. 143-147. — FUNK dans ses *Patres Apostolici*, 2^e éd., p. XXVI-XXVIII.

§ III. LA DATE DE LA COMPOSITION. — Une étude attentive et minutieuse de xvi, 3-4, oblige à reconnaître, avec plusieurs interprètes de la lettre de Barnabé, VOLKMAR, VEIL et d'autres, que l'auteur a vraiment en vue la reconstruction du temple de Iahvé par les Juifs avec le concours des architectes ou des fonctionnaires romains. Cette donnée est de nature à jeter une vive lumière sur le motif, le but et le ton de la lettre ainsi que sur l'énigme du quatrième chapitre. Il convient donc de rechercher à quelle époque une telle attente de la part des Juifs et une telle crainte de la part de l'auteur était concevable et

possible. On ne peut songer qu'à l'époque qui va de la destruction de Jérusalem par Titus à la fondation de la colonie romaine d'Aelia Capitolina et à la construction du temple de Jupiter par Hadrien sur l'emplacement de l'ancien temple de Iahvé, c'est-à-dire dans l'espace de temps qui va de l'an 70 à l'an 130. En effet, après la révolte de Bar-Cocheba (132-135), aucun espoir n'est plus laissé aux Juifs de voir ressusciter la cité sainte et se relever le temple du vrai Dieu. L'œuvre de Titus est désormais achevée.

Nous pouvons aller plus loin, et restreindre le terrain de nos recherches aux débuts du règne d'Hadrien. La dynastie flavienne n'eut aucune tendresse pour les Juifs. Mal renseignés sur Nerva, nous savons que Trajan fut obligé en 115 ou 116, tandis qu'il marchait contre les Parthes, de comprimer une révolte des Juifs de Chypre, d'Égypte, de Mésopotamie et de Babylonie. En Palestine même, LUSIUS QUIETUS, prince maure dépossédé de ses États et promu gouverneur, ne put maintenir le calme que par une sévérité dont le Talmud a conservé le lamentable souvenir. Trajan vint alors à mourir. Hadrien était légat de Syrie lorsque ses troupes le proclamèrent empereur à Antioche le 11 août 117. Toute crainte de soulèvement de la part des Juifs n'avait point disparu. « Lycia denique ac Palaestina rebelles animos efferebant » (SPARTIEN, *Hist. Aug., Hadr.*, v, 2). Trajan qui craignait l'ambition de LUSIUS QUIETUS le déposa. Le Sénat le fit mettre à mort peu après. De telles mesures coïncidaient avec la politique d'apaisement qu'Hadrien avait inaugurée en Arménie, en Mésopotamie et en Assyrie après la conquête de ces provinces par Trajan.

Les Juifs se prirent alors à espérer des jours meilleurs.

Ils passèrent rapidement du désespoir à l'enthousiasme. Ils célébrèrent les louanges du nouvel empereur. Celui-ci, si l'on en croit le Talmud, aurait entretenu des relations amicales avec le fameux Rabbi JOSUA BEN CHANANIA. I aurait même donné l'ordre de reconstruire la « maison de sainteté », c'est-à-dire le temple et la ville de Jérusalem. Rien ne pouvait mieux répondre au vœu le plus ardent des Juifs, rien ne pouvait être plus habile de la part d'Hadrien après l'abandon des pays de l'Euphrate.

L'évêque saint Epiphane, juif de naissance, écrit en 392 que l'empereur vint d'Antioche présider en personne au relèvement de Jérusalem et préposa aux travaux de construction AQUILA de Synope, grec converti au judaïsme et traducteur de la Bible. Quoi qu'il en soit de l'exactitude de ce fait, il est bien certain qu'Hadrien n'a pas quitté l'Orient sans laisser des marques de ses dispositions conciliantes.

L'auteur de la lettre pouvait donc parler de la confiance que les Juifs mettaient dans le temple au moment où il écrit et ce qu'il en dit confirme heureusement ce que nous savions déjà des débuts d'Hadrien. En agissant ainsi, l'empereur détruisait formellement l'œuvre de Vespasien, de Domitien et de Trajan, puisqu'il fournissait à la nation juive l'occasion de se reconstituer.

On se demandera comment, dans ces conditions, Hadrien a pu être amené par la suite à se retourner contre les Juifs plus violemment encore que ses prédécesseurs, au point d'enlever à Jérusalem jusqu'à son nom, de dresser un temple à Jupiter pour insulter au Dieu des Juifs, d'aller jusqu'à leur interdire la circoncision, en un mot, de substituer la politique d'anéantissement à la politique de conciliation. Ne voir là, avec

MOMMSEN, qu'un revirement capricieux c'est faire de l'homme d'Etat le plus instruit, le plus perspicace et le plus judicieux que Rome ait connu, un être d'une incroyable légèreté.

Le changement de politique d'Hadrien est antérieur à la révolte de 132-135. Il eut lieu quand l'empereur s'aperçut des conséquences de ses bonnes intentions : il voulait assurer la paix de l'Orient, tandis que les Juifs ne songeaient qu'à reconstituer leur nationalité à la faveur de cette même paix. Hadrien avait fait de Jérusalem un entrepôt commercial et un point d'appui pour la domination romaine en Orient ; les Juifs voulaient en faire le centre de leur domination sur le monde païen et ressusciter le royaume de David. Ce conflit toujours grandissant amena Hadrien à se ressaisir et à faire prévaloir les intérêts de l'empire sur le particularisme juif. Il imposa son nom à la ville ingrate et mit, sans doute, à la reconstruction du temple qu'il avait promise de telles conditions qu'elles parurent inacceptables à la religion des Juifs. Ceux-ci irritèrent l'empereur par leur intransigeance et l'amènèrent à donner l'ordre de construire un temple en l'honneur de Jupiter Capitolin à la place de l'ancien temple de Iahvé. Il alla au bout de son ressentiment en interdisant la circoncision, comme l'affirme SPARTIEN.

Sans doute, pour que les vues exposées par VEIL et par SCHLATTER devinssent des certitudes, il faudrait que les passages du *Talmud* qui concernent l'époque d'Hadrien fussent soumis à un examen approfondi. Les témoignages indirects de DION CASSIUS, de SPARTIEN, d'EUSÈBE et de S. EPIPHANE n'en ont pas moins un grand poids.

En résumé, c'est entre 117 et 130 qu'il faut chercher la

date où fut composée la lettre de Barnabé. Tout devient clair alors dans ce passage (iv, 14) : « Encore une chose à considérer, mes frères ! lorsqu'après de tels signes et de tels prodiges accomplis chez Israël, vous le voyez néanmoins abandonné, prenons garde qu'il ne se trouve chez nous aussi, suivant l'expression de l'Ecriture, beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. »

Une fièvre s'était emparé des Juifs. Rabbi AKIBA avait déclaré que Simon BAR-COCHEBA était le Messie et la grande autorité du vieillard avait donné à l'imposteur un incroyable prestige. Le scandale allait être « parfait » (iv, 3), et la situation géographique de l'Egypte autorisait toutes les craintes pour la communauté chrétienne de ce pays. Le triomphe momentané du « Fils de l'Etoile » avait coûté cher aux chrétiens de la Palestine : « Dans la dernière guerre de Judée, écrit saint Justin (*Apologie* I, ch. 31), BARCOCHEBA, le chef de la révolte, faisait subir aux chrétiens et aux chrétiens seuls les derniers supplices, s'ils ne reniaient et ne blasphémaient Jésus-Christ. »

M. VEIL rapproche la composition de la lettre vers l'an 117, tandis que HARNACK et SCHLATTER la reculent vers 130 ou 131. La première opinion, après tout ce qui vient d'être dit, nous semble mieux fondée. Elle rend mieux compte du ton sur lequel il est parlé des allégations présomptueuses du littéralisme juif. On était au lendemain des terribles représailles de Trajan. L'application de la prophétie de Daniel est plus naturelle si on la reporte au début du règne d'Hadrien. En outre il ne s'agit, au chapitre xvi, que de la promesse et non du commencement de la reconstruction du temple de Iahvé. C'est ce que prouve non seulement le futur « les sujets des ennemis

rebâtiront », mais ce qui est dit ensuite : « Recherchons donc s'il existe un temple de Dieu. Il en existe un sans doute, mais là où lui-même déclare le bâtir et le restaurer... »

Pour être complets, disons que M. FUNK conteste les conclusions étayées sur le chapitre xvi de la lettre. Il demande à l'exégèse du chapitre iv une attache chronologique : le onzième roi visé par l'auteur serait Nerva qui a humilié « d'un coup » en Domitien les trois princes de la dynastie flavienne. La lettre de Barnabé aurait été écrite sous Nerva (96-98) ou peu après.

DION CASSIUS, *Histoire romaine*, 68, 32; 69, 2. — SPARTIANUS, *Vita Hadriani*, 5. 6. 14. — EUSÈBE, *Histoire ecclésiastique*, IV, 2. 6. — EPIPHANE, *Περὶ μέτρων καὶ σταθμῶν*, composé en 392 (P. de LAGARDE, *Synmicta*, II), c. 14. — CÉDRÉNIUS (chroniqueur byzantin du XI^e s.), édit. Bekker, I, p. 437. — MOMMSEN, *Römische Geschichte*, V, p. 344. — SCHUERER, *Geschichte des jüdischen Volkes*, 1^{er} vol. 3^e éd. 1901, p. 640, 667, 687. — H. SCHILLER, *Geschichte des römischen Kaiserzeit*, II, p. 613. — DERENBOURG, *Histoire et géographie de la Palestine*, 1867, p. 361, 413. — FUNK, *Die Zeit des Barnabasbriefes*, dans *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen*, Paderborn, t. II (1899), p. 77-108. — HAUSRATH, *Neutestamentliche Zeitgeschichte*, 2^e éd., IV, p. 477. — DUERR, *Reisen des Kaisers Hadrian*, Leipzig, 1881, p. 6. — SCHLATTER, *Zur Topographie und Geschichte Palaestinas*, 1893, p. 135-151; SCHLATTER, *Die Tage Trajans und Hadrians*, 1897, p. 1 et suiv. — VEIL, dans les deux ouvrages de HENNECKE, déjà cités, p. 149 et p. 229-235.

§IV. L'AUTEUR DE LA LETTRE. — En aucune hypothèse, il ne saurait être question de l'apôtre BARNABÉ, malgré la fermeté et l'ensemble de la tradition. Les anciens ont été probablement égarés par l'identité des noms, par l'origine alexandrine de la lettre et ses attaches doc-

trinales à l'Épître aux Hébreux. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, qui ouvre la liste des tenants de l'apostolicité, a été en outre séduit par l'allégorisme de l'auteur. Son sentiment a été adopté par ORIGÈNE. Leur vénération pour Barnabé n'empêche pas des réserves de leur part sur ce qui est dit de la hyène, sur l'interprétation fantaisiste du psaume premier et sur l'occasion fournie à Celse de bafouer les apôtres, ces hommes « coupables des pires péchés ».

La place que la lettre de Barnabé occupe à la suite des livres canoniques dans le manuscrit du Sinaï prouve la faveur dont elle jouissait dans l'Eglise d'Alexandrie au iv^e siècle et explique que CLÉMENT D'ALEXANDRIE († 217) et ORIGÈNE (185-253) l'aient citée comme Ecriture. C'était d'ailleurs une conséquence de l'origine apostolique qu'ils lui attribuaient. Toutefois, à Alexandrie même, S. ATHANASE et S. CYRILLE ne mentionnent jamais la lettre de Barnabé. On ne la lisait pas en Orient dans les églises, puisque EUSÈBE la range parmi les œuvres apocryphes, tout en sachant le cas qu'en faisait CLÉMENT D'ALEXANDRIE.

TERTULLIEN (160-240), qui a entendu parler d'une lettre de saint Barnabé, pense qu'il s'agit de l'épître aux Hébreux. Ce qui prouve qu'il en a bien saisi la portée polémique et doctrinale. Une version latine (comprenant les chapitres I-XVII) qui remonte très haut (iv^e ou v^e siècle) atteste d'ailleurs que cette lettre n'était pas inconnue en Occident.

Saint JÉRÔME (331-420), tout en croyant qu'elle a l'apôtre saint Barnabé pour auteur, ne veut pas qu'elle soit insérée parmi les écrits canoniques. On ne saurait donc invoquer ici l'unanimité de la tradition ecclésiastique.

Une lecture attentive du texte permet d'avancer qu'il est l'œuvre d'un juif converti ainsi qu'en témoigne sa

connaissance profonde des institutions mosaïques et d'un Juif d'Alexandrie, familiarisé avec les explications allégoriques de l'Écriture. Ce Juif, comme nous l'avons établi plus haut, vivait dans la première moitié du second siècle. Il est impossible en effet de faire descendre la composition de la lettre après l'an 137; car l'écrasement définitif de la nationalité juive et l'effondrement de tous ses rêves de restauration religieuse eussent rendu inutile une polémique de ce genre.

HEFELE, *Das Sendschreiben des Apostels Barnabas*, Tübingue, 1840. — KAYSER, *Ueber den sog. Barnabasbrief*, Paderborn, 1866. — J. G. MUELLER, *Erklärung des Barnabasbriefes*, Leipzig, 1869. — WIESELER, *Der Brief des Barnabas*, 1870. — RIGGENBACH, *Der sog. Brief des Barnabas*, Basel, 1873. — HEYDECKE, *Dissertatio qua Barnabae epistola interpolata demonstratur*, Brunsvigi, 1874. — BRAUNSBERGER, *Der Apostel Barnabas*, Mayence, 1876. — GUEDEMANN, *Religionsgeschichtliche Studien*, Leipzig, 1876. — CUNNINGHAM, *The Epistle of S. Barnabas*, London, 1877. — FUNK, *Der Barnabasbrief, eine Schrift vom Ende des ersten Jahrhunderts*, dans la *Theol. Quartalschrift* de 1884, t. LXVI; une seconde dissertation a paru en 1897; toutes deux se trouvent dans *Kirchengeschichtl. Abhandlungen und Untersuchungen*, Paderborn, 1899; t II, p. 77-108. — LOMAN, *De Apocalypse van Barnabas (Theol. Tijd. 1884)*. — VOLKMAR, *Ad Barnabeam apocalypsim brevis annotatio*, 1884. — VOELTER, *Der Barnabasbrief, neu untersucht*, 1888. — J. WEISS, *Der Barnabasbrief kritisch untersucht*, Berlin, 1888. — LIGHTFOOT, *S. Clement of Rome*, London, 1890. — BANG, *Studier over Barnabasbrevet (Theol. Tijd. 1901, col. 374)*. — DUCHESNE, *Saint Barnabé* (dans les *Mélanges de Rossi*, Paris, 1892; p. 41-71.) — RICHARDSON, *Bibliographical synopsis*, 1887, p. 16.

§ V. MÉTHODE THÉOLOGIQUE DE BARNABÉ. — Le fond de la doctrine de la lettre à Barnabé repose sur la distinction paulinienne entre la libre religion de l'esprit qu'est le

Christianisme et le Judaïsme formaliste et charnel. Le Christ prend part à la création du monde et de l'homme (v, 5-10 ; vi, 12), inspire les prophètes (v, 6), est l'auteur de la résurrection des morts (v, 5-7), établit sa demeure en nous (vi, 14-15), en somme confond son action avec celle de Dieu (vi, 12 ; xvi, 8) : c'est là un élargissement significatif des vues pauliniennes à peu près dans la même direction que l'évangile johannique. Nous avons donc affaire au représentant d'une théologie chrétienne qui combine la pensée paulinienne avec la philosophie religieuse alexandrine, surtout celle de Philon, et cherche, au moyen de la méthode allégorique, à dégager le caractère spirituel de tout l'Ancien Testament, caractère qui avait échappé aux Juifs, préoccupés uniquement de la lettre des Ecritures. L'auteur de l'Épître aux Hébreux avait précédé Barnabé dans cette voie ; mais, comme il arrive d'ordinaire, le disciple se montra plus intransigeant que le maître (II, 9. III, 6. IV, 6. VIII, 7. IX, 4. X, 9-12. XIV, XVI). Il dénie à l'Ancien Testament, aux rites, aux cérémonies, aux prescriptions toute réalité littéraire, servant de support à la signification spirituelle.

HOLTZMANN, *Lehrbuch der NT Theologie*, 1897, t. II, p. 290 et suiv. ; HOLTZMANN, *Barnabas und Johannes*, dans la *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, 1871, p. 326 et suiv. — LOMAN, *De Apocalypse van Barnabas* (*Theol. Tjd.* 1882, p. 461. — STECK, *Galaterbrief*, 1888. — Surtout VEIL, dans les ouvrages déjà cités.

§ VI. ECRITS UTILISÉS DANS LA LETTRE DE BARNABÉ. — Ce sont : 1° une relation évangélique qui est probablement celle de saint Mathieu (IV, 14. V, 8-9. VII, 13).

2° Le quatrième livre d'Esdras (XII, 1) qui a dû être

composé dans les dernières années du règne de Domitien.

3° L'écrit fondamental des « Deux Voies » (xviii-xx) utilisé antérieurement par la *Didachè*.

4° Comme dans l'Evangile de Pierre et comme dans saint Justin (*Apologie*, I, xxv) ce sont les Juifs eux-mêmes qui, d'après l'épître de Barnabé, crucifièrent le Sauveur (v, 11-12. vi, 5. vii, 5-9). Cette circonstance, qui n'est pas empruntée aux synoptiques permet de penser que l'auteur a utilisé une relation évangélique distincte de saint Mathieu (Cf. S. Jean, xix, 16).

5° L'Épître aux Hébreux a dû être connue et utilisée. Les rapprochements s'imposent : iv, 10 et *Héb.* x, 25; v, 1 et *Héb.* xii, 24; v, 6 et *Héb.* ii, 14; vi, 18-19 et *Héb.* ii, 8; viii, 1-2 avec *Héb.* ix, 13-19; viii, 7 avec *Héb.* iv, 2; xiv, 4 avec *Héb.* iii, 5; xv, 3-4 et *Héb.* iv, 4; xv, 6-7 et *Héb.* iv, 9-10; xvi, 8-9 et *Héb.* x, 19-23.

ARNOLD, *Quaestiones de compositione et fontibus Barnbaae epistolae*, Königsberg, 1886. — FRANKE, *Zeitschrift für lutherische Theologie*, 1840. — HÉFÉLÉ, KAYSER, CUNNINGHAM déjà cités.

§ VII. LES DESTINATAIRES DE LA LETTRE. — ORIGÈNE, nous l'avons vu plus haut, attribuait à la lettre de Barnabé une origine apostolique. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il l'appelle καθολική ἐπιστολή (*Contre Celse* I, LXIII) et lui donne pour destinataires tous les chrétiens d'alors. KRUEGER qui soutient encore cette opinion est combattu, victorieusement selon nous, par VEIL, dont l'étude sur le texte qui nous occupe ne saurait être trop recommandée. Celui-ci avait d'abord penché pour la Syrie, mais l'examen plus attentif de ix, 6 le décide en faveur d'Alexandrie.

Voici le texte : « Vous direz peut-être que l'on circoncisait ce peuple pour mettre le sceau (à l'alliance divine). — Mais tous les Syriens, tous les Arabes, tous les prêtres des idoles sont également circoncis. Est-ce donc qu'ils appartiennent aussi à l'alliance ? Mais les Egyptiens eux-mêmes pratiquent la circoncision. » On comprend alors le terme qu'il emploie III, 6 : « Il nous a prévenus de toute chose, de crainte qu'étrangers affiliés à leur loi, nous n'allions nous briser contre. » La communauté égyptienne était composée en grande partie de chrétiens venus du paganisme. Elle était particulièrement éprouvée par le prosélytisme juif qui n'avait point désarmé, même après l'écrasement de l'an 70.

FUNK, KRUEGER, VEIL déjà cités. — HEFELE, *Das Sendschreiben des Apostels Barnabas*, 1840. — LIPSIUS dans le *Bibellexikon* de SCHENKEL, I, 1869, p. 363. — WEIZSAECKER, *Zur kritik des Barnabasbriefes*, 1863, — HAUSRATH, *Neutestamentliche Zeitgeschichte*, 2^e éd., IV, p. 343. — HARNACK, *Geschichte der altchristl. Litt.*, II, p. 58. — SCHLATTER, *Die Tage Trajans und Hadrians*, 1897. — LADEUZE, *L'épître de Barnabé*, Louvain, 1900.

§ VIII. LE BUT DE LA LETTRE. — Il s'agissait de conjurer le danger qui menaçait la foi d'une communauté chrétienne. Il y avait des chrétiens judaïsants qui conservaient des attaches avec le mosaïsme et ne croyaient pas à son abrogation définitive. Il fallait leur résister comme saint Paul et saint Barnabé autrefois à Antioche. Il fallait leur donner comme aux Galates la claire intuition de la nouveauté essentielle du christianisme. Seulement, comme l'a bien vu WEIZSAECKER, la polémique est si spécialement dirigée contre les Juifs qu'on doit les croire visés plus même que les chrétiens judaïsants. Il y a là une

ressemblance frappante avec la manière de saint Justin.

HAUSRATH et HARNACK avec lui ont encore mieux fait ressortir le but de la lettre. Cet essai radical de séparer complètement l'un de l'autre le christianisme et le judaïsme et de n'attribuer l'alliance et l'Ancien Testament qu'au premier fut provoqué par le danger qui menaçait les chrétiens, au moment où naissait le gnosticisme, d'entendre l'Ancien Testament comme les Juifs selon la lettre et de retomber dans des conceptions juives ou tout au moins judaïsantes. Seulement HARNACK soutient à tort que l'auteur de la lettre n'a pas en vue un adversaire réel et vivant.

SCHLATTER, dans son étude sur Hadrien, signale les passages de la lettre qui prouvent péremptoirement le contraire (II, 1-10. IV, 1-6, 9-14. XVI, 3-4. XXI, 4). De là les insomnies de l'auteur (XXI, 7) et son cri d'alarme (IV, 3).

Il suffit de relire la lettre avec l'aide de ces quelques indications pour s'étonner que M. LADEUZE ait pu écrire qu'on trouve « dans l'Épître les paisibles spéculations du catéchète, et non les cris d'alarme du pasteur. »

§ IX. L'ÉNIGME DU QUATRIÈME CHAPITRE. — « Si nous ne sommes pas sans intelligence, nous devons comprendre les desseins de bonté de notre Père : s'il nous parle, c'est qu'il veut que sans nous égarer comme ceux-là (les Juifs) nous cherchions à nous approcher de lui... Nous devons donc, mes frères, donner un soin minutieux à notre salut, de peur que le Malin n'insinue furtivement l'erreur en nous et comme avec une fronde ne nous lance loin de notre vie (= du salut)... O mes frères, notre Dieu longanime a donc pourvu à ce que le peuple qu'il a préparé par son Bien-Aimé eût une foi sans mélange : il nous a prévenus de toutes choses, de crainte qu'étrangers

affiliés à leur loi, nous n'allions nous briser contre. » (II, 9-10. III, 6).

Après un tel avertissement l'invitation à « rechercher ce qui est capable de sauver » les destinataires de la lettre en « examinant les circonstances présentes » ne peut avoir qu'un sens : il faut se garder des Juifs et de leurs vaines observances ; et cela sous peine d'être exclus du royaume des cieux (IV, 16). Voilà donc d'abord de qui et de quoi il faut se garder. Car « il s'est approché le *grand scandale* dont HÉNOCH dit qu'il a été écrit » (IV, 3).

Dans l'esquisse prophétique que donne de l'histoire du monde le livre d'Hénoch (chapitres 85-90) le troupeau de Dieu (Israël) apparaît abandonné à soixante-dix bergers païens dont la domination se partage en quatre périodes ou âges du monde avec, respectivement, 23, 12, 23, 12 bergers. Le mal qu'ils font à leur troupeau est noté dans un livre par un ange de Dieu. A la fin de chaque âge du monde le livre est présenté au maître du troupeau qui le lit et le scelle. Le plus mauvais gouvernement est celui des douze bergers du quatrième âge du monde. A la lecture de ce qu'ils ont fait, le maître du troupeau prend en main le bâton de sa colère et en frappe la terre. Celle-ci se fend. Les mauvais bergers sont punis, et un nouveau royaume est préparé aux brebis qui restent.

Il n'est pas douteux que Barnabé a pu entendre toutes les particularités de l'apocalypse d'Hénoch dans un sens chrétien. Il l'aurait traitée avec la même liberté dont il a usé envers l'Ancien Testament. Ce qui est sûr c'est qu'il a présent à l'esprit les passages d'Hénoch que nous venons de rappeler lorsqu'il parle du « *parfait scandale*. » Il fallait en outre qu'il se trouvât en face d'un événement

précis qui lui permit de craindre l'apostasie pour ses fidèles. Les jours sont mauvais et Satan a les mains libres (II, 1). Il se sert principalement pour ses desseins des pouvoirs terrestres (S. JUSTIN, *Apol.* II, 1; VI; VII).

Barnabé continue : « Le Maître a réduit les temps et les jours afin que son Bien-Aimé se hâtât et vînt dans son héritage » (IV, 3) [Cf. MATH., XXIV, 22 et DANIEL, IX, 24]. Il croit que le quatrième âge s'achèvera avec le onzième pasteur et non avec le douzième, comme l'enseignait Hénoch.

C'est sur Daniel qu'il s'appuie : « Il y avait un quatrième animal, terrible, épouvantable et extraordinairement fort ; il avait de grandes dents de fer, il mangeait, buvait, et il foulait aux pieds ce qui restait ; il était différent de tous les animaux précédents, et il avait dix cornes, et voici, une autre petite corne sortit du milieu d'elles, et trois des premières cornes furent arrachées devant cette corne... » (DANIEL, VII, 7-8).

Ce que dit le prophète, Barnabé l'entend du « *grand scandale* » qui « s'est approché » et de l'empereur romain contemporain de ce scandale. On s'était engagé jusqu'ici dans un chemin sans issue pour déchiffrer l'énigme de ce passage. Au lieu de chercher quel empereur Barnabé avait en vue, il eût fallu se demander d'abord de quel *scandale* il s'agissait. Car l'auteur n'avait pas autant de précautions à prendre pour parler de ce scandale que pour désigner un empereur romain encore vivant.

Les chapitres II et III prémunissent suffisamment les lecteurs contre le danger de méconnaître la valeur exclusive de la loi nouvelle apportée par le Seigneur Jésus. Le *scandale* qui viendra d'un empereur dont nous chercherons plus tard le nom consistera donc dans une atti-

tude capable de créer pour les chrétiens un danger de renoncer au vrai culte spirituel pour adopter le ritualisme judaïque.

On sait par l'histoire que rien n'avait pu abattre les espérances des Juifs. Depuis la fermeture du temple d'Onias à Léontopolis par l'ordre de Vespasien « la question à l'ordre du jour était, dit SCHUERER, de savoir quand les prêtres reprendraient leur service... Toutes les subtilités du service du temple, tout le rituel des sacrifices fut discuté avec autant de sérieux et d'application que les lois de la purification, les commandements du sabbat et les autres prescriptions religieuses d'une application journalière. » Tout cela fut sans danger pour les chrétiens jusqu'au jour où les Juifs trouvèrent dans les revirements de la politique une occasion inespérée de relever la tête.

« Comme les Juifs étaient en guerre, leurs ennemis démolirent le temple ; et maintenant les serviteurs de ces ennemis le rebâtiront » (xvi, 4). Cet événement dut faire une profonde impression sur les chrétiens d'Orient, habitués à considérer l'écrasement des Juifs sous les Flaviens comme un accomplissement des prophéties et une preuve de la divinité du Christianisme. En cela justement consistait le « *grand scandale* ».

La nature du « *grand scandale* » une fois dégagée et mise en lumière, le nom de l'empereur romain désigné par la lettre de Barnabé cesse d'être une énigme. Il ne peut s'agir en effet que d'HADRIEN et des débuts de son règne.

Reste maintenant à résoudre des difficultés de détail. Tout d'abord, il ne s'agit pas de savoir si Hadrien a été visé par la prophétie de Daniel. Il suffit que Barnabé ait

utilisé ce texte de manière à ce qu'il ne pût s'appliquer à un autre pour ses lecteurs.

Hadrien est appelé « petit roi » parce qu'il a inauguré son règne en abandonnant les conquêtes de son illustre prédécesseur Trajan. Par sa politique de concessions et par sa bienveillance pour les Juifs il a détruit radicalement l'œuvre de trois rois (Vespasien, Domitien et Trajan). Le premier, par son fils Titus, avait détruit Jérusalem et son temple ; le second exigea que l'impôt payé par les Juifs pour le temple de Jérusalem fut désormais consacré à Jupiter Capitolin ; le troisième avait violemment réprimé la révolte juive et imposé LUSIUS QUIETUS.

Enfin, Hadrien est donné comme le onzième. Comment justifier cette désignation, puisque Auguste, Tibère, Caligula, Claude, Néron, Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Titus, Domitien, Nerva, Trajan, Hadrien nous donnent un total de quatorze ? Tout simplement par le même procédé d'interprétation arbitraire qui a fait regarder Hadrien comme un « petit roi ». Daniel parlait de dix rois. Barnabé modifie le texte et substitue le mot « royaumes » au mot « rois ». C'est qu'en effet Rome n'a connu que dix véritables dominations avant Hadrien, puisque Galba, Othon, Vitellius n'ont pu affermir leur pouvoir. Le roi qui vient après ces dix dominations n'est d'ailleurs pas donné comme le onzième. « Dix royaumes régneront sur la terre ; ensuite surgira un petit roi qui abaissera à la fois trois des rois. » Quant à l'expression « à la fois » elle ne peut s'entendre de trois empereurs détrônés à la fois par un autre empereur. Ce serait aller contre tous les témoignages historiques des deux premiers siècles et attribuer à l'auteur de la lettre une erreur dont il n'est point responsable.

Celui-ci s'arrête dans sa citation de Daniel à la fin du verset 24, parce que le reste (« Il prononcera des paroles contre le Très-Haut, il opprimerà les saints du Très-Haut ») ne convenait plus à Hadrien.

C'est la même méthode qui lui a fait citer le verset 24 avant le verset 7 du chapitre VII de Daniel. Il a voulu éviter à ses lecteurs la tentation de se méprendre sur la signification de la onzième corne en y voyant le onzième empereur romain, Domitien. Il modifie d'ailleurs intentionnellement le texte de Daniel : « Et il avait dix cornes. Je considérais les cornes, et voici, une autre petite corne sortit du milieu d'elles, et trois des premières cornes furent arrachées devant cette corne. » Les cinq changements qu'il a opérés tendent visiblement à mieux signaler Hadrien. On en saisira facilement la portée après les explications qui précèdent.

JOSÈPHE, *Guerre des Juifs*, VII, 10. — DILLMANN, *Das Buch Henoch übersetzt und erklärt*, Leipzig, 1853. — R. CHARLES, *The Book of Enoch*, 1893. — G. BEER, *Das Buch Henoch*, dans les *Apocryphen und Pseudepigraphen* de KAUTZSCH, II, p. 294-298. — FLEMMING et RADERMACHER, *Das Buch Henoch*, Leipzig, 1901. — MORFILL et CHARLES, *The Book of the secrets of Enoch*, 1896. — BONWETSCH, *Das slavische Henoch-Buch*, dans les *Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaft zu Groningen*. — LOISY, *Un nouveau livre d'Hénoch*, dans la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, I (1896), p. 29-57. — GUTHE, *Kurzer Bibelwoerterbuch*, Tubingue et Leipzig, 1903. — MARTIN et les membres de la conférence d'éthiopien (1904) de l'Institut catholique de Paris, *Le Livre d'Hénoch*, Paris, 1906. — SCHUERER, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*, 1^{er} vol. 3^e éd., 1901, p. 655 et 657 ; — RAMSAY, *The Church in the Roman Empire before A. D. 170*, 1893, p. 301. — LIGHTFOOT, *S. Clement of Rome*, 2^e éd. 1890, p. 503. — FUNK, *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen*, 2^e vol. Pader-

born, 1899, p. 77-108. — VOLKMAR, *Ursprung unserer Evangelien*, p. 143. — VAN VELDHUIZEN, *De Brief van Barnabas*, Groningue, 1901. — WEIZSAECKER, *Zur Kritik des Barnabasbriefes*, Tubingue, 1863. — LIPSIUS, dans le *Bibellexikon* de SCHENKEL, 1869, p. 364.

§ X. LA PARTIE MORALE DE LA LETTRE (XVIII-XXI). — Deux passages sont signalés par M. VEIL comme une reconnaissance par Barnabé de l'emprunt qu'il fait à une *Didachè* (Cf. XVIII, 1) : « Voici la connaissance qui nous a été donnée de la façon d'y cheminer » (XIX, 1). « Il est donc juste que l'homme s'instruise de toutes les volontés de Dieu qui sont écrites, et qu'il chemine d'après elles. » (XXI, 1). Il est d'autant plus étonnant que la remarque n'ait pas encore été faite ; car les chapitres XVIII-XX détonnent sur l'ensemble. On sent que l'auteur vient de passer à une matière qui lui est étrangère. La *Didachè* utilisée dans ces deux chapitres ainsi qu'en deux autres endroits (I, 1 ; II, 2 ; VI, 1) n'est pas celle que BRYENNIOUS a découverte en 1883, mais un écrit plus ancien intitulé : « Les deux Voies », et probablement aussi connu sous le nom de « Doctrine des douze Apôtres ». La découverte et la publication par SCHLECHT d'une ancienne traduction latine dans un manuscrit de Munich du XI^e siècle a enlevé tout doute à cet égard (cf. plus haut, p. XXVIII, XXIX et XXXIII).

ZAHN a remarqué avec grande raison que les divergences entre le chapitre XIX (la Voie de la lumière) et les passages correspondants de la *Didachè* (I, 2 ; II, 2-4, 14) proviennent de l'indépendance dont Barnabé a voulu témoigner en adoptant non seulement une allure plus libre, mais un groupement différent. FUNK trouve la raison de ce groupement dans le traitement séparé des

choses défendues par l'amour de Dieu et des choses défendues par l'amour du prochain. Barnabé a dix groupes de phrases dont les groupes impairs (§ 2-3 A ; § 5 A ; § 6 c ; § 8 c ; § 11 c) comprennent les devoirs envers Dieu et en partie aussi envers soi-même, et les groupes pairs (§§ 3 B-4 ; §§ 5 B-6 B ; §§ 7-8 B ; §§ 9-11 B) les devoirs envers le prochain.

Les omissions que l'on remarque dans la liste des choses défendues auront sans doute été imposées à l'auteur par l'éloge du début de sa lettre (I, 4) ; ce qui le prouve c'est qu'il remplace la défense de médire, de faire des faux témoignages ou des calomnies par cette recommandation : « Ne sois pas bavard, car la langue est un piège de mort » (xix, 8).

Le chapitre xviii donne non seulement l'indication des deux voies, mais des deux forces surnaturelles qui agissent sur ceux qui s'y engagent (Cf. II, 1 : « l'actif ennemi possède la puissance »).

SCHLECHT, *Doctrina XII Apostolorum* (ancienne version latine des « Deux Voies » retrouvée dans un manuscrit de Munich du XI^e siècle), Fribourg, 1900. — HENNECKE, *Die Grundschrift der Didache und ihre Recensionen* (Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft, 1901). — ZAHN, *Forschungen zur Geschichte der Kirche*, II. — FUNK, *Kirchengeschichtliche Abhandlungen*, II.

§ XI. INTÉGRITÉ DE LA LETTRE DE BARNABÉ. — Il suffit de se reporter à l'analyse détaillée pour admettre sans hésitation l'intégrité du texte. L'interprète latin en rendant les mots ταῦτα μὲν οὕτως « que les choses que nous venons de traiter restent donc ainsi » est un témoin pour l'ensemble de la lettre ; car ces mots résument ce qui précède et

annoncent ce qui suit. Les prolégomènes de FUNK donnent un aperçu des attaques dont la lettre de Barnabé a été l'objet de la part de CLERICUS (1716), SCHENKEL (1837), HEYDECKE (1874), VOELTER (1888), WEISS (1888). Toutes les raisons qu'ils apportent reposent sur une intelligence incomplète de la lettre. On ne peut même pas dire avec HILGENFELD (1877) que l'ordre du texte a été bouleversé par le copiste de l'archétype. Tout ce qu'on peut raisonnablement concéder, c'est que, dans quelques endroits, des gloses marginales aient pénétré dans le texte (I, 6; VIII, 2; IX, 6; VI, 14).

CLERICUS, *Historia ecclesiastica*, 1716, p. 474. — SCHENKEL, *Studien und kritiken*, 1837, p. 652-686. — HÉFÉLÉ, *Theologische Quartalschrift*, 1839, p. 60 et suiv.; HEYDECKE, *Sendschreiben des Barnabas*, déjà cité; HEYDECKE, *Jenaer Literaturzeitung*, 1875, p. 491. — VOELTER, *Jahrbücher für protestantische Theologie*, XIV (1888), p. 106-114. — J. WEISS, *Der Barnabasbrief kritisch untersucht*, 1888; J. WEISS, *Theologische Litteraturzeitung*, 1889, p. 595-599. — HILGENFELD, *Barnabae epistula*, 1877. — FUNK, *Theologische Quartalschrift*, 1878, p. 156.

§ XII. EMPRUNTS DE SAINT JUSTIN A LA LETTRE DE BARNABÉ.

— Le plus grand désaccord règne à ce sujet entre les savants. HILGENFELD, FUNK (surtout dans la première édition des *Patres apostolici*), GUEDEMANN admettent tandis que BRAUNSBERGER, HARNACK nient que les nombreuses ressemblances entre le dialogue avec Tryphon (XLII; XL; XXVIII; XXIX; XC; XCI; CXI; CXXXI; LXXXI) et la lettre de Barnabé (v, 9 et VII, 2; VII, 7-8; IX, 5-6; X, 12; XII, 2-5; XII, 6; XII, 8-9; XV, 4) soient le résultat de l'utilisation de cette dernière par saint Justin. VEIL pense que les divergences signalées chez l'apologiste tiennent à son tempérament littéraire. Le fait avait déjà été démontré

par le savant professeur de Strasbourg pour les emprunts de Justin à l'apologie d'Aristide. Justin remanie ses sources conformément au but qu'il poursuit.

HILGENFELD, *Novum Testamentum extra canonem receptum*, 1877, p. xxii et 110. — FUNK, *Patres Apostolici*, 1^{re} éd. 1881 ; 2^e éd. 1901, p. xxi. — GUEDEMANN, *Religionsgeschichtliche Studien*, 1876, p. 106. — BRAUNSBERGER, *Der Apostel Barnabas*, 1876, p. 148. — HARNACK, *Patrum Ap. Opera*, 2^e éd. 1878, p. xlv ; HARNACK, *Altchristliche Litteratur*, I, 1894, p. 58 ; II, 1897, p. 410. — VEIL, *Justinus Rechtfertigung des Christentums*, 1894, p. xiv. — HEIDECHE, dans la *Theologische Literaturzeitung*, 1895, col. 396.

GABRIEL OGER

NOTES CRITIQUES ET EXPLICATIVES

On est prié de se reporter d'office aux notes, auxquelles on n'a renvoyé que rarement dans la traduction.

I. DOCTRINE DES APÔTRES

TITRES. — L'ouvrage se présente avec deux titres. Il y a chance pour que le plus long, c'est-à-dire le deuxième, soit authentique. Il semble calqué sur **MATTH.** xxviii, 19-20; c'est même la raison pour laquelle nous traduisons cette fois *ἔθνη* par *nations*, alors que plus fréquemment dans la langue chrétienne primitive il signifie les païens. Les deux sens ne s'excluent point. La Doctrine du Seigneur offre un tableau résumé des préceptes moraux, des *ἐντολαί* qu'il a enseignés, et l'on peut rapprocher ce titre à la fois du verset 20 de **MATTH.** et de la deuxième épître de Pierre (iii, 2). Les apôtres ne sont point donnés pour les auteurs de la *Διδαχή*; c'est au singulier, *τέκνον μου*, que l'écrivain s'adresse à son lecteur, et il ne prétend qu'à reproduire avec fidélité leurs enseignements; c'est seulement le compilateur de la constitution apostolique égyptienne qui a réparti individuellement entre les apôtres les préceptes des premiers chapitres.

Comme il était question dans le corps de l'écrit (XI) d'apôtres missionnaires qui n'étaient pas des apôtres du Seigneur, on aura senti la nécessité d'ajouter au titre primitif le mot *δωδεκα* pour préciser l'autorité de l'ouvrage. Le premier titre n'est sans doute qu'une abréviation du second à laquelle invitait la nécessité de distinguer l'écrit des autres enseignements du Seigneur contenus dans l'évangile ou dans les *Logia*. Ce titre lui-même a été abrégé plus tard quand on eut perdu le souvenir des apôtres missionnaires et l'on a pu voir que les écrivains de l'Antiquité citent toujours l'écrit sous le titre plus bref de *Διδαχή* (ou *Διδαχῆ*) *τῶν ἀποστόλων* (Cf. *Act.* ii, 42).

I, 2 : *ποιήσαντά σε*, addition au texte évangélique, prise de *Eccli.* vii, 30, et qui a passé telle quelle ou en termes équivalents dans la littérature chrétienne pour désigner ou pour qualifier Dieu : cf. *Did.* v, 2; **BARNABÉ**, xvi, 1; xix, 2; **JUSTIN**, i *Apol.* xvi, 6; à rapprocher de l'expression *ἐκτίσας πάντα, κτίσας ἡμᾶς*, *Did.* x, 3; III, **CLEM.** xv, 2. Élaboration des formules

types, qui entreront dans les symboles et dans la *Regula fidei* de S. Irénée et d'Origène.

I, 2 : πάντα δὲ ὅσα... C'est ce précepte que les critiques appellent la « Règle d'or », *Regula aurea*. Exprimé dans une proposition positive par Matthieu et par Luc, il est devenu un lieu commun de la littérature chrétienne. Plusieurs écrivains, peut-être à l'imitation de la *Doctrine*, lui ont donné une expression de forme négative. La *Didascalie* syrienne (*Texte und Untersuchungen*, Neue Folge, X, 2, p. 2) est remarquablement conforme ici à la *Doctrine*.

I, 3 : νηστεύετε; manque dans l'Evangile. La source est inconnue. Le jeûne était considéré par les Juifs comme ayant une valeur d'intercession (II SAMUEL, XII, 15-23). On pouvait donc jeûner aussi bien que prier pour les ennemis. Cf. *Didascalie* syrienne, c. 21 (*Texte und Untersuchungen*, Neue Folge, X, 2, p. 108). ORIGÈNE (*hom. X in Levitic.* éd. de LA RUE, II, 246) et HERMAS (*Sim.* V, 3, 7, 8) recommandent de jeûner pour les pauvres, mais c'est afin d'économiser de quoi leur faire l'aumône : « Invenimus in quodam libello ab apostolis dictum : Beatus est qui etiam jejuna pro eo ut alat pauperem. » [Origène]

I, 3 : καὶ οὐκ ἔχετε ἐχθρόν, membre de phrase inséré parmi les citations comme s'il était d'évangile. La *Didascalie* affirme l'origine évangélique : « Nam iterum in Evangelio dicit : Diligite odientes vos et orate pro maledicentibus vos et inimicum nullum habebitis » (*Didascalie apostolorum fragmenta*, éd. HAULER, I, 3) mais peut-être sur la foi de la *Didachè*. En tout cas le fragment serait d'un évangile perdu.

I, 3 à II, 1. L'authenticité du morceau I, 3 εὐλογεῖτε — διδάχῃς II, 1, est généralement mise en doute ou niée par les critiques qui tiennent pour démontrée ou pour probable l'hypothèse d'une rédaction primitive des *Deux voies* faite par un écrivain juif en vue de l'instruction des prosélytes. Ce morceau fait défaut : 1) dans le fragment correspondant de l'épître de saint Barnabé ; 2) dans les *Canons ecclésiastiques* dits *Constitution apostolique égyptienne* ; 3) dans la traduction latine des six premiers chapitres ; 4) dans le *Syntagma Doctrinae* ; 5) dans la *Fides Nicaena* ; 6) dans le remaniement inséré par l'auteur de la vie de Schnoudi. Il est donc certain que le morceau manquait

dans beaucoup d'exemplaires. Mais d'autre part, il se trouve : 1) dans les *Constitutions apostoliques* (l. VII, c. 2); 2) les versets 1, 5, 6 semblent connus d'HERMAS (*Pasteur, Mandata*, II, 4-6), de CLÉMENT d'ALEXANDRIE (*fragm. ex Nicetae catena in Math.* v, 42) qui fournissent des attestations anciennes. La tradition du texte permet aussi bien de supposer que le morceau a été retranché dans une famille de manuscrits que de conclure à une interpolation. L'hypothèse de l'interpolation semble donc en partie commandée par le système de l'origine juive de l'écrit primitif intitulé les *Deux voies*. De plus, il n'est pas exact que le morceau en question soit l'unique trace du Nouveau Testament dans les *Deux voies*. Les mots *πρῶτον* et *δεύτερον*, au verset 2, paraissent témoigner que l'auteur n'a pas simplement sous les yeux l'Ancien Testament, mais aussi MATTH. XXII, 37-39.

I, 4 : *σωματικῶν*, ms.; *κοσμικῶν* *Const. ap.* VII, 2, BRYENNIO (cf. I PIERRE, II, 11; II CLÉMENT, XVII, 3 : *ἀπὸ τῶν κοσμικῶν ἐπιθυμιῶν*). Cette dernière leçon conviendrait mieux au sens général des recommandations qui viennent d'être faites. Cependant la leçon du ms. est autorisée par d'autres exemples : IV *Maccabées*, I, 32 : *τῶν ἐπιθυμιῶν αἱ μὲν εἰσιν ψυχικαί, αἱ δὲ σωματικαί*. Et c'est bien à ce dernier ordre de passions qu'il convient de renoncer si l'on veut réprimer la colère, comme nous y invite le verset 4. — TATIEN, *Diatessaron*, dispose les propositions qu'il emprunte aux évangiles selon l'ordre de la *Didachè* au verset 4.

I, 6 : *εἴρητι*, introduit une citation d'Écriture (cf. XVI, 7) mais on ne sait d'où elle est prise. L'aphorisme est connu de saint AUGUSTIN (*in Ps.* CII, n. 12; *in Ps.* CXLVI, n. 17; *P. L.* t. XXXVII, 1326 et 1910; de saint GRÉGOIRE (*Reg. Past.* III, 20; *P. L.*, t. LXXVII, 84), de CASSIODORE (*Expos. in Ps.* XL; *P. L.*, LXX, 295), de saint BERNARD (*ep.* 95), etc.

— *ἰδρωσάτω* BRYENNIO; *ἰδρωτάτω* ms.; *ἰδρυσάτω* HILGENFELD.

II, 1 : *δευτέρᾳ δὲ ἐντολῇ*. Si l'on admet que (I, 3-II, 1) est une addition faite par l'auteur de la *Doctrine* à l'écrit primitif des *Deux voies*, ces derniers mots (II, 1) auront été introduits pour rappeler le deuxième commandement énoncé et dont le morceau II, 2 et suiv. serait dans sa pensée le développement, tout comme le morceau I, 3-6 serait le développement du précepte de l'amour de Dieu. En réalité ni dans l'écrit primitif des

Deux voies, si l'on en retranche notre morceau 1, 3-11, 1, ni dans la Doctrine telle que nous l'avons, il n'y a de séparation bien tranchée entre les actes par lesquels s'affirme l'amour de Dieu et ceux qui traduisent en effet l'amour du prochain. Le christianisme primitif ignore le mode d'union à Dieu que rêverent les gnostiques et certains néoplatoniciens, par une sorte de contemplation purement intellectuelle et par une magie théurgique. Même la prière du chrétien à laquelle il attache tant de poids est un fait social auquel toute la communauté des fidèles porte un intérêt collectif.

II, 2 : γεννηθέντα, ms. ; γεννηθέν, BARNABÉ, *Const. apost.*

II, 5. Cf. I CLÉMENT, XXXVIII, 2 ; IGNACE, *Ephésiens*, xv, 1, 2.

II, 7 : οὓς δὲ ἐλεήσεις [tu auras pitié des autres] *Can. eccl.* ; manque dans le ms. ; nous le supprimons aussi dans la traduction, car il nous paraît un doublet de ἐλέγξεις, lu dans un autre manuscrit et introduit par un troisième copiste ; περὶ δὲ ὧν est un relatif qui se rapporte aux personnes désignés dans le premier membre de phrase.

III. Le catalogue des péchés à éviter (1-6) a une place toute naturelle dans une catéchèse baptismale, de même que la formule Τέκνον μου qui se retrouve chez les moralistes juifs, dans les *Proverbes*, dans le livre de l'*Ecclésiastique*. S. Paul donne des listes de péchés semblables dans ses épîtres aux *Ephésiens* (IV) et aux *Colossiens* (III). Cf. P. DREWS, *Untersuchungen zur Didache*, dans la *Zeitschrift für neutestamentliche Wissenschaft*, I, 1904, p. 56.

III, 4 : μηδὲ ἀκούειν, *Can. eccl.* ; manque dans le ms. On écoutait les formules d'incantation autant qu'on regardait les opérations magiques.

— περικαθαίρων ; celui qui purifie le corps et l'âme au moyen d'aspersions faites avec le jus d'une plante douée de vertus magiques = ὁ διὰ θυσιῶν δοκῶν κωλύειν νόσους ἢ ἀμαρτίας (scolie des *Const. Ap.* VII, 2) = περικαθαίρων λέγεται ὁ ὕδασιν ἐπιρραίνων, ἐσκευασμένοις μετ' ἐπωδῆς εἰς καθάρσιν δῆθέν τινα (scolie aux *Const. apost.*, VIII, 32).

IV, 1. Le caractère des λαλοῦντες est expliqué aux chapitres XI et XV, où sont énumérés les prophètes, apôtres, docteurs, évêques et diacres. Cf. *Heb.* XII, 25, et XIII, 7.

— κυριότης. Périphrase des *Constitutions apostoliques* VII, 9 :

ὅπου γὰρ ἡ περὶ θεοῦ διδασκαλία, ἐκεῖ ὁ θεὸς πάρεστιν. Même sens désormais assuré dans II PIERRE, II, 10, JUDE, 8. Appliqué aux anges, le mot désigne le groupe angélique des Dominations : *Ephésiens*, I, 21; *Col.* I, 16; *HERMAS*, *Simil.* V, 6, 1.

IV, 2. Les réunions du culte sont visées plus loin c. XIV. Il s'agit ici non pas des réunions de catéchumènes, mais de la coutume des chrétiens de se fréquenter de préférence. Les ἄγιοι ne sont pas les catéchètes mais les chrétiens eux-mêmes (*Didachè*, x, 6; XVI, 7). Les Juifs de la dispersion avaient de même la coutume de se réunir dans le but de conserver l'esprit de corps au milieu des païens et de s'édifier : « et s'il y avait un jour où je ne m'étais tourné vers les enfants d'Israël, je le trouvais écrit comme une faute portée à mon compte. » Apocalypse juive, publiée par STEINDORFF, dans *Texte und Untersuchungen, Neue Folge*, II, 3, p. 153. Cf. E. DREWS (dans HENNECKE, *Handbuch zu den Neutestamentlichen Apokryphen*, Tubingen, 1904, p. 263) qui force le sens naturel en paraissant admettre qu'il s'agit ici de réunions avec repas, dans lesquelles on aurait récité les prières des ch. IX et X. Cf. Introduction, p. XLIII et s.

IV, 3 : οὐ ποιήσεις ; ποθήσεις ms. corrigé d'après BARNABÉ, *Can. eccl.*, *Const apost.*

IV, 3 : σχίσμα, ms. BARNABÉ, OPTAT. Cf. plus haut, p. XXIII.

IV, 4. Le sens est très obscur. Dans l'épître de BARNABÉ, XIX, 5, le contexte ne fournit point de lumière. L'auteur interdit peut-être toute hésitation à l'endroit du jugement de Dieu ; c'est le sens qu'adopte ici Harnack. — Paul Sabatier rapporte le v. 4 au verset précédent et y trouve l'obligation pour le juge, qui veut observer la justice, de ne point suspendre indéfiniment la sentence. Mais il faut considérer que tout l'ensemble du passage se rapporte aux devoirs de simples membres de la communauté. — Le treizième des *Canons ecclésiastiques* porte : Ἐν προσευχῇ σου μὴ διψυχῆσης, πότερον ἔσται ἢ οὐ (même addition de προσευχή au texte des *Const. apost* VII, 11). Le mot de διψυχία est employé par Hermas comme le mot propre pour exprimer le défaut de confiance dans la prière (*Mandat*, IX, 1-8). Il semble assez probable qu'il s'agit ici de la confiance en Dieu par la prière ; mais qu'une citation aura été mutilée et rendue méconnaissable (*Coloss.* IV, 2).

IV, 6 : δώσεις ms. ; manque dans la version latine, mais la lecture est garantie par les Canons ecclésiastiques. — Les mots διὰ τῶν χειρῶν σου peuvent se rapporter à ἐχης et signifier le gain obtenu par le travail des mains, ou se rapporter à δώσεις et renforcer l'idée de donner. Dréws, s'autorisant des leçons de certains manuscrits des *Canons ecclésiastiques*, (δὸς εἰς λύτρον, cod. mosq. ; δὸς εἰς ἄφεσιν, cod. neapol.) et de la vie de Schnoudi, propose de corriger δώσεις en δὸς εἰς qui semble plus naturel avec le complément λύτρωσιν. Il faudrait donc lire ἐὰν ἐχης absolument, et traduire : « Si tu le peux, donne de tes mains pour le rachat de tes péchés. » Cf. le passage parallèle de BARNABÉ XIX, 11. — La valeur expiatoire de l'aumône était familière aux Juifs.

IV, 8 : οὐκ ἐρεῖς ἴδια εἶναι. Cf. Actes, II, 44 ; IV, 32. JUSTIN, I *Apol.*, XIV, 2 ; LXVII, 1, 6.

IV, 10. L'auteur de la version latine se méprend grossièrement sur le sens du verset.

V. A rapprocher du catalogue des péchés dressé par HERMAS, *Mandat.*, VIII, 3-5.

V, 1 : ἀφοβία manque dans le ms. ; leçon fournie par Const. apost. et Barnabé, il faut suppléer θεοῦ, conformément à la version latine où le mot *deum* est de seconde main.

VI, 1 : διδαχῆς. Il s'agit de la doctrine qui vient d'être exposée à propos des deux voies. L'expression δὸς τῆς διδαχῆς incriminée par quelques critiques est certifiée par BARNABÉ, XVIII, 1, ὁδοὶ διδαχῆς.

VI, 2 : ζυγόν. Le mot ζυγός signifie sans aucun doute l'ensemble des préceptes qui viennent d'être formulés, usage du mot tout à fait conforme à celui qui en est fait dans les Actes, xv, 10, où Pierre désigne par cette image la loi mosaïque et dans MATTHIEU, XI, 29 et 30, où Jésus qualifie de ζυγὸς χρηστός ses propres préceptes.

Il est vraisemblable que dans l'écrit primitif des *Deux voies* le verset 1 du chapitre VI était immédiatement suivi de la petite apocalypse contenue au chapitre XVI. Le verset 3 du chapitre XVI se raccorde assez bien à VI, 1 et en poursuit le mouvement et la pensée. Le raccord VI, 2 et 3 renferme les expressions τέλειος ἔσθι, εἰ δ' οὐ δύνασαι, qui rappelle les expressions semblables du chapitre I, 4. Les critiques qui admettent

l'existence d'un écrit primitif des *Deux voies* amputé du morceau I, 3-II, 1, ont quelque raison de supposer que le raccord VI, 2 et 3 et le morceau I, 3-II, 1 sont du même auteur.

VI, 3 : θεῶν νεκρῶν. Les idoles des païens ne sont rien I *Cor.*, VIII, 4, ou bien elles représentent les démons (I *Cor.* x, 20), ou des dieux sans vie II CLÉMENT, III, 1 : ὅτι ἡμεῖς οἱ ζῶντες τοῖς νεκροῖς θεοῖς οὐ θύομεν καὶ οὐ προσκυνοῦμεν αὐτοῖς.

VIII, 1 et 2 : ὑποκριταί. Dans le Nouveau Testament les Pharisiens sont expressément appelés hypocrites (cf. Matth. xxiii, 13, 14, 15, 23, 25, 27, 29). Ils sont visés au chapitre VI de saint Matthieu, à propos des jeûnes et des prières. L'auteur de la *Διδαχή* a pu appliquer l'expression aux Juifs aussi bien qu'au parti des Pharisiens ; c'est à l'égard des Juifs en bloc, que les chrétiens font sécession.

VIII, 2. Le *Pater* est littéralement extrait du premier évangile (VI, 9-13). Les différences sont insignifiantes : ἐν τῷ οὐρανῷ, *Did.* ; ἐν τοῖς οὐρανοῖς, MATH. ; — ἐπὶ γῆς, *Did.* ; ἐπὶ τῆς γῆς, MATH. ; — τὴν ὀφειλὴν, *Did.* ; τὰ ὀφειλήματα, MATH. Il faut y ajouter les formes ἐλθέτω et ἀφίεμεν de la *Doctrine*, si l'on accepte pour le N. T. les formes ἐλθάτω et ἀφήκαμεν proposées par TISCHENDORF et WESTCOTT-HORT.

VIII, 2. Les doxologies étaient en usage chez les Juifs, pour la terminaison de leurs prières. La forme en était plus ou moins ample, plus ou moins solennelle. L'usage s'en est transmis aux chrétiens. La seule *Didachè* offre l'exemple de doxologies graduées : toutes simples (IX, 2, 3 ; X, 2, 4 : σοὶ ἡ δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας), puis à deux membres (ὅτι σοῦ ἐστὶν ἡ δόξα καὶ ἡ δύναμις... εἰς τοὺς αἰῶνας IX, 4 ; X, 5). Le *Pater* ayant été tiré de l'Évangile pour être employé à part, comme une prière, a été pourvu d'une doxologie qui, à son tour, a pénétré dans nombre de manuscrits grecs de l'Évangile et dans les versions. La version sahidique contient la même Doxologie que la *Didachè* après le *Pater*. Les autres versions et les manuscrits grecs ont en plus un premier membre qui mentionne le royaume : ὅτι σοῦ ἐστὶν ἡ βασιλεία... etc.

IX, 1 : Εὐχαριστία. Sens un peu indistinct. Le mot désigne tantôt les éléments consacrés (IX, 5 ; JUSTIN, I *Apol.*, LXVI, 1) ; tantôt le repas mystique ; tantôt l'action de grâces qui accom-

pagne, sous forme de prière rituelle, la sanctification des éléments du pain et du vin. Les trois significations ne sont pas toujours parfaitement démêlées, comme ici.

IX, 2 : ποτήριου. Dans saint LUC, XXII, 14 s. le récit de la Cène, commence par la bénédiction d'une coupe; mais après la consécration du pain, vient, comme dans saint MATTHIEU XXVI, 26-28, la consécration du calice. L'auteur de la *Didachè* avait peut-être sous les yeux le texte de saint Luc ou un texte apparenté, et sans prendre garde à la distinction des deux coupes, il place la coupe eucharistique avant l'action de grâce prononcée sur le pain.

— ἀμπέλου Δαυίδ, cf. Introd., p. XLVIII.

— παῖς θεοῦ, qualification appliquée et à David (*Psaumes*, XVII, 1; ISAÏE, XXXVII, 35; comme aussi l'expression δοῦλος θεοῦ *Psaumes* LXXVII, 70; CXXX, 10; CXLIII, 10) et à Jésus (*Actes*, III, 13, 26; IV, 27, 30).

IX, 3 : κλάω. Le verbe κλάω a donné lieu aux deux substantifs κλάσις, action de rompre et κλάσμα qui signifie tantôt l'action de rompre le pain, tantôt le pain déjà rompu ou considéré comme devant l'être.

X, 3 : παντοκράτωρ, expression de l'ancien *Credo* romain. Elle paraît amenée par la mention de la création.

X, 3 : ἔνεκεν τοῦ ὀνόματός σου — formule de la plus haute antiquité, empruntée au vocabulaire religieux de l'Ancien Testament, et sans autre exemple dans la littérature chrétienne.

X, 4 : ἐχαρίσω, appartient au vocabulaire de saint PAUL (*Rom.* VIII, 32) et fait contraste ici avec ἔδωκας du membre de phrase précédent. — πνευματικὴ τροφή, la nature de cet aliment et son fruit ou son effet se trouvent décrits par JUSTIN, I *Apologie*, LXVI, 1-3. Cf. IGNACE, *Ephésiens*, XX, 2 : ἕνα ἄρτον κλώντες, ὅς ἐστιν φάρμακον ἀθανασίας.

X, 6 : παρελθέτω ὁ κόσμος. Exclamation rappelant les prières de Tertullien « pro mora finis », l'arrivée du Seigneur, premier objet des vœux du chrétien, tendant à se confondre dans leur pensée avec la fin du monde; TERTULLIEN, *Apolog.* XXXIX; *De oratione*, v.

X, 6 : ὡσαννά τῷ θεῷ Δαυίδ. Beaucoup d'éditeurs corrigent le manuscrit en remplaçant θεός par υἱός, de façon à rétablir

l'acclamation des Rameaux telle que la rapporte MATHIEU (XXI, 9, 15), l'évangéliste que l'auteur de la Doctrine a le plus souvent exploité. La correction est plausible ; mais il se pourrait aussi que l'auteur eût remanié l'acclamation d'après le raisonnement où Jésus (MATHIEU, XXII, 42-45) revendique contre les Phari-siens pour le Christ une autre qualité que celle de fils de David. Cf. l'argumentation semblable de BARNABÉ, XII, 10-11.

X, 6 : ἅγιος. L'interprétation du mot est sujette à beaucoup d'hésitations : s'agit-il de la sainteté nécessaire pour s'adjoindre à l'assemblée des fidèles ? ou peut-être de la pureté d'âme requise pour manger l'eucharistie ? ou enfin l'exclamation εἰ τις ἅγιός ἐστιν κτλ, n'est-elle que le résidu ou le début d'un ancien hymne ? *Did.* IV, 2. Le chrétien est un saint. — μετανοεῖτω. Le Saint étant par définition un chrétien, celui qui n'est pas Saint est un païen dont la pénitence a pour première condition de devenir chrétien. — μαρὰν ἀθί a deux transcriptions possibles en araméen : *mâran athâ*, qui signifie *Le Seigneur est venu*, — ou : *marana tha*, qui signifie : *ô notre Seigneur, viens* ; c'est exactement l'invocation ἐργου κύριε (Apoc. XXII, 20), qui semble bien être le sens du mot dans la *Didachè*.

XI, 4 : δόγμα dans le sens de précepte ou commandement : LUC, II, 1 ; Actes, XVI, 4 ; XVII, 7 ; BARNABÉ, X, 1, 10 (mais I, 6 et IX, 7 lui donnent un autre sens).

XI, 5 : εἰ μή, addition au ms. ; correction suggérée par le passage parallèle XII, 2. — ψευδοπροφήτης. On s'attendrait à trouver le mot ψευδαπόστολος qui existe dans le Nouveau Testament, II Cor. XI, 13. Mais ψευδοπροφήτης est plus fréquent MATTH. VII, 15 ; XXIV, 11, 24 ; Apoc. XVI, 13 ; XIX, 20 ; XX, 10 et désigne un maître d'erreur.

XI, 9 : τράπεζαν : il s'agit sans doute de repas servis par charité aux pauvres et non à la communauté des fidèles. *Canones Hippolyti*, 32 et 35. — RIEDEL, *Kirchenrechtsquellen*, p. 221 et 223. — TERTULLIEN, *Apolog.*, XXXIX.

XI, 11. Verset très obscur. La lecture du texte ne fait aucun doute dans le manuscrit. Les corrections proposées par Zahn et Hilgenfeld sont arbitraires et ne conduisent à aucune interprétation satisfaisante. Recensement des interprétations proposées, dans SCHAFF, *The oldest church manual*, 1885, p. 202 suiv.

Le « mystère terrestre de l'Eglise » contient une allusion, qui

devait être très claire pour les contemporains, à une pratique religieuse, probablement un peu étrange, prêtant à la critique, que certains prophètes reconnus pour véridiques se permettaient et qu'il fallait donc légitimer, mais qu'ils n'essayaient pas d'imposer, ni de proposer à l'imitation des chrétiens. Cette pratique étrange, non imitable par tous, on l'autorise par l'exemple des « anciens prophètes ». S'agit-il comme le pense, Ad. Harnack des prophètes de la première génération chrétienne : Agabus, Judas, Silas, etc..., ce n'est pas certain. Etant donné l'ancienneté de la Didachè, ces prophètes sont bien près d'elle, pour être qualifiés d'*anciens* ; cependant on pourrait recourir à cette interprétation si manifestement on ne pouvait penser à des prophètes de l'Ancien Testament.

Mais cette pratique quelle est-elle ? Deux opinions principales : 1) Il pourrait être question d'actions symboliques telles que furent les mariages de Jacob, du prophète Osée, ou l'érection par Moïse d'un serpent d'airain. Ces actions sont interprétées par Justin et Irénée comme des mystères symbolisant les rapports du Christ et de l'Eglise, et il se pourrait que des prophètes chrétiens eussent risqué des excentricités éveillant les critiques mais que l'on justifiait par des interprétations subtiles, en même temps qu'on les excusait de ne point enseigner à faire comme eux. (BRYENNIOUS, TAYLOR, HARRIS, ZAHN ; cf. JUSTIN, *Dial.* 82, 94 ; IRÉNÉE, *Adv., haer.*, IV, 20, 12.) Il faudrait donc entendre : « Tout prophète approuvé, véridique, qui agit en signe terrestre d'un mystère de l'Eglise, mais qui n'enseigne pas à faire tout ce qu'il fait lui-même, ne sera pas jugé par vous. »

2) Ad. Harnack remarque, d'après S. Paul, que le mariage est, pour les chrétiens, un grand mystère (*Ephésiens*, v, 32), une image des rapports du Christ avec l'Eglise, que les fidèles sur la terre sont la chair et les membres du Christ. Le mystère des rapports de l'Eglise et du Christ serait donc représenté, en cette terre, par des prophètes qui vivraient au point de vue du mariage, comme le Christ avec son Eglise, sans rapports charnels avec leurs femmes devenues pour eux des sœurs. Des prophètes de la première génération chrétienne auraient donné l'exemple du célibat ou de l'abstinence dans le mariage (*Lehre der zwölf Apostel*, p. 44-47).

Il est acquis, que pour enlever tout parfum de scandale aux faits de l'Ancien Testament relatifs aux prophètes, l'exégèse chrétienne tournait leurs mariages en mystères ; mais on ne conçoit pas comment l'idée serait venue aux nouveaux prophètes de renouveler certains exploits des anciens. Il se pourrait seulement que des nouveaux prophètes eussent imaginé de contracter mariage selon des formes étranges, avec la prétention de symboliser l'union du Christ avec son Eglise, comme l'on sait que les Marcionites pratiquaient une sorte de mariage mystique (IRÉNÉE, *Adv. haer.*, I, 23, 1), et que les Valentinien con-
 cevaient l'union sexuelle comme une représentation du mystère de la syzygie (IRÉNÉE, *Adv. haer.*, I, 6, 4). Cf. WEINEL, *Wirkungen des Geistes und der Geister*, 1899, p. 156 et passim ; HENNECKE, *Handbuch zu den neutestamentlichen Apokryphen, Apostellehre*, par DREWS, p. 274-276.

XII, 1 : σύνεσιν γὰρ ἔξετε peut être une simple parenthèse : « vous discernerez la droite de la gauche, car vous aurez de la prudence ». On peut aussi construire sans donner de complément spécial à γνώσεσθε : « l'ayant éprouvé vous le jugerez, car vous devez prudemment discerner la droite de la gauche. » Cf. II Cor. vi, 7).

XII, 5 : χριστέμπορος. Le négociant en grand est ἔμπορος. PSEUDO-IGNACE, *Ad. Trall.*, vi, emploie l'expression, manifestement d'après la *Didachè*.

XIII, 5 : στίαν. Cf. *Nombres*, xv, 20, 21.

XIII, 6 : ἐντολή, vise peut-être MATT. x, 10 ; peut-être aussi l'Ancien Testament ; peut-être une parole évangélique inconnue.

XIV, 1 : κυριακή κυρίου ; la plus ancienne attestation de l'arrangement chrétien de la semaine. Cf. IGNACE, *Magn.* ix. 1.

XIV, 1 : προεξομολογησάμενοι, la confession des péchés devant naturellement précéder l'action eucharistique ; προεξομολογησάμενοι, ms.

XIV, 3 : ὕπο κυρίου. D'après plusieurs passages correspondants de la *Διδαχή* (vi, 2 ; viii, 2 ; ix, 5 ; x, 5 ; xii, 1) l'expression de *Seigneur* désigne Jésus-Christ, et cependant la citation ainsi introduite est sûrement prise de l'Ancien Testament. Si l'auteur était un ébionite, il ne canoniserait pas de la sorte l'Ancien Testament.

XVI, 3 : ἑσχαταὶς ἡμέραις. Cf. II PETR. iii, 2 suiv. ; JUDE 17, 18 ; MATT. xxiv.

XVI, 4 : κοσμοπλανής, ms. ; κοσμοπλανός, lecture de BRYENNIOΣ, HARNACK. A comparer II JEAN, VII. Le séducteur est l'Antéchrist.

— υἱὸς θεοῦ. La façon dont l'expression est appliquée ici à l'Antéchrist prouve que l'auteur ne la considère comme juste qu'à l'égard du Christ.

XVI, 5 : κρίσις ms. ; κρίσις conjoncture de HILGENFELD. Cf. JUSTIN, II *Apol.* VII, 2, τὸ πῦρ τὸ τῆς κρίσεως.

— ὑπ' αὐτοῦ τοῦ καταθέματος. Κατίθεμα est la malédiction. Comme la construction de ὑπὸ avec σῶζειν suppose que l'auteur du salut est une personne, on doit penser à Jésus, fait anathème ou malédiction pour les hommes (I *Cor.*, XII, 3).

HIPPOLYTE HEMMER.

NOTES CRITIQUES ET EXPLICATIVES

II. ÉPÎTRE DE BARNABÉ¹

Titre. « Lettre de Barnabé ». Telle est la suscription du codex Sinaïticus. Le Vaticanus porte : « Lettre de l'apôtre Barnabé compagnon du saint apôtre Paul. »

I, 1. « Salut à vous, fils et filles ». C'est dans les mêmes termes que saint Paul parle de ses chers Corinthiens et de son disciple Timothée (*I Cor.* iv, 14, 15, 17).

I, 2 : θεοῦ δικαιομάτων : les volontés divines. Δικαίωμα, de δικαίω, rendre juste, estimer juste, est fréquemment employé dans les Septante comme synonyme de πρόσταγμα et de ἐντολή dans le sens de *précepte*, décret, chose qui a force de loi. Cf. *Ps.* civ, 45. cxviii, 5, 8, 112. Dans la langue du Nouveau Testament δικαίωμα est le terme concret de l'action exprimée par le mot δικαιοσύνη. Il sert à déclarer qu'une chose est juste, conforme à ce que la loi établit être bien (*Rom.* viii, 4), — de là encore le sens de *précepte* (*Luc* i, 6 ; *Rom.* ii, 26 ; *Hébr.* ix, 1, 10) — ou qu'une personne est juste, non coupable de faute, *Rom.* v, 16. La Vulgate traduit presque uniformément par *iustificatio* ou *iustitia*. Force est bien d'interpréter un peu le mot et de préciser en traduisant. HARNACK et FUNK donnent au mot le sens de *dessein* de Dieu relativement au salut des hommes. G. VEIL, dans HENNECKE, s'inspire de Mich. vi, 8 et de Deut. x, 12, pour dire que le bien, le juste, l'objet du commandement est ce que Dieu demande, réclame de nous ; il traduit donc δικαίωμα non par commandement mais par *exigence*.

— πνεύμασιν. Πνεῦμα, dans le cas présent est la vie spirituelle, celle qui résulte de la χάρις dont il va être parlé. C'est dans le même sens qu'il est recommandé d'éprouver les esprits : δοκιμάζετε τὰ πνεύματα (*I JOAN.* iv, 1) et que saint Paul expose la variété des esprits résultant des charismes divers (*I Cor.*, xii).

— οὕτως, FUNK, et L ; préférable à οὕ τὸ, ms. H, leçon acceptée par GEBHARDT et HARNACK. — « Ἐμφυτον χάριν » Cf. S. JACQUES, i, 21 : ἔμφυτον λόγον.

1. S : ms. Sinaïtique ; H : ms. de Jérusalem ; L : ancienne version latine. Cf. p. xlii et s.

I, 3 : *πηγῆς*; leçon de H, L. Le Sinaïticus porte *ἀγίας* qui est peut-être préférable. Cf. *Tite*, III, 5-6 : « Il nous a sauvés... par le Saint-Esprit qu'il a répandu sur nous avec abondance par Jésus-Christ notre Sauveur. »

I, 5 : *Τελείαν τὴν γνῶσιν* : Cf. I CLÉMENT, I, 2. *Rom.*, I, 11-12. « J'ai un grand désir de vous voir pour vous communiquer quelque don spirituel, afin que vous soyez affermis, je veux dire, afin de nous encourager ensemble au milieu de vous par la foi qui nous est commune, à vous et à moi ». La « science achevée », vu le contenu de la lettre, ne peut être que celle de l'économie et des préceptes de l'Ancien Testament. Cf. VI, 9 ; IX, 8 ; X, 1-12.

I, 6 : *Τρία οὖν δόγματα*. Verset d'authenticité douteuse ; il interrompt fâcheusement la suite des idées qui reprend, I, 7 avec *ἐγνώρισεν γάρ* ; la tradition manuscrite n'est point sûre : la version latine ne contient que la première moitié du verset, et S le contient avec des altérations graves (*πιστις· ἐλπις· ἀρχὴ· καὶ τέλος τῶν*) qui le rendent inintelligible. — On a supposé que le verset provient d'une glose marginale dans laquelle un lecteur, peut-être en souvenir d'Ignace (*Eph.*, XIV, 1), aurait noté les impressions évoquées par les mentions précédentes de la foi, de l'espérance, de la charité. En tout cas la glose est fort ancienne puisqu'elle a pénétré dans nos manuscrits. — Le contenu du verset n'est plus rappelé dans le reste de la lettre bien que l'expression *τρία δόγματα* revienne à plusieurs reprises : IX, 7, X-1, 9, 10, avec le sens pour *δόγματα* de quelque maxime ou enseignement renfermant une doctrine mystérieuse.

I, 7. L'argument des prophéties est familier à l'ancienne littérature chrétienne. Cf. JUSTIN. *Apol.* I, XII : « C'est pourquoi notre foi dans sa parole devient inébranlable, quand nous voyons s'accomplir tout ce qu'il a prédit d'avance. C'est le propre de Dieu d'annoncer l'avenir et de montrer réalisé en fait ce qu'il a annoncé. » *Apol.* I, LII : « Nous avons montré que tous les événements accomplis dans le passé avaient été prédits d'avance par les prophètes. Il faut donc croire aussi que tout ce qui a été semblablement annoncé pour l'avenir ne peut manquer d'arriver ».

I, 8. Cf. I JOAN. I, 4. « Nous vous écrivons ces choses afin que votre joie soit parfaite ».

II, 1 : Ἐνεργούντος. Le diable est désigné par un de ses attributs. Cf. *Ephes.* II, 2 : « le prince de la puissance de l'air, le prince de l'esprit qui agit maintenant dans les fils de la désobéissance. » II *Thessal.* II, 9. 11 : « l'apparition de cet impie se fera, selon la puissance de Satan, avec toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges mensongers... C'est pourquoi Dieu leur envoie une puissance d'égarement qui les fera croire au mensonge. »

II, 2 : ἐγκράτεια : = la maîtrise de soi-même, surtout celle qui s'exerce sur la partie inférieure de l'être, la continence.

II, 4. Ici commence la recherche des διακρίματα τοῦ κυρίου mentionnés plus haut.

II, 5. La citation d'Isaïe est faite presque littéralement d'après les Septante qui diffèrent par des détails du texte hébreu. H et L portent δλοκαυτωμάτων κριών comme les Septante. Passage souvent cité : JUSTIN, I *Apol.* XXXVII. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Pédag.* III, XII, 90.

II, 6. « Il a donc abrogé tout cela ». Cf. *Ephés.*, II, 15 : « Ayant abrogé par l'immolation de sa chair la loi des ordonnances avec ses rigoureuses prescriptions. »

II, 7-8. Citation d'après les Septante un peu arrangée de façon à fondre les deux passages de JÉRÉMIE et de ZACHARIE. Texte de ZACHARIE dans les Septante : καὶ ἕκαστος τῇν κκίαν τοῦ πλησίον αὐτοῦ μὴ λογίζεσθε ἐν ταῖς καρδίαις ὑμῶν, καὶ ὄρκον ψευδῆ μὴ ἀγαπᾶτε (VIII, 17).

II, 9 : μὴ πλανωμένους. « Sans nous égarer comme ceux-là », comme les Juifs qui ne comprennent pas le sens des prescriptions divines concernant les sacrifices. — La personne des Juifs se trouve introduite par les citations de l'Ancien Testament et par les reproches qu'il contient à leur adresse, mais l'auteur ne les nomme pas. Ils sont implicitement désignés par l'opposition de la loi nouvelle καινὸς νόμος, qui n'est pas un joug (Cf. *Gal.* v, 1 ; *Actes* xv, 19) mais une loi de liberté (JAC. I, 25). L'opposition se poursuivra entre « ceux-là » ἐκεῖνοις (II, 9) également visés III, 6 ; IV, 6 ; VIII, 7 ; IX, 6 etc. et « nous » ἡμῖν (II, 10 ; III, 6 etc.) qui sommes les enfants de la nouvelle loi.

II, 10 : θυσία τῷ θεῷ S ; θυσία τῷ θεῷ πνεῦμα LXX. La seconde partie de la citation ὁσμή n'est pas de l'Écriture sainte qui a fourni la première. Une note marginale de H renvoie à l'Apocalypse

d'Adam ; mais cet écrit est perdu ; la version latine a reproduit simplement tout le verset du psaume ; saint IRÉNÉE (*Adv. haer.*, IV, xvii, 2) et CLÉMENT D'ALEXANDRIE (*Strom.* II, xviii, 79 ; *Paedag.* III, xii, 90) connaissent le texte, mais peut-être le tiennent-ils de Barnabé.

III, 4 : ἱμῆτις S H L : ἱματις LXX ; c'est la leçon de Septante qui traduit l'hébreu et la seule qui fournirait un sens plausible. Mais JUSTIN, *Dial.* xv, TERTULLIEN, *De resurr.* 27 ont la même lecture que Barnabé.

III, 6 : ἐν ἀκεραισύνῃ, néologisme formé de ἀκεραιος, pur de tout mélange. La foi de la loi nouvelle n'admet aucun mélange des œuvres de la loi judaïque. — Ἐπὶ λυτοῖς S (Cf. EPIPHANE, *Hér.* LXVI, 7) : προσήλυτοι H L. Dans le N. T. c'est toujours προσήλυτοι qui s'applique aux païens ayant adhéré à la foi juive. Ἐπὶ λυτοῖς a un sens plus général et peut englober les chrétiens qui se rallient de plus ou moins près au judaïsme. Voir le § VII de l'Introduction.

IV, 1-6. Voir le § IX de l'Introduction qui est le commentaire anticipé de ce passage (p. LXXIX).

IV, 8. Cf. *Hebr.* viii, 7-13 : « En effet, si la première alliance avait été sans défaut, il n'aurait pas été question de la remplacer par une seconde. Car c'est bien un blâme que Dieu exprime, quand il dit à Israël : « Voici, dit le Seigneur, que les jours viennent où je contracterai une alliance nouvelle avec la maison d'Israël et la maison de Juda ; non pas une alliance comme celle que je fis avec leurs pères, le jour où je les ai pris par la main pour les faire sortir du pays d'Égypte. Puisqu'ils n'ont pas persévéré dans mon alliance, moi aussi je les ai délaissés, dit le Seigneur. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël après ces jours-là, dit le Seigneur. Je mettrai mes lois dans leur esprit et je les écrirai dans leurs cœurs : et je serai leur Dieu et ils seront mon peuple. Aucun d'eux n'enseignera plus son concitoyen, aucun n'enseignera son frère, disant : Connais le Seigneur ! car tous me connaîtront, depuis le plus petit d'entre eux jusqu'au plus grand. Je pardonnerai leurs iniquités et je ne me souviendrai plus de leurs péchés ». En disant : « Une alliance nouvelle », Dieu a déclaré la première ancienne ; or, ce qui est devenu ancien, ce qui est vieilli, est près de disparaître ». On lisait déjà dans JÉRÉMIE, xxxi, 33 : « Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël,

Après ces jours-là, dit Iahvé,
 Je mettrai ma loi au-dedans d'eux,
 Je l'écrirai dans leur cœur ;
 Et je serai leur Dieu,
 Et ils seront mon peuple, » etc.

IV, 9 : περιψημα, pris absolument, signifie la « râclure de rebut » qui s'obtient par l'action de frotter, râcler. περιψίω. Dans la langue chrétienne primitive, il semble employé pour désigner le serviteur « à tout faire », le Cendrillon voué aux plus humbles tâches et qui demandent le plus d'oubli de soi. Tel est évidemment le sens chez IGNACE, *Ephésiens* VIII, 1 ; XVIII, 1 ; EUSÈBE, *H. E.* VII, XXII, 7 ; c'est aussi le sens qu'on pourrait donner à περιψημα dans le fameux texte de saint Paul, *I. Cor.* IV, 13, en dépit de la traduction différente consacrée par l'usage. C'est le sens le plus convenable pour expliquer le génitif ὑμῶν qui suit. — Tout ce verset 9 jusqu'à ὁὁ fait parenthèse et interrompt le fil du discours. Comparer BARNABÉ, IV, 9-10 avec la *Didachè* XVI, 2.

IV, 10 : ὁ μέλας, le diable désigné par un attribut physique (Cf. XX, 1. « Le chemin du Noir est plein de malédictions »). MACAIRE (*P. G.* XXXIV, 430) paraît avoir eu ce passage sous les yeux (FUNK).

IV, 11 : πνευματικοί ; cf. *Galates*, VI, 1.

IV, 13. « Le mauvais prince : ὁ πονηρὸς ἄρχων ». Voir le § X de l'Introduction.

IV, 14 : ὅταν βλέπετε peut aussi bien se rapporter au passé (la destruction de Jérusalem par Titus) qu'à l'avenir.

V, 1. Cf. *I Petri*, I, 2 et *Hébr.* XII, 24 : « Jésus le médiateur de la nouvelle alliance et du sang de l'aspersion qui parle mieux que celui d'Abel. »

V, 3. Le « passé », remarque FUNK, semble devoir s'entendre de la mort expiatoire du Christ, le « présent » de sa doctrine vivifiante, et l'« avenir » du jugement que nous éviterons en observant ses commandements.

V, 4. « Le chemin des ténèbres » dans lequel ne marche point celui qui suit le Sauveur, ce sont les vaines observances d'une loi abrogée.

V, 5. « Faisons l'homme à notre image ». Presque tous les Pères voient dans ce pluriel l'indication d'un dialogue de Dieu le

Père avec Dieu le Fils. SÉRAPHION de Thmuïs qui vivait au milieu du IV^e siècle cite ce passage dans son Sacramentaire

V, 9. « Des hommes coupables des pires péchés ». Cf. MATH. IX, 9, 13 Le milieu d'où sortaient les apôtres ne les recommandait pas tous à l'estime publique. M. VEIL fait remarquer que cette manière peu flatteuse d'apprécier les apôtres nous rapproche de leur époque. On n'éprouve pas encore le besoin de les canoniser.

V. 11. Cf. MATH, XXIII, 31, 32 : « Ainsi vous rendez contre vous-mêmes ce témoignage que vous êtes les fils de ceux qui ont tué les prophètes. Comblez donc la mesure de vos pères ! » Cf. LUC, XI, 50.

V, 13. « En la manière que l'on sait », c'est-à-dire sur la croix.

VI, 1. « Lorsqu'il eut accompli son mandat » qui consistait à souffrir dans la chair.

VI, 3 : ἔθηκε ms., édition FUNK ; ἔθηκα, corr. de l'édition J. FELL, Oxford (1685), conforme au texte d'ISAÏE, L, 7, à l'emploi déjà fait de ce texte par BARNABÉ V, 14 et au sens général du contexte. Nous acceptons cette correction dans le texte grec.

VI, 8-16. Les critiques les plus autorisés paraissent avoir quelque peine à interpréter ce passage faute de presser assez la suite du raisonnement que l'auteur ne met pas en évidence. Voici la suite des pensées après la mention de la terre promise faite au verset 8 : Jésus se manifeste dans la chair ; or la chair qui est la nature humaine est une terre (création d'Adam) travaillée par Dieu, mais assujettie à la souffrance. Or Dieu a promis une autre terre, ruisselante de lait et de miel. Cette nouvelle terre sera l'objet d'une deuxième création opérée par le Christ dans la rémission des péchés. La beauté de cette régénération provoque le développement lyrique Εὐλογητός... sur la deuxième création par la rémission des péchés. — Au verset 13, nous adoptons, pour la traduction, la correction proposée par Veil, en restituant après πῶς, le mot ὥς qui a pu facilement tomber en raison de la consonance, et qui met un rapport intelligible entre les deux verbes λέγει et ἐποίησεν. L'obscurité du verset tient à l'incertitude quant au sujet de la phrase. Le Seigneur n'est autre que Dieu aux versets précédents 10-12 ; au verset 13, il semble que le Seigneur soit le Christ, si c'est une

parole de Jésus que rappelle Barnabé. Cf. RESCH, *Agrapha*, 1889, p. 261 (opinion contraire ROPES, *Die Sprüche Jesu*, 1896, p. 43, *Texte und Untersuchungen*, XIV, 2). La rencontre avec Matth., XIX, 30 et XX, 16 ne serait alors que fortuite. Il arrive assez souvent chez Barnabé que Dieu et le Christ se présentent sur le même plan à la pensée. Voir au surplus l'Introduction page LXXVI (HEMMER).

VII, 2. « Le Fils de Dieu... juge futur des vivants et des morts ». Cf. II CLÉMENT, I, 1; POLYCARPE, *Phil.* II, 1.

VII, 3. Περανέρωσαν pour πεφανερώκασιν. « Il fut abreuvé de vinaigre et de fiel ». Cf. MC. XV, 23. « Et ils lui donnèrent du vin mêlé de myrrhe ; mais il n'en prit pas ». MT. XXVII, 34 : « Là on lui donna à boire du vin mêlé de fiel ; mais, l'ayant goûté, il ne voulut pas le boire ». Plus loin MC. XV, 36 : « Et l'un d'eux courut remplir une éponge de vinaigre, et l'ayant mise au bout d'un roseau, il lui donna à boire, en disant : Laissez ; voyons si Elie viendra le détacher de la croix ». Cf. MT. XXVII, 48. Luc et Jean ne connaissent que ce second breuvage. Jean dont la pensée se reporte au passage du Psalmiste (LXIX, 22) insiste sur la conscience qu'a le Sauveur d'une prophétie à réaliser. La réunion des deux breuvages paraît due, dans Barnabé aussi bien que dans l'Evangile de Pierre, à un rapprochement des versets 34 et 42 de MT. XXVII, rapprochement singulièrement facilité par le souvenir du Psaume LXIX.

VII, 5 : ἵνα δείξῃ ὅτι δεῖ αὐτόν. Avec cette lecture on traduirait : « pour montrer ce qu'il doit souffrir par eux ».

VII, 3-10. La parenté de Barnabé avec l'épître aux Hébreux est visible. Cf. Hébr. V, 1 : « Tout grand-prêtre pris d'entre les hommes est établi pour les hommes en vue de leurs rapports avec Dieu, afin d'offrir des oblations pour le sacrifice et pour le péché ». — IX, 11-14 : « Ayant paru comme grand-prêtre des biens à venir, le Christ a traversé le tabernacle plus grand et plus parfait, qui n'est pas construit de mains d'homme, c'est-à-dire qui n'appartient pas à cette création terrestre, et il est entré une fois pour toutes dans le saint des saints, non avec le sang des boucs et des taureaux, mais avec son propre sang, et il a obtenu une rédemption éternelle. Car si le sang des boucs et des taureaux, si la cendre d'une vache, dont on asperge ceux qui sont souillés, sanctifie de manière à procurer

la pureté de la chair, combien plus le sang du Christ qui, par l'Esprit éternel, s'est offert lui-même sans tache à Dieu, purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortes, pour que nous servions le Dieu vivant. » — IX, 24-28 : « Car ce n'est pas dans un sanctuaire fait de main d'homme, image du véritable, que le Christ est entré ; mais il est entré dans le ciel même, afin de se présenter maintenant pour nous devant la face de Dieu. Et ce n'est pas pour s'offrir lui-même plusieurs fois qu'il y est entré comme le grand-prêtre entre chaque année dans le sanctuaire avec un sang qui n'est pas le sien : autrement il aurait dû souffrir plusieurs fois depuis la création du monde ; mais il s'est montré une seule fois, à la fin des siècles, pour abolir le péché par son sacrifice. Et comme c'est la destinée de l'homme de mourir une seule fois, et qu'après cela suit le jugement, ainsi le Christ, après s'être offert une seule fois en sacrifice pour ôter les péchés de plusieurs, apparaîtra une seconde fois, sans péché, pour donner le salut à ceux qui l'attendent. » — Il faut se garder de confondre le bouc offert en sacrifice d'expiation et dont les prêtres devaient manger les entrailles (Cf. *Nombres* XXIX, 11 et *JOSËPHE*, *Antiq. Jud.*, III, x, 3) avec les deux autres boucs dont il est question dans le *Lévitique* (XVI, 5 et suiv.). Il existe, à propos de la connaissance que Barnabé avait des rites juifs, un double courant d'opinion parmi les savants. KRÜGER se prononce pour son ignorance relative ; BRAUNSBERGER et le grand rabbin GÜDEMANN admirent sa compétence. M. VEIL incline vers ce dernier jugement, sans aller jusqu'à y voir une preuve que Barnabé fût juif d'origine.

VII, 6. « Prenez deux boucs, beaux et semblables entre eux ». Les mots καλούς καὶ ὁμοίους manquent dans la sainte Ecriture. Il est question dans la *Mischna* (traité *Ioma* VI, 1) de boucs « semblables d'aspect, de taille et de prix ». Cf. JUSTIN, *Dial.* c. XL et TERTULLIEN, *Adv. Marc.* III, VII.

VII, 7 : ἐπικατήρατος. Les Septante portent ἀποπομπαῖος, c'est-à-dire averruncus, un être malfaisant, un démon qu'on écarte loin de soi ; Vulg. « bouc émissaire ». L'hébreu précise et donne AZAZEL. C'est le prince des démons, opposé à Jéhovah, connu avant Moïse sous cette désignation, et nommé plus tard Satan (CRAMPON).

VII, 8. Nous lisons dans le traité déjà cité de la *Mischna*

(*Ioma* VI, 4-6): « Les Babyloniens (ou, d'après une correction du Talmud, les Alexandrins) arrachaient les poils au bouc en criant : Prends nos péchés et va-t'en ! Des notables de Jérusalem le conduisaient jusqu'à la première cabane. Or il y avait dix cabanes jusqu'au sommet de la montagne... Ceux qui étaient dans la cabane conduisaient le bouc à la cabane suivante et ainsi de suite jusqu'à la dernière, d'où personne ne l'accompagnait jusqu'au sommet ; mais on se tenait à l'écart regardant ce qu'il ferait. Celui qui en était chargé divisait une bande d'étoffe de couleur éclatante ; il attachait une moitié à la roche (c'est-à-dire au buisson épineux qui la recouvrait), et l'autre moitié entre les cornes du bouc et il le chassait. » Cf. JUSTIN, *Dial.* c. XL. TERTULLIEN, *Adv. Marc.* III, 7. *Adv. Jud.* XIV.

VII, 9. Cf. *Sagesse*, v, 3-5 : « Ils se diront les uns aux autres, pleins de regret et gémissant dans le serrement de leur cœur : « Voilà donc celui qui était l'objet de nos moqueries, le but ordinaire de nos outrages ! Insensés que nous étions, nous regardions sa vie comme une folie, et sa fin comme un opprobre. Et le voilà compté parmi les enfants de Dieu, et sa part est parmi les saints ! »

VII, 11. Explication allégorique de la laine disposée au milieu des épines. « Ainsi, dit-il, ... » On a voulu voir là une citation soit d'une maxime de l'Evangile (Mt. xvi, 24. xx, 22), soit d'une parole du Christ recueillie par la tradition orale, soit d'un apocryphe (IV ESDRAS, VII, 14). FUNK pense que cette phrase n'est qu'une récapitulation de ce qui précède. Cf. ROPES, *Die Sprüche Jesu*, 1896, p. 17.

VIII, 1. Le traité *Para* (De la vache rousse) de la *Mischna* (III, 1) raconte que le prêtre se purifiait sept jours avant l'holocauste de la vache rousse et le livre des *Nombres* (xix, 7-8) dit que « le prêtre lavera ses vêtements et baignera son corps dans l'eau ; puis il rentrera dans le camp et sera impur jusqu'au soir. Celui qui aura brûlé la vache lavera ses vêtements et baignera son corps dans l'eau, et il sera impur jusqu'au soir ». A en croire Barnabé ces hommes étaient déjà impurs auparavant. Mais c'est à dessein qu'il choisit ses expressions : il a voulu, observe FUNK, parler non seulement de l'impureté lévitique, mais aussi des péchés des meurtriers de Jésus dont ces hommes étaient les figures. Il ne parle pas de

l'aspersion avec le sang de la vache rousse que le prêtre seul pouvait faire (*Nombres*, XIX, 4), mais de l'aspersion avec l'eau mêlée de cendre permise à tout homme pur (*Nombres*, XIX, 19). VIII, 2. « Après cela, finis ces hommes ! finie la gloire des pécheurs ! » Nous devons avoir affaire ici, comme plus haut (I, 6), à une glose marginale écrite (avant 350) par un lecteur anti-sémite. Ces mots manquent dans la version latine.

VIII, 5. Cf. JUSTIN, *Dial.* c. LXXIII. TERTULLIEN, *Adv. Marc.* III, 19. *Adv. Iud.* c. X.

IX, 1. Cf. *Altercatio Simonis et Theophili*, v, 21, dans les *Texte und Untersuchungen* de GEBHARDT et HARNACK, I, 3.

IX, 2. Les mots ἀκοῆ etc. manquent dans le *Psaume* XXXIII ; Barnabé pense peut-être à *Exode* xv, 26 ou à *Deutér.* xv, 5.

IX, 4-5. Radicale négation de toute valeur à l'Ancien Testament, même de la circoncision de la chair prise à contresens par les Juifs. Cf. LACTANCE, *Instit. div.* IV, xvii, 8-17.

IX, 6. « Le sceau à l'alliance divine ». Cf. *Rom.* iv, 11 :

IX, 6 : πᾶς Σύρος. Il est difficile d'admettre que tous les Syriens aient été circoncis (JOSÉPHE, *Antiq.* VIII, 10, 3). Y a-t-il dans nos manuscrits une faute de lecture ? Devrait-on lire avec M. VEIL : Ἰδουμαῖος ? Ce n'est en tout cas qu'une supposition de critique érudit, car la lecture de notre texte est établie par les mss. La mention des Egyptiens serait mieux placée dans l'énumération de la ligne précédente. Provient-elle à cette place d'une glose marginale ? Les prêtres égyptiens étaient circoncis.

IX, 7-8 : « L'enseignement contenu dans trois lettres », savoir ι, ρ, τ dont la somme des valeurs numériques égale le nombre des serviteurs d'Abraham. Barnabé fond ensemble *Genèse* xvii, 23-27 et xiv, 14. CLÉMENT D'ALEXANDRIE interprète de même les 318 serviteurs d'Abraham (*Stromates*, VI, xi, 84). Le PSEUDO-CYPRIEN (*De pascha comp.* c. x, xviii, xx, xxii) a les mêmes supputations.

X. Le PSEUDO-ARISTÉE, 142-171 (traduction allemande de A. WENDLAND, dans KAUTZSCH, *Apokryphen und Pseudepigraphen des A. T.*, II, p. 17-19), exposait déjà allégoriquement les préceptes des aliments. Cf. LACTANCE, *Instit. div.* IV, xvii, 18-21 ; xvii ; *Altercatio Simonis et Theophili* VII, 28. THÉOPHILE, *ad Autol.* II, 16-17 ; *Lévitique*, xi, 10 : « Vous aurez en abomination tout ce qui n'a pas nageoires et écailles, dans les mers

et dans les rivières, parmi tous les animaux qui se meuvent dans les eaux et parmi tous les êtres vivants qui s'y trouvent. » Barnabé précise la prohibition en indiquant des exemples.

X, 6. « Tu ne seras pas un corrupteur d'enfants ». Ainsi l'entend Clément d'Alexandrie (*Pédag.* II, 10,81-83).

X, 6. Sur le lièvre, ELIEN (*H. N.* II, XII ; XIII, XII), VARRON (*De Re rustica* III,12), PLINIE L'ANCIEN (*H. N.* VIII, 55), CLÉMENT D'ALEXANDRIE, le prétendu CLÉMENT de Rome (*Recogn.* VIII, 25), NOVAT (*De cibis jud.* c. III), rapportent des bizarreries analogues.

X, 7. La hyène n'est pas mentionnée spécialement dans l'Écriture parmi les animaux immondes. La fable du changement de sexe était très répandue chez les anciens, malgré les démentis apportés par ARISTOTE (*H. N.* VI, 32) et d'autres savants.

X, 11. « La portée exacte », διαστάμα. Ce mot est donné par FUNK comme un ἀπαξ λεγόμενον. Le dictionnaire grec de BAILLY (3^e éd. 1899) renvoie à CLÉMENT D'ALEXANDRIE (677, éd. de Potter, 1757), et attribue au mot la valeur de : « distinction, définition exacte ».

X, 11. « Vous mangerez du ruminant qui a le pied fourchu ». ORIGÈNE n'est pas moins ingénieux que Barnabé : « Celui qui a le pied fourchu c'est celui qui se gouverne pieusement en ce siècle et qui se hâte d'aller vers lui dans le siècle futur. » (*Selecta in Leviticum*, ed. Bened. II, 182).

XI, 1 : ἀλλ' ἐαυτοῖς οἰκοδομήσουσιν. Barnabé fait allusion aux nombreuses ablutions et purifications des Juifs.

XI, 6. Barnabé indique ici les grâces abondantes qui nous viennent et du baptême et de la croix (HÉFÉLÉ).

XI, 9. « Le pays de Jacob était loué en comparaison de tous les autres. Cela signifie que Dieu glorifie le vase renfermant son Esprit. » La meilleure illustration de ce passage difficile est certainement un autre passage plus explicite du même auteur (VI, 8-16). On y voit que la terre promise par serment à Abraham, Isaac et Jacob est, selon la connaissance de gnose, « Jésus qui doit se révéler dans la chair » pour venir habiter en nous et étendre son règne par l'action divine de sa vertu sanctifiante. Barnabé, selon son habitude, accommode aux besoins de sa thèse le texte de Sophonie (III, 19).

XII. Toute l'exégèse de ce chapitre rappelle l'exégèse assez

semblable d'anciens écrivains chrétiens. Cf. JUSTIN, *Dial.* c. XLVIII et suiv., LXXXIX-CXIV; I *Apol.* XXXV, LX; TERTULLIEN, *Adv. Iud.* c. IX-X; *Adv. Marc.* III, 16, 18. CYPRIEN, *Testim.*, II, 21; *De exhort. mart.* c. VIII.

XII, 1. Cf. IV *ESDRAS*, IV, 33; V, 5, traduction allemande par GUNCKEL, dans KAUTZSCH, *Apokryphen und Pseudepigraphen des A. T.*, II, p. 331 et suiv. On ignore où Barnabé a pris le commencement de sa citation : « Lorsque le bois aura été étendu par terre puis redressé ». VEIL conjecture que l'auteur a eu sous les yeux un exemplaire du 4^e livre d'Esdras retouché par une main chrétienne. La liberté que Barnabé prend avec les textes ne rend peut-être pas cette supposition nécessaire.

XII, 2. L'épisode de Moïse levant les mains et celui du serpent d'airain dressé en forme de croix est déjà dans la *Mischna* (GÜDEMANN).

XII, 4. Cf. JEAN III, 14. 15 : « Comme Moïse a élevé le serpent dans le désert, il faut de même que le fils de l'homme soit élevé, afin tout homme qui croit en lui [ne périsse point, mais qu'il] ait la vie éternelle. » Les mots que CRAMPON met entre crochets manquent dans les meilleurs manuscrits grecs.

XII, 7. Barnabé use, ici encore, de la plus grande liberté avec les textes qu'il allègue. Au livre des Nombres c'est Dieu et non Moïse qui parle et il le fait beaucoup plus brièvement (XXI, 8. 9) : « Jéhovah lui dit : Fais-toi un serpent brûlant et place-le sur un poteau; quiconque aura été mordu et le regardera conservera la vie. »

XII, 8. Jésus, fils de Navé, est Josué appelé auparavant Osée (*Nombres* XIII, 17). Barnabé l'appelle Jésus pour en faire une figure du Sauveur. JUSTIN (*Dial.* c. CXIII) et TERTULLIEN (*Adv. Marc.* III, 16) agissent de même.

XII, 9. Le texte cité (*Exode*, XVII, 14) porte : « Jéhovah dit à Moïse : Ecris cela en souvenir dans le livre, et déclare à Josué que j'effacerai la mémoire d'Amalec de dessous le ciel. » Barnabé ajoute de son chef la mention du Fils de Dieu. C'est le procédé des citations arbitraires déjà signalé. MÜLLER note à ce propos qu'au temps de Barnabé, Amalec était regardé par les Juifs comme le premier et l'éternel ennemi et comme la souche de l'antique serpent. Cf. JUSTIN, *Dial.* c. XLIX.

XII, 11. ISAÏE (XLV, 1) porte le nom de Κύριος au lieu de κυριος. La même substitution se rencontre dans TERTULLIEN (*Adv. Iud.* c. VII. *Adv. Prax.* c. XI), CYPRIEN (*Testim.* I, 21), NOVAT (*De trinit.* c. XXI).

XIII, 5. Cf. *Altercatio Simonis et Theophili*, v. 20. VIII, 29.

XIV, 4. « Moïse l'avait reçue à titre de serviteur. » Cf. *Hébr.* III, 5, 6 : « Tandis que Moïse a été fidèle dans toute la maison de Dieu, en qualité de serviteur, pour communiquer ce qui devait être dit à cette maison, le Christ a été fidèle comme fils, à la tête de sa propre maison, et sa maison, c'est nous, pourvu que nous retenions fermes jusqu'à la fin notre confiance et l'espérance qui fait notre gloire. » Cf. I CLÉMENT IV, 12 ; XLIII, 1 ; LI, 3. 5 ; LIII, 5.

XIV, 6-9. Sorte de dialogue où Dieu le Père parle à son Fils, et Dieu le Fils à son Père par la bouche du prophète.

XV, 1-2. Barnabé a complété le précepte sans doute à l'aide du *Psaume* XXIV (Vulgate, XXIII), 4 : « Celui qui a les mains innocentes et le cœur pur », pour montrer ce que c'était que sanctifier le sabbat, c'est-à-dire s'abstenir de tout travail. « Si vous m'écoutez, dit Jéhovah (JÉRÉMIE, XVII, 24), si vous n'introduisez point de fardeau par les portes de cette ville le jour du sabbat ; si vous sanctifiez le jour du sabbat, et ne faites aucun ouvrage ce jour-là. » Les termes du Psalmiste ont dû être suggérés par une association d'idée avec la main-d'œuvre défendue le jour du sabbat dans Jérémie.

XV, 3. Barnabé cite d'après l'hébreu. Dans les Septante, la création est achevée le sixième jour et non le septième. XV, 4. Le psalmiste avait dit (XC, Vulg. LXXXIX, 4) : « Mille ans sont à tes yeux comme le jour d'hier, quand il passe et comme une veille de la nuit », et saint PIERRE (*II^e épître*, III, 8) : « Pour le Seigneur un jour est comme mille ans et mille ans sont comme un jour ». Barnabé a combiné les deux données : « Voici, un jour du Seigneur sera comme mille ans. » Peut-être ce texte était déjà constitué par la tradition judaïque. Cf. IRÉNÉE (*Adv. haer.* v, 23, 2. 28, 3) et HIPPOLYTE (*In Dan.* IV, 23). — Barnabé énonce ici la conception millénariste d'un monde qui doit durer six mille ans, d'après les six jours de la création qui sont le symbole de cette durée.

XV, 5. Cf. *Apoc.* XX, 6 : « Heureux et saints ceux qui ont
PÈRES APOSTOLIQUES, I H

part à la première résurrection ! La seconde mort n'a point de pouvoir sur eux ; ils seront prêtres de Dieu et du Christ, et ils règneront avec lui pendant mille ans. »

XV, 7. Cf. *Altercatio Simonis et Theophili*, vii, 28.

XV, 9. Il n'est pas certain que Barnabé place le même dimanche la résurrection et l'ascension du Sauveur ; il semble plutôt reporter l'ascension au dimanche suivant.

XVI, 1. « Dans un édifice comme s'il eût été la maison de Dieu ». IRÉNÉE (*Adv. haeres*, I, 26, 2) rapporte que les Ebionites adoraient Jérusalem comme la maison de Dieu.

XVI, 4 : γίγνται ne peut être qu'une glose, et nous la notons comme telle dans le texte grec. On ne trouve ce mot que dans G et dans L. Il manque dans les deux meilleurs manuscrits, S et H.

XVI, 4 : καὶ αὐτοὶ οἱ. Le Sinaïtique porte : καὶ αὐτοὶ καὶ οἱ... qui suppose une participation des Juifs à l'entreprise. De toute façon il ne s'agit pas du temple de Jupiter Capitolin. Voir § III de l'Introduction.

XVI, 7. Cf. *I Cor.* III, 16, 17 : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? Si quelqu'un détruit le temple de Dieu, Dieu le détruira ; car le temple de Dieu est saint, et c'est ce que vous êtes vous-mêmes. » VI, 19 : « Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu, et que vous ne vous appartenez point à vous-mêmes ». *II Cor.* VI, 16 : « Quelle entente y a-t-il entre le temple de Dieu et les idoles ? car nous sommes le temple de Dieu vivant, comme Dieu l'a dit : J'habiterai et je marcherai au milieu d'eux ; je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple. » *Actes* XVII, 24 : « Le Dieu qui a fait le monde et tout ce qu'il renferme, étant le Seigneur du ciel et de la terre, n'habite point dans des temples faits de main d'homme. »

XVIII-XX. Cf. le § X de l'Introduction.

XVIII, 1. Cf. *I JEAN.* I, 5, 7 : « La nouvelle que nous avons apprise de lui, et que nous vous annonçons à notre tour, c'est que Dieu est lumière, et qu'il n'y a point en lui de ténèbre : nous disons que nous sommes en communion avec lui, et nous marchons dans les ténèbres, nous mentons, et nous pratiquons pas la vérité. Mais si nous marchons dans la lumi.

comme il est lui-même dans la lumière, nous sommes en communion les uns avec les autres, et le sang de Jésus-Christ, son Fils, nous purifie de tout péché. » II PIERRE II, 15 : « Après avoir quitté le droit chemin, ils se sont égarés en suivant la voie de Balaam, fils de Boson, qui aima le salaire de l'iniquité. » L'Ancien Testament connaissait aussi les deux voies. *Prov.* IV, 18, 19 : « Le sentier des justes est comme la brillante lumière du matin, dont l'éclat va croissant jusqu'au milieu du jour. La voie des méchants est comme les ténèbres ; ils n'aperçoivent pas ce qui les fera tomber ». Cf. *Prov.* XI, 20. XII, 28. *Ps.* CXXXIX (Vulg. CXXXVIII) 24 : « Regarde si je suis sur la voie du mal, et conduis-moi dans la voie éternelle. »

XIX, 1. Cf. *Didaché* I, 2.

XIX, 2. Cf. *Didaché*, I, 2. IV, 12, 13. « Celui qui t'a façonné » Cf. *ISAÏE*, XXVII, 11. XLIV, 21. XLIX, 5.

XIX, 3. Cf. *Didaché* III, 9. II, 6. « Humble en tout ». Cf. I PETRI III, 8. V, 5.

XIX, 4. Cf. *Didaché* II, 2. IV, 3. III, 7, 8. II, 3.

XIX, 5. Cf. *Didaché*, IV, 4. II, 7. II, 2. IV, 9.

XIX, 6. Cf. *Didaché* II, 2, 6. III, 9, 10.

XIX, 7. Cf. *Didaché* II, 4. IV, 10, 11.

XIX, 8. Cf. *Didaché* II, 8. « Ne sois pas bavard ». Cf. *Prov.* XVIII, 21 : « La mort et la vie sont au pouvoir de la langue ». « Pour le bien de ton âme ». Cf. II Cor. XII, 15. Telle est la leçon de S H. VEIL préfère la leçon de V : ὑπὲρ τὴν ψυχὴν « plus que ta vie ».

XIX, 9. Cf. *Didaché* IV, 1, 5.

XIX, 10. Cf. *Didaché*, IV, 1, 2, 6.

XIX, 9, 10. Cf. I PIERRE IV, 7, 11 : « La fin de toutes choses est proche. Soyez donc prudents et sobres pour vaquer à la prière. Mais surtout ayez un ardent amour les uns pour les autres ; car l'amour couvre une multitude de péchés. Exercez entre vous l'hospitalité sans murmurer. Que chacun mette le don spirituel qu'il a reçu au service des autres, comme de bons dispensateurs de la grâce de Dieu, laquelle est variée dans ses dons. Si quelqu'un parle, qu'il parle selon les oracles de Dieu ; si quelqu'un exerce un ministère, qu'il le fasse comme usant d'une force que Dieu dispense, afin qu'en toutes choses Dieu soit glorifié par Jésus-Christ, Dieu à qui appartiennent la gloire et la puissance aux siècles des siècles. Amen ! »

XIX, 11. Cf. *Didaché* iv, 7. XIII, 3.

XIX, 12. Cf. *Didaché* iv, 3, 14.

XX, 2. Cf. *Didaché* v, 2. « Qui ne se dévouent pas à la veuve et à l'orphelin ». Cf. JAC., I, 27 : « La religion pure et sans tache devant Dieu, notre Père, consiste à prendre soin des orphelins et des veuves dans leur malheur, et à se préserver pur des souillures de ce monde. »

XXI, 2. « Vous avez auprès de vous à qui faire du bien ». Cf. JEAN XII, 8. *Galates* vi, 9. *II Thessal.* III, 13.

XXI, 3. « Le jour est proche ». Cf. *Phil.* iv, 5. JAC. v, 9. *Apoc.* I, 3. XXII, 10. « Le Seigneur est proche ainsi que sa récompense ». Cf. I CLÉM. XXXIV, 3.

XXI, 5, 6. Cf. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Strom.* II, 18, 84.

XXI, 6. « Soyez les dociles apprentis de Dieu. Cf. *Is.* LIV, 13. « Tous tes fils seront disciples de Jéhovah ». *I Thessal.* iv, 9 : « Pour ce qui est de l'amour fraternel, vous n'avez pas besoin qu'on vous en écrive, car vous avez vous-mêmes appris de Dieu à vous aimer les uns les autres ». JEAN, vi, 45 : « Il est écrit dans les prophètes : Ils seront tous enseignés de Dieu. Ainsi quiconque a entendu le Père et appris de Lui, vient à moi ». TATIEN, *Or.* c. XXIX. ATHÉNAGORE, *Leg.* c. XI, 32. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Paedag.* I, vi, 37; *Stromates*, I, xx, 98.

XXI, 6. « Faites en sorte d'être trouvés dignes ». Cf. iv, 14 et Ignace, *Trall.* II, 2. XXI, 9. Cf. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Stromates* II, XVIII, 84. « Que le Seigneur de gloire et de toute grâce soit avec votre esprit ». Cf. *Gal.* vi, 18. *Phil.* iv, 23. II *Tim.* iv, 22. *Philem.* 25.

GABRIEL OGER.

TEXTE
ET
TRADUCTION

ΔΙΔΑΧΗ

ΤΩΝ ΔΩΔΕΚΑ ΑΠΟΣΤΟΛΩΝ

Διδαχὴ κυρίου διὰ τῶν δώδεκα ἀποστόλων τοῖς ἔθνεσιν.

Ι. Ὅδοι δύο εἰσὶ, μία τῆς ζωῆς καὶ μία τοῦ θανάτου (cf. JÉRÉMIE, XXI. 8 ; *Deut.*, XXX, 15, 19), διαφορὰ δὲ πολλὴ μεταξὺ τῶν δύο ὁδῶν.

[2] Ἡ μὲν οὖν ὁδὸς τῆς ζωῆς ἐστὶν αὕτη · « πρῶτον ἀγαπήσεις τὸν θεὸν τὸν ποιήσαντά σε, δεύτερον τὸν πλησίον σου ὡς σεαυτόν (*MATT.*, XXII, 37-39 ; cf. *ECCLI.*, VII, 30 ; *Deut.*, VI, 5 ; *Lévit.*, XIX, 18), πάντα δὲ ὅσα ἐὰν θελήσῃς μὴ γίνεσθαί σοι, καὶ σὺ ἄλλῳ μὴ ποίει » (*MATT.* VII, 12 ; *LUC.* VI, 31, cf. *TOBIE*, IV, 15).

[3] Τούτων δὲ τῶν λόγων ἡ διδαχὴ ἐστὶν αὕτη · « εὐλογεῖτε τοὺς καταρωμένους ὑμῖν καὶ προσεύχεσθε ὑπὲρ τῶν ἐχθρῶν ὑμῶν, νηστεύετε δὲ ὑπὲρ τῶν διωκόντων ὑμᾶς · ποία γὰρ χάρις, ἐὰν ἀγαπᾶτε τοὺς ἀγαπῶντας ὑμᾶς ; οὐχὶ καὶ τὰ ἔθνη τὸ αὐτὸ ποιοῦσιν ; ὑμεῖς δὲ ἀγαπᾶτε τοὺς μισοῦντας ὑμᾶς » (*LUC.* VI, 27, 28, 32, 35 ; *MATTH.*, V, 44, 46, 47), καὶ οὐχ ἕξετε ἐχθρόν. [4] « Ἀπέχου τῶν

DE DOCTRINA APOSTOLORUM

I. Viae duae sunt in saeculo, vitae et mortis, lucis et tenebrarum ; in his constituti sunt angeli duo, unus aequitatis, alter iniquitatis ; distantia autem magna est duarum viarum. [2] Via

LA DOCTRINE

DES DOUZE APOTRES

Doctrine du Seigneur enseignée aux nations
par les douze Apôtres.

I. Il y a deux chemins : l'un de la vie, l'autre de la mort ; mais il est entre les deux chemins une grande différence.

[2] Or le chemin de la vie est le suivant : « d'abord, tu aimeras Dieu qui t'a créé ; en second lieu, tu aimeras ton prochain comme toi-même ; et ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait, toi non plus ne le fais pas à autrui. »

[3] Et voici l'enseignement signifié par ces paroles : « Bénissez ceux qui vous maudissent, priez pour vos ennemis, jeûnez pour ceux qui vous persécutent. Quel mérite, en effet, d'aimer ceux qui vous aiment ! Les païens n'en font-ils pas autant ? Quant à vous, aimez ceux qui vous haïssent », et vous n'aurez pas d'ennemis (*Notes critiques*). [4] « Abstiens-toi des désirs charnels » et corpo-

ergo vitae haec est : primo diliges deum aeternum qui te fecit, secundo proximum tuum ut te ipsum omne autem, quod tibi fieri non vis, alii non feceris. 3. Interpretatio autem horum verborum haec est :

σαρκικῶν καὶ σωματικῶν ἐπιθυμιῶν (I PIERRE, II, 11), ἐάν τις σοι δῶ ῥάπισμα εἰς τὴν δεξιὰν σιαγὸνα, στρέψον αὐτῷ καὶ τὴν ἄλλην (MATTH., V, 39 ; LUC, VI, 29), καὶ ἔσθι τέλειος (MATTH., V, 48) · ἐάν ἀγγαρεύσῃ σέ τις μίλιον ἔν, ὕπαγε μετ' αὐτοῦ δύο · ἐάν ἄρῃ τις τὸ ἱμάτιόν σου, δὸς αὐτῷ καὶ τὸν χιτῶνα (MATTH., V, 41, 40 ; LUC, VI, 29) · ἐάν λάβῃ τις ἀπὸ σοῦ τὸ σόν, μὴ ἀπαίτει · οὐδὲ γὰρ δύνασται. [5] Παντὶ τῷ αἰτοῦντί σε διδου καὶ μὴ ἀπαίτει » (LUC, VI, 30 ; MATTH., V, 42) · πᾶσι γὰρ θέλει διδῶσθαι ὁ πατήρ ἐκ τῶν ἰδίων χαρισμάτων. Μακάριος ὁ διδούς κατὰ τὴν ἐντολήν · ἁθῶς γὰρ ἐστίν. Οὐαὶ τῷ λαμβάνοντι · εἰ μὲν γὰρ χρεῖαν ἔχων λαμβάνει τις, ἁθῶς ἔσται (cf. HERMAS, *Mandata*, II, 4-6) · ὁ δὲ μὴ χρεῖαν ἔχων δώσει δίκην, ἵνα τί ἔλαβε καὶ εἰς τί · ἐν συνοχῇ δὲ γεγόμενος ἐξετασθήσεται περὶ ὧν ἔπραξε, καὶ « οὐκ ἐξελεύσεται ἐκεῖθεν, μέγρις οὗ ἀποδοῦ τὸν ἔσχατον κοδράντην » (MATTH., V, 26). [6] Ἀλλὰ καὶ περὶ τούτου δὲ εἴρηται · « Ἰδρωσάτω ἡ ἐλετημοσύνη σου εἰς τὰς χεῖράς σου, μέγρις ἂν γνῶς, τίτι δῶς ».

II. Δευτέρα δὲ ἐντολὴ τῆς διδαχῆς · [2] « Οὐ φονεύσεις, οὐ μοιχεύσεις » (*Exode*, XX, 13-14 ; *Deut.*, V, 17, 18 ; MATTH., XIX, 18), οὐ παιδοφθορήσεις, οὐ πορνεύσεις, « οὐ κλέψεις » (*Ex.*, XX, 15 ; *Deut.*, V, 19 ; MATTH., XIX, 18), οὐ μαγεύσεις, οὐ φαρμακεύσεις, οὐ φονεύσεις τέκνον ἐν φθορᾷ οὐδὲ γεννηθὲν ἀποκτενεῖς, « οὐκ ἐπιθυμήσεις τὰ τοῦ πλησίον (*Ex.* : XX, 17). [3] Οὐκ ἐπιорκήσεις

II. [2] Non moechaberis, non homicidium facies, non falsum testimonium dices, non puerum violabis (Schlecht ; violaberis

rels. « Si quelqu'un te donne un soufflet sur la joue droite, présente lui l'autre aussi, et tu seras parfait ; si quelqu'un te requiert de faire un mille, fais-en deux avec lui ; si quelqu'un t'enlève ton manteau, donne-lui encore ta tunique ; si quelqu'un t'a pris ton bien, ne le réclame pas », car tu n'en as pas le pouvoir. [5] « Donne à quiconque t'implore, sans rien redemander », car le Père veut qu'il soit fait part à tous de ses propres largesses. Heureux celui qui donne, selon le commandement ! car il est irréprochable. Malheur à celui qui reçoit ! certes si le besoin l'oblige à prendre, il est innocent ; mais, s'il n'est pas dans le besoin, il rendra compte du motif et du but pour lesquels il a pris ; il sera mis en prison, examiné sur sa conduite et « il ne sortira pas de là qu'il n'ait rendu le dernier quart d'as ». [6] Mais il a été dit également à ce sujet : « Laisse ton aumône se mouiller de sueur dans tes mains, jusqu'à ce que tu saches à qui tu donnes » (*Notes critiques*).

II. Deuxième commandement de la doctrine : [2] « Tu ne tueras pas, tu ne seras pas adultère, » tu ne souilleras point de garçons, tu ne commettras ni fornication, « ni vol, » ni incantation, ni empoisonnement ; tu ne tueras point d'enfants, par avortement ou après la naissance ; « tu ne désireras pas les biens de ton prochain. [3] Tu

Ms), non fornicaberis, non magica facies, non medicamenta mala facies, non occides filium in abortum nec natum succides, non concupisces quicquam de re proximi tui. [3] Non pejurabis,

(MATTH., V, 33), οὐ ψευδομαρτυρήσεις » (MATTH., XIX, 18 ; *Exode*, XX, 16), οὐ κακολογήσεις, οὐ μνησικακήσεις. [4] Οὐκ ἔσῃ διγνώμων οὐδὲ διγλωσσος · παγίς γὰρ θανάτου ἢ διγλωσσία. [5] Οὐκ ἔσται ὁ λόγος σου ψευδής, οὐ κενός, ἀλλὰ μεμεστωμένος πράξει. [6] Οὐκ ἔσῃ πλεονέκτης οὐδὲ ἄρπαξ οὐδὲ ὑποκριτὴς οὐδὲ κακοήθης οὐδὲ ὑπερήφανος. οὐ λήψῃ βουλήν πονηράν κατὰ τοῦ πλησίον σου. [7] Οὐ μισήσεις πάντα ἄνθρωπον, ἀλλὰ οὓς μὲν ἐλέγξεις, [οὓς δὲ ἐλεήσεις], περὶ δὲ ὧν προσεύξη, οὓς δὲ ἀγαπήσεις ὑπὲρ τὴν ψυχὴν σου.

III. Τέκνον μου, φεῦγε ἀπὸ παντὸς πονηροῦ καὶ ἀπὸ παντὸς ὁμοίου αὐτοῦ. [2] Μὴ γίνου ὀργίλος, ὁδηγεῖ γὰρ ἡ ὀργὴ πρὸς τὸν φόνον, μηδὲ ζηλωτὴς μηδὲ ἐριστικός μηδὲ θυμικός · ἐκ γὰρ τούτων ἀπάντων φόνοι γεννῶνται. [3] Τέκνον μου, μὴ γίνου ἐπιθυμητής, ὁδηγεῖ γὰρ ἡ ἐπιθυμία πρὸς τὴν πορνείαν, μηδὲ αἰσχρολόγος μηδὲ ὑψηλόφθαλμος · ἐκ γὰρ τούτων ἀπάντων μοιχεῖαι γεννῶνται. [4] Τέκνον μου, μὴ γίνου οἰωνοσκόπος, ἐπειδὴ ὁδηγεῖ εἰς τὴν εἰδωλολατρίαν, μηδὲ ἐπαιδὸς μηδὲ μαθηματικός μηδὲ περικαθαίρων, μηδὲ θέλει αὐτὰ βλέπειν μηδὲ ἀκούειν · ἐκ γὰρ τούτων ἀπάντων εἰδωλολατρία γεννᾶται. [5] Τέκνον μου, μὴ γίνου ψεύστης, ἐπειδὴ ὁδηγεῖ τὸ ψεῦσμα εἰς τὴν κλοπὴν, μηδὲ φιλόργυρος μηδὲ κενόδοξος · ἐκ γὰρ τούτων

non male loqueris, non eris memor malorum factorum. [4] Nec eris duplex in consilium dandum, neque bilinguis, tendiculum enim mortis est lingua. [5] Non erit verbum tuum vacuum nec mendax. [6] Non eris cupidus nec avarus nec rapax nec adulator nec contentiosus nec malemoris. Non accipies consilium malum adversus proximum tuum. [7] Neminem hominum oderis, quosdam amabis super animam tuam.

ne te parjureras pas, tu ne diras pas de faux témoignage », tu ne tiendras pas de propos médisants, tu ne garderas pas de rancune. [4] Tu n'auras pas deux manières de penser ni deux paroles : car la duplicité de langage est un piège de mort. [5] Ta parole ne sera pas menteuse ; pas vaine non plus, mais remplie d'effet. [6] Tu ne seras ni avare, ni rapace, ni hypocrite, ni méchant, ni orgueilleux ; tu ne formeras pas de mauvais dessein contre ton prochain. [7] Tu ne dois haïr personne ; mais tu dois reprendre les uns, et prier pour eux, et aimer les autres plus que ta vie (*Intr. Notes critiques*).

III. Mon enfant, fuis tout ce qui est mal et tout ce qui ressemble au mal. [2] Ne sois pas irascible, car la colère mène au meurtre ; pas jaloux, ni querelleur, ni violent, car c'est de là que viennent les meurtres. [3] Mon enfant, ne sois pas convoiteux, car la convoitise mène à la fornication ; ne sois pas répandu en propos obscènes et en regards effrontés, car tout cela engendre les adultères. [4] Mon enfant, n'observe pas le vol des oiseaux, car cela mène à l'idolâtrie ; garde-toi des incantations, des calculs astrologiques, des purifications superstitieuses, refuse même de les voir et de les entendre, car tout cela engendre l'idolâtrie. [5] Mon enfant, ne sois pas menteur, car le mensonge mène au vol ; pas avide d'argent ou de vaine

III. Fili, fuge ab homine malo et homine simulatore. [2] Noli fieri iracundus, quia iracundia ducit ad homicidium, nec appetens eris malitiae nec animosus, de his enim omnibus irae nascuntur. [4] Noli esse mathematicus neque delustrator (vel delusor : seconde main) quae res ducunt ad vanam superstitionem ; nec velis ea videre nec audire. [5] Noli fieri mendax, quia mendacium ducit ad furtum ; neque amator pecuniae, nec

ἀπάντων κλοπαὶ γεννῶνται. [6] Τέκνον μου, μὴ γίνου γόγγυσος, ἐπειδὴ ὁδηγεῖ εἰς τὴν βλασφημίαν, μηδὲ αὐθάδης μηδὲ πονηρόφρων· ἐκ γὰρ τούτων ἀπάντων βλασφημίαι γεννῶνται. [7] Ἰσθι δὲ πραῦς, ἐπεὶ « οἱ πραεῖς κληρονομήσουσι τὴν γῆν » (MATTH., V, 5 ; *Psaumes*, XXXVI, 11). [8] Γίνου μακρόθυμος καὶ ἐλεήμων καὶ ἄκακος καὶ ἡσύχιος καὶ ἀγαθὸς καὶ τρέμων τοὺς λόγους διὰ παντός, οὓς ἤκουσας. [9] Οὐχ ὑψώσεις σεαυτὸν οὐδὲ δώσεις τῇ ψυχῇ σου θράσος. Οὐ κολληθήσεται ἡ ψυχὴ σου μετὰ « ὑψηλῶν », ἀλλὰ μετὰ δικαίων καὶ « ταπεινῶν » ἀναστραφήσῃ (cf. *Romains*, XII, 16). [10] Τὰ συμβαίνοντά σοι ἐνεργήματα ὡς ἀγαθὰ προσδέξῃ, εἰδὼς, ὅτι ἄτερ θεοῦ οὐδὲν γίνεται.

IV. Τέκνον μου, τοῦ λαλοῦντός σοι τὸν λόγον τοῦ θεοῦ μνησθήσῃ νυκτὸς καὶ ἡμέρας, τιμήσεις δὲ αὐτὸν ὡς κύριον· ὅθεν γὰρ ἡ κυριότης λαλεῖται, ἐκεῖ κύριός ἐστιν. [2] Ἐκζητήσεις δὲ καθ' ἡμέραν τὰ πρόσωπα τῶν ἁγίων, ἵνα ἐπαναπαῖς τοῖς λόγοις αὐτῶν. [3] Οὐ ποιήσεις σχίσμα, εἰρηνεύσεις δὲ μαχομένους· « κρίνεῖς δικαίως » (*Deut.*, I, 16 ; *Prov.*, XXXI, 9 ; cf. *JEAN*, VII, 24), οὐ λήψῃ πρόσωπον ἐλέγξαι ἐπὶ παραπτώμασιν. [4] Οὐ διψυχήσεις, πότερον ἔσται ἢ οὐ.

vanus, de his enim omnibus furta nascuntur. [6] Noli fieri murmurosus, quia ducit ad maledictionem. Noli fieri audax nec male sapiens, de his enim omnibus maledictiones nascuntur. [7] Esto autem mansuetus, quia mansueti possidebunt sanctam terram. [8] Esto patiens et tui negotii, bonus et tremens omnia verba quae audis. [9] Non altabis te nec honorabis te apud homines nec dabis animae tuae superbiam, non junges te animo

gloire, car tout cela engendre les vols. [6] Mon enfant, ne sois pas adonné aux murmures, car ils mènent au blasphème; ni insolent et malveillant, car tout cela engendre les blasphèmes. [7] Au contraire sois doux, car « les doux auront la terre en partage ». [8] Sois patient, miséricordieux, sans malice, paisible et bon; tremble continuellement aux paroles que tu as entendues. [9] Tu ne t'élèveras pas toi-même, tu n'ouvriras pas ton âme à la présomption. Ton âme n'adhérera pas aux superbes, mais tu fréquenteras les justes et les humbles. [10] Tu accueilleras comme autant de biens les événements qui t'arrivent, sachant que rien ne se fait sans Dieu.

IV. Mon enfant, souviens-toi nuit et jour de celui qui t'annonce la parole de Dieu; honore-le comme le Seigneur, car là où est annoncée sa souveraineté, là est aussi le Seigneur. [2] Recherche tous les jours la compagnie des Saints, afin de te reconforter par leurs conversations. [3] Tu ne feras point de schisme, mais tu mettras la paix entre ceux qui se combattent. « Tu jugeras avec justice »; tu ne feras pas acception de la personne en reprenant les fautes. [4] Tu ne demanderas pas avec inquiétude si une chose arrivera ou non (*Notes critiques*).

cum altioribus, sed cum justis humilibusque conversaberis. [10] Quae tibi contraria contingunt, pro bonis excipies, sciens nihil sine deo fieri.

IV. Qui loquitur tibi verbum domini dei, memineris die ac nocte, reverberis eum quasi dominum; unde enim dominica procedunt, ibi et dominus est. [2] Require autem facies sanctorum, ut te reficias verbis illorum. [3] Non facies dissensiones, pacifica litigantes, judica juste, sciens quod tu judicaberis. Non deprimes quemquam in casu suo. [4] Nec dubitabis, utrum

[5] « Μὴ γίνου πρὸς μὲν τὸ λαβεῖν ἐκτείνων τὰς χεῖρας, πρὸς δὲ τὸ δοῦναι συσπῶν » (cf. *ECCLI.*, IV, 31). [6] Ἐὰν ἔχῃς διὰ τῶν χειρῶν σου, δώσεις λύτρωσιν ἁμαρτιῶν σου. [7] Οὐ διστάσεις δοῦναι οὐδὲ διδοὺς γογγύσεις. Γνώσῃ γάρ, τίς ἐστὶν ὁ τοῦ μισθοῦ καλὸς ἀνταποδότης. [8] Οὐκ ἀποστραφῆσθαι τὸν ἐνδεδόμενον, συγκαινωνήσεις δὲ πάντα τῷ ἀδελφῷ σου καὶ οὐκ ἐρεῖς ἴδια εἶναι· εἰ γὰρ ἐν τῷ ἀθανάτῳ κοινωνοὶ ἐστέ, πόσῳ μᾶλλον ἐν τοῖς θνητοῖς (cf. *Rom.*, XV, 27) ;

[9] Οὐκ ἄρεις τὴν χεῖρά σου ἀπὸ τοῦ υἱοῦ σου ἢ ἀπὸ τῆς θυγατρὸς σου, ἀλλὰ ἀπὸ νεότητος διδάξεις τὸν φόβον τοῦ θεοῦ. [10] Οὐκ ἐπιτάξεις δούλῳ σου ἢ παιδίσκη, τοῖς ἐπὶ τὸν αὐτὸν θεὸν ἐλπίζουσιν, ἐν πικρίᾳ σου, μήποτε οὐ μὴ φοβηθήσονται τὸν ἐπ' ἀμφοτέροις θεόν (cf. *Ephésiens*, VI, 9)· οὐ γὰρ ἔργεται κατὰ πρόσωπον καλέσαι, ἀλλ' ἐφ' οὓς τὸ πνεῦμα ἡτοίμασεν. [11] Ὑμεῖς δὲ οἱ δοῦλοι ὑποταγήσεσθε τοῖς κυρίοις ὑμῶν ὡς τύπῳ θεοῦ ἐν αἰσχύνη καὶ φόβῳ.

[12] Μισήσεις πᾶσαν ὑπόκρισιν καὶ πᾶν ὃ μὴ ἀρεστὸν τῷ κυρίῳ. [13] Οὐ μὴ ἐγκαταλίπῃς « ἐντολὰς κυρίου, φυλάξεις δὲ ἃ παρέλαβες, μήτε προστιθεῖς μήτε ἀφαιρῶν » (*Deut.*, IV, 2 ; XII, 32). [14] Ἐν ἐκκλησίᾳ ἐξομολογήσῃ

(Schlecht; verum Ms.) erit an non erit. [5] Noli esse ad accipiendum extendens manum et ad reddendum subtrahens. [6] Si habes per manus tuas redemptionem peccatorum. [7] Non dubitabis dare nec dans murmuraveris, sciens, quis sit hujus mercedis bonus redditor. [8] Non avertes te ab egente, communicabis autem omnia cum fratribus tuis nec dices tua esse; si enim [in im]mortalibus socii sumus, quanto magis hic (hinc Ms) initiantes esse debemus? omnibus enim dominus dare vult de donis suis. [9] Non tolles manum tuam a filiis, sed a juventute docebis eos timorem domini. [10] Servo tuo vel ancillae, qui in eundem sperant dominum, in ira tua non imperabis, timeat utrumque, dominum et te; non enim venit, ut

[5] « Ne tiens pas les mains étendues quand il s'agit de recevoir, et fermées quand il faut donner ». [6] Si tu possèdes quelque chose grâce au travail de tes mains, donne afin de racheter tes péchés (*Notes crit.*). [7] Ne balance pas avant de donner, mais donne sans murmure et tu reconnaîtras un jour qui sait récompenser dignement. [8] Ne repousse pas l'indigent, mets tout en commun avec ton frère et ne dis pas que tu as des biens en propre, car si vous entrez en partage pour les biens immortels combien plus y entrez-vous pour les biens périssables ?

[9] Tu ne retireras pas la main de dessus ton fils et ta fille ; mais dès leur enfance tu leur enseigneras la crainte de Dieu. [10] Tu ne commanderas pas avec aigreur à ton esclave ou à ta servante qui mettent leur espérance dans le même Dieu que toi, de peur qu'ils ne perdent la crainte de Dieu, qui est au-dessus des uns et des autres ; car il n'appelle pas suivant la qualité de la personne, mais il vient à ceux que l'esprit a préparés. [11] Pour vous, esclaves, vous serez soumis à vos seigneurs comme à une image de Dieu, avec respect et avec crainte.

[12] Hais toute hypocrisie et tout ce qui déplaît au Seigneur ; [13] ne mets pas de côté les « commandements du Seigneur, mais observe » ceux que tu as reçus « sans rien ajouter ni rien retrancher ». [14] Dans l'assemblée,

personas invitaret, sed in quibus spiritum invenit. [11] Vos autem servi subjecti dominis vestris estote tamquam formae dei cum pudore et tremore. [12] Oderis omnem affectationem et quod deo non placet, non facies. [13] Custodi ergo, fili, quae audisti neque appones illis contraria neque diminues. [14] Non accedas ad orationem cum conscientia mala. Haec est via vitae.

τὰ παραπτώματά σου, καὶ οὐ προσελεύσῃ ἐπὶ προσευχὴν σου ἐν συνειδήσει πονηρᾷ. Αὕτη ἐστὶν ἡ ὁδὸς τῆς ζωῆς.

V. Ἡ δὲ τοῦ θανάτου ὁδὸς ἐστὶν αὕτη · πρῶτον πάντων πονηρά ἐστι καὶ κατάρως μεστή · « φόνοι, μοιχεῖαι », ἐπιθυμίαι, « πορνεῖαι, κλοπαί », εἰδωλολατρίαι, μαγεῖαι, φαρμακίαι, ἄρπαγαί, « ψευδομαρτυρίαι » (MATTH., XV, 19), ὑποκρίσεις, διπλοκαρδίαι, « ὁδὸς, ὑπερηφανία, κακία », αὐθάδεια, « πλεονεξία », αἰσχρολογία, ζηλοτυπία, θρασύτης, ὕψος, « ἀλαζονεία » (Rom., I, 29-30), ἀφοβία · [2] διώκται ἀγαθῶν, μισοῦντες ἀλήθειαν, ἀγαπῶντες ψεῦδος, οὐ γινώσκοντες μισθὸν δικαιοσύνης, οὐ « κολλῶμενοι ἀγαθῷ » (Rom., XII, 9) οὐδὲ κρίσει δικαίᾳ, ἀγρυπνοῦντες οὐκ εἰς τὸ ἀγαθόν, ἀλλ' εἰς τὸ πονηρόν · ὧν μακρὰν πραύτης καὶ ὑπομονή, « μάταια ἀγαπῶντες » (Ps., IV, 3), « διώκοντες ἀνταπόδομα » (ISAÏE, I, 23), οὐκ ἐλεοῦντες πτωχόν, οὐ πονοῦντες ἐπὶ καταπονουμένῳ, οὐ γινώσκοντες τὸν ποιῆσαντα αὐτούς, « φρονεῖς τέκνων » (Sagesse, XII, 5), φθορεῖς πλάσματος θεοῦ, ἀποστρεφόμενοι τὸν ἐνδεόμενον, καταπονοῦντες τὸν θλιβόμενον, πλουσίων παράκλητοι, πενήτων ἄνομοι κριταί, πανθαμάρτητοι · ῥυσθείητε, τέκνα, ἀπὸ τούτων ἀπάντων.

V. Mortis autem via est illi contraria. Primum nequam et maledictis plena : moechationes, homicidia, falsa testimonia, fornicationes, desideria mala, magicae, medicamenta iniqua, furta, vanae superstitiones, rapinae, affectationes, fastidia, malitia, petulantia, cupiditas, impudica loquela, zelus, audacia, superbia, altitudo, vanitas. [2] (Deum : seconde main) non timentes, persequentes bonos, odio habentes veritatem, amantes mendacium, non scientes mercedem veritatis, non applicantes se bonis, non habentes iudicium justum, pervigilantes non in bono, sed in malo, quorum longe est mansuetudo et superbia proxima, persequentes remuneratores, non miserantes paupe-

tu feras l'exomologèse de tes péchés et tu n'iras pas à la prière avec une conscience mauvaise.

Tel est le chemin de la vie.

V. Voici maintenant le chemin de la mort. Avant tout il est mauvais et plein de malédiction : « meurtres, adultères », convoitises, « fornications, vols, » idolâtrie, pratiques magiques, empoisonnements, rapines, « faux témoignages », hypocrisie, duplicité du cœur, « ruse, orgueil, malice », arrogance, « avarice », obscénité de langage, jalousie, insolence, faste, « forfanterie », absence de toute crainte. [2] Persécuteurs des hommes de bien, ennemis de la vérité, amateurs du mensonge, qui ignorent la récompense de la justice, « qui ne s'attachent pas au bien » ni au juste jugement, qui sont en éveil, non pour le bien, mais pour le mal, qui sont loin de la douceur et de la patience, qui « aiment la vanité », qui « courent après la récompense », qui n'ont pas de pitié pour le pauvre et ne se mettent point en peine des affligés, qui méconnaissent leur propre créateur, « meurtriers d'enfants », et meurtriers par avortement des créatures de Dieu, qui se détournent de l'indigent et accablent les opprimés, avocats des riches, et juges iniques des pauvres, pécheurs de part en part ! Puissez-vous, ô mes enfants, être préservés de tous ces gens-là !

rum, non dolentes pro dolente, non scientes genitorem suum, peremptores filiorum suorum, abortuantes, avertentes se a bonis operibus, deprimentes laborantem, advocaciones justorum devitantes. Abstine te, fili, ab istis omnibus.

PÈRES APOSTOLIQUES, I

1

VI. Ὅρα, « μὴ τίς σε πλανήσῃ » (ΜΑΤΘ., XXIV, 4) ἀπὸ ταύτης τῆς ὁδοῦ τῆς διδασχῆς, ἐπεὶ παρεκτὸς θεοῦ σε διδάσκει. [2] Εἰ μὲν γὰρ δύνασαι βαστάσαι ὅλον τὸν ζυγὸν τοῦ κυρίου, τέλειος ἔσῃ · εἰ δ' οὐ δύνασαι, ὁ δύνῃ, τοῦτο ποίει. [3] Περὶ δὲ τῆς βρώσεως, ὁ δύνασαι βάστασον. ἀπὸ δὲ τοῦ εἰδωλοθύτου λίαν πρόσεχε · λατρεία γὰρ ἐστὶ θεῶν νεκρῶν.

VII. Περὶ δὲ τοῦ βαπτίσματος, οὕτω βαπτίσατε · ταῦτα πάντα προειπόντες, « βαπτίσατε εἰς τὸ ὄνομα τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος » (ΜΑΤΘ., XXVIII, 19) ἐν ὕδατι ζῶντι. [2] Ἐὰν δὲ μὴ ἔχῃς ὕδωρ ζῶν, εἰς ἄλλο ὕδωρ βάπτισον · εἰ δ' οὐ δύνασαι ἐν ψυχρῷ, ἐν θερμῷ. [3] Ἐὰν δὲ ἀμφοτέρω μὴ ἔχῃς, ἔκχεον εἰς τὴν κεφαλὴν τρεῖς ὕδωρ « εἰς ὄνομα πατρὸς καὶ υἱοῦ καὶ ἁγίου πνεύματος » (ΜΑΤΘ., XXVIII, 19). [4] Πρὸ δὲ τοῦ βαπτίσματος προνηστευσάτω ὁ βαπτίζων καὶ ὁ βαπτιζόμενος καὶ εἴ τινας ἄλλοι δύνανται · κελεύεις δὲ νηστεῦσαι τὸν βαπτιζόμενον πρὸ μιᾶς ἢ δύο.

VIII. « Αἱ δὲ νηστεῖαι ὑμῶν μὴ ἔστωσαν μετὰ τῶν ὑποκριτῶν » (ΜΑΤΘ., VI, 16) · νηστεύουσι γὰρ δευτέρα σαββάτων καὶ πέμπτη · ὑμεῖς δὲ νηστεύσατε τετράδα καὶ παρασκευήν. [2] « Μηδὲ προσεύχεσθε ὡς οἱ ὑποκριταί » (ΜΑΤΘ., VI, 5), ἀλλ' ὡς ἐκέλευσεν ὁ κύριος ἐν τῷ εὐαγγελίῳ αὐτοῦ, « οὕτω προσεύχεσθε ».

VI. Et vide, ne quis te ab hac doctrina avocet, et si minus, extra disciplinam doceberis. [4] Haec in consulendo si cottidie feceris, prope eris vivo deo; quod si non feceris, longe eris a

VI. Veille « à ce que nul ne te détourne » de ce chemin de la Doctrine, car celui-là t'enseigne en dehors de Dieu. [2] Si tu peux porter tout entier le joug du Seigneur, tu seras parfait ; sinon, fais du moins ce qui est en ton pouvoir. [3] Quant aux aliments, prends sur toi ce que tu pourras ; mais abstiens-toi complètement des viandes offertes aux idoles, car c'est là un culte rendu à des dieux morts (*Notes*).

VII. Pour le baptême, donnez-le de la manière suivante : après avoir enseigné tout ce qui précède, « baptisez au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit », dans de l'eau courante. [2] S'il n'y a pas d'eau vive, qu'on baptise dans une autre eau et à défaut d'eau froide, dans de l'eau chaude. [3] Si tu n'as (assez) ni de l'une ni de l'autre, verse trois fois de l'eau sur la tête « au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ». [4] Que le baptisant, le baptisé et d'autres personnes qui le pourraient, jeûnent avant le baptême ; du moins au baptisé ordonne qu'il jeûne un jour ou deux auparavant.

VIII. « Que vos jeûnes n'aient pas lieu en même temps que ceux des hypocrites » ; ils jeûnent en effet le lundi et le jeudi ; pour vous, jeûnez le mercredi et le vendredi. [2] « Ne priez pas non plus comme les hypocrites », mais de la manière que le Seigneur a ordonné dans son évangile : « Priez ainsi :

veritate. [5] Haec omnia tibi in animo pone et non decipieris de spe tua, sed per haec sancta certamina pervenies ad coronam. [6] Per dominum Jesum Christum regnantem et dominantem cum deo patre et spiritu sancto in saecula saeculorum. Amen.

Πάτερ ἡμῶν ὁ ἐν τῷ οὐρανῷ,
 Ἀγιασθήτω τὸ ὄνομά σου,
 Ἐλθέτω ἡ βασιλεία σου,
 Γενηθήτω τὸ θέλημά σου ὡς ἐν οὐρανῷ καὶ ἐπὶ γῆς ·
 Τὸν ἄρτον ἡμῶν τὸν ἐπιούσιον δὸς ἡμῖν σήμερον,
 Καὶ ἄφες ἡμῖν τὴν ὀφειλὴν ἡμῶν,
 Ὡς καὶ ἡμεῖς ἀφίεμεν τοῖς ὀφειλέταις ἡμῶν,
 Καὶ μὴ εἰσενέγκῃς ἡμᾶς εἰς πειρασμόν,
 Ἀλλὰ ῥῦσαι ἡμᾶς ἀπὸ τοῦ πονηροῦ » (MATTH., VI,
 9-13) ·

Ὅτι σοῦ ἐστὶν ἡ δύναμις καὶ ἡ δόξα εἰς τοὺς
 αἰῶνας.

[3] Τρεῖς τῆς ἡμέρας οὕτω προσεύχεσθε.

IX. Περὶ δὲ τῆς εὐχαριστίας, οὕτως εὐχαριστήσατε ·

[2] Πρῶτον περὶ τοῦ ποτηρίου (cf. LUC, XXII, 17) ·

Εὐχαριστοῦμέν σοι, πάτερ ἡμῶν,
 Ὑπὲρ τῆς ἀγίας ἀμπέλου Δαυὶδ τοῦ παιδός σου,
 ἧς ἐγνώρισας ἡμῖν διὰ Ἰησοῦ τοῦ παιδός σου ·
 Σοὶ ἡ δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας.

[3] Περὶ δὲ τοῦ κλάσματος ·

Εὐχαριστοῦμέν σοι, πάτερ ἡμῶν,
 Ὑπὲρ τῆς ζωῆς καὶ γνώσεως,
 ἧς ἐγνώρισας ἡμῖν διὰ Ἰησοῦ τοῦ παιδός σου ·
 Σοὶ ἡ δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας.

[4] Ὡς περ ἦν τοῦτο τὸ κλάσμα διεσχορπισμένον ἐπάνω
 τῶν ὁρέων καὶ συναχθὲν ἐγένετο ἓν,

Notre Père qui es au ciel,
Que ton nom soit sanctifié,
Que ton royaume arrive,
Que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel.
Donne-nous aujourd'hui le pain nécessaire à notre
existence,
Remets-nous notre dette
Comme nous remettons aussi la leur à nos débi-
teurs,
Et ne nous induis pas en tentation,
Mais délivre-nous du mal » ;
Car à toi est la puissance et la gloire dans les
siècles !
[3] Priez ainsi trois fois par jour.

IX. Quant à l'eucharistie, rendez grâce ainsi. [2] D'abord
pour le calice :

Nous te rendons grâce, ô notre Père,
Pour la sainte vigne de David ton serviteur,
Que tu nous as fait connaître par Jésus ton serviteur.
Gloire à toi dans les siècles !

[3] Puis, pour le pain rompu :

Nous te rendons grâce, ô notre Père,
Pour la vie et la science
Que tu nous as fait connaître par Jésus ton serviteur.
Gloire à toi dans les siècles !

[4] Comme ce pain rompu, autrefois disséminé sur
les montagnes, a été recueilli pour devenir un
seul tout,

Οὕτω συναχθήτω σου ἡ ἐκκλησία ἀπὸ τῶν περάτων
τῆς γῆς εἰς τὴν σὴν βασιλείαν ·

“Οτι σοῦ ἐστὶν ἡ δόξα καὶ ἡ δύναμις διὰ Ἰησοῦ
Χριστοῦ εἰς τοὺς αἰῶνας.

[5] Μηδεὶς δὲ φαγέτω μηδὲ πιέτω ἀπὸ τῆς εὐχαριστίας
ὑμῶν, ἀλλ’ οἱ βαπτισθέντες εἰς ὄνομα κυρίου · καὶ γὰρ περὶ
τούτου εἴρηκεν ὁ κύριος · « Μὴ δώτε τὸ ἅγιον τοῖς κυσί »
(MATTH., VII, 6).

X. Μετὰ δὲ τὸ ἐμπλησθῆναι οὕτως εὐχαριστήσατε ·

[2] Εὐχαριστοῦμέν σοι, πάτερ ἅγιε,

ὑπὲρ τοῦ ἁγίου ὀνόματός σου,

Οὗ κατεσκήνωσας ἐν ταῖς καρδίαις ἡμῶν,

Καὶ ὑπὲρ τῆς γνώσεως καὶ πίστεως καὶ ἀθανασίας,

ἧς ἐγνώρισας ἡμῖν διὰ Ἰησοῦ τοῦ παιδός σου ·

Σοὶ ἡ δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας.

[3] Σὺ, δέσποτα παντοκράτορ,

« Ἐκτίσας τὰ πάντα » (cf. *Sagesse*, I, 14 ; *Eccli.*,

xviii, 1 ; xxiv, 8 ; *Ephésiens*, iii, 9 ; *Hébr.*,

iii, 4 ; *Apoc.*, iv, 11), ἕνεκεν τοῦ ὀνόματός σου,

Τροφὴν τε καὶ ποτὸν ἔδωκας τοῖς ἀνθρώποις εἰς ἀπό-
λαυσιν, ἵνα σοι εὐχαριστήσωσιν,

Ἡμῖν δὲ ἐχαρίσω πνευματικὴν τροφὴν καὶ ποτὸν καὶ
ζωὴν αἰώνιον διὰ τοῦ παιδός σου.

[4] Πρὸ πάντων εὐχαριστοῦμέν σοι, ὅτι δυνατὸς εἶ ·

Σοὶ ἡ δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας.

[5] Μνήσθητι, κύριε, τῆς ἐκκλησίας σου τοῦ ῥύσασθαι
αὐτὴν ἀπὸ παντὸς πονηροῦ,

Καὶ τελειῶσαι αὐτὴν ἐν τῇ ἀγάπῃ σου,

Qu'ainsi ton Eglise soit rassemblée des extrémités
de la terre dans ton royaume,

Car à toi est la gloire et la puissance par Jésus-
Christ dans les siècles !

[5] Que personne ne mange et ne boive de votre eucha-
ristie, si ce n'est les baptisés au nom du Seigneur, car
c'est à ce sujet que le Seigneur a dit : « Ne donnez pas ce
qui est saint aux chiens. »

X. Après vous être rassasiés, rendez grâce ainsi :

[2] Nous te rendons grâce, « ô Père Saint ! »

Pour ton saint nom

Que tu as fait habiter dans nos cœurs,

Pour la connaissance, la foi et l'immortalité

Que tu nous as révélées par Jésus ton serviteur.

Gloire à toi dans les siècles !

[3] C'est toi, maître tout-puissant,

Qui as « créé l'univers » à l'honneur de ton nom,

Qui as donné aux hommes la nourriture et la boisson
en jouissance pour qu'ils te rendent grâces ;

Mais à nous tu as donné une nourriture et un breu-
vage spirituel et la vie éternelle par ton serviteur.

[4] Avant tout, nous te rendons grâces, parce que
tu es puissant.

Gloire à toi dans les siècles !

[5] Souviens-toi, Seigneur, de délivrer ton Eglise
de tout mal,

Et de la rendre parfaite dans ton amour.

« Καὶ σύναξον αὐτὴν ἀπὸ τῶν τεσσάρων ἀνέμων »

(MATTH., XXIV, 31), τὴν ἁγιασθεῖσαν,

Εἰς τὴν σὴν βασιλείαν, ἣν ἡτοίμασας αὐτῇ·

“Οτι σοῦ ἐστὶν ἡ δύναμις καὶ ἡ δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας.

[6] Ἐλθέτω χάρις καὶ παρελθέτω ὁ κόσμος οὗτος.

« Ὡσαννὰ τῷ θεῷ Δαυὶδ » (MATTH., XXI, 9, 15).

Εἴ τις ἅγιός ἐστιν, ἐρχέσθω·

Εἴ τις οὐκ ἔστι, μετανοείτω·

« Μαράν ἀθά· » (I COR., XVI, 22)

Ἀμήν.

[7] Τοῖς δὲ προφήταις ἐπιτρέπετε εὐχαριστεῖν, ὅσα θέλουσιν.

XI. “Ος ἂν οὖν ἐλθὼν διδάξῃ ὑμᾶς ταῦτα πάντα τὰ προειρημένα, δέξασθε αὐτόν· [2] ἔαν δὲ αὐτός ὁ διδάσκων στραφεῖς διδάσκη ἄλλην διδαχὴν εἰς τὸ καταλῦσαι, μὴ αὐτοῦ ἀκούσητε· εἰς δὲ τὸ προσθεῖναι δικαιοσύνην καὶ γινῶσιν κυρίου, δέξασθε αὐτόν ὡς κύριον.

[3] Περὶ δὲ τῶν ἀποστόλων καὶ προφητῶν, κατὰ τὸ δόγμα τοῦ εὐαγγελίου οὕτω ποιήσατε. [4] Πᾶς δὲ ἀπόστολος ἐρχόμενος πρὸς ὑμᾶς δεχθήτω ὡς κύριος· [5] οὐ μενεῖ δὲ εἰ μὴ ἡμέραν μίαν· ἔαν δὲ ᾗ χρεῖα, καὶ τὴν ἄλλην· τρεῖς δὲ ἔαν μείνῃ, ψευδοπροφήτης ἐστίν. [6] Ἐξερχόμενος δὲ ὁ ἀπόστολος μηδὲν λαμβανέτω εἰ μὴ ἄρτον, ἕως οὗ αὐλισθῇ· ἔαν δὲ ἀργύριον αἰτῇ, ψευδοπροφήτης ἐστί.

[7] Καὶ πάντα προφήτην λαλοῦντα ἐν πνεύματι οὐ πειράσσετε οὐδὲ διακρινεῖτε· « πᾶσα γὰρ ἁμαρτία ἀφεθή-

Rassemble-la des quatre vents, cette Eglise sanctifiée,

Dans ton royaume que tu lui as préparé,

Car à toi est la puissance et la gloire dans les siècles !

[6] Vienne la grâce et que ce monde passe !

« Hosanna au Dieu de David ! »

Si quelqu'un est saint, qu'il vienne !

Si quelqu'un ne l'est pas, qu'il fasse pénitence !

Maran Atha,

Amen.

[7] Laissez les prophètes rendre grâce autant qu'ils voudront.

XI. Si quelqu'un vient à vous et vous enseigne tout ce qui vient d'être dit, recevez-le ; [2] mais si le prédicateur lui-même, étant perverti, enseigne une autre doctrine, et travaille à détruire, ne l'écoutez pas ; enseigne-t-il, au contraire, pour accroître la justice et la connaissance du Seigneur, recevez-le comme le Seigneur.

[3] A l'égard des apôtres et des prophètes, agissez selon le précepte de l'Evangile, de la manière suivante :

[4] Que tout apôtre arrivant chez vous soit reçu comme le Seigneur ; [5] mais il ne restera qu'un seul jour, ou un deuxième en cas de besoin ; s'il reste trois jours, c'est un faux prophète. [6] A son départ que l'apôtre ne reçoive rien, sinon du pain pour gagner un gîte ; s'il demande de l'argent, c'est un faux prophète.

[7] Vous n'éprouverez et ne critiquerez aucun prophète qui parle en esprit : car « tout péché sera remis, mais ce

σεται, αὕτη δὲ ἡ ἁμαρτία οὐκ ἀφεθήσεται » (ΜΑΤΤΗ., ΧΙΙ, 31). [8] Οὐ πᾶς δὲ ὁ λαλῶν ἐν πνεύματι προφήτης ἐστίν, ἀλλ' ἐὰν ἔχῃ τοὺς τρόπους κυρίου. Ἀπὸ οὖν τῶν τρόπων γνωσθήσεται ὁ ψευδοπροφήτης καὶ ὁ προφήτης. [9] Καὶ πᾶς προφήτης ὀρίζων τράπεζαν ἐν πνεύματι, οὐ φάγεται ἀπ' αὐτῆς, εἰ δὲ μήγε ψευδοπροφήτης ἐστί. [10] Πᾶς δὲ προφήτης διδάσκων τὴν ἀλήθειαν, εἰ ἂν διδάσκει οὐ ποιεῖ, ψευδοπροφήτης ἐστί. [11] Πᾶς δὲ προφήτης δοκιμασμένος, ἀληθινός, ποιῶν εἰς μυστήριον κοσμικὸν ἐκκλησίας, μὴ διδάσκων δὲ ποιεῖν, ὅσα αὐτὸς ποιεῖ, οὐ κριθήσεται ἐφ' ὑμῶν · μετὰ θεοῦ γὰρ ἔχει τὴν κρίσιν · ὡσαύτως γὰρ ἐποίησαν καὶ οἱ ἀρχαῖοι προφῆται. [12] "Ὁς δ' ἂν εἴπῃ ἐν πνεύματι · δὸς μοι ἀργύρια ἢ ἕτερα ἅτινα, οὐκ ἀκούσεσθε αὐτοῦ · ἐὰν δὲ περὶ ἄλλων ὑστερούντων εἴπῃ δοῦναι, μηδεὶς αὐτὸν κρινέτω.

XII. Πᾶς δὲ « ὁ ἐρχόμενος ἐν ὀνόματι κυρίου » (ΜΑΤΤΗ., ΧΧΙ, 9 ; *Ps.*, CXXVII, 26 ; cf. JEAN, V, 43), δεχθήτω · ἔπειτα δὲ δοκιμάσαντες αὐτὸν γνώσεσθε, σύνεσιν γὰρ ἔχετε δεξιὰν καὶ ἀριστεράν. [2] Εἰ μὲν παρόδιός ἐστιν ὁ ἐρχόμενος, βοηθεῖτε αὐτῷ, ὅσον δύνασθε · οὐ μενεῖ δὲ πρὸς ὑμᾶς εἰ μὴ δύο ἢ τρεῖς ἡμέρας, ἐὰν ἡ ἀνάγκη. [3] Εἰ δὲ θέλει πρὸς ὑμᾶς καθῆσθαι, τεχνίτης ὢν, ἐργαζέσθω καὶ φαγέτω. [4] Εἰ δὲ οὐκ ἔχει τέχνην, κατὰ τὴν σύνεσιν ὑμῶν προνοήσατε, πῶς μὴ ἀργὸς μεθ' ὑμῶν ζήσεται Χριστιανός. [5] Εἰ δ' οὐ θέλει οὕτω ποιεῖν, χριστέμπορός ἐστι · προσέχετε ἀπὸ τῶν τοιούτων.

XIII. Πᾶς δὲ προφήτης ἀληθινός, θέλων καθῆσθαι πρὸς ὑμᾶς, « ἄξιός ἐστι τῆς τροφῆς αὐτοῦ » (ΜΑΤΤΗ., Χ, 10 ;

péché-là ne le sera pas ». [8] Tout homme qui parle en esprit n'est pas prophète, mais seulement s'il a les façons de vivre du Seigneur. C'est donc d'après leur conduite que l'on distinguera le faux prophète et le vrai prophète. [9] Ainsi tout prophète qui ordonne en esprit de dresser une table, s'abstient d'en manger, à moins qu'il ne soit un faux prophète ; [10] et tout prophète qui enseigne la vérité, mais sans faire ce qu'il enseigne, est un faux prophète ; [11] et tout prophète éprouvé, véridique, qui opère en vue du mystère terrestre de l'Eglise, mais qui n'instruit pas les autres à exécuter les choses qu'il fait lui-même, ne doit pas être jugé par vous : car c'est Dieu qui le jugera, et d'ailleurs les anciens prophètes ont agi de même (*Notes*). [12] Qui-conque vous dit en esprit : Donnez-moi de l'argent ou quelque autre chose, vous ne l'écoutez pas ; mais s'il prie qu'on donne pour d'autres indigents, que nul ne le juge.

XII. Tout homme « qui vient au nom du Seigneur » doit être accueilli ; ensuite éprouvez-le pour le juger, car vous devez discerner la droite et la gauche (*Notes*). [2] Si le nouveau venu ne fait que passer, secourez-le de votre mieux ; mais il ne demeurera chez vous que deux ou trois jours, si c'est nécessaire ; [3] s'il veut s'établir chez vous, et qu'il soit artisan, qu'il travaille et qu'il se nourrisse ; [4] mais s'il n'a pas de métier, que votre prudence avise à ne pas laisser un chrétien vivre oisif parmi vous. [5] S'il ne veut pas agir ainsi, c'est un trafiquant du Christ ; gardez-vous des gens de cette sorte.

XIII. Tout vrai prophète voulant s'établir chez vous « mérite sa nourriture » ; [2] pareillement le docteur véri-

cf. I Cor., ix, 7-14). [2] Ὡσαύτως διδάσκαλος ἀληθινός ἐστιν ἄξιος καὶ αὐτὸς ὥσπερ « ὁ ἐργάτης τῆς τροφῆς αὐτοῦ » (MATTH., x, 10). [3] Πᾶσαν οὖν ἀπαρχὴν γεννημάτων ληνοῦ καὶ ἄλωνος, βοῶν τε καὶ προβάτων λαβὼν δώσεις τὴν ἀπαρχὴν τοῖς προφήταις· αὐτοὶ γάρ εἰσιν οἱ ἀρχιερεῖς ὑμῶν. [4] Ἐὰν δὲ μὴ ἔχητε προφήτην, δότε τοῖς πτωχοῖς. [5] Ἐὰν σιτίαν ποιῆς, τὴν ἀπαρχὴν λαβὼν δὸς κατὰ τὴν ἐντολὴν. [6] Ὡσαύτως κεράμιον οἴνου ἢ ἐλαίου ἀνοίξας, τὴν ἀπαρχὴν λαβὼν δὸς τοῖς προφήταις. [7] ἀργυρίου δὲ καὶ ἱματισμοῦ καὶ παντὸς κτήματος λαβὼν τὴν ἀπαρχὴν ὡς ἂν σοι δόξῃ, δὸς κατὰ τὴν ἐντολὴν.

XIV. Κατὰ κυριακὴν δὲ κυρίου συναχθέντες κλάσατε ἄρτον καὶ εὐχαριστήσατε, προεξομολογησάμενοι τὰ παρπτώματα ὑμῶν, ὅπως καθαρὰ ἡ θυσία ὑμῶν ᾗ. [[2] Πᾶς δὲ ἔχων τὴν ἀμφιβολίαν μετὰ τοῦ ἐταίρου αὐτοῦ μὴ συνελθέτω ὑμῖν, ἕως οὗ διαλλαγῶσιν, ἵνα μὴ κοινωθῇ ἡ θυσία ὑμῶν (cf. MATTH., v, 23, 24 ; xv, 11-20). [3] Αὕτι γάρ ἐστιν ἡ ῥηθεῖσα ὑπὸ κυρίου· « Ἐν παντὶ τόπῳ καὶ χρόνῳ προσφέρειν μοι θυσίαν καθαρὰν· ὅτι βασιλεὺς μέγας εἰμὶ, λέγει κύριος, καὶ τὸ ὄνομά μου θαυμαστὸν ἐν τοῖς ἔθνεσι » (MALACHIE, i, 11, 14).

XV. Χειροτονήσατε οὖν ἑαυτοῖς ἐπισκόπους καὶ διακόνους ἀξίους τοῦ κυρίου, ἄνδρας πρᾶεῖς καὶ ἀφιλαργύρους καὶ ἀληθεῖς καὶ δεοδοκίμασμένους· ὑμῖν γὰρ λειτουργοῦσι καὶ αὐτοὶ τὴν λειτουργίαν τῶν προφητῶν καὶ διδασκάλων. [2] Μὴ οὖν ὑπερίδητε αὐτούς· αὐτοὶ γάρ εἰσιν οἱ τετιμημένοι ὑμῶν μετὰ τῶν προφητῶν καὶ διδασκάλων.

table gagne lui aussi, comme « l'ouvrier, sa nourriture ». [3] Tu prendras donc, du pressoir et de l'aire, des bœufs et des brebis, les prémices de tous les produits; tu les donneras aux prophètes, car ils sont vos grands-prêtres; [4] et si vous n'avez pas de prophète, vous donnerez aux pauvres [5] Si tu fais du pain, prélève les prémices et donne-les selon le commandement. [6] De même, si tu ouvres une amphore de vin ou d'huile, prélèves-en les prémices et donne-les aux prophètes. [7] Sur ton argent, sur tes vêtements, sur toute sorte de richesse, prélève les prémices, selon ton appréciation, et donne-les selon le commandement.

XIV. Réunissez-vous le jour dominical du Seigneur, rompez le pain et rendez grâces, après avoir d'abord confessé vos péchés, afin que votre sacrifice soit pur. [2] Celui qui a un différend avec son compagnon ne doit pas se joindre à vous avant de s'être réconcilié, de peur de profaner votre sacrifice, [3] car voici ce qu'a dit le Seigneur : « Qu'en tout lieu et en tout temps, on m'offre un sacrifice pur ; car je suis un grand roi, dit le Seigneur, et mon nom est admirable parmi les nations ».

XV. Ainsi donc, éliez-vous des évêques et des diacres dignes du Seigneur, des hommes doux, désintéressés, véridiques et éprouvés ; car ils remplissent eux aussi, près de vous, le ministère des prophètes et des docteurs. [2] Donc ne les méprisez pas ; car ils sont les hommes honorés d'entre vous, avec les prophètes et les docteurs.

[3] Ἐλέγχετε δὲ ἀλλήλους μὴ ἐν ὀργῇ, ἀλλ' ἐν εἰρήνῃ, ὡς ἔχετε ἐν τῷ εὐαγγελίῳ (cf. MATTH., V, 22-26; XVIII, 15-35). καὶ παντὶ ἀστοχοῦντι κατὰ τοῦ ἐτέρου μηδεὶς λαλείτω μηδὲ παρ' ὑμῶν ἀκουέτω, ἕως οὗ μετανοήσῃ. [4] Τὰς δὲ εὐχὰς ὑμῶν καὶ τὰς ἐλεημοσύνας καὶ πάσας τὰς πράξεις οὕτω ποιήσατε, ὡς ἔχετε ἐν τῷ εὐαγγελίῳ τοῦ κυρίου ἡμῶν (cf. MATTH., VI-VII).

XVI. « Γρηγορεῖτε ὑπὲρ τῆς ζωῆς ὑμῶν · οἱ λύχνοι ὑμῶν μὴ σβεσθήτωσαν, καὶ αἱ ὀσφύες ὑμῶν μὴ ἐκλυέσθωσαν, ἀλλὰ γίνεσθε ἑτοιμοί · οὐ γὰρ οἴδατε τὴν ὥραν, ἐν ᾗ ὁ κύριος ἡμῶν ἔρχεται » (MATTH., XXIV, 42, 44; LUC, XII, 35). [2] Πυκνῶς δὲ συναχθήσεσθε ζητοῦντες τὰ ἀνήκοντα ταῖς ψυχαῖς ὑμῶν · οὐ γὰρ ὠφελήσει ὑμᾶς ὁ πᾶς χρόνος τῆς πίστεως ὑμῶν, ἐὰν μὴ ἐν τῷ ἐσχάτῳ καιρῷ τελειωθῆτε. [3] Ἐν γὰρ ταῖς ἐσχάταις ἡμέραις πληθυνθήσονται οἱ ψευδοπροφῆται καὶ οἱ φθορεῖς, καὶ στραφήσονται τὰ πρόβατα εἰς λύκους (cf. MATTH., VII, 15), καὶ ἡ ἀγάπη στραφήσεται εἰς μῖσος (sur ces versets 3 et 4, cf. MATTH., XXIV, 10, 11). [4] αὐξανούσης γὰρ τῆς ἀνομίας μισήσουσιν ἀλλήλους καὶ διώξουσιν καὶ παραδώσουσι, καὶ τότε φανήσεται ὁ κοσμοπλανῆς ὡς υἱὸς θεοῦ καὶ ποιήσῃ « σημεῖα καὶ τέρατα » (MATTH., XXIV, 24; cf. II Thess., II, 9; Apoc., XIII, 2, 13), καὶ ἡ γῆ παραδοθήσεται εἰς χεῖρας αὐτοῦ, καὶ ποιήσῃ ἀθέμιτα, ἃ οὐδέποτε γέγονεν ἐξ αἰῶνος. [5] Τότε ἔξει ἡ κτίσις τῶν ἀνθρώπων εἰς τὴν πύρωσιν τῆς δοκιμασίας, « καὶ σκανδαλισθήσονται πολλοί » (MATTH., XXIV, 10) καὶ ἀπολοῦνται, « οἱ δὲ ὑπομείναντες » ἐν τῇ πίστει αὐτῶν « σωθήσονται » (MATTH., X, 22; XXIV, 13) ὑπ' αὐτοῦ τοῦ καταθέματος.

[3] Reprenez-vous les uns les autres, non avec colère, mais pacifiquement, comme vous le tenez de l'Evangile ; et si un homme offense son prochain, que personne ne converse avec lui, qu'il n'entende un mot de personne avant qu'il ait fait pénitence. [4] Pour vos prières, vos aumônes et toutes vos actions, faites-les comme vous le trouverez marqué dans l'Evangile de notre Seigneur.

XVI. « Veillez » sur votre vie ; ne laissez ni « s'éteindre vos lampes » ni se détendre « la ceinture de vos reins » ; mais « soyez prêts car vous ignorez l'heure où notre Seigneur viendra ». [2] Assemblez-vous fréquemment pour rechercher ce qui intéresse vos âmes, car tout le temps de votre foi ne vous servira de rien, si au dernier moment vous n'êtes devenus parfaits. [3] Car aux derniers jours on verra se multiplier les faux prophètes et les corrupteurs, les brebis se changer en loups et l'amour en haine. [4] Avec les progrès de l'iniquité, les hommes se haïront, se poursuivront, se trahiront les uns les autres ; et alors paraîtra le Séducteur du monde, se donnant pour Fils de Dieu ; il fera « des signes et des prodiges », la terre sera livrée entre ses mains, et il commettra des iniquités telles qu'il n'en fut jamais commis depuis le commencement des siècles.

[5] Alors toute créature humaine entrera dans le feu de l'épreuve : « beaucoup se scandaliseront » et périront ; « mais ceux qui auront persévéré » dans leur foi « seront sauvés » par Celui-là même qui aura été un objet de malé-

[6] « Καὶ τότε φανήσεται τὰ σημεῖα » (MATTH., XXIV, 30) τῆς ἀληθείας· πρῶτον σημεῖον ἐκπετάσεως ἐν οὐρανῷ, εἶτα σημεῖον « φωνῆς σάλπιγγος » (MATTH., XXIV, 31 ; cf. I *Cor.*, XV, 52 ; I *Thess.*, IV, 16), καὶ τὸ τρίτον ἀνάστασις νεκρῶν· [7] οὐ πάντων δέ, ἀλλ' ὡς ἐρρέθη· « Ἦξει ὁ κύριος καὶ πάντες οἱ ἅγιοι μετ' αὐτοῦ » (ZACHARIE, XIV, 5). [8] « Τότε ὄψεται » ὁ κόσμος τὸν κύριον « ἐρχόμενον ἐπάνω τῶν νεφελῶν τοῦ οὐρανοῦ » (MATTH., XXIV, 30 ; XXVI, 64).

diction. [6] Alors « apparaîtront les signes » de la vérité : premier signe, les cieux ouverts ; deuxième signe, le son de la trompette ; troisième signe, la résurrection des morts ; [7] non de tous, il est vrai, mais, selon qu'il a été dit : « le Seigneur viendra et tous les saints avec lui ». [8] Alors le monde « verra » le Seigneur « venant sur les nuées du ciel ».

ΒΑΡΝΑΒΑ ΕΠΙΣΤΟΛΗ

1. Χαίρετε, υἱοὶ καὶ θυγατέρες, ἐν ὀνόματι κυρίου τοῦ ἀγαπήσαντος ἡμᾶς, ἐν εἰρήνῃ.

[2] Μεγάλων μὲν ὄντων καὶ πλουσίων τῶν τοῦ θεοῦ δικαιοματίων εἰς ὑμᾶς, ὑπὲρ τι καὶ καθ' ὑπερβολὴν ὑπερευφραίνομαι ἐπὶ τοῖς μακαρίοις καὶ ἐνδόξοις ὑμῶν πνεύμασιν· οὕτως ἔμφυτον τῆς δωρεᾶς πνευματικῆς χάριν εἰλήφατε. [3] Διὸ καὶ μᾶλλον συγχαίρω ἑμαυτῷ ἐλπίζων σωθῆναι, ὅτι ἀληθῶς βλέπω ἐν ὑμῖν ἐκκεχυμένον ἀπὸ τοῦ πλουσίου τῆς πηγῆς κυρίου πνεῦμα ἐφ' ὑμᾶς (cf. *Tit.*, III, 5, 6). Οὕτω με ἐξέπληξεν ἐπὶ ὑμῶν ἡ ἐμοὶ ἐπιποθήτης ὁψις ὑμῶν. [4] Πεισισμένος οὖν τοῦτο καὶ συνειδὼς ἑμαυτῷ, ὅτι ἐν ὑμῖν λαλήσας πολλὰ ἐπίσταμαι, ὅτι ἐμοὶ συνώδυσεν ἐν ὁδῷ δικαιοσύνης κύριος, καὶ πάντως ἀναγκάζομαι καὶ γὰρ εἰς τοῦτο, ἀγαπᾶν ὑμᾶς ὑπὲρ τὴν ψυχὴν μου, ὅτι μεγάλη πίστις καὶ ἀγάπη ἐγκατοικεῖ ἐν ὑμῖν « ἐπ' ἐλπίδι ζωῆς » αὐτοῦ (*Tit.*, I, 2 ; III, 7). [5] Λογισάμενος οὖν τοῦτο, ὅτι εἰς μελήσει μοι περὶ ὑμῶν τοῦ μέρους τι μεταδοῦναι ἀφ' οὗ ἐλάβον, ὅτι ἔσται μοι τοιούτοις πνεύμασιν ὑπηρετήσαντι εἰς μισθόν, ἐσπούδασα κατὰ μικρὸν ὑμῖν πέμπειν, ἵνα μετὰ τῆς πίστεως ὑμῶν τελείαν ἔχητε τὴν γνῶσιν.

[6] Τρία οὖν δόγματά ἐστιν κυρίου·

LETTRE DE BARNABÉ

I. Salut dans la paix, à vous fils et filles, au nom du Seigneur qui nous a aimés.

[2] Grandes et splendides sont les volontés du Seigneur à votre égard. Aussi je me réjouis plus que de toute autre chose et au delà de toute mesure de votre vie spirituelle, bienheureuse et illustre, tant est bien implantée la grâce du don spirituel que vous avez reçu. [3] Et je me félicite encore davantage dans l'espoir d'être sauvé, quand je vois en vérité chez vous l'esprit qui s'est déversé sur vous de l'abondance de la source du Seigneur, frappé que je suis d'admiration à votre vue si ardemment souhaitée. [4] Bien qu'ayant déjà conversé parmi vous, j'ai la persuasion, l'intime conscience de savoir encore beaucoup de choses, car le Seigneur m'a tenu compagnie dans le chemin de la justice; et je me sens donc moi aussi tout à fait contraint de vous aimer plus que ma vie, parce qu'une grande foi et une grande charité demeurent en vous fondées sur l'espérance de sa vie. [5] Aussi j'ai réfléchi à la récompense que j'aurai d'avoir assisté des âmes telles que les vôtres, si je prends soin de vous faire part de ce que j'ai reçu, et j'entreprends de vous écrire brièvement afin qu'avec la foi vous ayez une connaissance parfaite.

[6] Les maximes du Seigneur sont au nombre de trois :

« Ζωῆς ἐλπίς » (*Tit.*, I, 2 ; III, 7), ἀρχὴ καὶ τέλος πίστεως ἡμῶν,

Καὶ δικαιοσύνη κρίσεως ἀρχὴ καὶ τέλος,

Ἀγάπη εὐφροσύνης καὶ ἀγαλλιάσεως ἔργων δικαιοσύνης μαρτυρία.

[7] Ἐγνώρισεν γὰρ ἡμῖν ὁ δεσπότης διὰ τῶν προφητῶν τὰ παρεληλυθότα καὶ τὰ ἐνεστῶτα, καὶ τῶν μελλόντων δοὺς ἀπαρχὰς ἡμῖν γεύσεως (cf. *JUST.*, I *Apol.*, XII, 9-10 ; *LII*). Ὡν τὰ καθ' ἕκαστα βλέποντες ἐνεργούμενα, καθὼς ἐλάλησεν, ὀφείλομεν πλουσιώτερον καὶ ὑψηλότερον προσάγειν τῷ φόβῳ αὐτοῦ. [8] Ἐγὼ δὲ οὐχ ὡς διδάσκαλος, ἀλλ' ὡς εἰς ἐξ ὑμῶν ὑποδείξω ὀλίγα, δι' ὧν ἐν τοῖς παροῦσιν εὐφρανθήσεσθε.

II. Ἡμερῶν οὖν οὐσῶν πονηρῶν καὶ αὐτοῦ τοῦ ἐνεργοῦντος ἔχοντος τὴν ἐξουσίαν, ὀφείλομεν ἑαυτοῖς προσέχοντες ἐκζητεῖν τὰ δικαιώματα κυρίου. [2] Τῆς οὖν πίστεως ἡμῶν εἰσὶν βοήθοι φόβος καὶ ὑπομονή, τὰ δὲ συμμαχοῦντα ἡμῖν μακροθυμία καὶ ἐγκράτεια. [3] τούτων οὖν μενόντων τὰ πρὸς κύριον ἀγνώως, συνευφραίνονται αὐτοῖς σοφία, σύνεσις, ἐπιστήμη, γνῶσις (cf. *CLEM. ALEX.*, *Strom.*, II, 6, 31).

[4] Πεφανέρωκεν γὰρ ἡμῖν διὰ πάντων τῶν προφητῶν, ὅτι οὔτε θυσιῶν οὔτε ὀλοκαυτωμάτων οὔτε προσφορῶν χρῆζει, λέγων ὅτε μὲν.

[5] « Τί μοι πλήθος τῶν θυσιῶν ὑμῶν ; λέγει κύριος.

Πλήρης εἰμι ὀλοκαυτωμάτων,

L'espérance de la vie, commencement et fin de notre foi ;

La justice, commencement et fin du jugement ;

L'amour agissant dans la joie et dans l'allégresse, attestation de la justice.

[7] Le Maître, en effet, par les prophètes, nous a révélé les choses passées et présentes et nous a donné un avant-goût des choses futures. Voyant donc celles-ci s'accomplir successivement, selon qu'il les a prédites, nous avons le devoir de nous avancer par une vie plus généreuse et plus élevée dans la crainte de Dieu. [8] Pour moi, ce n'est pas comme docteur, c'est comme l'un d'entre vous que je vous offrirai quelques menus enseignements capables de vous réjouir dans les circonstances présentes.

II. Puis donc que les jours sont mauvais et que l'actif ennemi possède la puissance, nous devons être attentifs à nous-mêmes et rechercher soigneusement les volontés du Seigneur. [2] Or notre foi a pour aides la crainte et la patience ; nos alliés sont la longanimité et la maîtrise de nous-mêmes. [3] Ces vertus demeurent-elles sans atteinte devant Dieu, elles s'accompagnent joyeusement de la sagesse, de la compréhension, de la science, de la connaissance.

[4] Il nous a formellement avisés par tous les prophètes qu'il n'a besoin ni de sacrifices, ni d'holocaustes, ni d'offrandes. Il dit dans un endroit :

[5] « Que m'importe la multitude de vos sacrifices ? dit le Seigneur.

Je suis rassasié des holocaustes ;

Καὶ στέαρ ἄρνων

Καὶ αἶμα ταύρων καὶ τράγων οὐ βούλομαι,

Οὐδ' ἂν ἔρχησθε ὀφθῆναί μοι.

Τίς γὰρ ἐξεζήτησεν ταῦτα ἐκ τῶν χειρῶν ὑμῶν ;

Πατεῖν μου τὴν αὐλὴν οὐ προσθήσεσθε.

Ἐὰν φέρητε σεμίδαλιν, μάταιον ·

Θυμίαμα βδέλυγμά μοι ἐστίν ·

Τὰς νεομηνίας ὑμῶν καὶ τὰ σάββατα οὐκ ἀνέχομαι »

(ISAÏE, I, 11-13).

[6] Ταῦτα οὖν κατήργησεν, ἵνα ὁ καινὸς νόμος τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, ἀνευ ζυγοῦ ἀνάγκης ὦν, μὴ ἀνθρωποποίητον ἔχῃ τὴν προσφοράν. [7] Λέγει δὲ πάλιν πρὸς αὐτούς ·

« Μὴ ἐγὼ ἐνετειλάμην τοῖς πατράσιν ὑμῶν

Ἐκπορευομένοις ἐκ γῆς Αἰγύπτου,

Προσενέγκαι μοι ὀλοκαυτώματα καὶ θυσίας ;

[8] Ἀλλ' ἢ τοῦτο ἐνετειλάμην αὐτοῖς (JÉRÉM., VII, 22-23) ·

Ἐκαστος ὑμῶν κατὰ τοῦ πλησίον ἐν τῇ καρδίᾳ ἑαυτοῦ κακίαν μὴ μνησικακεῖτω, καὶ ὄρκον ψευδοῇ μὴ ἀγαπᾶτε » (ZACHAR., VIII, 17).

[9] Αἰσθάνεσθαι οὖν ὀφείλομεν, μὴ ὄντες ἀσύνετοι, τὴν γνώμην τῆς ἀγαθωσύνης τοῦ πατρὸς ἡμῶν, ὅτι ἡμῖν λέγει, θέλων ἡμᾶς μὴ ὁμοίως πλανωμένους ἐκείνοις ζητεῖν, πῶς προσάγωμεν αὐτῷ. [10] Ἡμῖν οὖν οὕτως λέγει ·

« Θυσία τῷ κυρίῳ καρδία συντετριμμένη (Psaume L, 19 ; héb. LI),

Ὅσμη εὐωδίας τῷ κυρίῳ

Καρδία δοξάζουσα τὸν πεπλακότα αὐτήν » (Aut. inconnu).

Je ne veux ni de la graisse des agneaux,
Ni du sang des taureaux et des boucs,
Pas même quand vous comparez devant moi.
Qui donc a réclamé ces dons, de vos mains ?
Ne foulez plus mon parvis.
Si vous m'offrez de la fleur de farine, c'est en vain.
L'encens m'est en horreur.
Je ne supporte pas vos néoménies et vos sabbats. »

[6] Il a donc abrogé tout cela afin que la loi nouvelle de Notre Seigneur Jésus-Christ, exempte du joug de la nécessité, n'ait pas une offrande qui soit faite par les hommes. [7] Il leur dit encore :

« Est-ce donc que j'ai prescrit à vos pères
A leur sortie d'Egypte
De m'offrir des holocaustes et des sacrifices !

[8] Ne leur ai-je pas prescrit plutôt ceci :
Que chacun de vous ne médite point en son cœur
de mal contre son prochain et n'aimez point
le faux serment. »

[9] Si nous ne sommes pas dépourvus d'intelligence, nous devons comprendre le dessein de bonté de notre Père : s'il nous parle, c'est qu'il veut que sans nous égarer comme ceux-là (les Juifs) nous cherchions le moyen de nous approcher de lui. [10] A nous il parle donc ainsi :

« Le sacrifice pour le Seigneur, c'est un cœur brisé,
Le parfum de bonne odeur pour le Seigneur,
C'est un cœur qui glorifie celui qui l'a façonné. »

Ἀκριβεύεσθαι οὖν ὀφείλομεν, ἀδελφοί, περὶ τῆς σωτηρίας ἡμῶν, ἵνα μὴ ὁ πονηρὸς παρείσδουσιν πλάνης ποιήσας ἐν ἡμῖν ἐκσφενδονήσῃ ἡμᾶς ἀπὸ τῆς ζωῆς ἡμῶν.

III. Λέγει οὖν πάλιν περὶ τούτων πρὸς αὐτούς ·

« Ἰνατί μοι νηστεύετε, λέγει κύριος,
Ὡς σήμερον ἀκουσθῆναι ἐν κραυγῇ τὴν φωνὴν ὑμῶν ;
Οὐ ταύτην τὴν νηστείαν ἐγὼ ἐξελεξάμην, λέγει κύριος,
Οὐκ ἄνθρωπον ταπεινοῦντα τὴν ψυχὴν αὐτοῦ,

[2] Οὐδ' ἂν κάμψῃτε ὡς κρίκον τὸν τράχηλον ὑμῶν
Καὶ σάκκον ἐνδύσῃσθε καὶ σποδὸν ὑποστρώσῃτε,
Οὐδ' οὕτως καλέσετε νηστείαν δεκτὴν » (ISAÏE, LVIII,
4-5).

[3] Πρὸς ἡμᾶς δὲ λέγει ·

« Ἰδοὺ αὕτη ἡ νηστεία, ἣν ἐγὼ ἐξελεξάμην, λέγει
κύριος ·

Λύε πάντα σύνδεσμον ἀδικίας,
Διάλυε στραγγαλιὰς βιαίων συναλλαγμάτων,
Ἀπόστειλε τεθραυσμένους ἐν ἀφέσει
Καὶ πᾶσαν ἀδικὸν συγγραφὴν διάσπα.
Διάθρυπτε πεινῶσιν τὸν ἄρτον σου,
Καὶ γυμνὸν ἐὰν ἴδῃς περιβάλε ·
Ἀστέγους εἷσαγε εἰς τὸν οἶκόν σου,
Καὶ ἐὰν ἴδῃς ταπεινόν,
Οὐχ ὑπερόψῃ αὐτόν,
Οὐδὲ ἀπὸ τῶν οἰκείων τοῦ σπέρματός σου.

[4] Τότε ῥαγίσεται πρῶϊμον τὸ φῶς σου,
Καὶ τὰ ἱμάτιά σου ταχέως ἀνατελεῖ,

Nous devons donc, mes frères, donner un soin minutieux à notre salut, de peur que le Malin n'insinue furtivement l'erreur en nous et comme avec une fronde ne nous lance loin de notre vie (du salut).

III. Il leur dit également à ce sujet :

« Dans quel dessein jeûnez-vous, dit le Seigneur,
De telle sorte que de votre voix aujourd'hui l'on
[n'entend que des cris ?
Ce n'est pas un jeûne de cette sorte que je m'étais
[choisi, dit le Seigneur.
Ni un homme qui abaisse son âme.

[2] Quand vous recourberiez le cou comme un anneau,
Quand vous revêtiriez un sac et étendriez un lit
[de cendre,
N'appellez pas encore ce jeûne un jeûne agréé. »

[3] Quant à nous, il nous dit :

« Voici le jeûne que je me suis choisi, dit le Seigneur :
Détache toutes les chaînes injustes,
Défais les mailles des contrats imposés par violence,
Renvoie libres les opprimés [lence,
Et déchire toute convention inique.
Distribue ton pain à ceux qui ont faim,
Habille ceux que tu vois nus.
Conduis dans ta maison ceux qui sont sans toit.
Si tu vois un misérable ne le regarde pas de ton
[haut,
Et ne détourne pas les yeux des parents de ta race.
[4] Alors ta lumière jaillira précoce aurore,
Aussitôt tes vêtements resplendiront.

Καὶ προπορεύεται ἔμπροσθέν σου ἡ δικαιοσύνη,
Καὶ ἡ δόξα τοῦ θεοῦ περιστελεῖ σε.

[5] Τότε βοήσεις, καὶ ὁ θεὸς ἐπακούσεται σου,
Ἔτι λαλοῦντός σου ἐρεῖ· Ἰδοὺ πάρειμι·

Ἐὰν ἀφέλῃς ἀπὸ σοῦ σύνδεσμον

Καὶ χειροτονίαν

Καὶ ῥῆμα γογγυσμοῦ,

Καὶ ὁψὶς πεινῶντι τὸν ἄρτον σου ἐκ ψυχῆς σου

Καὶ ψυχὴν τεταπεινωμένην ἐλεήσης » (ISAÏE, LVIII,
6-10).

[6] Εἰς τοῦτο οὖν, ἀδελφοί, ὁ μακρόθυμος προβλέψας,
ὡς ἐν ἀκραιοσύνῃ πιστεύσει ὁ λαός, ὃν ἡτοίμασεν ἐν
τῷ ἡγαπημένῳ αὐτοῦ, προεφανέρωσεν ἡμῖν περὶ πάντων,
ἵνα μὴ προσρυσσώμεθα ὡς ἐπὶ ἡλύτοι τῷ ἐκεῖνων νόμῳ.

IV. Δεῖ οὖν ἡμᾶς περὶ τῶν ἐνεστώτων ἐπιπολὺ ἐρευνῶν-
τας ἐκζητεῖν τὰ δυνάμενα ἡμᾶς σώζειν. Φύγωμεν οὖν τελείως
ἀπὸ πάντων τῶν ἔργων τῆς ἀνομίας, μήποτε καταλάβῃ
ἡμᾶς τὰ ἔργα τῆς ἀνομίας· καὶ μισήσωμεν τὴν πλάνην τοῦ
νῦν καιροῦ, ἵνα εἰς τὸν μέλλοντα ἀγαπηθῶμεν. [2] Μὴ
δῶμεν τῇ ἑαυτῶν ψυχῇ ἄνεσιν, ὥστε ἔχειν αὐτὴν ἐξουσίαν
μετὰ ἁμαρτωλῶν καὶ πονηρῶν συντρέχειν, μήποτε ὁμοιω-
θῶμεν αὐτοῖς. [3] Τὸ τέλειον σκάνδαλον ἡγγικεν, περὶ οὗ
γέγραπται, ὡς Ἐνώχ λέγει (cf. HENOCH, LXXXIX, 61-64 ;
XC, 17). Εἰς τοῦτο γὰρ ὁ δεσπότης συντέτμηκεν τοὺς
καιροὺς καὶ τὰς ἡμέρας, ἵνα ταχύνη ὁ ἡγαπημένος αὐτοῦ
καὶ ἐπὶ τὴν κληρονομίαν ἦξῃ. [4] Λέγει δέ οὕτως καὶ ὁ
προφήτης· « Βασιλεῖαι δέκα ἐπὶ τῆς γῆς βασιλεύσουσιν,
καὶ ἐξαναστήσεται ὁπίσθεν μικρὸς βασιλεὺς, ὃς ταπεινώσει

La justice marchera devant toi,
Et la gloire de Dieu t'environnera.
[5] Alors tu pousseras des cris et Dieu t'exaucera,
Tu parleras encore, qu'il dira : Me voici !
Pourvu que tu renonces aux chaînes,
Aux mains levées (pour le faux témoignage ou la
Aux paroles de murmure, [moquerie],
Que tu donnes de bon cœur ton pain à l'affamé
Et que tu prennes en pitié l'âme humiliée. »

[6] O mes frères, notre Dieu longanime a donc pourvu à ce que le peuple qu'il a préparé par son Bien-Aimé, eût une foi sans mélange ; il nous a prévenus de toutes choses, de crainte qu'étrangers affiliés à leur loi, nous n'allions nous briser contre.

IV. Examinant donc soigneusement les circonstances présentes il nous faut rechercher ce qui est capable de nous sauver (de ce péril). Fuyons absolument les œuvres iniques de peur qu'elles ne se saisissent de nous ; haïssons l'erreur du temps présent afin d'être aimés (sauvés) dans le temps à venir. [2] Ne donnons point à nos âmes congé de courir en compagnie de pécheurs et de méchants de peur de devenir semblables à eux. [3] Il s'est approché le grand scandale dont Hénoch dit qu'il a été écrit. Le Maître a réduit les temps et les jours afin que son Bien-Aimé se hâtât et vînt dans son héritage. [4] Le prophète aussi s'exprime ainsi : « Dix royaumes régneront sur la

τρεῖς ὑφ' ἐν τῶν βασιλέων » (cf. DANIEL, VII, 24). [5] Ὁμοίως περὶ τοῦ αὐτοῦ λέγει Δανιήλ· « Καὶ εἶδον τὸ τέταρτον θηρίον τὸ πονηρὸν καὶ ἰσχυρὸν καὶ χαλεπώτερον παρὰ πάντα τὰ θηρία τῆς θαλάσσης, καὶ ὡς ἐξ αὐτοῦ ἀνέτειλεν δέκα κέρατα, καὶ ἐξ αὐτῶν μικρὸν κέρας παραφράδιον, καὶ ὡς ἐταπείνωσεν ὑφ' ἐν τρία τῶν μεγάλων κεράτων » (cf. DANIEL, VII, 7, 8). [6] Συνιέναι οὖν ὀφείλετε.

Ἔτι δὲ καὶ τοῦτο ἐρωτῶ ὑμᾶς ὡς εἰς ἐξ ὑμῶν ὢν, ἰδίως δὲ καὶ πάντας ἀγαπῶν ὑπὲρ τὴν ψυχὴν μου, προσέχειν νῦν ἑαυτοῖς καὶ μὴ ὁμοιοῦσθαί τισιν ἐπισωρεύοντας ταῖς ἀμαρτίαις ὑμῶν λέγοντας, ὅτι ἡ διαθήκη ἐκείνων καὶ ἡμῶν. [7] Ἡμῶν μὲν· ἀλλ' ἐκεῖνοι οὕτως εἰς τέλος ἀπώλεσαν αὐτὴν λαβόντος ἡδὴ τοῦ Μωϋσέως. Λέγει γὰρ ἡ γραφή· « Καὶ τῇ Μωϋσῆς ἐν τῷ ὄρει νηστεύων ἡμέρας τεσσαράκοντα καὶ νύκτας τεσσαράκοντα καὶ ἔλαβεν τὴν διαθήκην ἀπὸ τοῦ κυρίου, πλάκας λιθίνας γεγραμμένας τῷ δακτύλῳ τῆς χειρὸς τοῦ κυρίου » (cf. *Exode*, XXXI, 18; XXXIV, 28). [8] Ἀλλὰ ἐπιστραφέντες ἐπὶ τὰ εἰδῶλα ἀπώλεσαν αὐτήν. Λέγει γὰρ οὕτως κύριος· « Μωϋσῆ Μωϋσῆ, κατὰβηθι τὸ τάχος, ὅτι ἠνόμησεν ὁ λαός σου, οὓς ἐξήγαγες ἐκ γῆς Αἰγύπτου » (*Exode*, XXXII, 7; *Deut.*, IX, 12). Καὶ συνῆκεν Μωϋσῆς καὶ ῥίψεν τὰς δύο πλάκας ἐκ τῶν χειρῶν αὐτοῦ· καὶ συνετρίβη αὐτῶν ἡ διαθήκη, ἵνα ἡ τοῦ ἡγαπημένου Ἰησοῦ ἐγκατασφραγισθῇ εἰς τὴν καρδίαν ἡμῶν ἐν ἐλπίδι τῆς πίστεως αὐτοῦ. [9] Πολλὰ δὲ θέλων γράφειν, οὐχ ὡς διδάσκαλος, ἀλλ' ὡς πρέπει ἀγαπῶντι ἀφ' ὧν ἔχομεν μὴ

terre ; ensuite surgira un petit roi qui abaissera à la fois trois des rois ». [5] Daniel dit également à ce sujet : « Je vis la quatrième bête, méchante, forte, plus dangereuse que toutes les bêtes de la mer ; il lui poussa dix cornes et de leur pied sortit une petite corne qui abaissa d'un coup trois des grandes cornes » [6]. Vous devez donc comprendre.

Je vous en supplie encore une fois, moi qui suis l'un d'entre vous et qui vous aime tous, d'un amour particulier, plus que ma vie : faites attention à vous-mêmes, ne ressembliez pas à certaines gens en accumulant péché sur péché et répétant que le Testament est à la fois leur bien et le nôtre. [7] Il est nôtre à la vérité ; mais eux, ils ont perdu pour jamais le testament reçu autrefois par Moïse. L'Écriture dit en effet : « Et Moïse persista dans le jeûne sur la montagne pendant quarante jours et quarante nuits et il reçut du Seigneur le Testament, les tables de pierre écrites avec le doigt de la main du Seigneur ». [8] Ce testament, ils l'ont perdu pour s'être tournés vers les idoles ; car voici ce que dit le Seigneur : « Moïse, Moïse, descends bien vite, car ton peuple a péché, ton peuple que tu as tiré de la terre d'Égypte ». Moïse s'en rendit compte et jeta de ses mains les deux tables et leur testament se brisa afin que celui du bien-aimé Jésus fût scellé dans nos cœurs par l'espérance de la foi en lui. [9] Ayant dessein de vous écrire bien des choses, non en docteur mais comme il sied à un homme qui vous aime et n'entend rien laisser perdre de ce que nous possédons, moi votre pauvre serviteur je me suis appliqué à écrire. Prêtons donc attention aux

ἐλλείπειν, γράφειν ἐσπούδασα, περίψημα ὑμῶν. Διὸ προσέχωμεν ἐν ταῖς ἐσχάταις ἡμέραις· οὐδὲν γὰρ ὠφελήσει ἡμᾶς ὁ πᾶς χρόνος τῆς ζωῆς καὶ τῆς πίστεως ἡμῶν, ἐὰν μὴ νῦν ἐν τῷ ἀνόμῳ καιρῷ καὶ τοῖς μέλλουσιν σκανδάλοις, ὡς πρέπει υἱοῖς θεοῦ, ἀντιστῶμεν. [10] Ἵνα οὖν μὴ σχῇ παρείδουσιν ὁ μέλας, φύγωμεν ἀπὸ πάσης ματαιότητος, μισήσωμεν τελείως τὰ ἔργα τῆς πονηρᾶς ὁδοῦ. Μὴ καθ' ἑαυτοὺς ἐνδύνοντες μονάζετε ὡς ἡδὴ δεδικαιωμένοι, ἀλλ' ἐπὶ τὸ αὐτὸ συνερχόμενοι συζητεῖτε περὶ τοῦ κοινῆ συμφέροντος. [11] Λέγει γὰρ ἡ γραφή·

« Οὐαὶ οἱ συνετοὶ ἑαυτοῖς

Καὶ ἐνώπιον ἑαυτῶν ἐπιστήμονες » (ISAÏE, V, 21).

Γενώμεθα πνευματικοί, γενώμεθα ναὸς τέλειος τῷ θεῷ. Ἐφ' ὅσον ἐστὶν ἐν ἡμῖν, « μελετῶμεν τὸν φόβον » (cf. ISAÏE, XXXIII, 18) τοῦ θεοῦ καὶ φυλάσσειν ἀγωνιζώμεθα τὰς ἐντολάς αὐτοῦ, ἵνα ἐν τοῖς δικαιώμασιν αὐτοῦ εὐφρανθῶμεν. [12] Ὁ κύριος « ἀπροσωπολήμπτως κρίνει » (I PIERRE, I, 17) τὸν κόσμον. Ἐκαστος καθὼς ἐποίησεν κομιεῖται. Ἐὰν ᾖ ἀγαθός, ἡ δικαιοσύνη αὐτοῦ προηγῆσεται αὐτοῦ· ἐὰν ᾖ πονηρός, ὁ μισθὸς τῆς πονηρίας ἔμπροσθεν αὐτοῦ. [13] Ἵνα μήποτε ἐπαναπαυόμενοι ὡς κλητοὶ ἐπικαθυπνώσωμεν ταῖς ἁμαρτίαις ἡμῶν, καὶ ὁ πονηρὸς ἄρχων λαβὼν τὴν καθ' ἡμῶν ἐξουσίαν ἀπώσεται ἡμᾶς ἀπὸ τῆς βασιλείας τοῦ κυρίου. [14] Ἔτι δὲ κακεῖνο, ἀδελφοί μου, νοεῖτε· ὅταν βλέπετε μετὰ τηλικαῦτα σημεῖα καὶ τέρατα γεγονότα ἐν τῷ Ἰσραὴλ, καὶ οὕτως ἐγκαταλελειφθαι αὐτοὺς· προσέχωμεν, μήποτε, ὡς γέγραπται, « πολλοὶ κλητοί, ὀλίγοι δὲ ἐκλεκτοί » εὐρεθῶμεν (MATTH., XX, 16 ; XXII, 14).

derniers jours, car tout le temps de notre vie et de notre foi ne nous servira de rien si, maintenant dans le temps d'iniquité et au milieu des scandales à venir, nous ne résistons pas comme il convient à des fils de Dieu. [10] De peur que le Noir ne se glisse furtivement chez nous, fuyons toute vanité, haïssons à fond les œuvres de la mauvaise voie ; ne vivez point isolés, retirés en vous-mêmes, comme si vous étiez déjà justifiés, mais rassemblez-vous pour rechercher ensemble ce qui est de l'intérêt commun. [11] Car l'Ecriture dit :

« Malheur à ceux qui sont intelligents à leur propre
Et sages à leurs propres yeux ! » [sens

Devenons des hommes spirituels, devenons un temple achevé pour Dieu. Autant qu'il est en nous, « exerçons-nous à la crainte » de Dieu, luttons pour garder les commandements afin d'être réjouis dans ses volontés saintes. [12] Le Seigneur jugera le monde « sans acception de personne ». Chacun recevra selon ses œuvres : l'homme de bien sera précédé de sa justice, le méchant aura devant lui le salaire de son iniquité. [13] Ne nous abandonnons jamais au repos sous prétexte que nous sommes appelés, au risque de nous endormir dans nos péchés et de voir le mauvais prince prendre autorité sur nous et nous repousser du royaume du Seigneur. [14] Encore une chose à considérer, mes frères, lorsqu'après de tels signes et de tels prodiges accomplis chez Israël, vous le voyez néanmoins abandonné, prenons garde qu'il ne se trouve chez nous aussi, suivant l'expression de l'Ecriture, « beaucoup d'appelés mais peu d'élus ».

V. Εἰς τοῦτο γὰρ ὑπέμεινεν ὁ κύριος παραδοῦναι τὴν σάρκα εἰς καταφθοράν, ἵνα τῇ ἀφέσει τῶν ἁμαρτιῶν ἀγνισθῶμεν, ὃ ἐστὶν ἐν τῷ ῥαντίσματι αὐτοῦ τοῦ αἵματος. [2] Γέγραπται γὰρ περὶ αὐτοῦ ὁ μὲν πρὸς τὸν Ἰσραήλ, ὁ δὲ πρὸς ἡμᾶς. Λέγει δὲ οὕτως·

« Ἐτραυματίσθη διὰ τὰς ἀνομίας ἡμῶν
Καὶ μεμαλάχισται διὰ τὰς ἁμαρτίας ἡμῶν·
Τῷ μὴλώπῃ αὐτοῦ ἡμεῖς ἰάθημεν·
Ὡς πρόβατον ἐπὶ σφαγὴν ἤχθη
Καὶ ὡς ἀμνὸς ἄφωνος ἐναντίον τοῦ κείραντος αὐτόν »
(ISAÏE, LIII, 5, 7).

[3] Οὐκοῦν ὑπερευχαριστεῖν ὀφείλομεν τῷ κυρίῳ, ὅτι καὶ τὰ παρελθλυθότα ἡμῖν ἐγνώρισεν καὶ ἐν τοῖς ἐνεστώσιν ἡμᾶς ἐσόφισεν, καὶ εἰς τὰ μέλλοντα οὐκ ἐσμὲν ἀσύνητοι. [4] Λέγει δὲ ἡ γραφή· « Οὐκ ἀδίκως ἐκτείνεται δίκτυα πετρωτοῖς » (Prov., I, 17). Τοῦτο λέγει, ὅτι δικαίως ἀπολεῖται ἄνθρωπος, ὃς ἔχων ὁδοῦ δικαιοσύνης γινῶσιν ἑαυτὸν εἰς ὁδὸν σκότους ἀποσυνέχει.

[5] Ἔτι δὲ καὶ τοῦτο, ἀδελφοί μου· εἰ ὁ κύριος ὑπέμεινεν παθεῖν περὶ τῆς ψυχῆς ἡμῶν, ὧν παντὸς τοῦ κόσμου κύριος, ὃ εἶπεν ὁ θεὸς ἀπὸ καταβολῆς κόσμου· « Ποιήσωμεν ἄνθρωπον κατ' εἰκόνα καὶ καθ' ὁμοίωσιν ἡμετέραν » (Genes., I, 26)· πῶς οὖν ὑπέμεινεν ὑπὸ χειρὸς ἀνθρώπων παθεῖν; μάθετε. [6] Οἱ προφῆται, ἀπ' αὐτοῦ ἔχοντες τὴν χάριν, εἰς αὐτὸν ἐπροφήτευσαν· αὐτὸς δέ, ἵνα καταργήσῃ τὸν θάνατον καὶ τὴν ἐκ νεκρῶν ἀνάστασιν δείξῃ, ὅτι ἐν σαρκὶ ἔδει αὐτὸν φανερωθῆναι, ὑπέμεινεν, [7] ἵνα τοῖς πατράσιν τὴν ἐπαγγελίαν ἀποδῶ καὶ αὐτὸς ἑαυτῷ τὸν λαὸν τὸν καινὸν

V. Le Seigneur a enduré que sa chair fût livrée à la destruction ; c'était en vue de nous purifier par la rémission des péchés laquelle s'opère par l'aspersion de son sang.

[2] L'Ecriture parle de lui à ce sujet, en partie pour Israël, en partie pour nous, et s'exprime ainsi :

« Il a été blessé à cause de nos iniquités,
Il a été brutalisé à cause de nos péchés ;
Nous avons été guéris par sa meurtrissure ;
On l'a conduit comme une brebis à l'égorgement,
Et comme un agneau sans voix devant le tondeur ».

[3] Nous devons donc exprimer au Seigneur notre extrême reconnaissance de ce qu'il nous a fait connaître le passé, expliqué le présent, donné une certaine intelligence de l'avenir. [4] Or l'Ecriture porte que « ce n'est pas à tort qu'on tend les filets pour les oiseaux », ce qui veut dire que l'on mérite de périr lorsqu'ayant connaissance du chemin de la justice, on se tient dans le chemin des ténèbres.

[5] Autre chose encore, mes frères : si le Seigneur a enduré de souffrir pour nos âmes, quoiqu'il fût le Seigneur de l'univers, à qui Dieu a dit dès la fondation du monde : « Faisons l'homme à notre image et ressemblance », comment du moins a-t-il enduré de souffrir par la main des hommes ? Apprenez-le : [6] les prophètes, par une grâce qu'ils tenaient de lui, ont émis des prophéties à son sujet. Or comme il fallait qu'il se manifestât dans la chair pour abolir la mort et prouver la résurrection d'entre les morts, il a enduré de souffrir ainsi [7] afin d'acquiescer la promesse faite à nos pères, afin de se préparer pour lui-même le peuple nouveau, et de montrer dès le

ἐτοιμάζων ἐπιδείξει ἐπὶ τῆς γῆς ὧν, ὅτι τὴν ἀνάστασιν αὐτὸς ποιήσας κρινεῖ. [8] Πέρας γέ τοι διδάσκων τὸν Ἰσραὴλ καὶ τιλικάυτα τέρατα καὶ σημεῖα ποιῶν ἐκήρυσεν, καὶ ὑπεργάπησεν αὐτόν. [9] Ὅτε δὲ τοὺς ἰδίους ἀποστόλους τοὺς μέλλοντας κηρύσσειν τὸ εὐαγγέλιον αὐτοῦ ἐξελέξατο, ὄντας ὑπὲρ πᾶσαν ἁμαρτίαν ἀνομωτέρους, ἵνα δείξει, ὅτι « οὐκ ἦλθεν καλέσται δικαίους, ἀλλὰ ἁμαρτωλούς » (MATTH., IX, 13), τότε ἐφανέρωσεν ἑαυτὸν εἶναι υἱὸν θεοῦ. [10] Εἰ γὰρ μὴ ἦλθεν ἐν σαρκί, πῶς ἂν ἐσώθησαν οἱ ἄνθρωποι βλέποντες αὐτόν, ὅτε τὸν μέλλοντα μὴ εἶναι ἥλιον, ἔργον τῶν χειρῶν αὐτοῦ ὑπάρχοντα, ἐμβλέποντες οὐκ ἰσχύουσιν εἰς τὰς ἀκτῖνας αὐτοῦ ἀντοφθαλμῆσαι. [11] Οὐκοῦν ὁ υἱὸς τοῦ θεοῦ εἰς τοῦτο ἦλθεν ἐν σαρκί, ἵνα τὸ τέλειον τῶν ἁμαρτιῶν ἀνακεφαλαιώσῃ τοῖς διώξασιν ἐν θανάτῳ τοὺς προφήτας αὐτοῦ. [12] Οὐκοῦν εἰς τοῦτο ὑπέμεινεν. Λέγει γὰρ ὁ θεὸς τὴν πληγὴν τῆς σαρκὸς αὐτοῦ ὅτι ἐξ αὐτῶν · « Ὅταν πατάξωσιν τὸν ποιμένα ἑαυτῶν, τότε ἀπολείται τὰ πρόβατα τῆς ποιμένης » (cf. ZACH., XIII, 6, 7 et MATTH., XXVI, 31). [13] Αὐτὸς δὲ ἠθέλησεν οὕτω παθεῖν · ἔδει γὰρ, ἵνα ἐπὶ ξύλου πάθῃ. Λέγει γὰρ ὁ προφητεύων ἐπ' αὐτῷ · « Φεῖσαί μου τῆς ψυχῆς ἀπὸ ρομφαίας » (cf. Ps. XXI, 21), καὶ · « Καθήλωτόν μου τὰς σάρκας, ὅτι πονηρευομένων συναγωγαί ἐπανεστήσαν μου » (cf. Ps. CXVIII, 120 ; XXI, 17). [14] Καὶ πάλιν λέγει ·

« Ἴδού, τέθεικά μου τὸν νῶτον εἰς μάστιγας,

Τὰς δὲ σιαγόνας εἰς ῥαπίσματα ·

Τὸ δὲ πρόσωπόν μου ἐθήκα ὡς στερεὰν πέτραν »

(ISAÏE, L, 6, 7).

temps de son séjour sur la terre que c'est lui qui opère la résurrection des morts, lui qui procèdera au jugement. — [8] Enfin, tandis qu'il instruisait Israël et accomplissait des miracles et des signes si prodigieux, il prêcha et lui témoigna un amour sans mesure ; [9] puis il choisit pour ses apôtres, pour les futurs prédicateurs de son évangile, des hommes coupables des pires péchés, afin de montrer qu' « il n'est point venu appeler les justes, mais les pécheurs », il fit bien connaître alors qu'il était le fils de Dieu. — [10] S'il n'était pas venu dans la chair, comment les hommes fussent-ils demeurés sains et saufs à sa vue, puisqu'en face du soleil qui s'achemine au néant et qui est l'ouvrage de ses mains, ils ne peuvent lever les yeux et en fixer les rayons. — [11] Si le fils de Dieu est venu dans la chair, c'est donc pour mettre le comble aux péchés de ceux qui ont poursuivi ses prophètes à mort. [12] Voilà donc pourquoi il a enduré de souffrir. Dieu dit en effet que la plaie de sa chair, c'est d'eux qu'elle lui vient : « Lorsqu'ils auront frappé leur berger, les brebis du troupeau périront ». — [13] Mais c'est lui qui a résolu de souffrir en la manière (que l'on sait), car il fallait qu'il souffrit sur le bois ; le prophète en effet dit à son endroit : « Epargne mon âme avec l'épée », et : « perce de clous mes chairs, car des troupes de coquins se sont dressées contre moi », [14] et ailleurs encore :

« Vois, j'ai présenté mon dos aux fouets
Et mes joues aux soufflets ;
J'ai raidi mon visage comme une pierre dure ».

VI. "Ὅτε οὖν ἐποίησεν τὴν ἐντολήν, τί λέγει;

« Τίς ὁ κρινόμενός μοι;

Ἀντιστήτω μοι.

Ἡ τίς ὁ δικαιούμενός μοι;

Ἐγγισάτω τῷ παιδὶ κυρίου.

[2] Οὐαὶ ὑμῖν, ὅτι ὑμεῖς πάντες ὡς ἱμάτιον παλαιωθήσεσθε,

Καὶ σῆς καταράγεται ὑμᾶς » (ISAÏE, L, 8. 9).

Καὶ πάλιν λέγει ὁ προφήτης, ἐπεὶ ὡς λίθος ἰσχυρὸς ἐτέθη εἰς συντριβὴν.

« Ἰδοὺ, ἐμβαλῶ εἰς τὰ θεμέλια Σιών λίθον

Πολυτελῆ, ἐκλεκτόν, ἀκρογωνιαίον, ἔντιμον » (ISAÏE, XXVIII, 16; cf. Rom., XI, 33; I PIERRE, II, 6).

[3] Εἶτα τί λέγει;

« Καὶ ὁ πιστεύων εἰς αὐτὸν ζήσεται εἰς τὸν αἰῶνα » (cf. ISAÏE, XXVIII, 16).

Ἐπὶ λίθον οὖν ἡμῶν ἡ ἐλπίς; μὴ γένοιτο. ἀλλ' ἐπεὶ ἐν ἰσχύϊ τέθεικεν τὴν σάρκα αὐτοῦ ὁ κύριος. Λέγει γάρ.

« Καὶ ἔθιχά με ὡς στερεὰν πέτραν » (ISAÏE, L, 7).

[4] Λέγει δὲ πάλιν ὁ προφήτης.

« Αἶθρον ὃν ἀπεδοκίμασαν οἱ οἰκοδομοῦντες,

Οὗτος ἐγενήθη εἰς κεφαλὴν γωνίας » (Ps. CXVII, 21).

Καὶ πάλιν λέγει. « Αὕτη ἐστὶν ἡ ἡμέρα ἡ μεγάλη καὶ θαυμαστή, ἣν ἐποίησεν ὁ κύριος » (Ps. CXVII, 23-24).

[5] Ἀπλούστερον ὑμῖν γράφω, ἵνα συνιῇτε. ἐγὼ περίψημα τῆς ἀγάπης ὑμῶν. [6] Τί οὖν λέγει πάλιν ὁ προφήτης;

« Περιέσχεν με συναγωγὴ πονηρευομένων (Ps. XXI, 16),
Ἐκύκλωσάν με ὥσεὶ μέλισσαι κηρίον » (Ps. CXVII,

12),

VI. Sur le temps où il aura accompli son mandat, que dit-il ?

« Quel est celui qui veut disputer en justice contre
Qu'il se place en face de moi ! [moi ?
Ou qui veut se faire rendre justice devant moi ?
Qu'il s'approche du serviteur du Seigneur !

[2] Malheur à vous ! car vous tomberez tous de vétusté
Et la teigne vous dévorera ». [comme un vêtement

Une autre fois, le prophète parle du temps où il aura
été placé comme une solide pierre à broyer :

« Voici, je placerai dans les assises fondamentales
[de Sion une pierre
Coûteuse, choisie, en bloc d'angle, et de grand

[3] Ensuite que dit-il ? [prix ».

« Et quiconque croira en lui vivra éternellement ».
Est-ce donc une pierre qui fait notre espérance ? A Dieu
ne plaise ; mais c'est que le Seigneur a raidi sa chair :

« Je me suis tenu, dit-il, comme le roc dur ».

[4] Ailleurs le prophète dit :

« La pierre que les maçons ont rejetée à l'essai
Est devenue la pierre du sommet d'angle »,

et ailleurs encore : « Voici la grande et admirable journée
que le Seigneur a faite ! » [5] Je vous écris tout simple-
ment, moi, l'humble serviteur de votre charité, afin que
vous compreniez. [6] Que dit encore le prophète ?

« Une troupe de scélérats m'a environné ; [miel »,
Ils m'ont entouré comme les abeilles un rayon de

καί· « Ἐπὶ τὸν ἱματισμόν μου ἔβαλον κλῆρον » (*Ps.*, *XXI*, 19). [7] Ἐν σαρκὶ οὖν αὐτοῦ μέλλοντος φανεροῦσθαι καὶ πάσχειν, προεφανερῶθη τὸ πάθος. Λέγει γὰρ ὁ προφήτης ἐπὶ τὸν Ἰσραήλ·

« Οὐαὶ τῇ ψυχῇ αὐτῶν,

Ὅτι βεβούλευνται βουλὴν πονηράν καθ' ἑαυτῶν,

Εἰπόντες· Δήσωμεν τὸν δίκαιον,

Ὅτι δύσχορηστος ἡμῖν ἐστίν » (*ISAÏE*, *III*, 9-10; cf. *Sag.*, *II*, 12).

[8] Τί λέγει ὁ ἄλλος προφήτης Μωϋσῆς αὐτοῖς; « Ἰδοὺ, τάδε λέγει κύριος ὁ θεός· Εἰσέλθατε εἰς τὴν γῆν τὴν ἀγαθὴν, ἣν ὤμοσεν κύριος τῷ Ἀβραάμ καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακώβ, καὶ κατακληρονομήσατε αὐτήν, γῆν ῥέουσαν γάλα καὶ μέλι » (*Exod.*, *XXIII*, 1, 3; cf. *Lev.*, *XX*, 24). [9] Τί δὲ λέγει ἡ γυνῶσις, μάθετε. Ἐλπίσατε, φησὶν, ἐπὶ τὸν ἐν σαρκὶ μέλλοντα φανεροῦσθαι ὑμῖν Ἰησοῦν. Ἄνθρωπος γὰρ γῆ ἐστὶν πάσχουσα· ἀπὸ προσώπου γὰρ τῆς γῆς ἡ πλάσις τοῦ Ἀδάμ ἐγένετο. [10] Τί οὖν λέγει· « Εἰς τὴν γῆν τὴν ἀγαθὴν, γῆν ῥέουσαν γάλα καὶ μέλι » (*Exod.*, *XXIII*, 3); Εὐλογητὸς ὁ κύριος ἡμῶν, ἀδελφοί, ὁ σοφίαν καὶ νοῦν θέμενος ἐν ἡμῖν τῶν κρυφίων αὐτοῦ. Λέγει γὰρ ὁ προφήτης παραβολὴν κυρίου· τίς νοήσει, εἰ μὴ σοφὸς καὶ ἐπιστήμων καὶ ἀγαπῶν τὸν κύριον αὐτοῦ; [11] Ἐπεὶ οὖν ἀνακαινίσας ἡμᾶς ἐν τῇ ἀφέσει τῶν ἁμαρτιῶν, ἐποίησεν ἡμᾶς ἄλλον τύπον, ὡς παιδίῳ ἔχειν τὴν ψυχὴν, ὡς ἂν δὴ ἀναπλάσσοντος αὐτοῦ ἡμᾶς. [12] Λέγει γὰρ ἡ γραφὴ περὶ ἡμῶν, ὡς λέγει τῷ υἱῷ· « Ποιήσωμεν κατ' εἰκόνα καὶ καθ' ὁμοίωσιν ἡμῶν τὸν ἄνθρωπον, καὶ ἀρχέτωσαν τῶν θηρίων τῆς γῆς

et : « Ils ont tiré mes vêtements au sort ». [7] Ainsi donc, comme il devait se révéler et souffrir dans la chair, sa souffrance a été prédite d'avance. Le prophète en effet dit au sujet d'Israël : « Malheur à leur âme !

Car c'est un mauvais dessein contre eux-mêmes
[qu'ils ont formé

Lorsqu'ils se sont dit : Lions le juste

Car il nous est un embarras ».

[8] Qu'est-ce que leur dit Moïse, un autre prophète ? « Voici ce que prononce le Seigneur Dieu : Entrez dans la terre excellente que le Seigneur a promise par serment à Abraham, Isaac et Jacob ; prenez possession comme d'un héritage de cette terre où coulent le lait et le miel ». [9] Mais apprenez ce que dit à ce propos la connaissance de gnose : Espérez, dit-elle, en Jésus qui doit se révéler à vous dans la chair. Or l'homme (qui est de chair) est une terre capable de souffrance, puisque Adam fut modelé avec de la terre. [10] Mais alors pourquoi dit-il : « Dans une terre excellente, une terre ruisselante de lait et de miel ? » — O mes frères ! béni soit notre Seigneur qui a mis en nous la sagesse et l'intelligence de ses secrets. Le prophète en effet désigne allégoriquement le Seigneur. Qui le comprendra sinon celui qui est sage, instruit et qui aime son Seigneur ? [11] En nous renouvelant par la rémission des péchés, il nous a mis une autre empreinte, au point d'avoir l'âme de petits enfants, justement comme s'il nous créait à nouveau ; [12] car c'est de nous que parle l'Écriture lorsque (Dieu) dit au Fils : « Faisons l'homme à notre image et ressemblance, et qu'il

καὶ τῶν πετεινῶν τοῦ οὐρανοῦ καὶ τῶν ἰχθύων τῆς θαλάσσης » (*Gen.*, I, 26). Καὶ εἶπεν κύριος, ἰδὼν τὸ καλὸν πλάσμα ἡμῶν · « Αὐξάνεσθε καὶ πληθύνεσθε καὶ πληρώσατε τὴν γῆν » (*Gen.*, I, 28). Ταῦτα πρὸς τὸν υἱόν. [13] Πάλιν σοι ἐπιδείξω πῶς, (ὡς) πρὸς ἡμᾶς λέγει, δευτέραν πλάσιν ἐπ' ἐσχάτων ἐποίησεν. Λέγει δὲ κύριος · « Ἴδού, ποιῶ τὰ ἔσχατα ὡς τὰ πρῶτα » (cf. *Matth.*, XIX, 30 ; XX, 16). Εἰς τοῦτο οὖν ἐκήρυξεν ὁ προφήτης · « Εἰσέλθατε εἰς γῆν ῥέουσαν γάλα καὶ μέλι καὶ κατακυριεύσατε αὐτῆς » (*Exod.*, XXXIII, 3 ; *Gen.*, I, 28). [14] Ἴδε οὖν, ἡμεῖς ἀναπεπλάσμεθα, καθὼς πάλιν ἐν ἑτέρῳ προφῆτῃ λέγει · « Ἴδού, λέγει κύριος, ἐξελῶ τούτων », τουτέστιν ὧν προέβλεπεν τὸ πνεῦμα κυρίου, « τὰς λιθίνας καρδίας καὶ ἐμβάλῳ σαρκίνας » (*Ezechiel*, XI, 19 ; XXXVI, 26) · ὅτι αὐτὸς ἐν σαρκὶ ἔμελλεν φανεροῦσθαι καὶ ἐν ἡμῖν κατοικεῖν. [15] Ναὸς γὰρ ἅγιος, ἀδελφοί μου, τῷ κυρίῳ τὸ κατοικητήριον ἡμῶν τῆς καρδίας. [16] Λέγει γὰρ κύριος πάλιν · « Καὶ ἐν τίνι ὀφθῆσομαι τῷ κυρίῳ τῷ θεῷ μου καὶ δοξασθήσομαι » (cf. *Ps.* XLI, 3) ; λέγει ·

« Ἐξομολογήσομαί σοι ἐν ἐκκλησίᾳ ἀδελφῶν μου,
καὶ ψαλῶ σοι ἀναμέσον ἐκκλησίας ἀγίων » (cf. *Ps.*, XXI,
23).

Οὐκοῦν ἡμεῖς ἐσμέν, οὓς εἰσῆγαγεν εἰς τὴν γῆν τὴν ἀγαθὴν. [17] Τί οὖν τὸ γάλα καὶ τὸ μέλι ; ὅτι πρῶτον τὸ παιδίον μέλιτι, εἶτα γάλακτι ζωοποιεῖται · οὕτως οὖν καὶ ἡμεῖς τῇ πίστει τῆς ἐπαγγελίας καὶ τῷ λόγῳ ζωοποιούμενοι ζήσομεν κατακυριεύοντες τῆς γῆς. [18] Προεῖρηκε δὲ ἐπάνω · « Καὶ

commande aux bêtes de la terre et aux oiseaux du ciel et aux poissons de la mer ! » Et ayant vu le chef-d'œuvre que nous étions, le Seigneur ajouta : « Croissez, multipliez-vous et remplissez la terre ! » Ces paroles furent adressées au Fils ; [13] mais je te montrerai aussi comment, fidèle à sa parole envers nous, il (le Christ ?) a fait dans les derniers temps une deuxième création. Le Seigneur dit en effet : « Voici que je fais les dernières choses telles que les premières » ; et c'est à quoi se réfère l'oracle du prophète : « Entrez dans la terre où coulent le lait et le miel et dominez-la ». [14] Or remarquez-le, nous avons été créés à nouveau, selon qu'il est marqué dans un autre prophète : « Voici, dit le Seigneur, qu'à ceux-là », c'est-à-dire ceux que l'Esprit du Seigneur voyait d'avance, « j'arracherai leurs cœurs de pierre et en mettrai à la place, de chair », lui-même devant se manifester dans la chair et habiter en nous. [15] Mes frères, l'habitation de nos cœurs est un temple saint pour le Seigneur, [16] car il s'exprime encore ainsi : « Où me présenterai-je devant le Seigneur mon Dieu et serai-je glorifié ? » — Et il répond :

« Je te confesserai dans l'assemblée de mes frères
Et je te chanterai au milieu de l'assemblée des
[saints]. »

C'est donc bien nous qu'il a introduits dans une terre excellente. [17] Mais pourquoi le lait et le miel ? C'est que l'enfant est d'abord nourri de miel puis de lait ; nous étant donc nourris de même par la foi à la promesse et par la prédication, nous vivons en dominant la terre. [18] Précédemment (le Seigneur) avait prophétisé : « Qu'ils

αὐξανέσθωσαν καὶ πληθυνέσθωσαν καὶ ἀρχέτωσαν τῶν ἰχθύων » (*Genèse*, I, 28). Τίς οὖν ὁ δυνάμενος νῦν ἄρχειν θηρίων ἢ ἰχθύων ἢ πετεινῶν τοῦ οὐρανοῦ; Αἰσθάνεσθαι γὰρ ὀφείλομεν, ὅτι τὸ ἄρχειν ἐξουσίας ἐστίν, ἵνα τις ἐπιτάξας κυριεύσῃ. [19] Εἰ οὖν οὐ γίνεται τοῦτο νῦν, ἄρα ἡμῖν εἴρηκεν, πότε ὅταν καὶ αὐτοὶ τελειωθῶμεν κληρονόμοι τῆς διαθήκης κυρίου γενέσθαι.

VII. Οὐκοῦν νοεῖτε, τέκνα εὐφροσύνης, ὅτι πάντα ὁ καλὸς κύριος προεφανέρωσεν ἡμῖν, ἵνα γνῶμεν, ὃ κατὰ πάντα εὐχαριστοῦντες ὀφείλομεν αἰνεῖν. [2] Εἰ οὖν ὁ υἱὸς τοῦ θεοῦ, ὢν κύριος καὶ « μέλλων κρίνειν ζῶντας καὶ νεκρούς » (II *Timoth.*, IV, 1), ἔπαθεν, ἵνα ἡ πληγὴ αὐτοῦ ζωοποιήσῃ ἡμᾶς· πιστεύσωμεν, ὅτι ὁ υἱὸς τοῦ θεοῦ οὐκ ἡδύνατο παθεῖν εἰ μὴ δι' ἡμᾶς.

[3] Ἀλλὰ καὶ στυρωθεὶς « ἐποτίζετο ὄξει καὶ χολῇ » (cf. *ΜΑΤΤΗ.*, XXVII, 34, 48). Ἀκούσατε, πῶς περὶ τούτου πεφανέρωκαν οἱ ἱερεῖς τοῦ ναοῦ. Γεγραμμένης ἐντολῆς· « Ὃς ἂν μὴ νηστεύσῃ τὴν νηστείαν, θανάτῳ ἐξολεθρευθήσεται » (cf. *Levit.*, XXIII, 29), ἐνετείλατο κύριος, ἐπεὶ καὶ αὐτὸς ὑπὲρ τῶν ἡμετέρων ἁμαρτιῶν ἔμελλεν τὸ σκεῦος τοῦ πνεύματος προσφέρειν θυσίαν, ἵνα καὶ ὁ τύπος ὁ γενόμενος ἐπὶ Ἰσαὰκ τοῦ προσενεχθέντος ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον τελεσθῇ. [4] Τί οὖν λέγει ἐν τῷ προφῆτῃ; « Καὶ φαγέτωσαν ἐκ τοῦ τράγου τοῦ προσφερομένου τῇ νηστείᾳ ὑπὲρ πασῶν τῶν ἁμαρτιῶν ». Προσέχετε ἀκριβῶς· « Καὶ φαγέτωσαν οἱ ἱερεῖς μόνοι πάντες τὸ ἔντερον ἄπλυτον μετὰ ὄξους » (*Auteur incertain*). [5] Πρὸς τί; Ἐπειδὴ ἐμέ

croissent et se multiplient et commandent aux poissons ». Or qui donc présentement peut commander aux bêtes, aux poissons, aux oiseaux du ciel ? Nous devons remarquer que commander c'est avoir la puissance en donnant un ordre de faire prévaloir son autorité. [19] Si tel n'est pas le cas maintenant, il nous a été dit quand il se réaliserait : c'est lorsque nous-mêmes serons devenus assez parfaits pour entrer en possession de l'héritage du testament du Seigneur.

VII. Mettez-vous donc dans l'esprit, enfants de l'allégresse, que le bon Seigneur nous a tout révélé d'avance afin qu'en toute circonstance nous sachions à qui nous sommes débiteurs de nos actions de grâces et de nos louanges. [2] Si le Fils de Dieu, quoique Seigneur et « juge futur des vivants et des morts » a souffert afin de nous faire vivre de ses blessures, croyons aussi que le Fils de Dieu ne pouvait souffrir qu'à cause de nous.

[3] Mais, sur la croix, « il fut abreuvé de vinaigre et de fiel ». Or apprenez comment cela avait été indiqué d'avance par les prêtres du temple. Le Seigneur avait porté ce précepte dans l'Écriture : « Celui qui ne jeûnera pas au jour du jeûne sera mis à mort », parce qu'il devait offrir en sacrifice pour nos péchés le vase renfermant son esprit (son corps) afin que fût accompli l'événement figuré en Isaac offert sur un autel. [4] Or, que dit-il chez le prophète ? — « Qu'ils mangent du bouc offert au jour du jeûne pour tous les péchés. » Et, — remarquez bien ceci, — « que tous les prêtres et les seuls prêtres mangent les viscères non lavés, et du vinaigre. » [5] Pourquoi cela ? — Parce

ὑπὲρ ἁμαρτιῶν μέλλοντα τοῦ λαοῦ μου τοῦ καινοῦ προσφέρειν τὴν σάρκα μου μέλλετε « ποτίζειν χολὴν μετὰ ὄξους » (MATTH., XXVII, 34, 48). φάγετε ὑμεῖς μόνοι, τοῦ λαοῦ νηστεύοντος καὶ κοπτομένου ἐπὶ σάκκου καὶ σποδοῦ, ἵνα δείξῃ, ὅτι δεῖ αὐτὸν παθεῖν ὑπ' αὐτῶν. [6] Ἄνετεῖλατο, προσέχετε · « Λάβετε δύο τράγους καλοὺς καὶ ὁμοίους καὶ προσενέγκατε, καὶ λαβέτω ὁ ἱερεὺς τὸν ἕνα εἰς ὀλοκαύτωμα ὑπὲρ ἁμαρτιῶν » (*Levit.*, XVI, 7, 9). [7] Τὸν δὲ ἕνα τί ποιήσουσιν; « Ἐπικατάρατος, φησὶν, ὁ εἷς » (cf. *Levitiq.* XVI, 8, 10). Προσέχετε, πῶς ὁ τύπος τοῦ Ἰησοῦ φανεροῦται · [8] « Καὶ ἐμπτύσατε πάντες καὶ κατακεντήσατε καὶ περίθετε τὸ ἔριον τὸ κόκκινον περὶ τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ, καὶ οὕτως εἰς ἔρημον βληθήτω » (*Aut. inc.*). Καὶ ὅταν γένηται οὕτως, ἄγει ὁ βασιτάζων τὸν τράγον εἰς τὴν ἔρημον καὶ ἀφαιρεῖ τὸ ἔριον καὶ ἐπιτίθουσιν αὐτὸ ἐπὶ φρύγανον τὸ λεγόμενον ῥαχή, οὐ καὶ τοὺς βλαστοὺς εἰώθαμεν τρώγειν ἐν τῇ χώρᾳ εὐρίσκοντες · οὕτω μόνῃς τῆς ῥαχῆς οἱ καρποὶ γλυκεῖς εἰσὶν. [9] Τί οὖν τοῦτο ἐστίν; Προσέχετε · « Τὸν μὲν ἕνα ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον, τὸν δὲ ἕνα ἐπικατάρατον » (*Levit.*, XVI, 8), καὶ ὅτι τὸν ἐπικατάρατον ἐστεφανωμένον; Ἐπειδὴ ὄψονται αὐτὸν τότε τῇ ἡμέρᾳ τὸν ποδῆρι ἔχοντα τὸν κόκκινον περὶ τὴν σάρκα καὶ ἐροῦσιν · Οὐχ οὗτός ἐστιν, ὃν ποτε ἡμεῖς ἐσταυρώσαμεν ἐξουθενήσαντες καὶ κατακεντήσαντες καὶ ἐμπτύσαντες; Ἀληθῶς οὗτος ἦν, ὁ τότε λέγων, ἑαυτὸν υἱὸν θεοῦ εἶναι. [10] Πῶς γὰρ ὁμοῖος ἐκείνῳ; Εἰς τοῦτο « ὁμοίους τοὺς τράγους, καλοὺς, ἴσους » (cf. *Levit.*, XVI, 7), ἵνα, ὅταν ἰδῶσιν αὐτὸν τότε ἐρχόμενον, ἐκπλαγῶσιν ἐπὶ τῇ

que vous « m'abreuverez de fiel et de vinaigre », moi qui vais offrir en sacrifice ma chair pour les péchés de mon nouveau peuple, vous seuls en mangerez, tandis que le peuple jeûnera et se frappera la poitrine dans le sac et la cendre; et pour montrer qu'il faut qu'il souffre par eux, [6] remarquez les préceptes qu'il a donnés : « Prenez deux boucs, beaux et semblables entre eux, puis offrez-les et que le prêtre en prenne un pour le brûler en holocauste à cause des péchés. » [7] Que faire de l'autre bouc ? — « Que celui-là, dit-il, soit maudit. » Or remarquez comment Jésus est manifesté ici en figure : [8] « Crachez tous sur lui, percez-le de piqûres, coiffez-le d'une laine rouge écarlate, et dans cet état qu'il soit chassé au désert. » Quand tout cela est exécuté, celui qui emporte le bouc le mène vers le désert, lui enlève la laine qu'il met sur un buisson de ronces. Nous en mangeons les baies à la rencontre dans la campagne, il n'y a que les fruits des ronces pour être si doux. [9] Faites maintenant attention à ce que signifie ceci : « un bouc pour l'autel des sacrifices, un bouc voué à la malédiction », et pour quelle raison celui-ci est couronné. C'est qu'un jour ils le verront (Jésus), avec sa chair couverte du vêtement écarlate, et ils diront : N'est-ce pas celui que nous avons autrefois outragé, couvert de coups et de crachats, et enfin crucifié. En vérité, c'est celui-ci qui affirmait qu'il était le fils de Dieu. [10] Mais pourquoi un bouc doit-il être semblable à l'autre ? « Les boucs doivent être semblables et beaux et de même taille, afin que le jour où ils le verront (Jésus) revenir, ils soient frappés de stupeur à cause

ὁμοιότητι τοῦ τράγου. Οὐκοῦν ἴδε τὸν τύπον τοῦ μέλλοντος πάσχειν Ἰησοῦ. [11] Τί δέ, ὅτι τὸ ἔριον εἰς μέσον τῶν ἀκανθῶν τιθέασιν; Τύπος ἐστὶν τοῦ Ἰησοῦ τῇ ἐκκλησίᾳ κείμενος, ὅτι δς ἐὰν θέλῃ τὸ ἔριον ἄραι τὸ κόκκινον, δεῖ αὐτὸν πολλὰ παθεῖν διὰ τὸ εἶναι φοβεράν τὴν ἀκανθαν, καὶ θλιβέντα κυριεῦσαι αὐτοῦ. Οὕτω, φησὶν, οἱ θέλοντές με ἰδεῖν καὶ ἁψασθαι μου τῆς βασιλείας, ὀφείλουσιν θλιβέντες καὶ παθόντες λαβεῖν με.

VIII (cf. *Nombres*. XIX). Τίνα δὲ δοκεῖτε τύπον εἶναι, ὅτι ἐντέταλται τῷ Ἰσραὴλ προσφέρειν δάμαλιν τοὺς ἄνδρας, ἐν οἷς εἰσὶν ἁμαρτίαι τέλειαι, καὶ σφάζοντας κατακαίειν, καὶ αἶρειν τότε τὴν σποδὸν παιδιὰ καὶ βάλλειν εἰς ἄγγι καὶ περιτιθέναι τὸ ἔριον τὸ κόκκινον ἐπὶ ξύλον (ἴδε πάλιν ὁ τύπος ὁ τοῦ σταυροῦ καὶ τὸ ἔριον τὸ κόκκινον) καὶ τὸ ὕσσωπον, καὶ οὕτως ῥαντίζειν τὰ παιδιὰ καθ' ἕνα τὸν λαόν, ἵνα ἀγνίζωνται ἀπὸ τῶν ἁμαρτιῶν; [2] Νοεῖτε, πῶς ἐν ἀπλότητι λέγει ὑμῖν. Ὁ μόσχος ὁ Ἰησοῦς ἐστίν, οἱ προσφέροντες ἄνδρες ἁμαρτωλοὶ οἱ προσενέγκαντες αὐτὸν ἐπὶ τὴν σφαγὴν. Εἶτα οὐκέτι ἄνδρες, οὐκέτι ἁμαρτωλῶν ἡ δόξα.

[3] Οἱ ῥαντίζοντες παῖδες οἱ εὐαγγελιστάμενοι ἡμῖν τὴν ἄφεσιν τῶν ἁμαρτιῶν καὶ τὸν ἀγνισμόν τῆς καρδίας, οἷς ἔδωκεν τοῦ εὐαγγελίου τὴν ἐξουσίαν, οὗσιν δεκαδύο εἰς μαρτύριον τῶν φυλῶν (ὅτι δεκαδύο φυλαὶ τοῦ Ἰσραὴλ), εἰς τὸ κηρύσσειν. [4] Διὰ τί δὲ τρεῖς παῖδες οἱ ῥαντίζοντες;

de la ressemblance (comme dans le cas) du bouc. Tu vois donc ici la figure de Jésus qui devait souffrir. [11] Mais pourquoi la laine est-elle déposée au milieu des épines ? — C'est une figure de Jésus, proposée pour l'Eglise. Qui-conque veut enlever la laine écarlate, doit se donner bien des peines, à cause des épines dangereuses, et il ne s'en rend maître qu'au prix d'efforts pénibles. Ainsi, dit-il, ceux qui prétendent me voir et atteindre mon royaume, doivent m'obtenir par l'affliction et les souffrances.

VIII. Quelle figure pensez-vous qu'il y ait dans le commandement fait à Israël : que les hommes coupables de grands péchés offrent une génisse, l'égorge et la brûlent ; qu'ensuite de jeunes enfants, ramassant la cendre, la versent dans des vases, qu'ils enroulent autour d'un bois de la laine écarlate (voici de nouveau une figure de la croix et la laine écarlate) et de l'hysope ; qu'enfin ces jeunes enfants aspergent le peuple, tous les gens un par un, afin de les purifier de leurs péchés ? [2] Reconnaissez avec quelle simplicité il nous parle. La génisse représente Jésus ; les hommes pécheurs qui l'offrent, ceux qui ont présenté Jésus à la tuerie. [Après cela, finis, ces hommes ! finie, la gloire des pécheurs].

[3] Les jeunes gens qui aspergent sont les hérauts de bonne nouvelle qui nous ont annoncé la rémission des péchés et la purification du cœur. A eux fut confiée la pleine autorité de l'évangile en vue de la prédication ; et ils sont douze en souvenir des douze tribus d'Israël. [4] Et pourquoi trois jeunes gens employés à l'aspersion ?

Εἰς μαρτύριον Ἀβραάμ, Ἰσαάκ, Ἰακώβ, ὅτι οὗτοι μεγάλοι τῷ θεῷ. [5] Ὅτι δὲ τὸ ἔριον ἐπὶ τὸ ξύλον; Ὅτι ἡ βασιλεία Ἰησοῦ ἐπὶ ξύλῳ, καὶ ὅτι οἱ ἐλπίζοντες ἐπ' αὐτὸν ζήσονται εἰς τὸν αἰῶνα. [6] Διὰ τί δὲ ἅμα τὸ ἔριον καὶ τὸ ὕσσωπον; ὅτι ἐν τῇ βασιλείᾳ αὐτοῦ ἡμέραι ἔσονται πονηραὶ καὶ ῥυπαραί, ἐν αἷς ἡμεῖς σωθησόμεθα· ὅτι καὶ ὁ ἀλγὼν σάρκα διὰ τοῦ ῥύπου τοῦ ὕσσωπου ἴσται.

[7] Καὶ διὰ τοῦτο οὕτως γενόμενα ἡμῖν μὲν ἐστὶν φανερά, ἐκείνοις δὲ σκοτεινά, ὅτι οὐκ ἤκουσαν φωνῆς κυρίου. IX. Λέγει γὰρ πάλιν περὶ τῶν ὠτίων, πῶς περιέτεμεν ἡμῶν τὴν καρδίαν. Λέγει κύριος ἐν τῷ προφῆτῃ· « Εἰς ἀκοὴν ὠτίου ὑπήκουσάν μου » (Ps., xvii, 45). Καὶ πάλιν λέγει· « Ἀκοῇ ἀκούσονται οἱ πόρρωθεν, ἃ ἐποίησα γνώσκονται » (ISAÏE, xxxiii, 13). Καί· « Περιτμήθητε, λέγει κύριος, τὰς καρδίας ὑμῶν » (JÉRÉMIE, iv, 4). [2] Καὶ πάλιν λέγει· « Ἀκουε Ἰσραὴλ, ὅτι τάδε λέγει κύριος ὁ θεός σου » (JÉRÉMIE, vii, 2, 3). Καὶ πάλιν τὸ πνεῦμα κυρίου προφητεύει· « Τίς ἐστὶν ὁ θέλων ζῆσαι εἰς τὸν αἰῶνα; Ἀκοῇ ἀκουσάτω τῆς φωνῆς τοῦ παιδός μου » (Ps., xxxiii, 13; Exode, xv, 26). [3] Καὶ πάλιν λέγει·

« Ἀκουε οὐρανέ, καὶ ἐνωτίζου γῆ.

Ὅτι κύριος ἐλάλησεν ταῦτα εἰς μαρτύριον » (ISAÏE, i, 2).

Καὶ πάλιν λέγει· « Ἀκούσατε λόγον κυρίου, ἄρχοντες τοῦ λαοῦ τούτου » (ISAÏE, i, 10). Καὶ πάλιν λέγει· « Ἀκούσατε, τέκνα, φωνῆς βοῶντος ἐν τῇ ἐρήμῳ » (ISAÏE, xl, 3). Οὐκοῦν περιέτεμεν ἡμῶν τὰς ἀκοάς, ἵνα ἀκούσαντες λόγον πιστεύσωμεν ἡμεῖς. [4] Ἀλλὰ καὶ

— C'est en l'honneur d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, tous trois grands devant Dieu. [5] Pourquoi poser la laine sur le bois ? — Parce que la royauté de Jésus repose sur le bois (la croix) et que ceux qui espèrent en lui vivront à jamais. [6] Et pourquoi de l'hysope en même temps que la laine ? — C'est qu'il y aura dans son royaume des jours mauvais, des jours troubles durant lesquels nous serons sauvés comme le malade guérit sa chair souffrante au moyen du jus gluant extrait de l'hysope.

[7] C'est ainsi que les évènements ont un sens si clair pour nous, si obscur pour les autres qui n'ont pas écouté la voix du Seigneur. IX. Car c'est de nos propres oreilles qu'il veut parler, quand il dit ailleurs qu'il a circoncis nos cœurs. Le Seigneur dit dans le prophète : « En entendant de leurs oreilles, ils ont obéi » ; et ailleurs : « Ceux qui sont éloignés apprendront par ouï-dire et connaîtront ce que j'ai fait » ; le Seigneur dit aussi : « Circoncisez vos cœurs » ; [2] et ailleurs : « Ecoute, Israël ! voici ce que dit le Seigneur ton Dieu. » Ailleurs l'esprit du Seigneur prophétise : « Quelqu'un veut-il vivre à jamais, qu'il écoute la voix de mon serviteur ! » [3] Il dit encore :

« O ciel ! écoute ; terre, prête l'oreille ;

Car le Seigneur a dit ces choses pour les attester. »

Ailleurs aussi : « Ecoutez la parole du Seigneur, princes de ce peuple » ou bien : « Ecoutez, enfants, la voix qui crie dans le désert. » Ainsi donc il a circoncis notre ouïe afin que nous entendions sa parole et que nous croyions. [4] Mais quant à la circoncision, en laquelle ils se reposaient avec confiance, elle a été abrogée, car il avait

ἡ περιτομή, ἐφ' ἣ πεποιθήσιν, κατήργηται. Περιτομήν γὰρ εἶρηκεν οὐ σαρκὸς γεννηθῆναι· ἀλλὰ παρέβησαν, ὅτι ἄγγελος πονηρὸς ἐσόφριζεν αὐτούς. [5] Λέγει πρὸς αὐτούς· « Τάδε λέγει κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν (ὥδε εὐρίσκω ἐντολήν)· Μὴ σπείρητε ἐπ' ἀκάνθαις, περιτμήθητε τῷ κυρίῳ ὑμῶν » (JÉRÉMIE, IV, 3, 4). Καὶ τί λέγει; « Περιτμήθητε τὴν σκληροκαρδίαν ὑμῶν, καὶ τὸν τράχιλον ὑμῶν οὐ σκληρυνεῖτε » (*Deutér.*, x, 16). Λάβε πάλιν· « Ἰδοὺ, λέγει κύριος, πάντα τὰ ἔθνη ἀπερίτμητα ἀκροβυστία, ὁ δὲ λαὸς οὗτος ἀπερίτμητος καρδίᾳ » (JÉRÉMIE, IX, 25, 26). [6] Ἀλλ' ἐρεῖς· Καὶ μὴν περιτέμνεται ὁ λαὸς εἰς σφραγιδα. Ἀλλὰ καὶ πᾶς Σύρος καὶ Ἀραβὶ καὶ πάντες οἱ ἱερεῖς τῶν εἰδώλων. Ἄρα οὖν κάκεινοι ἐκ τῆς διαθήκης αὐτῶν εἰσὶν. Ἀλλὰ καὶ οἱ Αἰγύπτιοι ἐν περιτομῇ εἰσὶν. [7] Μάθετε οὖν, τέκνα ἀγάπης, περὶ πάντων πλουσίως, ὅτι Ἀβραάμ, πρῶτος περιτομὴν δοὺς, ἐν πνεύματι προβλέψας εἰς τὸν Ἰησοῦν περιέτεμεν, λαβὼν τριῶν γραμμάτων δόγματα. [8] Λέγει γάρ· « Καὶ περιέτεμεν Ἀβραάμ ἐκ τοῦ οἴκου αὐτοῦ ἄνδρας δεκαοκτὼ καὶ τριακοσίους » (cf. *Genèse*, xvii, 23, 27; xiv, 14). Τίς οὖν ἡ δοθεῖσα αὐτῷ γνῶσις; Μάθετε, ὅτι τοὺς δεκαοκτὼ πρῶτους, καὶ διάστημα ποιήσας λέγει τριακοσίους. Τὸ δεκαοκτὼ ἰῶτα δέκα, ἦτα ὀκτώ· ἔχεις Ἰησοῦν. Ὅτι δὲ ὁ σταυρὸς ἐν τῷ ταῦ ἡμελλεν ἔχειν τὴν χάριν, λέγει καὶ τοὺς τριακοσίους. Διηλοῖ οὖν τὸν μὲν Ἰησοῦν ἐν τοῖς δυσὶν

déclaré que ce n'est point la chair qu'ils devaient circoncire; mais ils passèrent outre, trompés qu'ils étaient par un mauvais ange. [5] Dieu leur dit : « Voici ce que dit le Seigneur votre Dieu » — et c'est ici que je trouve le précepte — « Ne semez pas sur les épines, soyez circoncis pour votre Seigneur. » Et que dit-il encore ? « Tranchez dans la dureté de votre cœur et ne raidissez point votre nuque. » Ajoutez encore cette parole : « Voici, dit le Seigneur, que toutes les nations sont incirconcises du prépuce, mais ce peuple est incirconcis du cœur. » [6] Vous direz peut-être que l'on circoncisait ce peuple pour mettre le sceau (à l'alliance divine). — Mais tous les Syriens, tous les Arabes, tous les prêtres des idoles sont également circoncis. Est-ce donc qu'ils appartiennent aussi à l'alliance ? Mais les Egyptiens eux-mêmes pratiquent la circoncision. [7] Sur toutes ces choses, ô enfants de la charité, recevez une instruction profonde, savoir : qu'Abraham, qui le premier pratiqua la circoncision, l'accomplit ayant en esprit les regards sur Jésus : car il avait reçu l'enseignement contenu en trois lettres. [8] L'Écriture dit en effet : « Abraham circoncit des hommes de sa maison au nombre de dix-huit et trois cents. » Quelle connaissance mystérieuse lui fut-il donc communiquée ? Remarquez que l'on nomme d'abord les « dix-huit », puis après un intervalle les « trois cents. » Dix-huit s'écrit par un *iota* qui vaut dix et un *éta* qui vaut huit ; vous avez là Jésus ΙΗ(ΣΟΥΣ). Et comme la croix en forme de T devait signifier la grâce, on ajoute encore « et trois cents » (= T. Les deux lettres réunies nous désignent Jésus ; la

γράμμασιν, καὶ ἐν τῷ ἐνὶ τὸν σταυρόν. [9] Οἶδεν ὁ τὴν ἔμφυτον ὠρεᾶν τῆς διδασχῆς αὐτοῦ θέμενος ἐν ἡμῖν. Οὐδεὶς γνησιώτερον ἔμαθεν ἀπ' ἐμοῦ λόγον· ἀλλὰ οἶδα, ὅτι ἄξιοί ἐστε ὑμεῖς.

X. "Οτι δὲ Μωϋσῆς εἶπεν· « Οὐ φάγεσθε χοῖρον οὔτε ἄετὸν οὔτε ὀξύπτερον οὔτε κόρακα οὔτε πάντα ἐχθύν. ὃς οὐκ ἔχει λεπίδα ἐν ἑαυτῷ » (cf. *Lévitique*, XI; *Deutéronome*, XIV), τρία ἔλαβεν ἐν τῇ συνέσει δόγματα. [2] Πέρας γέ τοι λέγει αὐτοῖς ἐν τῷ Δευτερονομίῳ· « Καὶ διαθήσομαι πρὸς τὸν λαὸν τοῦτον τὰ δικαιώματά μου » (cf. *Deutéronome*, IV, 1, 5). Ἄρα οὖν οὐκ ἔστιν ἐντολὴ θεοῦ τὸ μὴ τρώγειν, Μωϋσῆς δὲ ἐν πνεύματι ἐλάλησεν. [3] Τὸ οὖν χοιρίον πρὸς τοῦτο εἶπεν· οὐ κολληθήσῃ, φησὶν, ἀνθρώποις τοιούτοις, οἵτινές εἰσιν ὅμοιοι χοίροις· τουτέστιν ὅταν σπαταλῶσιν, ἐπιλανθάνονται τοῦ κυρίου, ὅταν δὲ ὑστεροῦνται, ἐπιγινώσκουσιν τὸν κύριον, ὡς καὶ ὁ χοῖρος, ὅταν τρώγει, τὸν κύριον οὐκ οἶδεν, ὅταν δὲ πεινᾷ, κραυγάζει καὶ λαβὼν πάλιν σιωπᾷ. [4] « Οὐδὲ φάγη τὸν ἄετὸν οὐδὲ τὸν ὀξύπτερον οὐδὲ τὸν ἰκτῖνα οὐδὲ τὸν κόρακα » (*Lévit.*, XI, 13-16,)· οὐ μὴ, φησὶν, κολληθήσῃ οὐδὲ ὁμοιωθήσῃ ἀνθρώποις τοιούτοις, οἵτινες οὐκ οἶδασιν διὰ κόπου καὶ ἰδρωτὸς πορίζειν ἑαυτοῖς τὴν τροφήν, ἀλλὰ ἀρπάζουσιν τὰ ἀλλότρια ἐν ἀνομίᾳ αὐτῶν καὶ ἐπιτηροῦσιν ὡς ἐν ἀκεραιοσύνῃ περιπατοῦντες καὶ περιβλέπονται, τίνα ἐκθύσωσιν διὰ τὴν πλεονεξίαν, ὡς καὶ τὰ ὄρνεα ταῦτα μόνα ἑαυτοῖς οὐ πορίζει τὴν τροφήν, ἀλλὰ ἀργὰ κατήμενα ἐκζητεῖ, πῶς ἀλλοτρίας σάρκα καταφάγη, ὄντα λοιμὰ τῇ πονηρίᾳ αὐτῶν. [5] « Καὶ οὐ φάγη, φησὶν.

croix nous est montrée dans une lettre unique. [9] Celui qui a implanté en nous le don de sa doctrine le sait bien, que personne n'a entendu de moi instruction de meilleur aloi; mais je sais que vous en êtes dignes.

X. Si Moïse a dit : « Vous ne mangerez ni porc, ni aigle, ni épervier, ni corbeau, ni poisson sans écailles », c'est que son intelligence avait perçu un triple enseignement. [2] Cependant le Seigneur dit (aux Juifs) dans le Deutéronome : « Et j'exposerai mes volontés devant ce peuple. » Ce n'est donc pas un commandement de Dieu de ne pas manger, mais Moïse a parlé en esprit : [3] d'abord du porc au sens que voici : Tu n'auras point de liaison avec les hommes qui ressemblent aux porcs, c'est-à-dire qui oublient le Seigneur quand ils vivent dans les délices et se souviennent de lui dans le besoin, comme fait le porc qui, lorsqu'il dévore, ne connaît pas son maître, mais qui grogne dès qu'il a faim et se tait de nouveau après avoir reçu sa nourriture. [4] « Tu ne mangeras non plus ni aigle, ni épervier, ni milan, ni corbeau », c'est-à-dire : tu n'auras ni attache ni ressemblance avec les hommes qui ne savent pas gagner leur nourriture par le travail et la sueur, mais qui dans leur iniquité s'emparent du bien d'autrui ; tandis qu'ils ont l'air de se promener innocemment, ils sont aux aguets, épient autour d'eux quelle proie leur convoitise va dépouiller ; pareils à ces oiseaux qui, seuls entre tous, au lieu de se procurer leur nourriture, restent perchés à ne rien faire et cherchent à manger les autres, vrai fléau par leur méchanceté. [5] « Tu ne

mangeras pas non plus de murène, dit-il, ni de polype, ni de sèche », c'est-à-dire : tu n'auras ni ressemblance ni liaison avec les hommes qui poussent l'impiété à l'extrême, et sont déjà maintenant condamnés à la mort, pareils à ces poissons, les seuls à être maudits, qui nagent dans les profondeurs sans plonger comme les autres, mais vivent en bas sur le fond de l'abîme. [6] « Tu ne mangeras pas non plus de lièvre. » Pour quel motif ? Cela signifie : tu ne seras pas un corrupteur d'enfants ni rien de pareil, car le lièvre acquiert chaque année un anus de plus ; autant il vit d'années, autant il a d'ouvertures. [7] « Tu ne mangeras pas non plus de la hyène », c'est-à-dire : tu ne seras ni adultère, ni séducteur, ni rien de pareil. Pour quelle raison ? C'est que cet animal change de sexe tous les ans : il est tour à tour mâle et femelle. [8] Moïse a également poursuivi la « belette » d'une haine méritée. Garde-toi, veut-il dire, de ressembler à ceux qui, dit-on, commettent de leur bouche impure l'iniquité, évite toute liaison avec les femmes impudiques qui commettent le crime avec leur bouche. Tel cet animal qui conçoit par la gueule. [9] Ainsi Moïse, ayant reçu un triple enseignement au sujet des aliments, a parlé au sens spirituel ; mais eux (les Juifs) ont reçu ses paroles, selon le désir de la chair, comme s'il s'agissait de la nourriture.

[10] David, lui, a l'intelligence vraie des trois mêmes enseignements, et il parle de même sorte : « Heureux l'homme qui n'a point marché d'après le conseil des impies » comme les poissons qui circulent parmi les ténèbres à travers les profondeurs ; « qui ne s'est pas tenu sur le

ἔστι » , καθὼς οἱ δοκοῦντες φοβεῖσθαι τὸν κύριον ἁμαρτάνουσιν ὡς ὁ γοῖρος, « καὶ ἐπὶ καθέδραν λοιμῶν οὐκ ἐκάθισεν » (*Ps.* I, 1), καθὼς τὰ πετεινὰ καθήμενα εἰς ἀρπαγὴν. Ἔχετε τελείως καὶ περὶ τῆς βρώσεως. [11] Πάλιν λέγει Μωϋσῆς· « Φάγεσθε πᾶν διγίλοῦν καὶ μαρυκώμενον » (*Lévitiq.*, XI, 3 ; *Deutér.*, XIV, 6). Τί λέγει ; Ὅτι τὴν τροφὴν λαμβάνων οἶδεν τὸν τρέφοντα αὐτὸν καὶ ἐπ' αὐτῷ ἀναπαύομενος εὐφραίνεται δοκεῖ. Καλῶς εἶπεν βλέπων τὴν ἐντολήν. Τί οὖν λέγει ; Κολλᾶσθε μετὰ τῶν φοβουμένων τὸν κύριον, μετὰ τῶν μελετώντων δ' ἔλαβον διάσταλμα ῥήματος ἐν τῇ καρδίᾳ, μετὰ τῶν λαλούντων τὰ δικαιώματα κυρίου καὶ τηρούντων, μετὰ τῶν εἰδότων, ὅτι ἡ μελέτη ἐστὶν ἔργον εὐφροσύνης, καὶ ἀναμαρυκωμένων τὸν λόγον κυρίου. Τί δὲ τὸ διγίλοῦν ; Ὅτι ὁ δίκαιος καὶ ἐν τούτῳ τῷ κόσμῳ περιπατεῖ καὶ τὸν ἅγιον αἰῶνα ἐκδέχεται. Βλέπετε, πῶς ἐνομοθέτησεν Μωϋσῆς καλῶς. [12] Ἀλλὰ πόθεν ἐκείνοις ταῦτα νοῆσαι ἢ συνιέναι ; Ἡμεῖς δὲ δικαίως νοήσαντες τὰς ἐντολὰς λαλοῦμεν, ὡς ἠθέλησεν ὁ κύριος. Διὰ τοῦτο περιέτεμεν τὰς ἀκοὰς ἡμῶν καὶ τὰς καρδίας, ἵνα συνιῶμεν ταῦτα.

XI. Ζητήσωμεν δέ, εἰ ἐμέλησεν τῷ κυρίῳ προφανερῶσαι περὶ τοῦ ὕδατος καὶ περὶ τοῦ σταυροῦ. Περὶ μὲν τοῦ ὕδατος γέγραπται ἐπὶ τὸν Ἰσραήλ, πῶς τὸ βάπτισμα τὸ φέρον

chemin des pécheurs » à la façon de ceux qui craignent Dieu en apparence et pèchent comme des porcs ; enfin « qui ne s'est pas assis dans la chaire de pestilence » comme les oiseaux perchés pour exercer leur rapine. Vous voilà pleinement instruits aussi de ce qui concerne la nourriture. [11] Moïse dit encore : « Vous mangerez du ruminant qui a le pied fourchu. » Pourquoi parle-t-il ainsi ? Parce que cet animal, quand il prend sa nourriture, connaît celui qui le nourrit et semble se plaire avec lui au moment où il se repose. Au regard du précepte, il s'est exprimé ingénieusement. Que prescrit-il donc ? Attachez-vous à ceux qui craignent le Seigneur, qui réfléchissent en leur cœur sur la portée exacte de la doctrine reçue, qui s'entretiennent des volontés du Seigneur et qui les observent, qui savent que la réflexion est œuvre de joie et qui ruminent la parole du Seigneur. Mais pourquoi parler du pied fourchu ? C'est que le juste sait à la fois marcher en ce monde et attendre la sainte éternité. Voyez quel sage législateur a été Moïse. [12] Mais d'où serait venue aux Juifs la pénétration ou la compréhension de ces choses ? Pour nous, ayant compris le vrai sens des commandements, nous les exprimons tels que les a voulu le Seigneur ; c'est précisément pour que nous en ayons l'intelligence qu'il nous a circoncis les cœurs et les oreilles.

XI. Recherchons maintenant si le Seigneur a pris soin de dévoiler à l'avance et l'eau et la croix. A l'égard de l'eau, il est écrit à l'adresse d'Israël que les Juifs ne recevraient point le baptême qui procure la rémission

ἄφρῃσιν ἁμαρτιῶν οὐ μὴ προσδέξονται, ἀλλ' ἑαυτοῖς οἰκοδομήσουσιν. [2] Λέγει γὰρ ὁ προφήτης·

« Ἐκστηθι οὐρανέ,
Καὶ ἐπὶ τούτῳ πλεῖον φριξάτω ἡ γῆ,
Ὅτι ὁὗο καὶ πονηρὰ ἐποίησεν ὁ λαὸς οὗτος·
Ἐμὲ ἐγκατέλιπον,
Πηγὴν ζωῆς,
Καὶ ἑαυτοῖς ὥρυξαν
Βόθρον θανάτου (JÉRÉMIE, II, 12, 13).

[3] Μὴ πέτρα ἔρημός ἐστιν
Τὸ ὄρος τὸ ἅγιόν μου Σινᾶ;
Ἔσεσθε γὰρ ὡς πετεινοῦ νοσσοὶ
Ἀνιπτάμενοι νοσσιᾶς ἀφρημένοι. » (ISAÏE, XVI, 1, 2).

[4] Καὶ πάλιν λέγει ὁ προφήτης·
« Ἐγὼ πορεύσομαι ἔμπροσθέν σου
Καὶ ὄρη ὁμαλίσω
Καὶ πύλας χαλκᾶς συντρίψω
Καὶ μοχλοὺς σιδηροῦς συνκλάσω,
Καὶ δώσω σοι θησαυροὺς σκοτεινοὺς,
Ἀποκρύφους, ἀοράτους,
ἵνα γνῶσιν, ὅτι ἐγὼ κύριος ὁ θεός » (ISAÏE, XLV, 2, 3).

[5] Καί·
« Κατοικήσεις ἐν ὑψηλῷ σπηλαίῳ
Πέτρας ἱσχυρᾶς,
Καὶ τὸ ὄδιον αὐτοῦ πιστόν·
Βασιλέα μετὰ δόξης ὄψεσθε,
Καὶ ἡ ψυχὴ ὑμῶν μελετήσει φόβον κυρίου » (ISAÏE, XXXIII, 16-18).

des péchés, mais se fabriqueraient à eux-mêmes un moyen d'édification. [2] Le prophète dit en effet :

« Ciel, sois dans la stupeur !
Terre, frémis d'horreur plus encore !
Car ce peuple a commis double crime :
Ils m'ont abandonné,
Moi, la source de la vie.
A eux-mêmes ils se sont creusé
Une citerne qui donne la mort.

[3] Est-elle une roche stérile,
Sion ma montagne sainte ?
Vous serez comme les petits d'un oiseau,
Voletant, arrachés du nid. »

[4] Et le prophète dit encore :

« C'est moi qui marcherai devant toi ;
J'aplanirai les montagnes,
Je briserai les portes d'airain,
Je fracturerai les verrous de fer,
Et je te donnerai les trésors secrets,
Cachés, invisibles

Afin qu'ils sachent que moi, je suis le Seigneur
[Dieu ».

[5] Et encore :

« Tu habiteras dans la caverne élevée
D'une roche fortifiée
Où l'eau ne manque jamais.
Vous contemplez le roi avec sa gloire,
Et votre âme réfléchira sur la crainte du Seigneur ».

[6] Καὶ πάλιν ἐν ἄλλῳ προφήτῃ λέγει·

« Καὶ ἔσται ὁ ταῦτα ποιῶν

Ὡς τὸ ξύλον τὸ πεφυτευμένον παρὰ τὰς διεξόδους τῶν
ὕδατων,

Ὁ τὸν καρπὸν αὐτοῦ δώσει ἐν καιρῷ αὐτοῦ,

Καὶ τὸ φύλλον αὐτοῦ οὐκ ἀπορυήσεται,

Καὶ πάντα, ὅσα ἂν ποιῇ, κατευοδωθήσεται.

[7] Οὐχ οὕτως οἱ ἄσεβεῖς, οὐχ οὕτως,

Ἀλλ' ἢ ὡς ὁ γυνὺς,

Ὅν ἐκρίπτει ὁ ἄνεμος ἀπὸ προσώπου τῆς γῆς.

Διὰ τοῦτο οὐκ ἀναστήσονται ἄσεβεῖς ἐν κρίσει

Οὐδὲ ἁμαρτωλοὶ ἐν βουλῇ δικαίων,

Ὅτι γινώσκει κύριος ὁδὸν δικαίων,

Καὶ ὁδὸς ἀσεβῶν ἀπολεῖται » (Ps. I, 3-6).

[8] Αἰσθάνεσθε, πῶς τὸ ὕδωρ καὶ τὸν σταυρὸν ἐπὶ τὸ αὐτὸ

ῥοισεν. Τοῦτο γὰρ λέγει· Μακάριοι, οἱ ἐπὶ τὸν σταυρὸν

ἐλπίσαντες κατέβησαν εἰς τὸ ὕδωρ, ὅτι τὸν μὲν μισθὸν λέγει

« ἐν καιρῷ αὐτοῦ »· τότε, φησὶν, ἀποδώσω. Νῦν δὲ ὁ λέγει

« τὰ φύλλα οὐκ ἀπορυήσεται » (Ps. I, 3), τοῦτο λέγει, ὅτι πᾶν

ῥῆμα, ὃ ἐὰν ἐξελεύσεται ἐξ ὑμῶν διὰ τοῦ στόματος ὑμῶν ἐν

πίστει καὶ ἀγάπῃ, ἔσται εἰς ἐπιστροφὴν καὶ ἐλπίδα πολλοῖς.

[9] Καὶ πάλιν ἕτερος προφήτης λέγει· « Καὶ ἦν ἡ γῆ τοῦ

Ἰακώβ ἐπαινουμένη παρὰ πᾶσαν τὴν γῆν » (cf. SOPHON.,

III, 19 *douteux*). Τοῦτο λέγει· τὸ σκεῦος τοῦ πνεύματος

αὐτοῦ δοξάζει. [10] Εἶτα τί λέγει; « Καὶ ἦν ποταμὸς ἑλκων

ἐκ θεξιῶν, καὶ ἀνέβαινεν ἐξ αὐτοῦ δένδρα ὡραῖα· καὶ ὃς ἂν

φάγῃ ἐξ αὐτῶν, ζήσεται εἰς τὸν αἰῶνα » (EZÉCHIEL, XLVII,

2, 7, 12). [11] Τοῦτο λέγει, ὅτι ἡμεῖς μὲν καταβαίνομεν

εἰς τὸ ὕδωρ γέμοντες ἁμαρτιῶν καὶ ῥύπου, καὶ ἀναβαίνομεν

[6] Et dans un autre prophète il dit encore :

« Et celui qui fait ces choses

Sera comme l'arbre planté sur un cours d'eau,

Qui donne son fruit en la saison,

Et dont les feuilles ne tombent point.

Toutes ses entreprises réussiront.

[7] Il n'en va pas ainsi des impies ; il n'en va pas

Mais plutôt comme du flocon [ainsi,

Que le vent balaye de dessus terre.

Aussi les impies ne tiendront pas debout au juge-

Ni les pécheurs dans le conseil des justes ; [ment,

Car le Seigneur connaît le chemin des justes

Et le chemin des impies sera détruit. »

[8] Remarquez comme il décrit en même temps l'eau et la croix, car voici ce qu'il veut dire. Heureux ceux qui ayant espéré en la croix sont descendus dans l'eau ! La récompense, il l'indique par ces mots : « en la saison » ; alors, déclare-t-il, je m'acquitterai en retour. Et pour le temps présent, ces autres mots : « les feuilles ne tomberont pas », signifient que toute parole sortie de votre bouche dans la foi et la charité amènera un grand nombre d'hommes à la conversion et à l'espérance. [9] Un autre prophète dit de son côté : « Le pays de Jacob était loué plus que tout autre. » Cela signifie que Dieu glorifie le vase renfermant son Esprit. [10] Qu'est-il dit ensuite ? « Il y avait un fleuve coulant à droite, duquel montaient des arbres gracieux ; quiconque en mange vivra éternellement ; » [11] c'est à-dire : nous descendons dans l'eau remplis de péchés et de souillures ; mais nous en sortons

καρποφοροῦντες ἐν τῇ καρδίᾳ τὸν φόβον καὶ τὴν ἐλπίδα εἰς τὸν Ἰησοῦν ἐν τῷ πνεύματι ἔχοντες. « Καὶ ὃς ἂν φάγῃ ἀπὸ τούτων, ζήσεται εἰς τὸν αἰῶνα » (cf. XI, 10), τοῦτο λέγει· ὃς ἂν, φησὶν, ἀκούσῃ τούτων λαλουμένων καὶ πιστεῦσῃ, ζήσεται εἰς τὸν αἰῶνα.

XII. Ὅμοίως πάλιν περὶ τοῦ σταυροῦ ὀρίζει ἐν ἄλλῳ προφῆτῃ λέγοντι. « Καὶ πότε ταῦτα συντελεσθήσεται; Λέγει κύριος· "Ὅταν ξύλον κλιθῇ καὶ ἀναστῇ, καὶ ὅταν ἐκ ξύλου αἷμα στάξῃ » (cf. IV ESDRAS, IV, 33; V, 5). Ἔχεις πάλιν περὶ τοῦ σταυροῦ καὶ τοῦ σταυροῦσθαι μέλλοντος. [2] Λέγει δὲ πάλιν τῷ Μωϋσῇ, πολεμουμένου τοῦ Ἰσραὴλ ὑπὸ τῶν ἀλλοφύλων, καὶ ἵνα ὑπομνήσῃ αὐτοὺς πολεμουμένους, ὅτι διὰ τὰς ἁμαρτίας αὐτῶν παρεδόθησαν εἰς θάνατον· λέγει εἰς τὴν καρδίαν Μωϋσέως τὸ πνεῦμα, ἵνα ποιήσῃ τύπον σταυροῦ καὶ τοῦ μέλλοντος πάσχειν, ὅτι, ἐὰν μὴ, φησὶν, ἐλπίσωσιν ἐπ' αὐτῷ, εἰς τὸν αἰῶνα πολεμηθήσονται. Τίθουσιν οὖν Μωϋσῆς ἐν ἑφ' ἐν ὅπλον ἐν μέσῳ τῆς πυγμῆς, καὶ σταθεὶς ὑψηλότερος πάντων ἐξέτεινεν τὰς χεῖρας, καὶ οὕτως πάλιν ἐνίκα ὁ Ἰσραὴλ. Εἵτα, ὁπόταν καθεῖλεν, πάλιν ἐθανατοῦντο (cf. *Exode*, XVII, 8-13). [3] Πρὸς τί; ἵνα γινῶσιν, ὅτι οὐ θύνανται σωθῆναι, ἐὰν μὴ ἐπ' αὐτῷ ἐλπίσωσιν. [4] Καὶ πάλιν ἐν ἐτέρῳ προφῆτῃ λέγει· « Ὅλην τὴν ἡμέραν ἐξεπέτασα τὰς χεῖράς μου πρὸς λαὸν ἀπειθοῦντα καὶ ἀντιλέγοντα ὁδῷ δικαίᾳ μου » (ISAÏE, LXV, 2). [5] Πάλιν Μωϋσῆς ποιεῖ τύπον τοῦ Ἰησοῦ, ὅτι δεῖ αὐτὸν παθεῖν, καὶ αὐτὸς ζωοποιήσῃ, ὃν δόξουσιν ἀπολωλέκῃ ἐν σιμείῳ, πίπτοντος τοῦ Ἰσραὴλ. Ἐποίησεν γὰρ κύριος πάντα ὅφιν

chargés de fruits, ayant dans le cœur la crainte et dans l'esprit l'espérance en Jésus. « Quiconque mangera de ces arbres vivra éternellement » signifie : Quiconque écoute et croit les choses ainsi annoncées vivra éternellement.

XII. Il décrit encore de même la croix, en disant par un autre prophète : « Quand ces choses s'accompliront-elles ? Lorsque le bois, dit le Seigneur, aura été étendu par terre puis redressé et que du bois le sang tombera goutte à goutte », paroles qui se rapportent à la croix et à celui qui devait y être attaché. [2] Dieu parla encore à Moïse lorsque les Israélites furent attaqués par des étrangers afin que cette guerre même leur rappelât qu'ils étaient voués à la mort à cause de leurs péchés. L'Esprit parle alors au cœur de Moïse lui inspirant d'exécuter une figure de la croix, et de Celui qui devait y souffrir. C'était dire qu'à moins d'espérer en Lui, ils seraient à jamais en état de guerre. Moïse entassa donc boucliers sur boucliers au milieu du combat, et se plaçant au sommet plus haut que tous les autres, il étendit les mains, et ainsi les Israélites reprirent l'avantage ; mais ensuite chaque fois qu'il les laissait tomber, les Israélites succombaient. [3] Pourquoi cela ? Afin de leur faire reconnaître qu'il n'y avait point de salut pour eux s'ils n'espéraient en Lui. [4] Il est encore dit dans un autre prophète : « Tout le jour j'ai étendu les mains vers ce peuple indocile et rétif à mes justes voies. » [5] Une autre fois qu'Israël succombait, Moïse fait une figure de Jésus, afin de montrer qu'il devait souffrir, et qu'il donne la vie, lui que l'on devait penser avoir péri sur

θάκνειν αὐτούς » (cf. *Nombres*, XXI, 6-9), καὶ ἀπέθνησκον (ἐπειδὴ ἡ παράβασις διὰ τοῦ ὄφεως ἐν Εὐὰ ἐγένετο), ἵνα ἐλέγξῃ αὐτούς, ὅτι διὰ τὴν παράβασιν αὐτῶν εἰς θλίψιν θανάτου παραδοθήσονται. [6] Πέρας γέ τοι αὐτὸς Μωϋσῆς ἐντειλάμενος · « Οὐκ ἔσται ὑμῖν οὔτε γλωνευτὸν οὔτε γλυπτὸν εἰς θεὸν ὑμῖν » (*Deutér.*, XXVII, 15), αὐτὸς ποιεῖ, ἵνα τύπον τοῦ Ἰησοῦ δεῖξῃ. Ποιεῖ οὖν Μωϋσῆς χαλκοῦν ὄφιν καὶ τίθησιν ἐνδόξως καὶ κηρύγματι καλεῖ τὸν λαόν. [7] Ἐλθόντες οὖν ἐπὶ τὸ αὐτὸ ἐδέοντο Μωϋσέως, ἵνα περὶ αὐτῶν ἀγενέγκῃ δέησιν περὶ τῆς ἰάσεως αὐτῶν. Εἶπεν δὲ πρὸς αὐτούς Μωϋσῆς · « Ὅταν, φησὶν, διτ/θῇ τις ὑμῶν, ἐλθέτω ἐπὶ τὸν ὄφιν τὸν ἐπὶ τοῦ ξύλου ἐπικείμενον καὶ ἐλπισάτω πιστεύσας, ὅτι αὐτὸς ὢν νεκρὸς δύνатаι ζωοποιῆσαι, καὶ παραχρῆμα σωθήσεται » (cf. *Nombres*, XXI, 8, 9). Καὶ οὕτως ἐποιοῦν. Ἐγχεῖς πάλιν καὶ ἐν τούτοις τὴν δόξαν τοῦ Ἰησοῦ, ὅτι ἐν αὐτῷ πάντα καὶ εἰς αὐτόν. [8] Τί λέγει πάλιν Μωϋσῆς Ἰησοῦ, υἱῷ Ναυή, ἐπιθεῖς αὐτῷ τοῦτο τὸ ὄνομα » (*Nombres*, XIII, 18), ὅντι προφήτη, ἵνα μόνον ἀκούσῃ πᾶς ὁ λαός, ὅτι πάντα ὁ πατήρ φανεροῖ περὶ τοῦ υἱοῦ Ἰησοῦ; [9] Λέγει οὖν Μωϋσῆς Ἰησοῦ υἱῷ Ναυή, ἐπιθεῖς τοῦτο τὸ ὄνομα, ὁπότε ἐπεμψεν αὐτὸν κατὰσκοπον τῆς γῆς · « Λάβε βιβλίον εἰς τὰς χεῖράς σου καὶ γράψον, ἃ λέγει κύριος, ὅτι ἐκκόψει ἐκ ῥιζῶν τὸν οἶκον πάντα τοῦ Ἀμαλήκ ὁ υἱὸς τοῦ θεοῦ ἐπ' ἐσχάτων τῶν ἡμερῶν » (cf. *Exode*, XVII, 14). [10] Ἴδε πάλιν Ἰησοῦς, οὐχὶ υἱὸς ἀνθρώπου, ἀλλὰ υἱὸς τοῦ θεοῦ, τύπῳ δὲ ἐν σαρκὶ φανερωθείς. Ἐπεὶ οὖν μέλλουσιν λέγειν, ὅτι ὁ Χριστὸς υἱὸς

la croix. Pour les convaincre qu'ils étaient livrés aux angoisses de la mort à cause de leurs péchés, le Seigneur les fit mordre par toute sorte de serpent, et ils mouraient (car c'est par le serpent que la désobéissance eut lieu chez Eve). [6] A la fin, Moïse, bien qu'il eût publié ce précepte : « Vous n'aurez point d'image en métal fondu, point d'image gravée pour votre Dieu », Moïse lui-même agit à l'encontre afin de montrer une figure de Jésus. Il fabrique donc un serpent d'airain, l'érige solennellement et fait convoquer le peuple par un héraut. [7] Etant donc tous réunis, ils pressaient Moïse d'adresser une prière pour leur guérison. Alors Moïse leur dit : « Lorsque quelqu'un d'entre vous sera mordu, qu'il vienne vers le serpent élevé sur le bois et qu'il s'abandonne à l'espérance, croyant que celui-ci, même sans vie, peut néanmoins le faire vivre, et sur-le-champ il sera sauvé ». Ainsi firent-ils. Ici encore paraît la gloire de Jésus, savoir : que toutes choses sont en lui et à lui. [8] Et que dit Moïse à Jésus fils de Navé, après lui avoir imposé, comme à un prophète, le nom de Jésus uniquement pour faire comprendre au peuple que le Père révèle toutes choses de son fils Jésus? [9] Après lui avoir donné ce nom, en l'envoyant explorer le pays, Moïse dit à Jésus, fils de Navé : « Prends un livre dans tes mains et écris ce que dit le Seigneur, savoir : que, dans les derniers jours, le Fils de Dieu détruira jusqu'à la racine toute la maison d'Amalec ». [10] Voilà encore une fois Jésus montré dans un précurseur de chair, non pas comme Fils de l'homme, mais comme Fils de Dieu. Mais comme on devait dire un

ἐστὶν Δαυὶδ (cf. MATTH., XXII, 42-44), αὐτὸς προφητεύει Δαυίδ, φοβούμενος καὶ συνιών τὴν πλάνην τῶν ἀμαρτωλῶν ·

« Εἶπεν ὁ κύριος τῷ κυρίῳ μου ·

Κάθου ἐκ δεξιῶν μου,

Ἔως ἂν θῶ τοὺς ἐχθρούς σου ὑποπόδιον τῶν ποδῶν
[σου] » (Ps. CIX, 1).

[11] Καὶ πάλιν λέγει οὕτως Ἡσαΐας ·

« Εἶπεν κύριος τῷ Χριστῷ μου κυρίῳ,

Οὐ ἐκράτησα τῆς δεξιᾶς αὐτοῦ,

Ἐπακουῖσαι ἔμπροσθεν αὐτοῦ ἔθνη,

Καὶ ἰσχύον βασιλέων διαρρήξω » (ISAÏE, XLV, 1).

Ἴδε, πῶς « Δαυὶδ λέγει αὐτὸν κύριον » (MARC, XII, 37 ; MATTH., XXII, 45 ; LUC, XX, 44), καὶ υἱὸν οὐ λέγει.

XIII. Ἰδῶμεν δέ, εἰ οὗτος ὁ λαὸς κληρονομεῖ ἡ ὁ πρῶτος, καὶ εἰ ἡ διαθήκη εἰς ἡμᾶς ἢ εἰς ἐκείνους.

[2] Ἀκούσατε οὖν περὶ τοῦ λαοῦ τί λέγει ἡ γραφή ·

« Ἐδεῖτο δὲ Ἰσαὰκ περὶ Ῥεβέκκας τῆς γυναικὸς αὐτοῦ, ὅτι στεῖρα ἦν · καὶ συνέλαβεν » (Genèse, XXV, 21). Εἶτα ·

« Καὶ ἐξῆλθεν Ῥεβέκκα πυθέσθαι παρὰ κυρίου, καὶ εἶπεν κύριος πρὸς αὐτήν · Δύο ἔθνη ἐν τῇ γαστρὶ σου καὶ δύο λαοὶ ἐν τῇ κοιλίᾳ σου, καὶ λαὸς λαοῦ ὑπερέξει καὶ ὁ μείζων δουλεύσει τῷ ἐλάσσονι » (Genèse, XXV, 22-23 cf. Rom., IX, 10-12).

[3] Αἰσθάνεσθαι ὀφείλετε, τίς ὁ Ἰσαὰκ καὶ τίς ἡ Ῥεβέκκα, καὶ ἐπὶ τίνων δέδειχεν, ὅτι μείζων ὁ λαὸς οὗτος ἢ ἐκεῖνος. [4] Καὶ ἐν ἄλλῃ προφητείᾳ λέγει φανερώτερον ὁ Ἰακώβ πρὸς Ἰωσήφ τὸν υἱὸν αὐτοῦ, λέγων ·

« Ἰδοὺ, οὐκ ἐστέρησέν με κύριος τοῦ προσώπου σου ·

jour que le Christ est fils de David, David lui-même, redoutant et prévoyant l'erreur de ces pécheurs, s'écrie prophétiquement :

« Le Seigneur a dit à mon Seigneur :

Assieds-toi à ma droite,

Jusqu'à ce que je fasse de tes ennemis l'escabeau
[de tes pieds. »

[11] Et de même Isaïe :

« Le Seigneur a dit au Christ mon Seigneur,

Que j'ai pris par la main droite :

Que les nations lui obéissent,

Et (pour lui) je briserai la puissance des rois... »

Voilà comment David lui donne le nom de Seigneur et non pas de fils.

XIII. Voyons maintenant lequel est l'héritier, notre peuple actuel ou le précédent, et si le testament se rapporte à nous ou bien à eux. [2] Ecoutez donc ce que l'Ecriture dit au sujet du peuple : « Isaac priaît pour Rébecca sa femme qui était stérile, et celle-ci conçut. » Ensuite : « Rébecca sortit pour interroger le Seigneur, et le Seigneur lui dit : Deux nations sont dans ton sein et deux peuples dans tes entrailles : un peuple l'emportera sur l'autre et l'aîné servira le cadet. » [3] Vous devez apercevoir qui est Isaac, qui est Rébecca, et de quel peuple il a déclaré qu'il est plus grand que l'autre. [4] Dans une autre prophétie, Jacob s'exprime plus clairement. Il dit à son fils Joseph : « Voici que le Seigneur ne m'a pas privé de ta présence ; amène-moi tes

προσάγαγέ μοι τοὺς υἱοὺς σου, ἵνα εὐλογήσω αὐτούς » (*Genèse*, XLVIII, 11, 9). [5] Καὶ προσήγαγεν Ἐφραΐμ καὶ Μανασσῆ, τὸν Μανασσῆ θέλων ἵνα εὐλογηθῇ, ὅτι πρεσβύτερος ἦν · ὁ γὰρ Ἰωσήφ προσήγαγεν εἰς τὴν δεξιὰν χεῖρα τοῦ πατρὸς Ἰακώβ. Εἶδεν δὲ Ἰακώβ τύπον τῷ πνεύματι τοῦ λαοῦ τοῦ μεταξὺ. Καὶ τί λέγει; « Καὶ ἐποίησεν Ἰακώβ ἐναλλάξ τὰς χεῖρας αὐτοῦ καὶ ἐπέθηκεν τὴν δεξιὰν ἐπὶ τὴν κεφαλὴν Ἐφραΐμ, τοῦ δευτέρου καὶ νεωτέρου, καὶ εὐλόγησεν αὐτόν. Καὶ εἶπεν Ἰωσήφ πρὸς Ἰακώβ · Μετάθες σου τὴν δεξιὰν ἐπὶ τὴν κεφαλὴν Μανασσῆ, ὅτι πρωτότοκός μου υἱός ἐστιν. Καὶ εἶπεν Ἰακώβ πρὸς Ἰωσήφ · Οἶδα, τέκνον, οἶδα · ἀλλ' ὁ μεῖζων δουλεύσει τῷ ἐλάσσονι, καὶ οὗτος δὲ εὐλογηθήσεται. » (*Genèse*, XLVIII, 14, 18-19). [6] Βλέπετε, ἐπὶ τίνων τέθεικεν, τὸν λαὸν τοῦτον εἶναι πρῶτον καὶ τῆς διαθήκης κληρονόμον. [7] Εἰ οὖν ἔτι καὶ διὰ τοῦ Ἀβραάμ ἐμνήσθη, ἀπέχομεν τὸ τέλειον τῆς γνώσεως ἡμῶν. Τί οὖν λέγει τῷ Ἀβραάμ, ὅτε μόνος πιστεύσας ἐτέθη εἰς δικαιοσύνην; « Ἰδοὺ, τέθεικά σε, Ἀβραάμ, πατέρα ἐθνῶν τῶν πιστευόντων δι' ἀκροβυστίας τῷ θεῷ » (*Genèse*, xvii, 5; cf. *Rom.*, iv, 11 suiv.).

XIV. Ναί. Ἀλλὰ ἴδωμεν, εἰ ἡ διαθήκη, ἣν ὥμοσεν τοῖς πατράσιν δοῦναι τῷ λαῷ, εἰ δέδωκεν, ζητῶμεν. Δέδωκεν · αὐτοὶ δὲ οὐκ ἐγένοντο ἄξιοι λαβεῖν διὰ τὰς ἀμαρτίας αὐτῶν. [2] λέγει γὰρ ὁ προφήτης · « Καὶ ἦν Μωϋσῆς νηστεύων ἐν ὄρει Σινᾶ, τοῦ λαβεῖν τὴν διαθήκην κυρίου πρὸς τὸν λαόν, ἡμέρας τεσσεράκοντα καὶ νύκτας τεσσεράκοντα. Καὶ ἔλαβεν Μωϋσῆς παρὰ κυρίου τὰς δύο πλάκας τὰς γεγραμμένας τῷ ὁρακτῷ τῆς χειρὸς κυρίου ἐν πνεύματι. » (cf. *Exode*, xxiv, 18; xxxi, 18) · καὶ λαβὼν Μωϋσῆς κατέφερεν πρὸς

filis, que je les bénisse. » [5] Joseph amena Ephraïm et Manassé, avec l'intention de faire bénir Manassé qui était l'aîné. Joseph le conduisit donc vers la main droite de son père Jacob. Mais Jacob vit en esprit une figure du peuple futur. Et qu'est-il dit ensuite : « Il transposa les mains et mit la droite sur la tête d'Ephraïm, le deuxième et le plus jeune, et il le bénit. Joseph dit alors à Jacob : Remplace ta main droite sur la tête de Manassé, car il est mon fils premier-né. Mais Jacob répondit à Joseph : Je sais, mon fils, je sais ; mais l'aîné servira le plus jeune qui du reste sera aussi béni. » [6] Examinez de quels personnages Jacob a décidé qu'ils seraient le premier peuple et l'héritier du testament. [7] Que si Abraham lui-même a mentionné ce peuple-là, nous tenons de lui l'achèvement de notre connaissance. Or qu'est-ce que Dieu a dit à Abraham, quand celui-ci, ayant été seul à croire, fut établi dans la justice ? « Voici, Abraham, que je t'ai établi le père des peuples incirconcis qui croient à Dieu. »

XIV. Ceci dit, voyons maintenant et recherchons si l'alliance que Dieu avait juré aux ancêtres de donner à leur peuple, lui a été réellement donnée. Assurément il l'a donnée ; mais eux (les Juifs) n'étaient pas dignes de la recevoir à cause de leurs péchés. [2] Le prophète dit en effet : « Moïse sur le mont Sinaï jeûna quarante jours et quarante nuits afin de recevoir l'alliance faite par le Seigneur avec le peuple. Et Moïse reçut du Seigneur les deux tables écrites en esprit par le doigt de la main du Seigneur. » Les ayant donc prises, il les rappor-

τὸν λαὸν δοῦναι. [3] Καὶ εἶπεν κύριος πρὸς Μωϋσῆν· « Μωϋσῆ Μωϋσῆ, κατὰβιθι τὸ τάχος, ὅτι ὁ λαός σου, ὃν ἐξήγαγες ἐκ γῆς Αἰγύπτου, ἠνόμησεν. Καὶ συνῆκεν Μωϋσῆς, ὅτι ἐποίησαν ἑαυτοῖς πάλιν γιγνεύματα, καὶ ἔρριψεν ἐκ τῶν χειρῶν τὰς πλάκας, καὶ συνετρίβησαν αἱ πλάκες τῆς διαθήκης κυρίου » (cf. *Exode*, xxxii, 7, 19; *Deutéronome*, ix, 12, 17). [4] Μωϋσῆς μὲν ἔλαβεν, αὐτοὶ δὲ οὐκ ἐγένοντο ἀξιοί. Πῶς δὲ ἡμεῖς ἐλάβομεν, μάθετε. Μωϋσῆς θεράπων ὢν ἔλαβεν, αὐτὸς δὲ ὁ κύριος ἡμῖν ἔδωκεν εἰς λαὸν κληρονομίας, δι' ἡμᾶς ὑπομείνας. [5] Ἐφανερώθη δὲ, ἵνα κακείνοι τελειωθῶσιν τοῖς ἀμαρτήμασιν, καὶ ἡμεῖς διὰ τοῦ κληρονομοῦντος διαθήκην κυρίου Ἰησοῦ λάβωμεν, ὃς εἰς τοῦτο ἡτοιμάσθη, ἵνα αὐτὸς φανεί, τὰς ἡδὴ δεδωκεν ἡμῶν καρδίας τῷ θανάτῳ καὶ παραδεδωμένους τῇ τῆς πλάνης ἀνομίᾳ λυτρωσάμενος ἐκ τοῦ σκότους, διάθηται ἐν ἡμῖν διαθήκην λόγῳ. [6] Γέγραπται γάρ, πῶς αὐτῷ ὁ πατὴρ ἐντέλλεται, λυτρωσάμενον ἡμᾶς ἐκ τοῦ σκότους ἐτοιμάσαι ἑαυτῷ λαὸν ἅγιον. [7] Λέγει οὖν ὁ προφήτης·

« Ἐγὼ κύριος, ὁ θεός σου,
 Ἐκάλεσά σε ἐν δικαιοσύνῃ
 Καὶ κρατήσω τῆς χειρός σου
 Καὶ ἐνισχύσω σε,
 Καὶ ἔδωκά σε εἰς διαθήκην γένους, εἰς φῶς ἐθνῶν,
 Ἀνοῖξαι ὀφθαλμοὺς τυφλῶν
 Καὶ ἐξαγαγεῖν ἐκ δεσμῶν πεπεδημένους

taut au peuple pour les lui remettre, [3] lorsque le Seigneur lui dit : « Moïse ! Moïse ! descends au plus vite, car ton peuple que tu as ramené de la terre d'Égypte a violé la loi. » Et Moïse comprit qu'ils s'étaient encore fabriqué des idoles : il jeta les tables de ses mains, et ces tables qui contenaient l'alliance du Seigneur furent brisées. » [4] Moïse a donc reçu le testament, mais les Juifs n'en ont pas été dignes. Or, apprenez comment il se fait que c'est nous qui avons reçu l'alliance : Moïse l'avait reçue à titre de serviteur ; mais c'est le Seigneur en personne qui nous l'a donnée, comme au peuple héritier, après avoir souffert pour nous. [5] Il est apparu, et afin que les Juifs missent le comble à leurs péchés, et afin que nous reçussions l'alliance par l'intermédiaire de l'héritier, le Seigneur Jésus. Il avait été préparé afin que sa venue en ce monde délivrât de leurs ténèbres nos âmes déjà minées par la mort, en proie aux égarements de l'impiété, et que sa parole réglât parmi nous son alliance. [6] L'Écriture en effet raconte que le Père lui ordonna de nous délivrer des ténèbres et de se préparer un peuple saint. [7] Ainsi le prophète dit :

« Moi le Seigneur ton Dieu,
Je t'ai appelé dans la justice,
Je te prendrai par la main et te fortifierai ;
J'ai fait de toi l'alliance du peuple,
La lumière des nations,
Pour ouvrir les yeux des aveugles,
Tirer de leurs liens les captifs [ténèbres. »
Et de leur prison ceux qui sont assis dans les

Καὶ ἐξ οἴκου φυλακῆς καθημένους ἐν σκότει » (ISAÏE, XLII, 6, 7).

Γινώσκομεν οὖν, πόθεν ἐλυτρώθημεν. [8] Πάλιν ὁ προφήτης λέγει.

« Ἴδού, τέθεικά σε εἰς φῶς ἐθνῶν,
 Τοῦ εἶναί σε εἰς σωτηρίαν ἕως ἐσχάτου τῆς γῆς,
 Οὕτως λέγει κύριος ὁ λυτρωσάμενός σε θεός » (ISAÏE, XLIX, 6, 7).

[9] Καὶ πάλιν ὁ προφήτης λέγει ·

« Πνεῦμα κυρίου ἐπ' ἐμέ,
 Οὗ εἵνεκεν ἔχρισέν με
 Εὐαγγελίσασθαι ταπεινοῖς χάριν, [καρδίαν,
 Ἀπέσταλκέν με ἰάσασθαι τοὺς συντετριμμένους τὴν
 Κηρῦξαι αἰχμαλώτοις ἄφρσιν
 Καὶ τυφλοῖς ἀνάβλεψιν,
 Καλέσαι ἐνιαυτὸν κυρίου δεκτὸν
 Καὶ ἡμέραν ἀνταποδόσεως,
 Παρακαλέσαι πάντας τοὺς πενθοῦντας » (ISAÏE, LXI, I, 2 ; cf. LUC, IV, 18, 19).

XV. Ἔτι οὖν καὶ περὶ τοῦ σαββάτου γέγραπται ἐν τοῖς δέκα λόγοις, ἐν οἷς ἐλάλησεν ἐν τῷ ὄρει Σινᾶ πρὸς Μωϋσῆν κατὰ πρόσωπον · « Καὶ ἀγιάσατε τὸ σάββατον κυρίου χερσὶν καθααῖς καὶ καρδίᾳ καθαυᾷ » (*Exode*, XX, 8 ; *Deut.*, V, 12 ; *Ps.* XXIII, 4). [2] Καὶ ἐν ἐτέρῳ λέγει · « Ἐὰν φυλάξωσιν οἱ υἱοί μου τὸ σάββατον, τότε ἐπιθήσω τὸ ἑλεός μου ἐπ' αὐτούς » (Cf. JÉRÉMIE, XVII, 24, 25 ; *Exode*, XXXI, 13-17). [3] Τὸ σάββατον λέγει ἐν ἀρχῇ τῆς κτίσεως · « Καὶ ἐποίησεν ὁ θεὸς ἐν ἑξ ἡμέραις τὰ ἔργα τῶν χειρῶν αὐτοῦ, καὶ συνετέλεσεν ἐν τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἐβδόμῃ

. Connaissons donc de quel état nous a fait sortir notre rédemption. [8] Le prophète dit encore :

« Voici que je t'ai établi pour être la lumière des
[nations,
Pour servir au salut jusqu'aux confins de la terre.
Ainsi parle le Seigneur, le Dieu qui t'a racheté. »

[9] Le prophète dit aussi :

« L'Esprit du Seigneur est sur moi
Car il m'a oint [humbles,
Pour porter la bonne nouvelle de la grâce aux
Il m'a envoyé guérir les cœurs brisés,
Annoncer la libération aux prisonniers,
Et le retour de la vue aux aveugles
Pour publier l'année agréable du Seigneur
Et le jour du paiement de compte,
Pour consoler tous ceux qui sont en deuil. »

XV. Il est également question du sabbat dans l'Écriture, dans les dix paroles que Dieu prononça face à face devant Moïse sur le mont Sinaï : « Sanctifiez le sabbat du Seigneur avec des mains pures et un cœur pur. » [2] Puis dans cet autre endroit : « Si mes fils gardent le sabbat, je répandrai ma miséricorde sur eux. » [3] Le sabbat est mentionné dès le commencement de la création : « Dieu fit en six jours les œuvres de ses mains ; il les eut

καὶ κατέπαυσεν ἐν αὐτῇ καὶ ἡγίασεν αὐτήν » (*Genèse*, II, 2, 3). [4] Προσέχετε, τέκνα, τί λέγει τὸ « συντελέσεν ἐν ἑξ ἡμέραις ». Τοῦτο λέγει, ὅτι ἐν ἑξακισχιλίοις ἔτεσιν συντελέσει κύριος τὰ σύμπαντα· ἡ γὰρ ἡμέρα παρ' αὐτῷ σημαίνει χίλια ἔτη. Αὐτὸς δέ μοι μαρτυρεῖ λέγων· « Ἴδού, ἡμέρα κυρίου ἔσται ὡς χίλια ἔτη » (*Ps.* LXXXIX, 4 ; II PIERRE, III, 8). Οὐκοῦν, τέκνα, ἐν ἑξ ἡμέραις, ἐν τοῖς ἑξακισχιλίοις ἔτεσιν συντελεσθήσεται τὰ σύμπαντα. [5] Καὶ κατέπαυσεν τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἐβδόμῃ (*Genèse*, II, 2)· τοῦτο λέγει· ὅταν ἐλθὼν ὁ υἱὸς αὐτοῦ καταργήσῃ τὸν καιρὸν τοῦ ἀνόμου καὶ κρινεῖ τοὺς ἀσεβεῖς καὶ ἀλλάξῃ τὸν ἥλιον καὶ τὴν σελήνην καὶ τοὺς ἀστέρας, τότε καλῶς καταπαύσεται ἐν τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἐβδόμῃ. [6] Πέρας γέ τοι λέγει· « Ἀγιάσεις αὐτήν χειρὶν καθαρῶν καὶ καρδίᾳ καθαρᾷ » (*Exode*, XX, 8 ; *Ps.* XXIII, 4). Εἰ οὖν ἦν ὁ θεὸς ἡμέραν ἡγίασεν νῦν τις δύναται αγιάσαι καθαρὸς ὢν τῇ καρδίᾳ, ἐν πᾶσιν πεπλανήμεθα. [7] Ἴδε, ὅτι ἄρα τότε καλῶς καταπαυόμενοι αγιάσομεν αὐτήν, ὅτε δυνησόμεθα αὐτοὶ δικαιωθέντες καὶ ἀπολαβόντες τὴν ἐπαγγελίαν, μηκέτι οὐσῆς τῆς ἀνομίας, καινῶν δὲ γεγονότων πάντων ὑπὸ κυρίου· τότε δυνησόμεθα αὐτήν αγιάσαι, αὐτοὶ αγιασθέντες πρῶτον. [8] Πέρας γέ τοι λέγει αὐτοῖς· « Τὰς νεομηνίας ὑμῶν καὶ τὰ σάββατα οὐκ ἀνέχομαι » (*ISAÏE*, I, 13). Ὁρᾶτε, πῶς λέγει· Οὐ τὰ νῦν σάββατα ἐμοὶ δεκτά, ἀλλὰ ὃ πεποίηκα, ἐν ᾧ καταπαύσας τὰ πάντα ἀρχὴν ἡμέρας ὁγδόης ποιήσω, ὃ ἐστὶν ἄλλου

achevées le septième jour ; il se reposa ce jour-là et le sanctifia. » [4] Faites attention, mes enfants, à ces paroles : « Dieu accomplit son œuvre en six jours » ; cela signifie que Dieu en six mille ans amènera toutes choses à leur fin, car pour lui un jour signifie mille années, ainsi qu'il me l'atteste lui-même : « Voici, un jour du Seigneur sera comme mille ans. » Donc, mes enfants, en six jours, c'est-à-dire en six mille ans, l'univers sera consommé. [5] « Et il se reposa le septième jour, » a la signification suivante : Quand son Fils sera venu mettre fin au délai accordé aux pécheurs, juger les impies, transformer le soleil, la lune et les étoiles, alors il se reposera glorieusement le septième jour. [6] Mais il est encore dit : « Vous le sanctifierez avec des mains pures et un cœur pur. » S'il y avait aujourd'hui un homme au cœur pur capable de sanctifier le jour que Dieu a rendu saint, nous nous serions complètement trompés. [7] Mais remarquez que nous ne prendrons de repos avec honneur et que nous ne sanctifierons le sabbat, que lorsque nous en aurons été rendus capables, par notre justification personnelle, par notre mise en possession de la promesse, après la destruction de toute iniquité, et la rénovation de toutes choses par le Seigneur. Nous serons alors en état de le sanctifier, nous-mêmes ayant été sanctifiés d'abord. [8] Enfin il dit encore aux Juifs : « Je ne supporte pas vos néoménies et vos sabbats. » Voyez bien ce qu'il veut dire : Ce ne sont point les sabbats actuels qui me plaisent, mais celui que j'ai fait et dans lequel, mettant fin à l'univers, j'inaugurerai le huitième

κόσμου ἀρχήν. [9] Διὸ καὶ ἄγομεν τὴν ἡμέραν τὴν ὀγδόην εἰς εὐφροσύνην, ἐν ἣ καὶ ὁ Ἰησοῦς ἀνέστη ἐκ νεκρῶν καὶ φανερωθεὶς ἀνέβη εἰς οὐρανοὺς.

XVI. Ἔτι δὲ καὶ περὶ τοῦ ναοῦ ἐρῶ ὑμῖν, ὡς πλανώμενοι οἱ ταλαίπωροι εἰς τὴν οἰκοδομὴν ἤλπισαν, καὶ οὐκ ἐπὶ τὸν θεὸν αὐτῶν τὸν ποιήσαντα αὐτούς, ὡς ὄντα οἶκον θεοῦ. [2] Σχεδὸν γὰρ ὡς τὰ ἔθνη ἀφιέρωσαν αὐτὸν ἐν τῷ ναῷ. Ἀλλὰ πῶς λέγει κύριος καταργῶν αὐτόν, μάθετε·

« Τίς ἐμέτρησεν τὸν οὐρανὸν σπιθαμῇ

ἢ τὴν γῆν ὄρακί;

Οὐκ ἐγώ; λέγει κύριος·

Ὁ οὐρανός μοι θρόνος,

ἢ δὲ γῆ ὑποπόδιον τῶν ποδῶν μου·

Ποῖον οἶκον οἰκοδομήσετέ μοι,

ἢ τίς τόπος τῆς καταπαύσεώς μου » (ISAÏE. XL, 12 ;
[LXVI, 1] ;

Ἐγνώκατε, ὅτι ματαία ἡ ἐλπίς αὐτῶν. [3] Πέρας γέ τοι πάλιν λέγει· « Ἰδοὺ, οἱ καθελόντες τὸν ναὸν τοῦτον αὐτοὶ αὐτὸν οἰκοδομήσουσιν » (cf. ISAÏE, XLIX, 17). [4] [Γίνεται]. Διὰ γὰρ τὸ πολεμεῖν αὐτοὺς καθηρέθη ὑπὸ τῶν ἐχθρῶν· νῦν καὶ αὐτοὶ οἱ τῶν ἐχθρῶν ὑπηρέται ἀνοικοδομήσουσιν αὐτόν. [5] Πάλιν ὡς ἔμελλεν ἡ πόλις καὶ ὁ ναὸς καὶ ὁ λαὸς Ἰσραὴλ παραδίδοσθαι, ἐφανερώθη. Λέγει γὰρ ἡ γραφή· « Καὶ ἔσται ἐπ' ἐσχάτων τῶν ἡμερῶν, καὶ παραδώσει κύριος τὰ πρόβατα τῆς νομῆς καὶ τὴν μάνδραν καὶ τὸν πύργον αὐτῶν εἰς καταφθοράν ». Καὶ ἐγένετο καθ' ἃ ἐλάλησεν κύριος. [6] Ζητήσωμεν δέ, εἰ ἔστιν ναὸς θεοῦ. Ἔστιν, ὅπου αὐτὸς λέγει ποιεῖν καὶ καταρτίζειν. Γέγραπται γάρ·

jour, c'est-à-dire un autre monde. [9] C'est pourquoi nous célébrons avec joie le huitième jour, où Jésus est ressuscité et où, après s'être manifesté, il est monté aux cieux.

XVI. J'ai encore à vous entretenir, à propos du temple, de l'erreur des malheureux (Juifs), qui ne mettaient point leur espoir dans leur Dieu qui les avait créés, mais dans un édifice, avec la pensée qu'il était la maison de Dieu. [2] Ils lui ont dédié un sanctuaire dans le temple à peu près à la manière des païens ; mais apprenez en quels termes le Seigneur frappe d'interdit le temple :

« Qui a mesuré le ciel à l'empan
Ou la terre dans le creux de la main ?
N'est-ce pas moi ? dit le Seigneur.
Le ciel est mon trône,
Et la terre mon marchepied.
Quelle est la maison que vous me bâtirez,
Ou quel sera le lieu de mon repos ? »

Vous avez bien vu que leur espérance est vaine. [3]. Enfin il dit encore : « Voici que ceux-là mêmes qui ont détruit ce temple le rebâtiront. » [4] [C'est ce qui arrive]. Comme les Juifs étaient en guerre, leurs ennemis démolirent le temple ; et maintenant les serviteurs de ces ennemis le rebâtiront. [5] Il avait été prédit aussi que la cité, le temple, le peuple d'Israël seraient livrés : « Il arrivera, dit l'Écriture, que dans les derniers jours le Seigneur livrera à la destruction les brebis de son pâturage avec leur bercail et leur tour. » Or l'événement a eu lieu comme le Seigneur l'avait annoncé. [6] Recherchons donc s'il existe encore un temple de Dieu. Il en existe un sans doute,

« Καὶ ἔσται, τῆς ἐβδόμαδος συντελουμένης οἰκοδομηθήσεται ναὸς θεοῦ ἐνδόξως ἐπὶ τῷ ὀνόματι κυρίου » (cf. DANIEL, IX, 24, 27). [7] Εὐρίσκω οὖν, ὅτι ἐστὶν ναὸς. Πῶς οὖν οἰκοδομηθήσεται ἐπὶ τῷ ὀνόματι κυρίου, μάθετε. Πρὸ τοῦ ἡμᾶς πιστεῦσαι τῷ θεῷ ἦν ἡμῶν τὸ κατοικητήριον τῆς καρδίας φθαρτὸν καὶ ἀσθενές, ὡς ἀληθῶς οἰκοδομητὸς ναὸς διὰ χειρός, ὅτι ἦν πλήρης μὲν εἰδωλολατρείας καὶ ἦν οἶκος δαιμονίων διὰ τὸ ποιεῖν, ὅσα ἦν ἐναντία τῷ θεῷ. [8] « Οἰκοδομηθήσεται δὲ ἐπὶ τῷ ὀνόματι κυρίου » (cf. DANIEL, IX, 24-27)· προσέχετε ὅε, ἵνα ὁ ναὸς τοῦ κυρίου ἐνδόξως οἰκοδομηθῇ. Πῶς, μάθετε. Λαβόντες τὴν ἄφρῃσιν τῶν ἁμαρτιῶν καὶ ἐλπίσαντες ἐπὶ τὸ ὄνομα ἐγενόμεθα καινοί, πάλιν ἐξ ἀρχῆς κτιζόμενοι· διὸ ἐν τῷ κατοικητηρίῳ ἡμῶν ἀληθῶς ὁ θεὸς κατοικεῖ ἐν ἡμῖν. [9] Πῶς; Ὁ λόγος αὐτοῦ τῆς πίστεως, ἡ κλησις αὐτοῦ τῆς ἐπαγγελίας, ἡ σοφία τῶν δικαιοματίων, αἱ ἐντολαὶ τῆς διδασχῆς, αὐτὸς ἐν ἡμῖν προφητεύων, αὐτὸς ἐν ἡμῖν κατοικῶν, τοὺς τῷ θανάτῳ δεδουλωμένους ἀνοίγων ἡμῖν τὴν θύραν τοῦ ναοῦ, ὃ ἐστὶν στόμα, μετάνοιαν διδοὺς ἡμῖν, εἰσάγει εἰς τὸν ἄφθαρτον ναόν. [10] Ὁ γὰρ ποθῶν σωθῆναι βλέπει οὐκ εἰς τὸν ἄνθρωπον, ἀλλ' εἰς τὸν ἐν αὐτῷ κατοικοῦντα καὶ λαλοῦντα, ἐπ' αὐτῷ ἐκπλησσόμενος, ἐπὶ τῷ μηδέποτε μήτε τοῦ λέγοντος τὰ ῥήματα ἀκηκοέναι ἐκ τοῦ στόματος μήτε αὐτὸς ποτε ἐπιτεθυμηκέναι ἀκούειν. Τοῦτό ἐστιν πνευματικὸς ναὸς οἰκοδομούμενος τῷ κυρίῳ.

mais là où lui-même déclare le bâtir et le restaurer ; car il est écrit : « Et il arrivera qu'après la semaine écoulée un temple de Dieu sera bâti magnifiquement au nom du Seigneur. » [7] J'estime donc que le temple existe. Mais comment devra-t-il être bâti au nom du Seigneur, je vais vous le dire. Avant que nous eussions foi en Dieu, l'intérieur de nos âmes était corruptible et chétif, en vérité tout comme un temple bâti de main d'homme ; il était rempli du culte des idoles, une demeure des démons, puisque nous faisions tout ce qui contrarie Dieu. [8] « Mais il sera bâti au nom du Seigneur ». Veillez-y, de sorte que le temple du Seigneur soit magnifiquement bâti. De quelle façon, le voici. C'est en recevant la rémission de nos péchés, c'est en espérant au nom (du Seigneur), que nous devenons des hommes nouveaux, que nous sommes recréés de fond en comble ; c'est ainsi que Dieu habite réellement en nous, en notre intérieur. [9] Comment cela ? (En nous demeurent) sa parole objet de notre foi, l'appel de sa promesse, la sagesse de ses volontés, les préceptes de sa doctrine ; lui-même, il prophétise en nous, il habite en nous, il nous ouvre la porte du temple, c'est-à-dire la bouche (pour la prière) à nous qui étions assujettis à la mort, il nous accorde le repentir et nous introduit de la sorte dans le temple incorruptible. [10] Aussi celui qui désire son salut, ne regarde pas à l'homme (qui le lui annonce) mais à Celui qui demeure en lui et qui parle par lui, effrayé de n'avoir jamais écouté les paroles de Celui qui parle par la bouche (du prédicateur), ni même désiré les entendre. Voilà ce que signifie le temple spirituel bâti pour le Seigneur.

XVII. Ἐφ' ὅσον ἦν ἐν δυνατῷ καὶ ἀπλότῃτι δηλῶσαι ὑμῖν, ἐλπίζει μου ἡ ψυχὴ, τῇ ἐπιθυμίᾳ μου μὴ παραλειπέναι τι τῶν ἀνηκόντων εἰς σωτηρίαν. [2] Ἐὰν γὰρ περὶ τῶν ἐνεστώτων ἢ μελλόντων γράφω ὑμῖν, οὐ μὴ νοήσητε διὰ τὸ ἐν παραβολαῖς κεῖσθαι. Ταῦτα μὲν οὕτως.

XVIII. Μεταβῶμεν δὲ καὶ ἐπὶ ἐτέραν γνῶσιν καὶ διδασχίν. Ὅδοι δύο εἰσὶν διδασχῆς καὶ ἐξουσίας, ἥ τε τοῦ φωτός καὶ ἡ τοῦ σκότους. Διαφορὰ δὲ πολλὴ τῶν δύο ὁδῶν. Ἐφ' ἧς μὲν γὰρ εἰσιν τεταγμένοι φωταγωγοὶ ἄγγελοι τοῦ θεοῦ, ἐφ' ἧς δὲ ἄγγελοι τοῦ σατανᾶ. [2] Καὶ ὁ μὲν ἐστὶν κύριος ἀπὸ αἰώνων καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας, ὁ δὲ ἄρχων καιροῦ τοῦ νῦν τῆς ἀνομίας.

XIX. Ἡ οὖν ὁδὸς τοῦ φωτός ἐστὶν αὕτη· ἐὰν τις θέλων ὁδὸν ὁδεύειν ἐπὶ τὸν ὠρισμένον τόπον, σπεύσῃ τοῖς ἔργοις αὐτοῦ. Ἔστιν οὖν ἡ δοθεῖσα ἡμῖν γνῶσις τοῦ περιπατεῖν ἐν αὐτῇ τοιαύτη. [2] Ἀγαπήσεις τὸν ποιήσαντά σε, φοβηθήσῃ τὸν σε πλάσαντα, δοξάσεις τὸν σε λυτρωσάμενον ἐκ θανάτου· ἔσῃ ἀπλοῦς τῇ καρδίᾳ καὶ πλούσιος τῷ πνεύματι· οὐ κολληθήσῃ μετὰ τῶν πορευομένων ἐν ὁδῷ θανάτου, μισήσεις πᾶν, ὃ οὐκ ἔστιν ἀρεστὸν τῷ θεῷ, μισήσεις πᾶσαν ὑπόκρισιν· οὐ μὴ ἐγκαταλίπῃς ἐντολὰς κυρίου. [3] Οὐχ ὑψώσεις σεαυτὸν, ἔσῃ δὲ ταπεινόφρων κατὰ πάντα· οὐκ ἀρεῖς ἐπὶ σεαυτὸν ὁδὸν. Οὐ λήμψῃ βουλήν πονηρὰν κατὰ

XVII. Je vous ai donné ces explications de mon mieux, avec toute la simplicité possible. Mon âme espère n'avoir rien omis, dans son zèle, de ce qui concerne le salut. [2] Si je vous écrivais sur des choses présentes ou à venir vous ne les comprendriez guère, car elles gisent encore en des paraboles. Que les choses que nous venons de traiter restent donc ainsi.

XVIII. Passons maintenant à une autre sorte de connaissance et de doctrine. Il existe deux voies d'enseignement et d'action : celle de la lumière et celle des ténèbres ; mais il y a une grande différence entre elles. A l'une sont préposés les anges de Dieu conducteurs de lumière, à l'autre les anges de Satan. [2] Dieu est le Seigneur depuis l'origine des siècles et pour les siècles, Satan le prince du temps présent favorable à l'impicité.

XIX. Or voici quel est le chemin de la lumière : Si quelqu'un veut parvenir jusqu'à l'endroit assigné, qu'il s'applique avec zèle à ses œuvres. Et voici la connaissance qui nous a été donnée de la façon d'y cheminer : [2] Aime Celui qui t'a créé, crains Celui qui t'a façonné, glorifie Celui qui t'a racheté de la mort ; sois simple de cœur et riche de l'esprit ; point d'attache avec ceux qui marchent dans le chemin de la mort ; haine à tout ce qui déplaît à Dieu ; haine à toute hypocrisie. Tu n'abandonneras pas les commandements du Seigneur ; [3] tu ne t'élèveras pas, mais tu seras humble en tout ; tu ne t'attribueras point la gloire ; tu ne formeras point de mauvais desseins contre ton prochain, tu ne permettras pas l'insolence à

τοῦ πλησίον σου, οὐ δώσεις τῇ ψυχῇ σου θράσος. [4] Οὐ πορνεύσεις, οὐ μοιχεύσεις, οὐ παιδοφθορήσεις. Οὐ μὴ σου ὁ λόγος τοῦ θεοῦ ἐξέλθῃ ἐν ἀκαθαρσίᾳ τινῶν. Οὐ λήμψῃ πρόσωπον ἐλέγξαι τινὰ ἐπὶ παραπτώματι. Ἔσῃ πραῦς, ἔσῃ ἡσύχιος, ἔσῃ τρέμων τοὺς λόγους, οὓς ἤκουσας. Οὐ μνησιχακήσεις τῷ ἀδελφῷ σου. [5] Οὐ μὴ διψυχήσῃς, πότερον ἔσται ἢ οὐ. « Οὐ μὴ λάβῃς ἐπὶ ματαίῳ τὸ ὄνομα κυρίου (*Deut.*, v, 11). Ἀγαπήσεις τὸν πλησίον σου ὑπὲρ τὴν ψυχὴν σου. Οὐ φονεύσεις τέκνον ἐν φθορᾷ, οὐδὲ πάλιν γεννηθὲν ἀποκτενεῖς. Οὐ μὴ ἄρῃς τὴν χεῖρά σου ἀπὸ τοῦ υἱοῦ σου ἢ ἀπὸ τῆς θυγατρὸς σου, ἀλλὰ ἀπὸ νεότητος διδάξεις φόβον θεοῦ. [6] Οὐ μὴ γένῃ ἐπιθυμῶν τὰ τοῦ πλησίον σου, οὐ μὴ γένῃ πλεονέκτης. Οὐδὲ κολληθήσῃ ἐκ ψυχῆς σου μετὰ ὑψηλῶν, ἀλλὰ μετὰ ταπεινῶν καὶ δικαίων ἀναστραφῇ. Τὰ συμβαίνοντά σοι ἐνεργήματα ὡς ἀγαθὰ προσδέξῃ, εἰδώς, ὅτι ἄνευ θεοῦ οὐδὲν γίνεται. [7] Οὐκ ἔσῃ διγνώμων οὐδὲ διγλωσσος· παγίς γὰρ θανάτου ἐστὶν ἡ διγλωσσία. Ὑποταγῇς κυρίοις ὡς τύπῳ θεοῦ ἐν αἰσχύνη καὶ φόβῳ· οὐ μὴ ἐπιτάξῃς δοῦλῳ σου ἢ παιδίσκῃ ἐν πικρίᾳ, τοῖς ἐπὶ τὸν αὐτὸν θεὸν ἐλπίζουσιν, μὴ ποτε οὐ μὴ φοβηθήσονται τὸν ἐπ' ἀμφοτέροις θεόν· ὅτι οὐκ ἔλθεν κατὰ πρόσωπον καλέσαι, ἀλλ' ἐφ' οὓς τὸ πνεῦμα ἡτοίμασε. [8] Κοινωνήσεις ἐν πᾶσιν τῷ πλησίον σου καὶ οὐκ ἑρεῖς ἰδία εἶναι· εἰ γὰρ ἐν τῷ ἀφάρτῳ κοινωνοὶ ἐστέ, πόσω

ton âme. [4] Tu ne commettras ni fornication ni adultère, tu ne corrompras point l'enfance. Ne te sers pas de la parole, ce don de Dieu, pour dépraver quelqu'un. Tu ne feras point acception de personne en reprenant les fautes d'autrui. Sois doux, sois calme ; tremble aux paroles que tu entends ; ne garde pas rancune à ton frère. [5] Tu ne te demanderas pas avec inquiétude si telle chose arrivera ou non. « Tu ne prendras pas en vain le nom du Seigneur. » Tu aimeras ton prochain plus que ta vie. Tu ne feras pas mourir l'enfant dans le sein de la mère ; tu ne le tueras pas davantage après sa naissance. Tu ne retireras pas la main de dessus ton fils et ta fille ; mais dès leur enfance tu leur enseigneras la crainte de Dieu. [6] Tu n'envieras point les biens de ton prochain ; tu ne seras pas cupide. Tu n'attacheras pas ton cœur aux orgueilleux, mais tu fréquenteras les humbles et les justes. Tu regarderas comme un bien tout ce qui t'arrive, sachant que rien n'arrive sans Dieu. [7] Tu n'auras point de duplicité ni en pensées ni en paroles : car la duplicité de langage est un piège de mort. Tu te soumettras à tes seigneurs avec respect et crainte, comme à des représentants de Dieu. Tu ne commanderas pas avec amertume à ton serviteur ou à ta servante qui espèrent dans le même Dieu que toi, de peur qu'ils n'en viennent à ne plus craindre Dieu qui est votre commun maître et qui n'appelle point selon les différentes catégories de personnes, mais tous ceux que l'Esprit a disposés. [8] Tu communiqueras de tous tes biens à ton prochain et tu ne diras point que tu possèdes quelque chose en propre, car

μαλλον ἐν τοῖς φθαρτοῖς ; Οὐκ ἔστι πρόγλωστος · παγίς γάρ τὸ στόμα θανάτου. Ὅσον δύνασαι, ὑπὲρ τῆς ψυχῆς σου ἀγνεύσεις. [9] Μὴ γίνου πρὸς μὲν τὸ λαβεῖν ἐκτείνων τὰς χεῖρας, πρὸς δὲ τὸ δοῦναι συσπῶν. Ἀγαπήσεις « ὡς κόρην τοῦ ὀφθαλμοῦ σου » (*Deut.*, xxxii, 10 ; *Ps.* xvi, 8 ; cf. *Prou.* vii, 2) πάντα τὸν λαλοῦντά σοι τὸν λόγον κυρίου. [10] Μνησθήσῃ ἡμέραν κρίσεως νυκτὸς καὶ ἡμέρας, καὶ ἐκζητήσεις καθ' ἐκάστην ἡμέραν τὰ πρόσωπα τῶν ἁγίων, ἧ διὰ λόγου κοπιῶν καὶ πορευόμενος εἰς τὸ παρακαλέσαι καὶ μελετῶν εἰς τὸ σῶσαι ψυχὴν τῷ λόγῳ, ἧ διὰ τῶν χειρῶν σου ἐργάσῃ εἰς λύτρωσιν ἁμαρτιῶν σου. [11] Οὐ διστάσεις δοῦναι οὐδὲ διδοὺς γογγύσεις · γνώσῃ δέ, τίς ὁ τοῦ μισθοῦ καλὸς ἀνταποδότης. « Φυλάξεις, ἃ παρέλαβες, μήτε προστιθεῖς μήτε ἀφαιρῶν » (*Deut.*, xii, 32). Εἰς τέλος μισήσεις τὸ πονηρόν. « Κρινεῖς δικαίως » (*Deut.*, i, 16 ; *Prou.*, xxxi, 9). [12] Οὐ ποιήσεις σχίσμα, εἰρηνεύσεις δὲ μαχομένους συναγαγών. Ἐξομολογήσῃ ἐπὶ ἁμαρτίαις σου. Οὐ προσήξεις ἐπὶ προσευχὴν ἐν συνειδήσει πονηρᾷ. Αὕτη ἐστὶν ἡ ὁδὸς τοῦ φωτός.

XX. Ἡ δὲ τοῦ μέλανος ὁδὸς ἐστὶν σχολιὰ καὶ κατάρax μεστή. Ὁδὸς γάρ ἐστὶν θανάτου αἰωνίου μετὰ τιμωρίας, ἐν ᾗ ἐστὶν τὰ ἀπολλύντα τὴν ψυχὴν αὐτῶν · εἰδωλολατρεία, θρασύτης, ὕψος δυνάμεως, ὑπόκρισις, διπλοκαρδία, μοιχεία, φόνος, ἀρπαγή, ὑπερηφανία, παράβασις, δόλος, κακία, αὐθάδεια, φαρμακεία, μαγεία, πλεονεξία, ἀφοβία θεοῦ · [2] Διῶκται τῶν ἀγαθῶν, μισοῦντες ἀλήθειαν, ἀγαπῶντες

si vous participez en commun aux biens impérissables, combien plus aux biens périssables. Ne sois pas bavard, car la langue est un piège de mort. Pour le bien de ton âme, tu seras chaste au degré qui te sera possible. [9] N'aie pas les mains étendues pour recevoir, et fermées pour donner. Tu chériras « comme la prunelle de ton œil » quiconque te prêchera la parole de Dieu. [10] Tu penseras nuit et jour au jour du jugement et tu rechercheras constamment la compagnie des saints, soit que tu travailles par la parole, allant porter des exhortations et cherchant par tes discours à sauver une âme, soit que tu travailles des mains pour racheter tes péchés. [11] Tu donneras sans délai et sans murmure ; et tu reconnaitras un jour qui sait récompenser dignement. « Tu observeras » les commandements que tu as reçus, « sans y rien ajouter, sans en rien retrancher ». Tu haïras le mal jusqu'à la fin. « Tu jugeras avec équité. » [12] Tu ne feras pas de schisme ; mais tu procureras la paix en réconciliant les adversaires. Tu feras l'exomologèse de tes péchés. Tu n'iras pas à la prière avec une conscience mauvaise. Tel est le chemin de la lumière.

XX. Le chemin du Noir est au contraire tortueux et plein de malédiction ; c'est le chemin de la mort et du châtiment éternels ; il s'y rencontre tout ce qui perd les âmes : l'idolâtrie, l'impudence, l'orgueil du pouvoir, l'hypocrisie, la duplicité du cœur, l'adultère, l'homicide, la rapine, la fierté, la désobéissance, la fraude, la malice, l'arrogance, l'empoisonnement, la magie, la cupidité, le mépris de Dieu, [2] les persécuteurs des gens de bien, les

ψεῦδος, οὐ γινώσκοντες μισθὸν δικαιοσύνης, οὐ « κολλώμενοι ἀγαθῷ » (*Rom.*, XII, 9), οὐ κρίσει δικαίᾳ, χτήρᾳ καὶ ὀρφανῷ οὐ προσέχοντες, ἀγρυπνοῦντες οὐκ εἰς φόβον θεοῦ, ἀλλ' ἐπὶ τὸ πονηρόν, ὧν μακρὰν καὶ πόρρω πραύτης καὶ ὑπομονῆς, « ἀγαπῶντες μάταια » (cf. *Ps.* IV, 3), « διώκοντες ἀνταπόδομα » (*ISAÏE*, I, 23), οὐκ ἐλεοῦντες πτωχόν, οὐ πονοῦντες ἐπὶ καταπονουμένῳ, εὐχερεῖς ἐν καταλαλιᾷ, οὐ γινώσκοντες τὸν ποιήσαντα αὐτούς, « φονεῖς τέκνων » (*Sag.* XII, 5), φθορεῖς πλάσματος θεοῦ, ἀποστρεφόμενοι τὸν ἐνδεδόμενον, καταπονοῦντες τὸν θλιβόμενον, πλουσίῳν παράκλητοι, πενήτων ἄνομοι κριταί, πανθαμάρτητοι.

XXI. Καλὸν οὖν ἐστίν, μαθόντα τὰ δικαιώματα τοῦ κυρίου, ὅσα γέγραπται, ἐν τούτοις περιπατεῖν. Ὁ γὰρ ταῦτα ποιῶν ἐν τῇ βασιλείᾳ τοῦ θεοῦ δοξασθήσεται. ὁ ἐκεῖνα ἐκλεγόμενος μετὰ τῶν ἔργων αὐτοῦ συναπολεῖται. Διὰ τοῦτο ἀνάστασις, διὰ τοῦτο ἀνταπόδομα. [2] Ἐρωτῶ τοὺς ὑπερέχοντας, εἴ τινά μου γνώμης ἀγαθῆς λαμβάνετε συμβουλίαν· ἔχετε μεθ' ἑαυτῶν εἰς οὓς ἐργάσεσθε τὸ καλόν· μὴ ἐλλείπητε. [3] Ἐγγὺς ἡ ἡμέρα, ἐν ἣ συναπολεῖται πάντα τῷ πονηρῷ· « ἐγγὺς ὁ κύριος καὶ ὁ μισθὸς αὐτοῦ » (*ISAÏE*, XL, 10). [4] Ἔτι καὶ ἔτι ἐρωτῶ ὑμᾶς· ἑαυτῶν γίνεσθε νομοθέται ἀγαθοί, ἑαυτῶν μένετε σύμβουλοι πιστοί, ἄρατε ἐξ ὑμῶν πᾶσαν ὑπόκρισιν. [5] Ὁ δὲ θεός, ὁ

ennemis de la vérité, les amis du mensonge ; ceux qui ne connaissent pas la récompense de la justice, qui « ne s'attachent pas au bien », ni à la justice dans les jugements, qui ne se dévouent pas à la veuve et à l'orphelin, qui sont toujours en éveil non pour craindre Dieu mais pour faire le mal, qui sont bien éloignés de douceur et de patience, « qui aiment les vanités, qui poursuivent la récompense », qui sont sans pitié pour le pauvre, sans zèle à secourir les affligés, qui sont enclins aux propos injurieux, qui ne connaissent point leur Créateur, « qui tuent les enfants » ou qui détruisent par avortement des créatures de Dieu, qui repoussent le pauvre et accablent les opprimés, les avocats des riches et les juges iniques des pauvres : pécheurs de toute espèce.

XXI. Il est donc juste que l'homme s'instruise de toutes les volontés de Dieu qui sont écrites, et qu'il chemine d'après elles. Celui qui les accomplit sera glorifié dans le royaume de Dieu, tandis que celui qui choisit les iniquités de l'autre voie périra avec ses œuvres. C'est pour cela qu'il existe une résurrection et une compensation.

[2] A vous qui êtes en quelque manière au-dessus des autres et qui voulez bien accepter de moi un conseil de bonne intention, j'adresse une prière : vous avez auprès de vous à qui faire du bien, n'y manquez pas. [3] Le jour est proche où toutes choses périront avec le méchant : « Le Seigneur est proche ainsi que sa récompense ».

[4] Je vous en prie encore et encore : soyez vous-mêmes vos bons législateurs, restez vous-mêmes vos fidèles conseillers ; éloignez de vous toute hypocrisie. [5] Puisse

τοῦ παντός κόσμου κυριεύων, δώῃ ὑμῖν σοφίαν, σύνεσιν, ἐπιστήμην, γινῶσιν τῶν δικαιοματίων αὐτοῦ, ὑπομονήν.

[6] Γίνεσθε δὲ θεοδίδοκτοι, ἐκζητοῦντες, τί ζητεῖ κύριος ἀπ' ὑμῶν, καὶ πειθεῖτε, ἵνα εὐρεθῆτε ἐν ἡμέρᾳ κρίσεως.

[7] Εἰ δὲ τίς ἐστὶν ἀγαθοῦ μνηστὴς, μνημονεύετε μου μελετῶντες ταῦτα, ἵνα καὶ ἡ ἐπιθυμία καὶ ἡ ἀγρυπνία εἰς τὴν ἀγαθὴν χωρήσῃ. Ἐρωτῶ ὑμᾶς, χάριν αἰτούμενος. [8] Ἔως ἐστὶ τὸ καλὸν σκευὸς ἐστὶν μεθ' ὑμῶν, μὴ ἐλλείπητε μηδενὶ ἑαυτῶν, ἀλλὰ συνεχῶς ἐκζητεῖτε ταῦτα καὶ ἀναπληροῦτε πᾶσαν ἐντολήν· ἐστὶν γὰρ ἁγία. [9] Διὸ μᾶλλον ἐσπούδασα γράψαι ἀπ' ὧν ἡδυνήθην, εἰς τὸ εὐφραῖναι ὑμᾶς.

Σώζεσθε, ἀγάπης τέκνα καὶ εἰρήνης.

Ὁ κύριος τῆς δόξης καὶ πάσης χάριτος μετὰ τοῦ πνεύματος ὑμῶν.

Ἐπιστολὴ Βαρνάβα.

Dieu, qui domine l'univers, vous donner la sagesse, l'intelligence, la science, la connaissance de ses volontés, la persévérance. [6] Soyez les dociles apprentis de Dieu, cherchant ce que le Seigneur demande de vous, et faites en sorte d'être trouvés (dignes) au jour du jugement. [7] S'il persiste quelque mémoire du bien (fait parmi vous), souvenez-vous de moi en réfléchissant sur mes paroles, en sorte que mon zèle et mes veilles aboutissent à quelque bien. Je vous en prie, vous le demandant comme une grâce. [8] Tant que vous serez dans ce gracieux vase (du corps), ne négligez aucune des choses que nous venons de dire ; mais recherchez-les continuellement et accomplissez tous les commandements ; la chose en vaut la peine. [9] C'est le motif principal de mon empressement à vous écrire, parmi les choses à ma portée, de quoi vous réjouir.

Portez-vous bien, enfants d'amour et de paix.

Que le Seigneur de gloire et de toute grâce soit avec votre esprit.

Epître de Barnabé.

INDEX

Le premier chiffre indique le chapitre, le second au verset.

Les livres et auteurs bibliques sont indiqués à leur place alphabétique. La première référence renvoie au livre biblique, la seconde au Père qui le cite.

I. DOCTRINE DES APÔTRES

- ἀγαπᾶν : I, 2, 3 ; II, 7 ; V, 2.
 ἀγάπη : X, 5 ; XVI, 3.
 ἀγιασθεῖσα : l'Eglise, X, 5.
 ἅγιος : Dieu, X, 2 ; — l'Esprit,
 VII, 1, 3 ; — les chrétiens,
 IV, 2 ; X, 6 ; XVI, 7 ; — le
 calice, IX, 2 ; — l'eucharistie,
 IX, 5 (τὸ ἅγιον).
 ἀδελφός : IV, 8.
 ἀθανασία : X, 2.
 ἀθάνατον τὸ : IV, 8.
 ἀθῶος : I, 5.
 αἰσχρολόγος III, 3. Cf. *Colos-
 siens*, III, 8.
 αἰσχρολογία : V, 1. Cf. *Colos-
 siens*, III, 18, seul exemple
 d'un emploi dans le N. T.
 αἰῶνες : VIII, 2 ; IX, 2, 3, 4 ;
 X, 2, 4, 5 ; XVI, 4.
 αἰώνιος : X, 3.
 ἀλήθεια : XI, 10 ; XVI, 6.
 ἀληθεῖς : prêtres et diacres,
 XV, 1.
 ἀληθινοί : prophètes et doc-
 teurs, XI, 11 ; XIII, 1, 2.
 ἄλων : XIII, 3.
 ἁμαρτία : IV, 6 ; XI, 7.
 ἄμην : X, 6.
 ἄμπελος (Δαυίδ) : IX, 2.
 ἀνάστασις νεκρῶν ; XVI, 6.
 ἀνομία : XVI, 4.
 ἀνταποδότης : Dieu, IV, 7.
 ἀπαρχή : XIII, 3-7.
 ἀπολλύναι : XVI, 5.
Apocalypse : IV, 11 : X, 3.
 * XIII, 2, 13 ; XVI, 4.
 ἀποκτείνειν γεννηθέν : infanticide,
 II, 2.
 ἀπόστολος : les douze (titre de
 l'ouvrage) ; les missionnaires
 itinérants, XI, 3-6.
 ἀργός (οὐ ζήσεται χριστιανός) :
 XII, 4.
 ἀργύριον : XI, 6, 12 ; XIII, 7.
 ἀρπαγαί : V, 1.
 ἄρπαξ : II, 6.
 ἄρτος : VIII, 2 ; XI, 6 ; (Cène),
 XIV, 1.
 ἀρχιερεῖς : (prophètes), XIII, 3.
 ἀστοχεῖν (κατὰ τοῦ ἐτέρου) : XV, 3.

αὐθιότης : III, 6.

αὐλιζέσθαι : (apôtres), XI, 6.

AUTEUR INCONNU : I, 6.

ἄφ' ἑνός : VIII, 2 ; XI, 7.

ἐπιλάργυροι : (évêques et dia-
cres), XV, 1.

βαπτίζεῖν : VII, 1, 2 ; IX, 5.

βαπτίζων (ὁ) : VII, 4.

βάπτισμα : VII, 1, 4. De même
Barnabé, XI, 1. Employé
dans le N. T. (environ
20 fois) de préférence à
βαπτισμός (4 fois).

βασίλεια : VIII, 2 ; IX, 4 ; X, 5.

βασίλευς : (Dieu), XIV, 3.

βαστάζειν : (τὸν ζυγόν chrétien
parfait), VI, 2 ; (à propos des
viandes), VI, 3.

βλασφημία : III, 6.

βοῦς : XIII, 3.

βρώσις : VI, 3.

I Corinthiens : * IX, 7-14 : XIII, 1.

* XV, 52 : XVI, 6.

XVI, 22 : X, 6.

γνωρίζεῖν : IX, 2, 3 ; X, 2.

γνώσις IX, 3 ; X, 2 ; XI, 2.

γογγύζειν : IV, 7.

γόγγυσος : III, 6. Ne se trouve
que dans *Proverbes* XVI, 28
(Théod.) ; a passé par la
Διδαχὴ dans les Const. Apost.
et les Canons ecclésiastiques.

Δαυὶδ : IX, 2 ; X, 6.

δεσπότης (Dieu), X, 3 ; cf. LUC,
II, 29 ; Actes, IV, 24.

δευτέρα σαββάτων : VIII, 1.

DEUTÉRONOME : I, 16 : IV, 3.

IV, 2 : IV, 13.

V, 17-19 : II, 2.

DEUTÉRONOME : VI, 5 : I, 2.

XII, 32 : IV, 13.

* XXX, 15, 19 : I, 1.

δέχεσθαι : (les frères et prédi-
cateurs), XI, 1, 2, 4 ; ὡς κύριον,
XII, 2.

δίακονοι : XV, 1.

διακρίνειν : (les prophètes) XI, 7.

διγλωσσία, διγλωσσος : II, 4.

διγνώμων II, 4.

διδάσκαλοι : maîtres itinérants,
XIII, 2 ; XV, 1, 2.

διδάσκειν : VI, 1 (παρεκτὸς θεοῦ) ;
XI, 1, 2, 10, 11.

διδαχὴ : titre κυρίου ; — τῶν
λόγων, I, 3 ; ἐντολὴ τῆς διδαχῆς
II, 1 ; — ὁδὸς τῆς διδαχῆς,
VI, 1 ; — ἄλλη διδαχὴ, XI, 2.

διδόναι : devoir I, 5 ; — avec dis-
cernement I, 6 ; — aux frères
IV, 5 s. — λύτρωσιν ἀμαρτιῶν
IV, 6 ; — aux besogneux XI,
12 ; — δίκην, I, 5.

δίκατοι III, 9.

δίκτη : I, 5.

διπλοκαρδία : V, 1.

διστάζειν δοῦναι ; IV, 7.

διψυχεῖν : IV, 4.

δόγμα : XI, 3.

δοκιμάζειν : le prophète, XI, 11 ;
— le diacre, l'évêque, XV, 1 ;
— les Frères voyageurs,
XII, 1.

δόλος : V, 1.

δόξα : VIII, 2 ; IX, 2, 3, 4 ; X, 2,
4, 5.

δοῦλοι : IV, 10, 11.

δύναμις : VIII, 2 ; IX, 4 ; X, 5.

δυνατός : (Dieu) X, 4.

- ECCLÉSIASTIQUE** : IV, 31 : IV, 5.
 * VII, 30 : I, 2.
 * XVIII, 1 : X, 3.
 * XXIV, 8 : X, 3.
 εἰδωλόθυτον : VI, 3.
 εἰδωλολατρίαι : III, 4 ; V, 1.
 εἰρήνη : dans la communauté,
 XV, 3.
 εἰρηνεύειν μαχομένους : IV, 3.
 ἐκζήτειν : (τὰ πρόσωπα τῶν ἁγίων),
 IV, 2.
 ἐκκλησία : IV, 14 ; IX, 4 ; X, 5 ;
 XI, 11.
 ἐκπέτασις : (ἐν οὐρανῷ), XVI, 6.
 ἐκχεῖν : (baptême) VII, 3.
 ἐλέγχειν : II, 7 ; IV, 3 ; XV, 3.
 ἐλεημοσύνη : I, 6 ; XV, 4.
 ἐλεήμων : III, 8.
 ἐλπίζειν : IV, 10.
 ἐμπλησθῆναι : X, 1.
 ἐνδεόμενος : IV, 8 ; V, 2.
 ἐνεργήματα : III, 10.
 ἐντολή (αἱ) : I, 5 ; II, 1 ; IV, 13 ;
 XIII, 5, 7.
 ἐξετάζειν : (de Dieu) I, 5.
 ἔξομολογεῖσθαι : IV, 14 ; XIV, 1.
 ἐπαναπαύεσθαι : (τοῖς λόγοις τῶν
 ἁγίων), IV, 2.
 ἐπαιδός : III, 4.
 ἐπιθυμεῖν : (τὰ τοῦ πλησίον), II, 2.
 ἐπιθυμητής : III, 3.
 ἐπιθυμία : I, 4 ; III, 3 ; V, 1.
Ephésiens : * III, 9 : X, 3
 * VI, 9 : IV, 10.
 ἐπιорκεῖν : II, 3.
 ἐπίσκοποι : XV, 1.
 ἐργάζεσθαι : XII, 3.
 ἐργάτης : XIII, 2.
 ἐριστικός : III, 2 ; manque dans
 le N. T.
 εταῖρος = Frère chrétien, XIV, 2.
 ἐτοιμάζειν : IV, 10 ; X, 5.
 εὐαγγέλιον : VIII, 2 ; XI, 3 ; XV,
 3, 4.
 εὐχαριστεῖν : IX, 1, 2, 3 ; X, 1, 2,
 3, 4, 7 ; XIV, 1.
 εὐχαριστία : IX, 1, 5.
 εὐχή : XV, 4.
Exode : XX, 13-15 : II, 2.
 XX, 16 : II, 3.
 XX, 17 : II, 2.
 ἐχθρός : I, 3.
 ζηλωτής, ζηλωτυπία : III, 2 ; V, 1.
 ζητεῖν : (τὰ ἀνήκοντα ταῖς ψυχαῖς),
 XVI, 2.
 ζυγός : (κυρίου), VI, 2.
 ζωή : I, 1, 2 ; IV, 14 ; IX, 3 :
 X, 4 ; XVI, 1.
 θάνατος : I, 1 ; II, 4 ; V, 1.
 θεοὶ νεκροί : VI, 3.
 θεὸς Δαυὶδ : X, 6.
 θνητόν (τὸ) : IV, 8.
 θυμικός : III, 2 ; manque dans
 le N. T.
 θυσία : XIV, 1-3.
Hébreux : * III, 4 : X, 3.
 ἴδια : IV, 8.
 ἰδρωσάτω (τὴ ἐλεημοσύνην) : I, 6.
 Ἰησοῦς : IX, 2, 3 ; X, 2 ; (— Χρισ-
 τός) IX, 4.
 ἱματισμός : XIII, 6.
ISAÏE : I, 23 : V, 2.
JEAN : * V, 43 : XII, 1.
 * VII, 24 : IV, 3.
JÉRÉMIE : * XXI, 8 : I, 1.
 καθίσαι : XII, 3 ; XIII, 1.
 κακία : V, 1.

κακοφθής : II, 6.
καλεῖν : (κατὰ πρόσωπον), IV, 10.
καλός : (de Dieu) IV, 7.
καρδία : X, 2.
κατάθεμα : XVI, 5.
καταλύειν : XI, 2.
καταπονεῖσθαι : V, 2.
κατάρα : V, 1.
κατασκηνοῦν : X, 2.
κελεύειν : VII, 4 ; VIII, 2.
κεράμιον : XIII, 6.
κλῆν (ἄρτον) : XIV, 1.
κλίσμα : IX, 3, 4.
κλέπτειν : II, 2.
κληρονομεῖν : III, 7.
κλοπή : III, 5.
κοινωνοί : (ἐν τῷ ἀθανάτῳ) IV, 8.
κολλᾶσθαι : III, 9 ; V, 2.
κοσμικός : XI, 11.
κοσμοπλανής : XVI, 4.
κόσμος : X, 6 ; XVI, 8.
κρίνειν : IV, 3 ; XI, 11, 12.
κρίσις : XI, 11.
κριταί : V, 2.
κτῆμα : XIII, 7.
κτιζεῖν : X, 3.
κτίσις : (ἀνθρώπων) XVI, 5.
κυριακή : XIV, 1.
κύριος : titre, IV, 1, 12, 13 ; VI, 2 ;
VIII, 2 ; IX, 5 ; X, 5 ; XI, 2, 4,
8 ; XII, 1 ; XIV, 1, 3 ; XV, 1, 4 ;
XVI, 1, 7, 8.
κυριότης : IV, 1.
λαλεῖν : (τὸν λόγον τοῦ θεοῦ IV, 1)
XV, 3 ; — ἐν πνεύματι XI, 7, 8 ;
— (εἰπεῖν ἐν πνεύματι) XI, 12.
λαμβάνειν : πρόσωπον IV, 3 ; —
βουλὴν πονηρὰν II, 6.
λατρεῖα : VI, 3.

λειτουργεῖν : XV, 1.
λειτουργία : XV, 1.
Levitique : * XIX, 18 : I, 2.
ληνός : XIII, 3.
λόγος, λόγοι : I, 3 ; III, 8 ; IV, 1.
LUC : VI, 29 : I, 4.
VI, 30 : I, 4, 5.
* VI, 31 : I, 2.
* VI, 27, 28, 32, 35 : I, 3.
* XII, 35 : XVI, 1.
* XXII, 17 : IX, 2.
λύτρωσις : (ἀμαρτιῶν), IV, 6.
λύγνοι : XVI, 1.
μαγεῖα : V, 1.
μαγεύειν : II, 2.
μαθηματικός : III, 4.
μακάριος : I, 5.
MALACHIE : I, 11, 14 : XIV, 3.
μαρὰν ἀθί : X, 6.
μάταια : V, 2.
MATTHIEU : V, 5 : III, 7.
* V, 22, 26 ; XVIII,
15-35 : XV, 3.
* V, 23, 24 : XV, 11-20 : XIV, 2.
V, 26 : I, 5.
V, 33 : II, 3.
V, 39, 48 : I, 4.
V, 40, 41 : I, 4.
V, 42 : I, 5.
* V, 44, 46, 47 : I, 3.
V, 48 : I, 4.
VI, 5 : VIII, 2.
VI, 9-13 : VIII, 2.
VI, 16 : VIII, 1.
* VI-VII : XV, 4.
VIII, 6 : IX, 5.
VIII, 12 : I, 2.
* VII, 15 : XVI, 3.
X, 10 : XIII, 1, 2.

- MATTHIEU** : * x, 22; xxiv, 13 :
 xvi, 5.
 xii, 31 : xi, 7.
 xv, 19 : v, 1.
 xviii, 15-35 : xv, 3.
 xix, 18 : ii, 2, 3.
 xxi, 9, 15 : x, 6; xii, 1.
 xxii, 37-39 : i, 2.
 xxiv, 4 : vi, 1.
 xxiv, 10, 11 : xvi, 3, 4.
 xxiv, 10 : xvi, 5.
 * xxiv, 13 : xvi, 5.
 xxiv, 24 : xvi, 4.
 xxiv, 30, 31 : xvi, 6.
 xxiv, 30; xxvi, 64 : xvi, 8.
 xxiv, 31 : x, 5.
 xxiv, 42, 44 : xvi, 1.
 xxvi, 64 : xvi, 8.
 xxviii, 19 : vii, 1, 3.
 μεμεστωμένος : (πράξει), ii, 5.
 μετανοεῖν : x, 6; xv, 3.
 μισεῖν : i, 3; ii, 7; iv, 12; v, 2;
 xvi, 4.
 μνησικαχεῖν : ii, 3.
 μοιγεύειν : ii, 2.
 μυστήριον : xi, 11.
 νεφελαί : viii, 1.
 νηστεύειν : i, 3; vii, 4; viii, 1.
 ὁδοί : i, 1.
 ὁδός : διδασκῆς, vi, 1; — ζωῆς,
 i, 1, 2; — θανάτου, i, 1; v, 1.
 οἰωνοσκόπος : iii, 4.
 ὄνομα (τοῦ πατρός) : vii, 1; viii,
 2; ix, 5; x, 2, 3; xii, 1;
 xiv, 3.
 ὀργή : iii, 2; xv, 3.
 ὀρίζειν (τρέφειν) : xi, 9.
 ὀσφύς : xvi, 1.
 οὐαί : i, 5.
 ὀφειλέτης : viii, 2.
 ὀφελή : viii, 2.
 παγίς : ii, 4.
 παιδίσκη : iv, 10.
 παιδοφθορεῖν : ii, 2.
 παῖς : (David) ix, 2; — (Christ)
 ix, 2, 3; x, 2, 3.
 πανθαμάρτητος : v, 2.
 παντοκράτωρ : x, 3.
 παράκλητοι : v, 2.
 παραλαμβάνειν : iv, 13.
 παράπτωμα : iv, 3, 14; xiv, 1.
 παρασκευή : viii, 1.
 πατήρ : (Dieu) i, 5; vii, 1, 3;
 viii, 2, ix, 2, 3; x, 2.
 παρόδιος : voyageur chrétien,
 xii, 2.
 πειράζειν : (prophètes) xi, 7.
 πειρασμός : viii, 2.
 πέμπτη : (jour de semaine)
 viii, 1.
 πενήτων (ἄνομοι, κριταί) : v, 2.
 περικαθαίρων : iii, 4.
 I PIERRE, ii, 11 : i, 4.
 πίνειν : ix, 5.
 πίστις : x, 2; xvi, 2, 5.
 πλανᾶν : vi, 1.
 πλάσμα : v, 2.
 πλησίον (ὁ) : i, 2; ii, 2, 6.
 πνεῦμα : (Saint-Esprit) iv, 11;
 vii, 1, 3.
 πνευματικὴ τροφή καὶ ποτός : x, 3.
 ποιεῖν σχίσμα : iv, 3.
 ποιήσας (ὁ) : (Dieu) i, 2; v, 2.
 πονηρόφρων : iii, 6; ne se trouve
 qu'ici et dans les Const. Ap.
 qui l'ont emprunté à la
 Didaché.
 πορνεύειν : ii, 2.

- ποτήριον : IX, 2.
 ποτός : X, 3.
 πρᾶξις : II, 5 ; XV, 4.
 πρᾶς : III, 7 ; *évêque, diacre*,
 XV, 1.
 πρᾶυτης : V, 2.
 πρόβατον : XIII, 3.
 προνηστεύειν : VII, 4.
 προεξομολογεῖσθαι : XIV, 1.
 προσέρχεσθαι (ἐπὶ προσευχῇ) : IV,
 14.
 προσεύχεσθαι : II, 7 ; VIII, 2, 3.
 προσευχή : IV, 14.
 προσέχειν : VI, 3 ; XII, 5.
 προσφέρειν : XIV, 3.
 πρόσωπα τῶν ἁγίων : IV, 2.
Proverbes : * XXXI, 9 : IV, 3.
 προφήτης, προφήται : X, 7 ; XI,
 3-12 ; XIII, 1-6 ; XV, 1, 2 ;
 (anciens) XI, 11.
Psaumes : IV, 3 : V, 2.
 XXXVI, 11 : III, 7.
 * CXVII, 26 : XII, 1.
 πτωχοί : V, 2 ; XIII, 4.
Romains, I, 29, 30 : V, 1.
 XII, 9 : V, 2.
 * XII, 16 : III, 9.
 * XV, 27 : IV, 8.
Sagesse, * I, 14 : X, 3.
 XII, 5 : V, 2.
 σαρκικός : I, 4.
 σημεῖα : XVI, 4, 6.
 σιτία : XIII, 5.
 σκανδαλίζειν : XVI, 5.
 συνάγειν : IX, 4 ; X, 5 ; XIV, 1 ;
 XVI, 2.
 συγκαινωνεῖν : IV, 8.
 συμβαίνοντα ἐνεργήματα : III, 10.
 συνειδήσις : IV, 14.
 συνέρχεσθαι : XIV, 2.
 σύνεσις : XII, 1, 4.
 συσπᾶν (τὰς χεῖρας) : IV, 5.
 σχίσμα : IV, 3.
 σώζεσθαι : XVI, 5.
 σωματικός : I, 4.
 τέλειος : I, 4 ; VI, 2.
 τελειοῦν : X, 5 ; XVI, 2,
 τέρατα : XVI, 6.
 τετιμημένοι (οἱ) : *prophètes*,
apôtres, évêques, diacres,
 XV, 2.
 τετράς : (jour de semaine) VIII, 1.
 τέχνη : XII, 4.
 τεχνίτης : XII, 3.
I Thessaloniens : * IV, 16 :
 XVI, 6.
II Thessaloniens : * II, 9 :
 XVI, 4.
 τιμᾶν ὡς κύριον : IV, 1.
Tobie : * IV, 15 : I, 2.
 τράπεζαν : XI, 9.
 τρόποι κυρίου : XI, 8.
 τροφή : X, 3 ; XIII, 1, 2.
 τύπος θεοῦ : IV, 11.
 ὕδωρ : VII, 1-3.
 υἱός : (Christ) VII, 1, 3 ; XVI, 4
 (υἱὸς θεοῦ).
 υἱός : (éducation) IV, 9.
 ὑπόκρισις : IV, 12.
 ὑποκριταί : (Juifs) VIII, 1, 2.
 ὑπομονή : V, 2.
 ὑστεροῦντες : XI, 12.
 ὑψηλοί : III, 9.
 ὑψηλόφθαλμος III, 3 ; *unique*
exemple. Les Const. Ap.
l'ont remplacé par ῥιψόφθαλ-
μος.
 ὕψος : V, 1.

- ὁψοῦν ἑαυτόν : III, 9.
 φαγεῖν : IX, 5 ; XI, 5 ; XII, 2.
 φαρμακεύειν : II, 9.
 φαρμακίαι : V, 1.
 φθορεῖς : V, 2 ; XVI, 3.
 φιλάργυρος : III, 5.
 φόβος : IV, 9, 11.
 φονεύειν : II, 2 ; (τέκνον ἐν φθορᾷ),
 II, 2 ; V, 2.
 φωνή (σάλπιγγος) : XVI, 6.
 χαρίζειν : X, 3.
 χάρις : I, 3 ; (de Dieu) X, 6.
 χάρισμα : I, 5.
 χειροτονεῖν : XV, 1.
 χριστέμπορος : XII, 5.
 χριστιανός : XII, 4.
 Χριστός : IX, 4.
 ψευδοπροφήτης : XI, 5 s. ; XVI, 3.
 ψεῦδος : V, 2 ; (ψεῦσμα, III, 5).
 ψεύστης : III, 5.
 ψυχή : II, 7 ; XVI, 2.
 ZACHARIE : XIV, 5 ; XVI, 7.
 ὡσαννά : X, 6.

II. ÉPÎTRE DE BARNABÉ

- Ἀδραμί vi, 8; viii, 4; ix, 7, 8;
 xiii, 7.
 ἀγαθωσύνη ii, 9.
 ἀγαλλίασις i, 6.
 ἀγαπᾶν i, 1, 4; ii, 8; iv, 1, 6, 9;
 vi, 10; xix, 2, 5, 9; xx, 2.
 ἀγάπη i, 3, 4, 6; vi, 5; xi, 8;
 xxi, 9.
 ἄγγελοι τοῦ θεοῦ xviii, 1.
 ἄγγελοι τοῦ σατανᾶ xviii, 1
 ἄγγελος πονηρός ix, 4.
 ἀγιάζειν τὸ σάββατον xv, 1, 3, 6, 7.
 ἄγιος (αἰών) x, 11; — (λαός) xiv,
 6; — (Σινᾶ) xi, 3.
 ἄγιων (ἐκκλησία) vi, 16.
 ἄγιων (πρόσωπα) xix, 10.
 ἀγενεύειν xix, 8.
 ἀγνίζεσθαι v, 1; viii, 1.
 ἀγνισμός viii, 3.
 ἀγνῶς ii, 3.
 ἀγονίζεσθαι iv, 11.
 Ἀδάμ vi, 9.
 ἀδελφοί ii, 10; iii, 6; vi, 10.
 ἀδελφοί μου iv, 14; v, 5; vi, 15.
 ἀδελφός xix, 4.
 ἀετός x, 4.
 Αἰγύπτιοι ix, 6.
 Αἰγυπτος xiv, 3.
 αἶμα v, 1; xii, 1.
 αἰών (ὁ ἄγιος) x, 11.
 αἰῶνα (εἰς τὸν) vi, 3; viii, 5; ix, 2;
 xi, 10, 11; xii, 2.
 αἰῶνας (εἰς τοὺς) xviii, 2.
 αἰώνων (ἀπὸ) xviii, 2.
 ἀκαθαρσία x, 8; xix, 4.
 ἀκανθα vii, 11; ix, 5.
 ἀκεραιοσύνη iii, 6; x, 4.
 ἀκριβεύεσθαι ii, 10.
 ἀκροβυστία ix, 5; xiii, 7.
 Ἀμαλθή xii, 9.
 ἁμαρτάνειν x, 10.
 ἁμαρτία iv, 6, 13; v, 1, 2, 9, 11;
 vi, 11; vii, 5; viii, 1, 3; xi, 1,
 11; xii, 2; xvi, 8; xix, 10, 12.
 ἁμαρτωλός iv, 2; v, 9; viii, 2;
 x, 10; xi, 7; xii, 10.
 ἀνακαινίζειν vi, 11.
 ἀνακεφαλαιοῦν v, 11.
 ἀναπλάσσω vi, 11, 14.
 ἀναπληροῦν xxi, 8.
 ἀνάστασις v, 7; xxi, 1; — (ἐκ
 νεκρῶν) v, 6.
 ἀνθρωποποίητος (προσφορά) ii, 6.
 ἀνίστασθαι xi, 7; xii, 1; xv, 9.
 ἀνομία iv, 1; v, 2; x, 4, 8; xiv,
 5; xv, 7; xviii, 2.
 ἄνομος (καιρὸς) xv, 5.
 ἀνταπόδομα xx, 2; xxi, 1.
 ἀνταποδότης (Dieu) xix, 11.
 ἀντοφθαλμεῖν v, 10.
 ἀπαρχαί i, 7.
 ἀπερίτμητος ix, 5.
 ἄπλοῦς καὶ πλούσιος xix, 2.
Apocalypse d'Adam ii, 10.
 ἀποδοκιμάζειν vi, 4.
 ἀπόλλυναι iv, 7, 8; v, 4, 12; xi, 7;
 xii, 5; xx, 1.
 ἀπόστολοι (les Douze) v, 9.
 ἀπροσωπολήμπτως iv, 12.
 Ἄραψ ix, 6.

- ἀρχή i, 6; xv, 3, 8; xvi, 8.
 ἀρχων (πονηρὸς) = le diable iv, 3;
 — 'καίρου τοῦ νῦν' = le diable
 xviii, 2.
 ἀρχοντες τοῦ λαοῦ ix, 3.
 Ascension : xv, 9.
 AUTEUR INCONNU : vii, 4, 8; x, 7.
 ἄφεις xiv, 9; — (τῶν ἁμαρτιῶν) v,
 1; vi, 11; viii, 3; xi, 1; xvi, 8.
 ἄφθαρτον, τὸ xix, 8.
 ἄφθαρτος ναός xvi, 9.
 ἀφιερῶν xvi, 2.
 ἀφοδία θεοῦ xx, 1.
 βάπτισμα xi, 1.
 βασιλεία iv, 4; — (τοῦ θεοῦ)
 xxi, 1; — (τοῦ Κυρίου) iv, 13;
 — (τοῦ Ἰησοῦ) vii, 11; viii, 5, 6.
 βασιλεὺς (le Christ) xi, 5; —
 — (μικρὸς) iv, 4.
 Chiliasme xv, 4, 6.
 Galates ii, 6 : iv, 11.
 γεγραμμένη ἐντολή vii, 3.
 γεγράμμενα: πλάκες xiv, 2.
 Genèse i, 26 : v, 5; vi, 12, 18.
 i, 28 : vi, 12, 18.
 ii, 2 : xv, 3, 4, 5.
 xv, 6 : xiii, 7.
 xvii, 4, 5 : xiii, 7.
 xvii, 23, 27 (Cf. xiv,
 14) : ix, 8.
 xxv, 21-23 : xiii, 2.
 xlviii, 9, 11 : xiii, 4.
 xlviii, 13-19 : xiii, 5.
 γεῦσις (τῶν μελλόντων) i, 7.
 γῆ πάσχουσα vi, 9.
 γίνεται xvi, 4.
 Gloses marginales i, 6; vi, 14;
 viii, 2; ix, 6.
 γῶσις i, 5; ii, 3; v, 4; vi, 9;
 ix, 8; x, 10; xiii, 7; xviii, 1;
 xix, 1; xxi, 5.
 γραφή (Genèse) vi, 12; xiii, 2;
 — (Exode) iv, 7; — (Isaïe)
 iv, 11; — (Proverbes) v, 4; —
 (Hénoch) xvi, 5.
 γράφειν, γέγραπται (Exode) xv, 1;
 — (Isaïe) v, 2; — (Jérémie)
 xi, 1; — (Daniel) xvi, 6; —
 (Hénoch) iv, 3; — (Matthieu)
 iv, 14; — (Luc) xiv, 6.
 δαιμόνια xvi, 7.
 Δανιήλ iv, 5.
 DANIEL vii, 7, 8 : iv, 5.
 vii, 24 : iv, 4.
 ix, 24-27 (?) : xvi, 6, 8.
 Δαυίδ x, 10; xii, 10, 11.
 δέξα iv, 4, 5; ix, 8; — (λόγοι)
 xv, 1.
 δεκαδύο viii, 3.
 δεκαοκτώ (ιή) ix, 8.
 δεσπότης (Dieu) i, 7; iv, 3.
 Δευτερονόμιον x, 2.
 Deutéronome i, 16 : xix, 11.
 iv, 1, 5 : x, 2 (cité
 par le titre).
 v, 11 : xix, 5.
 v, 12 : xv, 1.
 ix, 12 : iv, 8.
 ix, 12-17 : xiv, 3.
 x, 16 : ix, 5.
 xii, 32 : xix, 11.
 xiv : x.
 xiv, 6 : x, 11.
 xxvii, 15 : xii, 6.
 xxxii, 10 : xix, 9.
 διαθήκη iv, 6, 7, 8; vi, 19; ix, 6;
 xiii, 1, 6; xiv, 1, 2, 3, 5, 7.
 διάσταλα x, 11.

διγλωσσία, διγλωσσος **xi**, 7.

διγνώμων **xi**, 7.

διδάσκαλος **i**, 8; **iv**, 9,

διδαχή **ix**, 9; **xvi**, 9; **xviii**, 1.

Didaché **xviii-xx**.

δικαιος, ὁ **xi**, 7.

δικαιοί **xi**, 7; **xi**, 6.

δικαία ὁδός **xii**, 4; — (κρίσις) **xx**, 2.

δικαιοσύνη **i**, 4, 6; **iv**, 12; **v**, 4;

xiii, 7; **xx**, 2.

δικαιοῦν **iv**, 10; **vi**, 1; **xv**, 7.

δικαιώματα **i**, 2; **ii**, 1; **iv**, 11;

x, 2, 11; **xvi**, 9; **xxi**, 1, 5.

δικαίως **v**, 4; **x**, 12; **xi**, 11.

διπλοκαρδία **xx**, 1.

διστάζειν δοῦναι **xi**, 11.

διψυχεῖν **xi**, 5.

δόγματα **i**, 6; **ix**, 7; **x**, 1, 9, 10.

δοξάζειν **vi**, 16; **xi**, 9; **xi**, 2;

xxi, 1.

δοῦλος **xi**, 7.

δουλοῦν (τῷ θανάτῳ) **xvi**, 9.

δωρεὰ πνευματικῇ **i**, 2.

ἐβδομάς **xvi**, 6.

ἐβδομος **xv**, 3, 5.

Ebionites **xvi**, 1.

Ecriture : libertés que **B.**

prend avec les textes **ii**, 5,

7, 8, 10; **vii**, 3, 6, 11; **ix**, 2, 8;

x, 5; **xi**, 9; **xii**, 1, 7, 8, 9, 11;

xv, 1.

ἐγγύς **xxi**, 3.

ἐγκράτεια **ii**, 2.

εἰδωλολατρεία **xvi**, 7; **xx**, 1.

εἰδωλον **iv**, 8; **ix**, 6.

εἰρήνη **i**, 1; **xxi**, 9.

ἐκείνοι (les Juifs) **ii**, 9; **iii**, 6;

iv, 6; **viii**, 7; **ix**, 6; **x**, 12;

xiii, 1, 3; **xiv**, 5.

ἐκκλησία **vi**, 16; **vii**, 11.

ἐκσφενδονᾶν **ii**, 10.

ἐκχεῖν (l'Esprit du Seigneur) **i**, 3.

ἐλθὼν ὁ υἱός **xv**, 5.

ἐλπίζειν **i**, 3; **vi**, 9; **viii**, 5; **xi**, 8;

xii, 2, 3, 7; **xvi**, 1, 8; **xvii**, 1;

xix, 7.

ἐλπίς **i**, 4, 6; **iv**, 8; **vi**, 3; **xi**, 11;

xvi, 2.

ἐμφυτος **i**, 2; **ix**, 9.

ἐνδύνειν (καθ' ἑαυτὸν) **iv**, 10.

ἐνεργῶν, ὁ (le diable) **ii**, 1.

ἐνεργήματα **xi**, 6.

ἐγκατασφραγίζειν **iv**, 8.

ἐντερον, τὸ **vii**, 4.

ἐντολή **vi**, 1; **vii**, 3; **ix**, 5; **x**, 2, 11.

ἐντολαί **iv**, 11; **x**, 12; **xvi**, 9;

xix, 2.

Ἐνώχ **iv**, 3.

Ἐξ ἡμέραι **xv**, 3, 4.

ἐξακισχίλιοι ἔτη, τὰ **xv**, 4.

ἐξομολογεῖσθαι **vi**, 16; **xi**, 2.

ἐξουθενεῖν **vii**, 9.

ἐπαγγελία **v**, 7; **vi**, 17; **xv**, 7;

xvi, 9.

ἐπαναπαύεσθαι **iv**, 13.

ἐπῆλυτοι **iii**, 6.

ἐπικαθυπνοῦν (ταῖς ἀμαρτίαις) **iv**, 13.

ἐπικατάρατος **vii**, 7, 9; **x**, 5.

ἐπιστήμη **ii**, 3; **xxi**, 5.

ἐπιστήμων **iv**, 11; **vi**, 10.

ἐπιστροφή **xi**, 8.

ἔργον (εὐφροσύνης) **x**, 11; — (τῶν χειρῶν τοῦ Θεοῦ) **v**, 10; **xv**, 3.

ἔργα (δικαιοσύνης) **i**, 6; — (τῆς ἀνομίας) **iv**, 1; — (τῆς πονηρᾶς ὁδοῦ) **iv**, 10; — (τοῦ Θεοῦ)

xi, 1; **xxi**, 1.

ἔρημος = sans eau xi, 3.

ἔρχεσθαι ἐν σαρκί (le Christ)
v, 10, 11.

ESDRAS (4^e livre d') iv, 33 ;
v, 5 : xii, 1.

ἔσχαται ἡμέραι iv, 9.

ἐσχάτων (ἐπ') vi, 13 ; xii, 9 ; xvi, 5.

ἐτοιμάζειν iii, 6 ; v, 7 ; xiv, 5, 6 ;
xix, 7.

Εὐα xii, 5.

εὐαγγελίζεσθαι viii, 3 ; xiv, 9.

εὐαγγέλιον v, 9 ; viii, 3.

εὐφραίνειν xxi, 9.

εὐφραίνεισθαι i, 8 ; iv, 11 ; x, 11.

εὐφροσύνη i, 6 ; vii, 1 ; x, 11 ;
xv, 9.

εὐχαριστεῖν vii, 1.

Ἐφραῖμ xiii, 5.

Exode xv, 26 : ix, 2.

xvii, 8 : xii, 2.

xvii, 14 : xii, 9.

xx, 8 : xv, 1, 6.

xxiv, 18 : xiv, 2.

xxxix, 13-17 : xv, 2.

xxxix, 18 : iv, 7 ; xiv, 2.

xxxix, 7-19 : xiv, 3.

xxxix, 1-3 : vi, 8, 13.

xxxix, 28 : iv, 7.

EZÉCHIEL xi, 19 : vi, 14.

xxxvi, 26 : vi, 14.

xlvi, 1-12 : xi, 10, 11.

ζυγόν ἀνάγκης ii, 6.

ζωή i, 4, 6 ; ii, 10 ; xi, 2.

ζωοποιεῖν vi, 17 ; vii, 2 ; xii, 5, 7.

ἡγαπημένος, ὁ (le Christ) iii, 6 ;
iv, 3, 8.

Ἡσαΐας xii, 11.

ἦτα ix, 8.

θάνατος v, 6, 11 ; vii, 3 ; x, 5 ;

xii, 2, 5 ; xiv, 5 ; xvi, 9 ; xix,
2, 8 ; — (αἰωνίος) xx, 1.

θεοδιδάκτος xxi, 6.

θεός, ὁ iv, 11 ; v, 5, 12 ; vi, 8,
16 ; viii, 4 ; ix, 2, 5 ; xi, 4 ;

xiii, 7 ; xiv, 7, 8 ; xvi, 1, 7, 8 ;

xviii, 1 ; xix, 2, 4, 7 ; xxi, 5.

θεοῦ (υἱός) vii, 9. Cf. xii, 19. —

(ἐντολή) x, 2. — (νάος) xvi, 6 ;

— (πλάσμα) xx, 5 ; — (ἀφοδία)
xx, 1.

θεράπων (Moïse) xiv, 4.

θύρα τοῦ ναοῦ xvi, 9.

θυρία ii, 4, 7, 10 ; vii, 3.

θυσιαστήριον vii, 3, 9.

Hébreu préféré aux Septante
xv, 3.

HÉNOCH (livre d') lxxxix, 56,
66, 67 : xvi, 5.

— lxxxix, 61-64 ; xc, 17 : iv, 3.

Ἰακώβ vi, 8 ; viii, 4 ; xi, 9 ; xiii,
4, 5.

ἱερεύς vii, 3, 4, 6 ; ix, 6.

Ἰησοῦς (Χριστός) ii, 6.

Ἰησοῦς, ὁ iv, 8 ; vi, 9 ; vii, 7, 10,
11 ; viii, 2, 5 ; ix, 7, 8 ; xii, 5,

6, 10 ; xv, 9.

Ἰησοῦς (κυρίως ἡμῶν) xiv, 5.

Ἰησοῦς (fils de Navé) xii, 8, 9.

ἱμάτια = ἱδματα iii, 4. Cf. note.

Ἰσαάκ vi, 8 ; vii, 3 ; viii, 4 ;
xiii, 2, 3.

ISAÏE i, 2, 10 : ix, 3.

i, 11-13 : ii, 5.

i, 13 : xv, 8.

i, 23 : xx, 2.

iii, 9, 10 : vi, 7.

v, 21 : iv, 11.

xvi, 1, 2 : xi, 3.

ISAÏE XXVIII, 16 : VI, 2.

XXXIII, 13 : IX, 1.

XXXIII, 16-18 : XI, 5.

XXXIII, 18 : IV, 11.

XL, 3 : IX, 3.

XL, 10 : XXI, 3.

XL, 12 : XVI, 2.

XLII, 6, 7 : XIV, 7.

XLV, 1 : XII, 11.

XLV, 2, 3 : XI, 4.

XLIX, 6, 7 : XIV, 8.

XLIX, 17 : XVI, 3.

L, 6, 7 : V, 14.

L, 7 : VI, 3.

L, 8, 9 : VI, 1, 2.

LIII, 5, 7 : V, 2.

LVIII, 6-10 : III, 3-5.

LXI, 1, 2 : XIV, 9.

LXV, 2 : XII, 4.

LXVI, 1 : XVI, 2.

Ἰσραήλ IV, 14; V, 2, 8; VI, 7; VIII,

1, 3; IX, 2; XII, 2, 5; XVI, 5.

Ἰωσήφ XIII, 4, 5.

ἰώτα IX, 8.

JÉRÉMIE II, 12, 13 : XI, 2.

IV, 3, 4 : IX, 5.

IV, 4 : IX, 1.

VII, 2, 3 : IX, 2.

VII, 22, 23 : II, 7.

IX, 25, 26 : IX, 5.

XVII, 24, 25 : XV, 2.

καινός (λαός) V, 7; VII, 5; —
(νόμος) II, 6.

καιρός (ὁ ἄνομος) IV, 9; — (ὁ μέλ-
λων) IV, 1; — (ὁ νῦν) IV, 1;
XVIII, 2.

καιρός τοῦ ἀνθρώπου XV, 5.

καίρῳ (έν) XI, 6, 8.

καλός (le Seigneur) VII, 1; —

(les boucs) VII, 6, 10; — (la
récompense) XIX, 11.

καλὸν πλάσμα VI, 12.

καλὸν σκεῦος XXI, 8.

καρδία II, 10; IV, 8; VI, 14, 15;

IX, 1, 5; X, 11, 12; XI, 11;

XII, 2; XV, 1, 6; XVI, 7; XIX, 2.

καταλαλιά XX, 2.

καταπονεῖσθαι XX, 2.

καταργεῖν II, 6; V, 6; IX, 4; XV, 5;

XVI, 2.

κληρονομεῖν XIII, 1; XIV, 5.

κληρονομία IV, 3; XIV, 4.

κληρονόμος VI, 19; XIII, 6.

κολλᾶσθαι X, 3, 4, 5, 8, 11; XIX, 2.

κόσμος IV, 12; V, 5; X, 11; XXI, 5;

— (ἄλλος) XV, 8.

κρίνειν IV, 12; V, 7; VI, 1; VII, 2;

X, 5; XV, 5; XIX, 11.

κρίσις I, 6; XI, 7; XIX, 10; XX, 2;

XXI, 6.

κρίται XX, 2.

κρύψια κυρίου, τὰ VI, 10.

κτίζειν (πάλιν ἐξ ἀρχῆς) XVI, 8.

κτίσις XV, 3.

κυριεύειν VI, 18; VII, 11; XXI, 5.

κύριος I, 1, 2, 3, 4, 6; II, 1, 5, 6,

10; III, 1, 3; IV, 7, 12, 13; V, 1,

3, 5; VI, 1, 3, 4, 8, 10, 12, 13,

14, 15, 16, 19; VII, 1, 2, 3;

VIII, 7; IX, 1, 2, 3, 5; X, 3, 10,

11, 12; XI, 1, 4, 5, 7; XII, 1, 9,

10, 11; XIII, 2, 4; XIV, 2, 3, 4,

5, 7, 8, 9; XV, 1, 4, 7; XVI, 2,

5, 7, 8, 10; XVII, 2; XIX, 2, 5,

9; XXI, 1, 3, 6, 9.

λαός III, 6; V, 7; VII, 5; VIII, 1;

IX, 3, 6; X, 2; XII, 4, 8; XIII, 1, 2,

3, 5, 6; XIV, 1, 2, 3, 4, 6; XVI, 5.

Lévitique xi : x, 1.

xi, 3 : x, 11.

xi, 5 : x, 6.

xi, 10 : x, 5.

xi, 13-16 : x, 4.

xi, 29 : x, 8.

xvi, 7, 9 : vii, 6, 10.

xvi, 8 : vii, 9.

xvi, 8, 10 : vii, 7.

xx, 4 : vi, 8.

xxiii, 29 : vii, 3.

λίθος = σάρξ vi, 1.

λόγος vi, 17; ix, 3, 9; x, 11;

xvi, 9; xix, 4, 9, 10.

λόγοι (τά δέκα) xv, 1.

LUC iv, 18, 19 : xiv, 9.

xx, 44 : xii, 11.

λύτρον (ἀμαρτιῶν) xix, 10.

λυτροῦν xiv, 5, 6, 7, 8; xix, 2.

μαγεία xx, 1.

μακάριος i, 2; x, 10; xi, 8.

μακρόθυμος, ὁ (Dieu) iii, 6.

Μανασσῆ xiii, 5.

MARC xii, 37 : xii, 11.

μάταιος ii, 5; xvi, 2; xix, 5; xx, 2.

ματαιότης iv, 10.

MATTHIEU ix, 13 : v, 9.

xix, 30; xx, 16 (?) : vi, 13.

xx, 16; xxii, 14 : iv, 14.

xxii, 42-44 : xii, 10, 11.

xxii, 45 : xii, 11.

xxvi, 31 : v, 12.

xxvii, 34, 48 : vii, 3, 5.

μέλας, ὁ (le diable) iv, 10; xx, 1.

μετάνοια xvi, 9.

Millénarisme xv, 4, 6.

Mischna vii, 6, 8; viii, 1; xii, 2.

μισθός i, 5; iv, 12; xi, 8; xix, 11;

xx, 2; xxi, 3.

μνησικακεῖν ii, 8; xix, 4.

μονάζειν iv, 10.

Μωϋσῆς iv, 6, 7, 8; vi, 8; x, 1,

2, 9, 11; xii, 2, 5, 6, 7, 8, 9;

xiv, 2, 3, 4; xv, 1.

ναός vi, 15; xvi, 1-10; — (ἄγιος)

vi, 15; — (τέλειος) iv, 11.

Ναυή xii, 8, 9.

νηστεία iii, 2, 3; vii, 3, 4.

νηστεύειν iii, 1; iv, 7; vii, 3, 5;

xiv, 2.

Nombres xiii, 17 : xii, 8.

xix : viii.

xxi, 6 suiv : xii, 5.

xxi, 8, 9 : xii, 7.

νομοθετεῖν x, 11.

νομοθέτης xxi, 4.

νόμος (κυρίου Ἰησοῦ Χριστοῦ) ii, 6;

— (ἐκείνων) iii, 6.

νοῦς vi, 10.

ξύλον (symbole de la Croix)

v, 13; viii, 5; xi, 6; xii, 1, 7.

ὄγδοος xv, 8, 9.

ὁδός xix, 1. — (ἀμαρτολῶν) x, 10;

— (δικαία) xii, 4; — (δικαίων)

xi, 7; — (δικαιοσύνης) i, 3; v, 4;

— (θανάτου) xix, 2; xx, 1; —

(τοῦ μέλανος) xx, 1; — (πονηρά)

iv, 10; — (σκότους) v, 4; xviii,

1; — (τοῦ φωτός) xviii, 1;

xix, 1, 12.

ὁδοὶ δύο xviii, 1.

οἰκοδομεῖν (ἐαυτῷ) xi, 1.

οἶκος θεοῦ xvi, 1.

ὀλοκαυτώματα ii, 4.

ὄνομα (κυρίου) i, 1; xvi, 6, 7, 8;

xix, 5; — (Ἰησοῦ) xii, 8, 9.

ὄπλον xii, 2.

ὄρφανός xx, 2.

ὁσμή II, 10.

παγίς (θανάτου) XIX, 8.

πάθος, τὸ VI, 7.

παιδίον (petit enfant) VI, 11,
17; — (serviteur) VIII, 1.

παιδείσκη XIX, 7.

παιδοφθορεῖν XIX, 4.

παιδοφθόρος X, 6.

παῖς (κυρίου) VI, 1; IX, 2.

πανθαμάρτητος XX, 2.

παραβολή VI, 10; XVII, 2.

παράκλητοι XX, 2.

παράπτωμα XIX, 4.

παρεῖσδυσις II, 10; IV, 10.

πάσχουσα (γῆ) VI, 9.

πατήρ (Dieu) XII, 8; XIV, 6.

πενήτων (ἄνιοι: κριταί) XX, 2.

περιτομή IX, 4, 6, 7.

περίψημα IV, 9; VI, 5.

πηγή I, 3.

I PIERRE I, 17 : IV, 12.

II, 6 : VI, 2.

IV, 5 : VII, 2.

II PIERRE III, 8 : XV, 4.

πιστεύειν VII, 2; IX, 4; XI, 11;

XII, 7; XIII, 7; XVI, 7.

πίστις I, 5, 6; II, 2; IV, 8, 9;

VI, 17; XI, 8; XVI, 9.

πιστὸν ὕδωρ = aqua perennis
XI, 5.

πλανᾶν II, 9; XV, 6; XVI, 1.

πλάνη II, 10; IV, 1; XII, 10;
XIV, 5.

πλάσας, ὁ (Dieu) XIX, 2.

πλάσις (τοῦ Ἀδάμ) VI, 9; —
(δευτέρα) VI, 13.

πλάσμα (θεοῦ) XX, 2; — (καλὸν)
VI, 12.

πλησίον, ὁ II, 8; XIX, 3, 6, 8.

πνεῦμα I, 3; VI, 14; VII, 3; IX, 2;

XII, 2; XIV, 9; XIX, 7; XXI, 9.

πνεύματα I, 2, 5.

πνεύματι (ἐν) IX, 7; X, 2, 9;
XIV, 2; — (ἐν τῷ) XI, 11; —
(τῷ) XIII, 5; XIX, 2.

πνευματικός I, 2; IV, 11; XVI, 10.

ποδήρης VII, 9

ποιεῖν (παρεῖσδυσιν) II, 10; — (τὴν
ἀνομίαν) X, 8; — (τὴν ἀνίστασιν)
V, 7; — (τὴν ἐντολήν) VI, 1; —
(σχίσμα) XIX, 12; — (τύπον)
XII, 2, 5.

ποιήσας, ὁ (Dieu) XIX, 2; XX, 2.

Cf. XVI, 1.

πονηρία IV, 12.

πονηρός, ὁ (le diable) II, 10.

πραῦς XIX, 4.

πραῦτης XX, 2.

πρόγλωσσος XIX, 8.

προσευχή XIX, 12.

προσέχειν II, 1; IV, 6, 9, 14; VII,
4, 6, 7, 9; XV, 4; XVI, 8; XX, 2.

προσῆσθαι τῷ νόμῳ III, 6.

προσφορά II, 6.

πρόσωπον V, 14; XIII, 4; — (κατὰ)
XV, 1; XIX, 7; — (λαμβάνειν)
XIX, 4.

προσώπου (ἀπὸ) hébraïsme VI, 9;
XI, 7.

πρόσωπα τῶν ἀγίων, τὰ XIX, 10.

Proverbes I, 17 : V, 4.

VII, 2 : XIX, 9.

XXI, 9 : XIX, 9.

προφητεία XIII, 4.

προφητεύειν V, 6; IX, 2; XVI, 9.

προφήτης (Moïse) VI, 8, 10, 13;
XIV, 2. — (Jésus, fils de Navé)
XII, 8; — Isale) VI, 2; XII, 4;

- xiv, 7, 8. — (Jérémie) xi, 2, 4;
— (Sophonie) xi, 9; — (Psal-
miste) vi, 4, 6; ix, 1; xi, 6;
— (4 Esdras) xii, 1; — (au-
teur inconnu) vii, 4; — (Da-
niel) iv, 4.
- Psaumes* i, 1 : x, 10.
1, 3-6 : xi, 6, 7, 8.
iv, 3 : xx, 3.
xvi, 8 : xix, 9.
xviii (Vulg. xvii),
45 : ix, 1.
xxii (Vulg. xxi), 17,
19 : vi, 6.
xxii (Vulg. xxi), 17,
21 : v, 13.
xxii (Vulg. xxi), 23 :
vi, 16.
xxiv (Vulg. xxiii), 4 :
xv, 1.
xxiv (Vulg. xxiii),
13 : ix, 2.
xlii (Vulg. xli), 3 :
vi, 16.
li (Vulg. l), 19 : ii, 10.
xc (Vulg. lxxxix), 4 :
xv, 4.
cx (Vulg. cix), 1 : xii,
10.
cxviii (Vulg. cxvii),
12 : vi, 6.
cxviii (Vulg. cxvii),
22, 24 : vi, 4,
cxix (Vulg. cxviii),
120 : v, 13.
- πτωχοί xx, 2.
πυγμή = πυγμαχία xii, 2.
βάντισμα v, 1.
ῥεδέκκα xiii, 2, 3.
- Rites juifs : connaissance qu'en
avait B. vii, 3-10.
- Romains* ii, 11 : iv, 12.
iv, 11 suiv. : xiii, 7.
ix, 10-12 : xiii, 2.
ix, 33 : vi, 2.
xii, 9 : xx, 2.
- ῥύπος viii, 6; xi, 11.
σάββατον ii, 5; xv, 1, 2, 8.
- Sagesse* ii, 12 : vi, 7.
xii, 5 : xx, 2.
- σάρκινος vi, 14.
σάρξ v, 1, 6, 10, 11, 12, 13; vi,
3, 7, 9, 14; vii, 5, 9; viii, 6;
ix, 4; x, 9; xii, 10.
σατανᾶς xviii, 1.
σημεῖα καὶ τέρατα iv, 14; v, 8.
σημεῖον (ἐν) xii, 5.
Σινᾶ xi, 3; xiv, 2; xv, 1.
Σιών vi, 2.
σκάνδαλον (τὸ τέλειον) iv, 3.
σκάνδαλα (μέλλοντα) iv, 9.
σκεῦος (τοῦ πνεύματος) vii, 3;
xi, 9; — (καλὸν) xxi, 8.
σκότος v, 4; x, 10; xiv, 5, 6, 7;
xviii, 1.
σοφία vi, 10; xvi, 9; xxi, 5.
σοφίζειν v, 3; ix, 4.
- SOPHONIE* iii, 19 : xi, 9.
- σταυρός ix, 8; xi, 1, 8; xii, 1, 2.
στραγγαλιά iii, 3.
συμβαίνοντα ἐνεργήματα xix, 6.
συναγωγή v, 13; vi, 6.
συνειδήσις (πονηρὰ) xix, 12.
συνέρχεσθαι iv, 10.
σύνεσις ii, 3; x, 1; xxi, 5.
Σύρος ix, 6.
σφραγίς ix, 6.
σχίσμα xix, 12.

ὥζειν **IV**, 1; **XIX**, 10.
 σῶζεσθαι **I**, 3; **V**, 10; **VIII**, 6;
XII, 3; **XVI**, 10; **XXI**, 9.
 σωτηρία **II**, 10; **XIV**, 8; **XVII**, 1.
 ταπεινός **XIV**, 9; **XIX**, 6.
 ταπεινόφρων **XIX**, 3.
 ταπεινοῦν **III**, 1, 3, 5; **IV**, 4, 5.
 ταῦ **IX**, 8.
 τέκνα **IX**, 3; **XV**, 4; **XX**, 2; —
 (εὐφροσύνης) **VII**, 1; — (ἀγάπης)
IX, 7; — (ἀγάπης καὶ εἰρήνης)
XXI, 9.
 τέλειος (ναός) **IV**, 11.
 τελεία γνῶσις **I**, 5.
 τέλειον σκάνδαλον **IV**, 3.
 τέλειται ἁμαρτίαι **VIII**, 1.
 τέλειον, τὸ **V**, 11; **XIII**, 7.
 τελειοῦν **VI**, 19; **XIV**, 5.
 τελείως **IV**, 1, 10; **X**, 10.
 τέλος **I**, 6.
 τέλος (εἰς) **IV**, 6; **X**, 5; **XIX**, 11.
 τέρατα (σημεῖα καὶ) **IV**, 14; **V**, 8.
 τιμωρία **XX**, 1.
II Timothée **IV**, 1: **VI**, 2.
Tite **L**, 2; **III**, 7: **I**, 4, 6.
III, 5, 6: **I**, 3.
 τόπος **XIX**, 1.
 τρία δόγματα **I**, 6. Cf. **X**, 1, 9, 10.
 τρία γράμματα **IX**, 7.
 τρεῖς παῖδες **VIII**, 4.
 τρεῖς τῶν βασιλέων **IV**, 4.
 τριακόσιοι **IX**, 8.
 τύπος **VI**, 11; **VII**, 3, 7, 11; **VIII**, 1;
XII, 2, 5, 6, 10.
 τύπος Θεοῦ **XIX**, 7.
 ὕδωρ (symbole du baptême)
XI, 1, 6, 8, 11.

ὕδωρ πιστόν = aqua perennis
XI, 5.
 υἱός, ὁ (Jésus) **VI**, 12; **XII**, 8, 11.
 υἱὸς τοῦ Θεοῦ **VII**, 2; **XII**, 9.
 υἱὸς Θεοῦ **V**, 9; **XII**, 9.
 υἱὸς Δαυὶδ **XII**, 10, 11.
 ὑπερβολήν (καθ') **I**, 2.
 ὑπὲρ τῆς ψυχῆς **XIX**, 8.
 ὑπὲρ τι **I**, 2.
 ὑπηρέται **XVI**, 4.
 ὑπομένειν **V**, 1, 5, 6, 12; **XIV**, 4.
 ὑπομονή **II**, 2; **XX**, 2.
 ὕσσωπον **VIII**, 1, 6.
 ὕψ' ἐν **IV**, 4.
 φανεροῦν **II**, 4; **V**, 9; **VII**, 3; **XII**, 8.
 φανεροῦσθαι **V**, 6; **VI**, 7, 9, 14;
VII, 7; **XII**, 10; **XIV**, 5; **XV**, 9;
XVI, 5.
 φαρμακεία **XX**, 1.
 φησὶν (Moïse) **VI**, 9; **VII**, 7; **X**, 3, 4,
 5, 6, 7, 8; **XI**, 8; **XII**, 7; — (Ezé-
 chiel) **XI**, 11. — (Jésus) **VII**, 11.
 φόβος **I**, 7; **II**, 2; **IV**, 11; **XI**, 5,
 11; **XIX**, 5, 7; **XX**, 2.
 φῶς **III**, 4; **XIV**, 7, 8; **XVIII**, 1;
XIX, 1, 12.
 φωταγωγοὶ ἄγγελοι **XVIII**, 1.
 χάρις **I**, 2; **V**, 6; **IX**, 8; **XXI**, 7, 9.
 χήρα **XX**, 2.
 χίλια ἔτη **XV**, 4.
 Χριστός, ὁ **XII**, 10, 11.
 Χριστός (Ἰησοῦς) **II**, 6.
 ψυχὴ **I**, 4; **III**, 1, 5; **IV**, 2, 6; **V**, 5,
 13; **VI**, 7, 11; **XI**, 5; **XVII**, 1;
XIX, 5, 6, 8, 10; **XX**, 1.
ZACHARIE **VIII**, 17: **II**, 8.
XIII, 6, 7: **V**, 12.

ERRATA

Page L, ligne 8. Au lieu de : prière eucharistique, lire : prière *cultuelle*.

Page LXIII, dernière ligne. Ajouter : On a suivi, dans la présente édition du texte grec, l'édition de F.-X. Funk (1901), sous réserve des observations faites aux notes critiques.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION A LA DOCTRINE DES DOUZE APÔTRES.

§ I. Généralités sur les Pères Apostoliques.....	XI
--	----

I. HISTOIRE LITTÉRAIRE.

§ II. Analyse de la Doctrine.....	XIV
§ III. La Doctrine des douze Apôtres dans l'anti- quité.....	XVI
1. Vue générale.....	XVI
2. Citations et mentions formelles.....	XVIII
3. La Doctrine dans la littérature canonique.....	XX
4. Versions anciennes.....	XXIII
§ IV. Découverte de la Didachè ; Éditions.....	XXIV
§ V. Authenticité et mode de composition de la Didachè.....	XXVI
§ VI. Patrie de la Didachè.....	XXXII
§ VII. Date de la composition.....	XXXII
§ VIII. L'Écriture Sainte dans la Didachè.....	XXXV

II. LES INSTITUTIONS..... XXXIX

§ IX. Le Baptême.....	XXXIX
§ X. Les Jours de Jeûne.....	XLII
§ XI. Les Temps de la Prière.....	XLII
§ XII. L'Eucharistie.....	XLIII
§ XIII. Le Ministère de la parole.....	LII
1. Les Apôtres.....	LIV
2. Les Prophètes.....	LV
3. Les Docteurs.....	LVII
§ XIV. La Hiérarchie.....	LVIII
§ XV. La Confession des Péchés.....	LX

INTRODUCTION A LA LETTRE DE BARNABÉ.

§ I. Histoire du Texte.....	LXI
§ II. Analyse de la Lettre.....	LXV
§ III. La date de la composition.....	LXVIII
§ IV. L'auteur de la Lettre.....	LXXIII
§ V. Méthode théologique de Barnabé.....	LXXV
§ VI. Écrits utilisés dans la Lettre de Barnabé.....	LXXVI
§ VII. Les Destinataires de la Lettre.....	LXXVII
§ VIII. Le But de la Lettre.....	LXXVIII
§ IX. L'énigme du quatrième chapitre.....	LXXIX
§ X. La partie morale de la Lettre.....	LXXXV
§ XI. Intégrité de la Lettre de Barnabé.....	LXXXVI
§ XII. Emprunts de saint Justin à la Lettre de Barnabé.....	LXXXVII

NOTES EXPLICATIVES ET CRITIQUES.

I. Doctrine des Apôtres.....	LXXXIX
II. Épître de Barnabé.....	CI

TEXTE ET TRADUCTION.

I. Doctrine des Apôtres.....	1-29
II. Épître de Barnabé.....	30-101

INDEX ALPHABÉTIQUE.....	103
-------------------------	-----

ERRATVM.....	119
--------------	-----

TABLE DES MATIÈRES.....	121
-------------------------	-----